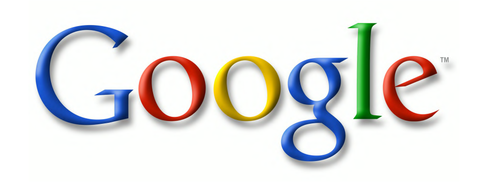
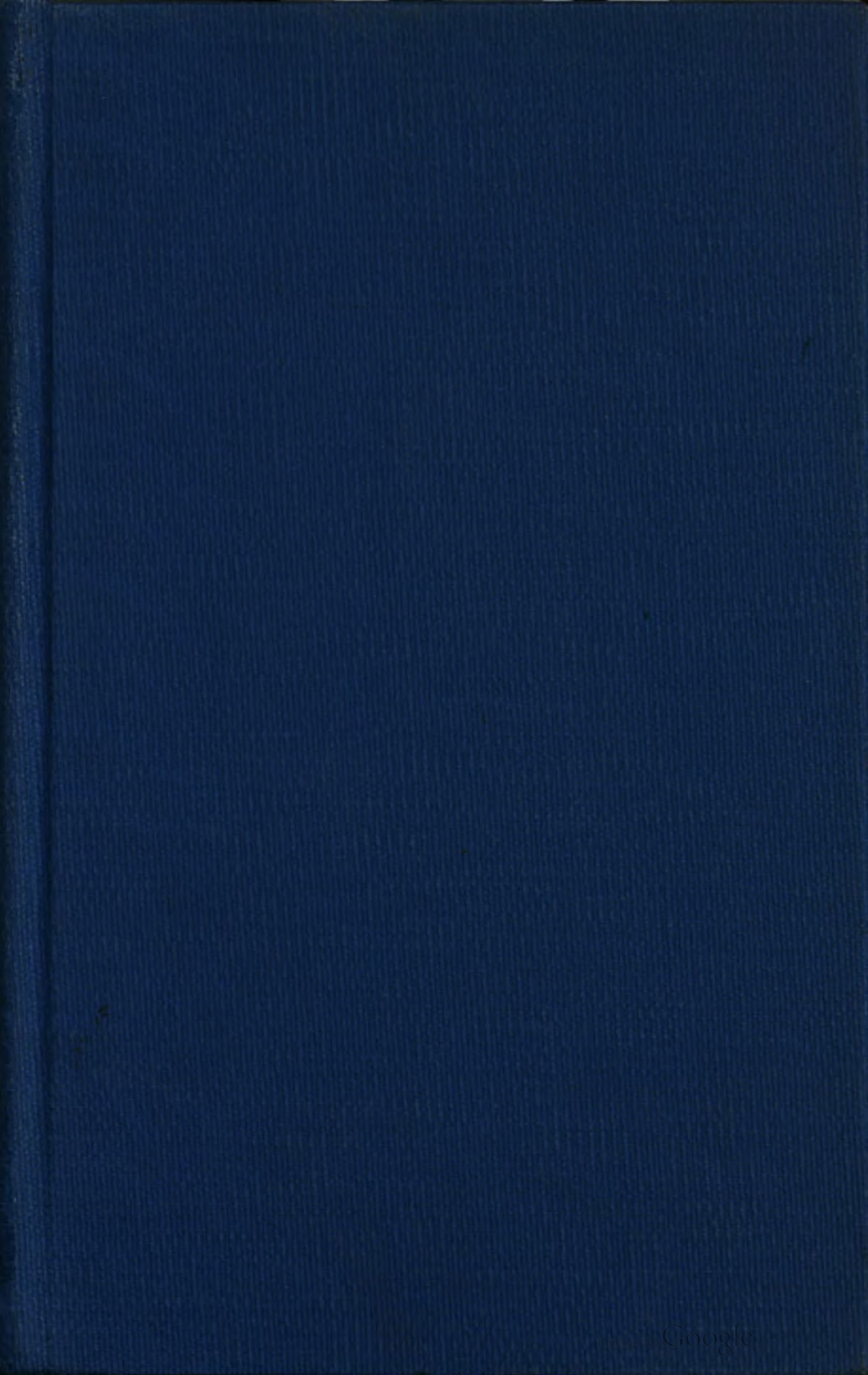





UNIVERSITY OF WISCONSIN
LIBRARY

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

33E ANNÉE — 1906



A PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Malaquais, 5

1906

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
DE L'HISTOIRE DE PARIS
ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DÉCRET.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu la demande formée par la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique,

Vu les Statuts de cette Société, l'état de sa situation financière et les autres pièces produites à l'appui de sa demande,

Vu l'avis favorable du Comité des travaux historiques et scientifiques (Section d'histoire et de philologie),

Vu les avis favorables du Préfet de la Seine et du Vice-Recteur de l'Académie de Paris,

La Section de l'Intérieur, de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes du Conseil d'État entendue,

DÉCRÈTE :

Art. 1er.

La Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Art. 2.

Les Statuts sont approuvés tels qu'ils sont ci-annexés. Aucune modification ne pourra y être apportée sans l'autorisation du Gouvernement.

Art. 3.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent Décret.

Fait à Paris, le 14 janvier 1887.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République,
Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
BERTHELOT.

STATUTS

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

Article 1er.

La Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France a pour but la publication de mémoires et de documents sur l'histoire, les monuments et la topographie de la ville de Paris et de l'Ile-de-France.

Elle s'interdit la publication des travaux qui auraient pour objet la politique ou l'histoire contemporaine.

Article 2.

La Société a son siège à Paris.

Article 3.

La Société se compose des personnes dont l'admission est prononcée par le Conseil d'administration à la suite d'une demande du candidat, appuyée par deux membres de la Société.

Article 4.

Le Bureau de la Société se compose de :

1° Un président;
2° Un vice-président;
3° Un trésorier;
4° Un secrétaire-archiviste.

Ce Bureau est élu par le Conseil d'administration dans la première séance qui suit l'Assemblée générale annuelle. Son Président exerce également la présidence des Assemblées générales et du Conseil.

Les Comités de publication et des fonds sont nommés à la même date et par le Conseil.

Article 5.

La Société se réunit une fois par an en Assemblée générale ordinaire. Le Conseil peut la convoquer extraordinairement toutes les fois que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Dans les Assemblées générales, le Président de la Société est assisté des membres du Bureau.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

Article 6.

L'Assemblée générale annuelle nomme les membres du Conseil d'administration.

Elle entend les rapports présentés au nom du Conseil et relatifs à l'état des travaux et de la situation financière.

D'après les indications qui lui sont soumises par le Conseil, elle arrête l'état des prévisions en recettes et en dépenses.

Elle approuve les comptes dont le détail lui est présenté.

Elle délibère sur les acceptations de dons et legs, sur les acquisitions, aliénations et échanges d'immeubles, emprunts, constitutions d'hypothèques et baux à long terme.

Article 7.

Le Conseil d'administration se compose de quarante-huit membres.

Il est renouvelé tous les ans par quart.

Il est assisté dans sa gestion par les Comités de publication et des fonds.

Les procès-verbaux de ses séances sont signés du Président et du Secrétaire.

Article 8.

Les ressources de la Société se composent : 1° des cotisations de ses membres fixées à quinze francs au minimum et rachetables par le versement d'un capital de cent cinquante francs; — 2° du produit de la vente de ses publications; — 3° des dons et legs dont l'acceptation aura été autorisée par le Gouvernement; — 4° des subventions qui pourraient lui être accordées; — 5° du produit des ressources créées à titre exceptionnel avec l'autorisation du Gouvernement; — 6° du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

Article 9.

Les fonds disponibles seront placés en rentes nominatives 3 o/o sur l'État ou en obligations nominatives des Compagnies de chemin de fer dont le minimum d'intérêt est garanti par l'État.

Article 10.

Le Trésorier représente la Société en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Article 11.

Les délibérations relatives à l'acceptation des dons et legs, aux acquisitions et échanges d'immeubles sont soumises à l'approbation du Gouvernement.

Article 12.

En cas de dissolution, l'actif de l'Association est attribué, par délibération de l'Assemblée générale, à un ou plusieurs établissements

analogues et reconnus d'utilité publique. Cette délibération est soumise à l'approbation du Gouvernement.

Article 13.

Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale et soumis à l'approbation de l'Autorité préfectorale, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents Statuts. Il peut toujours être modifié dans la même forme.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

Article 1er. Le Président sortant ne peut être réélu qu'au bout de trois ans.

Art. 2. Le Conseil d'administration est nommé à la majorité des membres présents de l'Assemblée générale.

Art. 3. Le Conseil d'administration se réunit le second mardi de chaque mois pour statuer sur les adhésions et régler, de concert avec le Comité des fonds et le Comité de publication, toutes les questions d'administration.

Tous les membres de la Société peuvent assister aux réunions du Conseil et y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Art. 4. Le Comité des fonds est composé de quatre membres; il rend compte, tous les mois, de l'état des finances de la Société au Conseil d'administration.

Art. 5. Le Comité de publication est composé de sept membres, auxquels s'adjoignent de droit le Président, le Secrétaire et le Trésorier. Il se prononce, d'après le rapport d'un de ses membres, sur l'admission des travaux présentés.

Art. 6. Toutes les décisions du Conseil d'administration et des Comités sont prises à la majorité des membres présents. La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

Art. 7. Un secrétaire-adjoint, désigné chaque année par le Conseil d'administration, seconde et, en cas de besoin, supplée le Secrétaire de la Société.

Art. 8. Toutes les ressources de la Société sont affectées à des publications auxquelles ont droit tous les membres de la Société.

Art. 9. La Société accorde aux auteurs une rémunération dont le taux est fixé chaque année par le Conseil d'administration.

Art. 10. Les auteurs peuvent faire exécuter à leurs frais des tirages à part des travaux insérés dans le *Recueil* de la Société.

Tout tirage à part porte la mention du volume d'où il est extrait. La couverture de tous les exemplaires des tirages à part doit porter à l'extérieur cette mention : « Les tirages à part de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France ne peuvent être mis en vente. »

Art. 11. Les volumes publiés par la Société peuvent être vendus au prix que fixe chaque année le Conseil d'administration.

Art. 12. Il est tiré, chaque année, sur grand papier, un certain nombre d'exemplaires des volumes publiés par la Société. Les souscripteurs à ces exemplaires devront doubler le chiffre de leur cotisation annuelle ou le chiffre du versement unique.

LISTE DES MEMBRES

Pour l'année 1906.

La † précède les noms des membres décédés qui, aux termes de l'art. 8 des Statuts (4 du Règlement), avaient converti leur cotisation annuelle en un versement unique de 150 francs.

ALLEMAGNE (Henry D') [807], archiviste-paléographe, bibliothécaire honoraire à la bibliothèque de l'Arsenal; rue des Mathurins, 30.

ALLIOLI (Joseph) [1035]; à Bethizy-Saint-Pierre (Oise).

ALLIOLI (Maurice) [1052]; quai de la Mégisserie, 16.

AMIEL (Paul) [278]; rue Poussin, 3.

ANFREVILLE (V. LESPERON D') [1048], caissier principal de la Banque de France; rue de La Vrillière, 3.

ANISSON DU PERRON [854], ancien député; avenue Hoche, 13.

ASHER et Cie [360], libraires; à Berlin.

AUBERT (Félix) [723], avocat, archiviste-paléographe; rue de l'Epinette, 11, à Saint-Mandé (Seine).

AUBRY-VITET (Eugène) [313], ancien conseiller général de Seine-et-Oise; rue Barbet-de-Jouy, 9.

†AUMALE (Duc D') [199].

AVAIZE (Amédée D') [327]; rue de la République, 81, à Lyon (Rhône).

AUVRAY (Lucien) [1000], archiviste-paléographe, bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale; rue de l'Arsenal, 15.

AVIGNON (Alphonse) [1159]; rue des Martyrs, 58.

BABEAU (Albert) [552], membre de l'Institut; boulevard Haussmann, 133.

BABINET (Charles) [543], président honoraire à la Cour de cassation; rue Laferrière, 4.

†BAILLIÈRE (H.) [436].

†BAILLY (A.-N.-L.) [548].

BAMBERGER (Henri) [881]; Rond-Point des Champs-Elysées, 14.

BARANTE (Baron DE) [1007]; rue du Général-Foy, 22.

BARBEY (Frédéric) [1079], archiviste-paléographe; rue du Luxembourg, 32.

BARBIER D'AUCOURT (Comte) [434]; aux Mesnuls, par Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

BARROUX (Marius) [784], archi-

viste-adjoint de la Seine; rue Monge, 21.

Batiffol (Louis) [1115], archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale; avenue de Breteuil, 33.

Baumgart (Emile) [142], administrateur de la Manufacture nationale de porcelaine; à Sèvres (Seine-et-Oise).

Beauchêne (Paul de) [1102]; rue du Ranelagh, 85.

Beauchesne (Marquis H. de) [1031]; avenue Marceau, 8.

Béclard (Léon) [829], secrétaire d'ambassade; boulevard Malesherbes, 41.

Behrend [610], de la maison Asher et Cie; à Berlin.

Bémont (Charles) [5], archiviste-paléographe, directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études; rue de Condé, 9.

Berge (Jules) [946]; rue de la Victoire, 60.

Berger (Georges) [1092], député de la Seine; rue Legendre, 8.

Bertier de Sauvigny (Comte Albert de) [820]; villa Saint-Sébastien, rue de l'Aigle, à Compiègne (Oise).

Bertin (Paul) [6], agent de change honoraire; avenue Marceau, 12.

Bertrand (Pierre) [871], bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères; boulevard Arago, 51.

Besnard (Alfred) [989], notaire honoraire; à St-Denis (Seine).

Bibliothèque de l'*Archevêché de Paris* [1068], représentée par M. le chanoine Clément; rue de Grenelle, 127.

Bibliothèque des *Archives départementales des Côtes-du-Nord* [1026]; à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Bibliothèque des *Archives départementales de l'Oise* [751]; à Beauvais (Oise). (M. Picard, libraire.)

Bibliothèque des *Archives départementales de la Seine* [858]; quai Henri IV, 30. (M. Champion, libraire.)

Bibliothèque des *Archives de la Préfecture de police* [1060]; représentée par M. Peyret, archiviste, quai des Orfèvres, 36.

Bibliothèque des *Archives départementales de Seine-et-Oise* [849]; à Versailles (Seine-et-Oise). (M. Picard, libraire.)

Bibliothèque des *Archives nationales* [428]; rue des Francs-Bourgeois, 60. (M. Picard, libraire.)

Bibliothèque de la ville d'*Argenteuil* [1155]; rue de l'Abbé-Fleury, à Argenteuil (Seine-et-Oise). (M. Champion, libraire.)

Bibliothèque de l'*Assistance publique* [1099]; représentée par M. André Mesureur, avenue Victoria, 3.

Bibliothèque de l'Ordre des *Avocats de Paris* [538]; au Palais de Justice.

Bibliothèque de l'Université de *Bâle* [903]; à Bâle (Suisse). (M. Welter, libraire.)

Bibliothèque de l'abbaye de *Baronville* [1134]; par Beauraing, province de Namur (Belgique); représentée par dom Albert Noel. (M. Champion, libraire.)

Bibliothèque des RR. PP. *Bollandistes* [1021]; boulevard Militaire, 775, à Bruxelles (Belgique).

Bibliothèque municipale de *Blois*

[1125] (Loir-et-Cher); représentée par M. P. Dufay, bibliothécaire. (M. Champion, libraire.)

Bibliothèque nationale de *Buenos-Aires* [1144] (République Argentine); représentée par M. P. Groussac, directeur. (M. E. Terquem, libraire.)

Bibliothèque du *Cercle de la Librairie* [960]; boulevard Saint-Germain, 117.

Bibliothèque de la *Chambre des Députés* [403]. (M. Le Soudier, libraire.)

Bibliothèque municipale de *Chartres* [1070]; à Chartres (Eure-et-Loir).

Bibliothèque du *Collège de France* [1087]. (M. Fontemoing, libraire.)

Bibliothèque de la *Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise* [914]; représentée par M. Coüard, archiviste, à Versailles (Seine-et-Oise). (M. Picard, libraire.)

Bibliothèque de la *Commission des Monuments historiques* [398]; au Palais-Royal, rue de Valois, 3. (M. E. Lechevalier, libraire.)

Bibliothèque du *Conseil Municipal de Paris* [636]; à l'Hôtel de Ville. (M. Champion, libraire.)

Bibliothèque royale de *Copenhague* [542]; à Copenhague (Danemark).

Bibliothèque municipale de *Corbeil* [781]; représentée par M. A. Dufour, bibliothécaire, à Corbeil (Seine-et-Oise).

Bibliothèque de l'*École des Beaux-Arts* [693]; rue Bonaparte, 14. (M. Champion, libraire.)

Bibliothèque de l'*École des Chartes* [356]; rue de la Sorbonne, 17.

Bibliothèque de l'*École libre des Sciences politiques* [978]; rue Saint-Guillaume, 27.

Bibliothèque de S. M. l'*Empereur d'Autriche* [474]; à Vienne (Autriche). (M. Champion, libraire.)

Bibliothèque de l'abbaye de *Farnborough* [1137]; Hampshire (Grande-Bretagne); représentée par dom F. Cabrol. (M. Champion, libraire.)

Bibliothèque de l'Université de *Heidelberg* [1150]; à Heidelberg (Allemagne). (M. Champion, libraire.)

Bibliothèque de l'*Institut* [581]; au Palais de l'Institut. (M. C. Klincksieck, libraire.)

Bibliothèque de l'*Institut historique belge* [1130]; représentée par dom Ursmer Berlière, 18, Piazza Rusticucci, à Rome (Italie). (M. Champion, libraire.)

Bibliothèque municipale de *Laval* [917]; à Laval (Mayenne). (MM. Larchan et Ernouf, libraires.)

Bibliothèque de l'université *Laval* [1143]; à Québec (Canada); représentée par M. T. E. Hamel, bibliothécaire. (M. Champion, libraire.)

Bibliothèque des Prêtres de la Mission de saint Vincent de Paul (*Lazaristes*) [1117]; représentée par le Père Bretaudeau, rue de Sèvres, 95.

Bibliothèque de l'abbaye de *Ligugé* [1129]; à Chevetogne, par Leignon, province de Namur (Belgique); représentée par dom J.-M. Besse. (M. Champion, libraire.)

Bibliothèque de l'Université de

Lille [1023]; à Lille (Nord). (M. Welter, libraire.)

Bibliothèque municipale du *Mans* [1018]; au Mans (Sarthe). (M. Lemoigne, libraire.)

Bibliothèque de l'abbaye de *Maredsous* [1123]; par Denée-Maredsous, province de Namur (Belgique); représentée par dom Raymond Thibaut. (M. Champion, libraire.)

Bibliothèque de l'abbaye de *Mehrerau-sous-Bregens* [1131] (Autriche); représentée par dom Amédée. (M. Champion, libraire.)

Bibliothèque du *Ministère des Finances* [841]; rue de Rivoli. (M. Lemercier, libraire.)

Bibliothèque du *Musée Calvet* [1142]; à Avignon (Vaucluse); représentée par M. H. Labande, bibliothécaire. (M. Champion, libraire.)

Bibliothèque du *Musée Carnavalet* [1076]; rue Sévigné, 23. (M. Champion, libraire.)

Bibliothèque du *Musée Condé* [1002]; à Chantilly (Oise). (M. Champion, libraire.)

Bibliothèque administrative de la *Préfecture de la Seine* [777]; à l'Hôtel de Ville. (M. Champion, libraire.)

Bibliothèque C. *de Rothschild* [1132]; représentée par le docteur Ch. Berghoeffer, bibliothécaire en chef, 15, Untermain Quai, Francfort-sur-le-Main. (M. Champion, libraire.)

Bibliothèque de feu M. le baron James-Édouard *de Rothschild* [681]; avenue de Friedland, 42.

Bibliothèque de la ville de *Saint-Denis* [1061]; à Saint-Denis (Seine). (M. E. Lechevalier, libraire.)

Bibliothèque municipale de *Saint-Germain-en-Laye* [1055]; à la Mairie de Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Bibliothèque municipale de *Saint-Nazaire* [1138] (Loire-Inférieure); représentée par M. Port, bibliothécaire. (M. Champion, libraire.)

Bibliothèque du Séminaire de *Saint-Sulpice* [1025]; à Paris. (M. A. Picard, libraire.)

Bibliothèque du *Sénat* [764]; au Palais du Luxembourg. (M. Champion, libraire.)

Bibliothèque de la *Società romana di storia patria* (Biblioteca Vallicelliana) [921]; à Rome. (M. A. Picard, libraire.)

Bibliothèque de l'abbaye de *Solesmes* [1136]; Appuldurcombe Wroxall, île de Wight (Grande-Bretagne); représentée par dom Léon Guilloreau. (M. Champion, libraire.)

Bibliothèque royale de *Stockholm* [1139]; représentée par M. E.-W. Dahlgren, bibliothécaire en chef. (M. Champion, libraire.)

Bibliothèque de l'Université de *Strasbourg* [1140]; représentée par M. Euting, bibliothécaire en chef. (M. Champion, libraire.)

Bibliothèque municipale de *Troyes* [1116] (Aube); représentée par M. Det, bibliothécaire. (M. Champion, libraire.)

Bibliothèque de l'Université de *Tubingue* [1147]; représentée par M. C. Geiger, bibliothécaire en chef. (M. Champion, libraire.)

Bibliothèque municipale de *Ver-*

sailles [292]; à Versailles (Seine-et-Oise). (M. Champion, libraire.)

Bibliothèque du *Vieux-Montmartre*, *Société d'histoire et d'archéologie du XVIII*e *arrondissement* [933]; représentée par M. J.-C. Wiggishoff, rue Marcadet, 153.

Bibliothèque historique de la *Ville de Paris* [332] (double souscription); rue Sévigné, 29. (M. Champion, libraire.)

Billaudel (Maurice) [1091], conseiller référendaire à la Cour des comptes; rue Murillo, 9.

Biollay (Léon) [394]; rue Jouffroy, 81.

Biollay (Paul) [393], conseiller-maître à la Cour des comptes; rue Hamelin, 22.

Blacas (Comte Bertrand de) [1108]; avenue de l'Alma, 33.

Blache (Docteur) [873]; rue de Surêne, 5.

Blanchet (Adrien) [992], bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale; avenue Bosquet, 40.

Blondel (Paul) [894]; rue Fontaine, 30.

Boislisle (Arthur de) [7], membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques; boulevard Saint-Germain, 174.

Bonaparte (Prince Roland) [891]; avenue d'Iéna, 10.

Bonnardot (François) [314], conservateur de la bibliothèque de la ville; à Verdun (Meuse).

† Bonnassieux (Pierre) [288].

Bonnat (René) [1054], archiviste de Lot-et-Garonne; à Agen (Lot-et-Garonne).

Bonnault d'Houet (Baron Xavier de) [810], archiviste-paléographe; place du Palais, 4, à Compiègne (Oise).

Bonnefous (Edouard) [1096]; rue Soufflot, 15.

Bonnet (Ch.) [982]; avenue de la Mairie, 25, à Croissy (Seine-et-Oise).

Bord (Gustave) [1074]; rue de la Pompe, 145.

Borrelli de Serres (Colonel L.) [968]; rue Boccador, 20.

Boselli (Paul) [869]; Cours-la-Reine, 32.

Boüeil (Commandant) [969], capitaine de frégate en retraite; rue de Lubeck, 31.

Bouis (Édouard) [582]; rue de la Glacière, 5, à Rouen (Seine-Inférieure).

Boulay de la Meurthe (Comte Alfred) [9]; rue de l'Université, 23.

Boulé (Alphonse) [500], magistrat en retraite; à Lignières (Cher).

Boulenger (Hippolyte) [522]; rue Freycinet, 26.

Boulenger (Jacques) [1084]; rue Cambacérès, 26.

† Bourge (Gaston de) [200].

Bourgeot (Félix) [1124]; rue Des Renaudes, 14.

Bournon (Fernand) [476], archiviste-paléographe; rue Antoine-Roucher, 12.

Bouvrain (Victor) [362], architecte; rue de Vaugirard, 25.

Brette (Armand) [1008]; rue Rochechouart, 59 *bis*.

Brière (Gaston) [1047], attaché au Musée de Versailles; boulevard Beaumarchais, 113.

Brimont (Vicomte André de) [1119]; boulevard Lundy, 34, à Reims (Marne).

Broche (Lucien) [1122], archiviste aux Archives nationales; boulevard Morland, 4.

Bruel (Alexandre) [146], membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, chef de la section historique aux Archives nationales; rue du Luxembourg, 30.

Buche (Henri) [712], avocat, secrétaire de la Commission supérieure des Archives de la Marine; avenue de l'Alma, 24.

Budin (Dr) [1109], membre de l'Académie de médecine; rue de la Faisanderie, 51.

Cailleux (Gaston) [1146], architecte; rue des Ursulines, 23, à Saint-Denis (Seine).

Cain (Georges) [1075], conservateur du Musée Carnavalet; rue Sévigné, 23.

Caix de Saint-Aymour (Vicomte Amédée de) [406]; boulevard de Courcelles, 112.

Carbonnier (Jacques - Paulin - Charles) [816]; rue Edouard-Detaille, 6.

Carié (Paul) [229]; rue Murillo, 4.

Caron (Émile) [1037], avoué honoraire; boulevard Haussmann, 36.

Carrière (Abbé Victor) [1100], vicaire à Saint-Roch; rue de Rivoli, 212.

Cerf (Hippolyte) [285], négociant; rue Française, 8.

Cerise (Baron) [499], inspecteur des finances; boulevard Haussmann, 152.

Champion (Honoré) [523], libraire; quai Malaquais, 5.

Champion (Pierre) [1126], archiviste-paléographe; quai Malaquais, 5.

Chassevent (Camille) [913], ingénieur; boulevard Magenta, 5.

Chatel (Eugène) [304], ancien archiviste du Calvados; rue Vavin, 5.

Chatelain (Émile) [993], membre de l'Institut, conservateur de la bibliothèque de l'Université, directeur-adjoint à l'École des Hautes-Etudes; avenue d'Orléans, 71.

Chevalier (Léon-Charles) [369], conseiller-maître à la Cour des comptes; rue de Rivoli, 216.

Chévrier (Maurice) [657], attaché au ministère des Affaires étrangères; rue Jacob, 35.

Choppin (René) [928], au château de Gohier, par Saint-Mathurin (Maine-et-Loire).

Circaud (Edgard) [1009]; rue Ancelle, 8, à Neuilly (Seine).

Claretie (Jules) [754], membre de l'Académie française, administrateur de la Comédie-Française; boulevard Haussmann, 155.

Clouzot (Étienne) [1111], archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque historique de la ville de Paris; rue Vineuse, 12 *bis*.

Cochin (Henry) [790], député du Nord; avenue Montaigne, 5.

Cocteau (Albert) [883], notaire; boulevard Saint-Germain, 242.

Colard (H.) [1029], chef de bureau honoraire à la Préfecture de la Seine; boulevard du Montparnasse, 9.

Collomp (Joseph) [1065]; rue Marbeuf, 31.

Cormenin (Vicomte de) [123]; rue de l'Arcade, 25.

Coüard (Emile) [831], archiviste

de Seine-et-Oise; à Versailles (Seine-et-Oise).

Couderc (Camille) [828], archiviste-paléographe, conservateur-adjoint du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale; rue de Harlay, 20.

Courbet (Ernest) [170], receveur municipal-trésorier de la ville de Paris; rue de Lille, 1.

Courcel (Baron de) [838], sénateur, ancien ambassadeur, membre de l'Institut; boulevard Montparnasse, 10.

† Courcel (George de) [617].

Courcel (Valentin de) [397]; rue de Vaugirard, 20.

Coyecque (Ernest) [770], archiviste-paléographe, sous-chef du service des Eaux à la Préfecture de la Seine; avenue Reille, 32.

Coville (Alfred) [1042], recteur de l'Académie; à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Cramail (Alfred) [628]; à Rueil (Seine-et-Oise).

Croÿ (Princesse de) [1098]; avenue du Bois de Boulogne, 54.

Dabot (Henri) [1044], docteur en droit; rue Médicis, 11.

Dacier (Émile) [1148], archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale; rue des Tournelles, 15.

Daupeley (Georges) [1077], avoué près le Tribunal de la Seine, rue Saint-Honoré, 368.

Davanne (Maurice) [618], conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; rue des Petits-Champs, 82.

Decauville (Paul) [827], ancien sénateur; Oldhouse, Lamorlaye (Oise).

Delaborde (Comte H.-Fr.) [20], professeur à l'École des chartes; rue de Phalsbourg, 14.

Delisle (Léopold) [22], membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques, administrateur général honoraire de la Bibliothèque nationale; rue de Lille, 21.

Depoin (Joseph) [477]; boulevard Saint-Germain, 150.

Deray (Maurice) [1128]; rue des Pyrénées, 273.

Deroy (Léon) [759], avocat à la Cour d'appel; rue d'Amsterdam, 67.

Deslandres (Paul) [1058], archiviste-paléographe, attaché à la bibliothèque de l'Arsenal; rue du Pré-aux-Clercs, 16.

Deville (Albert) [747], chef de division honoraire à la préfecture de la Seine; rue de Pontoise, 7.

Dion (A. de) [469]; à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Doby (Abbé Auguste) [666]; à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

Dorez (Léon) [840], archiviste-paléographe, bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale; rue Littré, 10.

Drouin (Victor) [1045]; rue de Wattignies, 78.

Drumont (Édouard) [640], publiciste; passage Landrieu, 3 *bis* (rue de l'Université, 171).

Dubois de L'Estang (Étienne) [1030]; vice-président des chemins de fer de l'Etat; rue Saint-Florentin, 4.

Dubost (Raymond) [325]; rue Saint-Denis, 130, à Courbevoie (Seine).

Dufour (A.) [349], conservateur de la bibliothèque et des archives de la ville de Corbeil; rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil (Seine-et-Oise).

Dufour (Théophile) [115], directeur honoraire des archives et de la bibliothèque de Genève; à Grand Saconnex, près Genève (Suisse).

Dulau (A.-B.) [868 et 979] (double souscription), libraire; Soho Square, 37, à Londres (Angleterre).

Dupuis [486], vice-président du Comité archéologique de Senlis; à Pontarmé, par la Chapelle-en-Serval (Oise).

Dureau (Albert) [1097]; rue de Bourgogne, 13.

Durrieu (Comte Paul) [842], conservateur honoraire au Musée du Louvre; avenue Malakoff, 74.

Duruflé (Gustave) [586]; rue de la Victoire, 47.

Dutilleul (Charles) [714], agent de change; chaussée d'Antin, 68.

†**Egger** (Émile) [35].

†**Engel-Dollfus** (Frédéric) [344].

Fagniez (Gustave) [37], membre de l'Institut; rue de Paris, 111, à Meudon (Seine-et-Oise).

Fanet (Valère) [1088]; rue George-Sand, 34.

Faure-Beaulieu (Léon) [1038]; rue Charles V, 10.

Fenaille (Maurice) [949]; rue de l'Élysée, 14.

†**Feulard** (Dr Henri) [795].

†**Fichot** (Charles) [635].

Firino (Roger) [836], ancien député de l'Aisne; rue de Monceau, 41.

Flamare (Henri de) [131], archiviste de la Nièvre; à Nevers (Nièvre).

Fould (Paul) [954]; avenue d'Iéna, 62.

Franklin (Alfred) [107], administrateur honoraire de la bibliothèque Mazarine; boulevard Bonne-Nouvelle, 28.

Frémy (René) [971]; rue Casimir-Périer, 11 *bis*.

Fréville (Marcel de) [306], conseiller référendaire à la Cour des comptes; rue Cassette, 12.

Fromageot (Paul) [1093], avocat; rue de l'Université, 11.

Fuchs (Adalbert de) [533], conseiller au ministère des Affaires étrangères austro-hongrois; à Vienne (Autriche).

Galais (Alphonse-G.) [775]; boulevard Haussmann, 87.

Gardissal (Félix) [512], avocat; rue de la Victoire, 65.

Garnier (L.-R.) [834]; rue de Sèvres, 20, à Boulogne (Seine).

Gaston (Abbé Jean) [1080], vicaire à Saint-François-de-Sales; rue Demours, 110.

Gazier (Augustin) [611], professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Paris, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques; rue Denfert-Rochereau, 22.

†**Gérard** (Albert) [404].

Gerbaux (Fernand) [863], sous-chef de section aux Archives nationales; rue Monsieur-le-Prince, 20.

Gerold [358], libraire; à Vienne (Autriche).

Giffard (André) [1145]; boulevard Saint-Michel, 147.

†**Goldschmidt** (Léopold) [888].

Gonfreville (E. de) [1051], sous-chef de bureau à la Cie des chemins de fer de l'Ouest; rue Notre-Dame de Lorette, 21.

Gosselin-Lenotre (Th.) [973]; rue Vaneau, 40.

Gouvy (Paul) [1156], auditeur à la Cour des comptes; rue de Fleurus, 35.

Grandmaison (Louis de) [919], archiviste d'Indre-et-Loire; rue Émile-Zola, 13, à Tours (Indre-et-Loire).

Gravier (Léopold) [573], ancien préfet; avenue Kleber, 93.

Greder (Léon) [1014]; place des Batignolles, 20.

Grouchy (Vicomte de) [534], ministre plénipotentiaire honoraire; rue Dumont-d'Urville, 8.

Gruel (Léon) [942], relieur; rue Saint-Honoré, 418.

Guérin (Paul) [44], chef de la section du secrétariat aux Archives nationales; avenue de Clichy, 13.

Guéroult (Albert) [412]; rue de Lyon, 7.

Guibert (Joseph) [1113], sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale; rue Ampère, 45.

Guiffrey (J.-J.) [45], membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques, administrateur de la manufacture nationale des Gobelins; avenue des Gobelins, 42.

Guilhiermoz (Paul) [689], archiviste-paléographe, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale; quai Voltaire, 5.

Guillaume (Joseph) [865], professeur à l'Institut catholique de Lille; avenue de Breteuil, 54.

Guillemot (Étienne) [1112], archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque nationale; avenue Beaucour, 7.

Hallays (André) [1056], publiciste; rue du Bac, 110.

Halphen (Eugène) [151]; avenue Henri-Martin, 69.

Hamy (Dr É.-T.) [952], membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques, professeur au Muséum d'histoire naturelle; rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 36.

Hanotaux (Gabriel) [690], de l'Académie française, ancien ministre des Affaires étrangères, ancien député; rue de Rocroy, 24.

†Hartmann (Alfred) [352].

Hartmann (Georges) [851]; château de Conflans, à Charenton (Seine).

Hayaux du Tilly (L.-P.-H.) [981], agent de change; rue de Richelieu, 83.

†Havet (Julien) [226].

†Heine (Michel) [509].

†Henrotte (François) [388].

Himly (Auguste) [189], membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Paris; avenue de l'Observatoire, 23.

Hoche [737]; avenue Marceau, 31.

Huet (Paul) [545], sous-ingénieur à l'imprimerie de la Banque de France; rue de l'Université, 8.

Husson (Henry) [803]; place de Breteuil, 7.

Jacob (Émile) [49], architecte; boulevard Voltaire, 26.

Jobbé-Duval (Émile) [802], pro-

fesseur à la Faculté de droit de Paris; avenue de Breteuil, 39.

Jousselin (Fernand) [1118]; avenue Jules-Janin, 22.

†Kaulek (Jean) [671].

La Bastière (Comte Henri de) [1133]; rue Godot-de-Mauroi, 1.

La Baume-Pluvinel (Mlle de) [966]; rue de La Baume, 9.

†Labitte (Adolphe) [129].

Laborde (Marquis de) [52], membre du Comité des travaux historiques et scientifiques; quai d'Orsay, 25.

Labouret (Camille) [1082], conseiller d'ambassade; rue du Cirque, 2.

La Caille [738], ancien magistrat; boulevard Malesherbes, 50.

Lacan (Gustave) [498], avocat, secrétaire général du chemin de fer du Nord; rue d'Aumale, 20.

Lacombe (Paul) [553], bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale; rue de Moscou, 5.

Lafenestre (Georges) [165], membre de l'Institut, conservateur honoraire des peintures au Musée du Louvre; avenue Lakanal, 5, à Bourg-la-Reine (Seine).

Laguerre (Georges) [1110], avocat, ancien député; boulevard de Montmorency, 73.

Lair (Jules) [53], membre de l'Institut, directeur des Entrepôts et Magasins généraux de la ville de Paris; rue Bossuet, 8.

Lalain-Chomel (Maurice de) [452], juge au tribunal de la Seine; rue de l'Université, 5.

Lallemand (Léon) [596], correspondant de l'Institut; rue Bonaparte, 29.

Lambeau (Lucien) [1090], chef de bureau à la Préfecture de la Seine; rue des Lions, 19.

Lami (Stanislas) [1012]; rue Scheffer, 51.

Lasteyrie (Comte R. de) [57], membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, ancien député, professeur à l'École des chartes; rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*.

La Trémoille (Duc de) [391], membre de l'Institut; avenue Gabriel, 4.

Lauer (Ph.) [1064], archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale; rue Arsène-Houssaye, 15.

Laugier (André) [985], secrétaire-général du Mont-de-Piété; rue de Clichy, 23.

Launay (Abbé de) [915], curé d'Asnières; à Asnières (Seine).

Launay (Dr Henry de) [1066]; rue de Calais, 17.

Laurentie (J.) [951], avocat à la Cour d'appel; rue du Regard, 14.

Laverne (Albert) [58], notaire honoraire; rue Pasquier, 2.

Lavernhe (Jules) [1103]; boulevard Sadi-Carnot, 9, à Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise).

Lavisse (Ernest) [59], membre de l'Académie française, professeur à la Faculté des lettres de Paris; rue de Médicis, 5.

Lazard (Lucien) [1053], archiviste-paléographe, sous-archiviste de la Seine; rue Rochechouart, 49.

Le Bastier de Théméricourt [387]; au château de Thémé-

ricourt, par Vigny (Seine-et-Oise).

Le Breton [464]; boulevard Beaumarchais, 93.

Le Brun (Eugène) [1078]; boulevard Saint-Germain, 227.

Lefebvre [648], professeur à la Faculté de droit de Paris; boulevard Saint-Germain, 242 *bis*.

Lefèvre-Pontalis (Eugène-Amédée) [735], archiviste-paléographe, directeur de la Société française d'Archéologie; rue de Phalsbourg, 13.

Lefèvre-Pontalis (Germain) [675], archiviste-paléographe, secrétaire d'ambassade; boulevard Malesherbes, 52.

Legoux (Baron Jules) [792]; à Bar-sur-Seine (Aube).

Le Grand (Léon) [752], archiviste aux Archives nationales; rue du Regard, 11.

Leguillette (C.) [932]; boulevard Saint-Germain, 116.

Leloir (Louis) [1158]; rue Castiglione, 8.

Lelong (Eugène) [247], chargé de cours à l'École des chartes, ancien archiviste aux Archives nationales; rue Monge, 59.

Lemaire (Arthur) [520]; rue de Rome, 35.

Lemarié (E.) [972], libraire; à Dammartin (Seine-et-Marne).

Lemercier [494], associé de la maison Dollfus; rue Rougemont, 15.

†Lemercier (Abel) [284].

Lemoisne (Paul-André) [1114], archiviste-paléographe, stagiaire à la Bibliothèque nationale; rue Prony, 45.

Leredu (Georges) [980], avocat à la Cour d'appel; rue de Paradis, 42.

Le Roux (H.) [442], directeur à la préfecture de la Seine; rue de Passy, 7.

Lesage (Léon) [539], avocat à la Cour d'appel; rue de Rivoli, 116.

Le Senne (Eugène) [805]; boulevard Haussmann, 73.

Le Soüef (Auguste) [405]; boulevard Beaumarchais, 109.

Le Vayer (Paul) [959], conservateur de la Bibliothèque historique de la ville de Paris; rue Bargue, 25.

Levé (Ferdinand) [204]; rue Cassette, 17.

Lévis-Mirepoix (Comte de) [1032]; rue de Lille, 121.

Loche [443], ingénieur des Ponts et chaussées; rue d'Offémont, 24.

Longnon (Auguste) [63], membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, professeur au Collège de France, directeur à l'École des Hautes-Études; rue de Bourgogne, 52.

Lorain (Paul-Jean-Baptiste) [612], architecte; rue Gay-Lussac, 38.

†Lot (Henri) [65].

Loubat (Duc de) [1057], correspondant de l'Institut; rue Dumont-d'Urville, 53.

Louzier (Sainte-Anne) [644], architecte; rue Pouchet, 16.

†Luce (Siméon) [66].

Luppé (Marquis de) [983]; rue Barbet-de-Jouy, 29.

Lyon-Caen (Charles) [67], membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques, professeur à la Faculté de droit de Paris; rue Soufflot, 13.

Lyrot (Comte de) [882]; avenue Bosquet, 14 *bis*.

Mabille (H.) [976]; rue de l'Abbé-de-l'Epée, 5.

Maïstre (Henri) [1024], stagiaire à la Bibliothèque nationale; rue de Courcelles, 198.

Mallet (Baron) [707]; rue d'Anjou, 35.

Mallevoue (Fernand de) [647]; rue de Verneuil, 22.

Mandrot (Bernard de), [1157], archiviste-paléographe; avenue du Trocadéro, 42.

Manneville [1151], rédacteur au ministère du Commerce; avenue des Gobelins, 17.

Marcel (Gabriel) [415], membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur-adjoint à la section des cartes de la Bibliothèque nationale.

Mareuse (Edgar) [384], secrétaire du Comité des inscriptions parisiennes; boulevard Haussmann, 81.

Mareuse (Mme Edgar) [944]; boulevard Haussmann, 81.

Margry (A.) [605]; à Senlis (Oise).

Margueritte (René) [1153]; rue de Rivoli, 50.

Martin (Henry) [1081], administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal; rue Sully, 1.

Martinet (Comte André) [965]; boulevard de Latour-Maubourg, 22.

Marty (André) [1067], rue Duroc, 24.

†Masson (Abbé) [249].

Masson (Frédéric) [127], membre de l'Académie française; rue de La Baume, 15.

Mauban (Georges) [243]; rue de Solferino, 5 *bis*.

Mauger (Albert) [927], inspecteur du domaine de l'Assistance publique; avenue du Roule, 147, à Neuilly (Seine).

Mazerolle (Fernand) [895], archiviste de la Direction générale des Monnaies et médailles; à la Monnaie, quai Conti, 11.

Mély (Fernand de) [776]; rue de La Trémoille, 26.

Mentienne (Adrien) [677], ancien maire; à Bry-sur-Marne (Seine).

Mesnard (Georges) [1107]; rue de La Boétie, 7.

Meuret (Abbé Joseph) [1135], vicaire à Nanterre (Seine).

Meyer (Paul) [305], membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques, directeur de l'École des chartes, professeur au Collège de France; avenue de la Bourdonnais, 16.

Michel (E.) [1059], homme de lettres; rue Vivienne, 17.

Ministère de l'Instruction publique (souscription à 34 exemplaires).

Mirabaud (Albert) [283]; rue de Provence, 56.

Mirabaud (Paul) [279]; rue de Provence, 56.

Mirot (Léon) [999], archiviste aux Archives nationales; rue de Grenelle, 15.

Montesquiou-Fezensac (Comte Henri de) [839]; château de Longpont, à Longpont (Aisne).

Monval (Georges) [961], archiviste du Théâtre-Français; rue Crébillon, 8.

†Moranvillé (A.) [173].

Moranvillé (Henri) [974], archiviste-paléographe, bibliothécaire honoraire à la Biblio-

thèque nationale; boulevard Péreire, 112.

Moreau-Nélaton [702]; rue du Faubourg-St-Honoré, 73 *bis*.

Morel-Fatio (Alfred) [78], secrétaire de l'École des chartes, directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études; rue de Jussieu, 15.

Morel-Fatio (Louis) [1104], conseiller à la Cour des comptes; rue du Général-Foy, 3.

Morillon (Louis) [395]; rue d'Hauteville, 78.

Moussard (Ernest) [1121]; à Bonnières-sur-Seine (Seine-et-Oise).

Moustier (Marquis de) [835], député du Doubs; avenue de l'Alma, 17.

Muller (Chanoine) [1011], aumônier de l'hospice Condé; à Chantilly (Oise).

Nantet (Edmond) [1094], avocat; rue du Cirque, 15.

Narbey (Abbé C.) [780], premier vicaire à Saint-Vincent-de-Paul de Clichy; rue de l'Union, 10, à Clichy (Seine).

Néron [778]; avenue Hoche, 15.

Nervo (Baron Robert de) [1013]; rue de Marignan, 17.

Neuflize (Baronne de) [178]; place Malesherbes, 15.

Neuville (Didier) [168], archiviste-paléographe, sous-directeur au ministère de la Marine; rue Léo-Delibes, 15.

Nicolay (Marquis de) [460]; rue Saint-Dominique, 35.

Noël (Octave) [726], membre du Comité des travaux historiques et scientifiques; boulevard Flandrin, 17.

Normand (Charles) [832]; rue de Miromesnil, 98.

Omont (Henri) [633], membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale; rue Raynouard, 17.

Orléans (Mgr le duc d') [1006]; York-House, Twickenham (Angleterre).

Pange (Comte Maurice de) [381]; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 29.

†Pannier (Léopold) [81].

Pardinel [1046]; rue Bonaparte, 5.

Parguez (Henri) [1141]; rue Meyerbeer, 4.

Passy (Louis) [117], député de l'Eure, membre de l'Institut; rue de Courcelles, 75.

Pauly (Alphonse) [414], conservateur honoraire à la Bibliothèque nationale; rue de Fontenay, 36, à Châtillon (Seine).

Peise (Lucien) [248]; rue de Rivoli, 24.

Pélissier (Léon-G.) [905], professeur à la Faculté des lettres; château Leyris, boulevard J.-J. Rousseau, à Montpellier (Hérault).

Pepin-Lehalleur [908]; rue de Castiglione, 14.

Perrin Du Lac (Jules) [564], ancien président de la Société historique de Compiègne; rue des Minimes, 10, à Compiègne (Oise).

Pesron (Édouard) [773], chef-adjoint du contrôle à la Société

générale de Crédit industriel et commercial; rue Nollet, 90.

Petit (Maurice) [1106], bibliothécaire-adjoint de la Société astronomique de France; boulevard Saint-Marcel, 22.

Pêtre (Augustin) [1034]; sous-chef des Travaux historiques de la Ville; rue Sévigné, 29.

Piat (Albert) [207]; rue Saint-Maur, 85.

Picard (Alphonse) [253], libraire; rue Bonaparte, 82.

Picot (Émile) [804], membre de l'Institut, consul honoraire, professeur à l'École des langues orientales vivantes; avenue de Wagram, 135.

Picot (Georges) [159], secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques; rue Pigalle, 54.

† Picou (Gustave) [821].

Pimodan (Marquis de) [844]; rue de l'Université, 98.

Pinet (Abbé Paul) [595], curé de la Plaine-Saint-Denis; avenue de Paris, 131, Saint-Denis (Seine).

Pinson (Paul) [632], ancien commissaire de police; à Douai (Nord).

Pisani (Abbé) [1062], chanoine de Notre-Dame; quai Montebello, 13.

Plancouard (Léon) [935]; à Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Pluyette (Charles) [1049]; rue de l'Université, 35.

Poëte (Marcel) [1083], conservateur de la Bibliothèque historique de la ville de Paris; rue Honoré-Chevalier, 4.

Poirée [1152]; à la Gâtelière, près Senlis (Oise).

Polignac (Vicomte Armand de) [1154]; rue de Lubeck, 25.

Ponchaud (Joseph) [1003]; à Vandœuvre (Meurthe-et-Moselle).

Poupardin (René) [1086], archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale; rue Soufflot, 18.

Pralon (Auguste) [651]; rue de Milan, 11 *bis*.

Prarond (Ernest) [213]; rue de Tournon, 14.

Prieur (Dr Albert) [1101]; place des Vosges, 1.

Quentin-Bauchart (Maurice) [885], membre du Conseil municipal de Paris; rue François Ier, 31.

Quiédeville (Edmond) [788]; boulevard Haussmann, 128.

Raulet (Lucien) [963]; rue des Dames, 9.

Raynaud (Gaston) [181], archiviste-paléographe, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale; avenue de Villiers, 130.

Reilhac (Comte de) [691]; rue de Marignan, 16.

Reiset (F. de) [547]; rue de Monceau, 79.

Renouard (Philippe) [940]; rue des Saints-Pères, 19.

Rey (Auguste) [256]; rue Sainte-Cécile, 8.

Richemond (Émile) [1105], ancien président du Tribunal de commerce de la Seine; boulevard Malesherbes, 88.

Rilly (Comte de) [1085]; au château d'Oysonville, par Sainville (Eure-et-Loir).

Robida (A.) [984]; route de la

Plaine, 15, au Vésinet (Seine-et-Oise).

ROCHEGUDE (Marquis DE) [1069]; avenue Carnot, 15.

ROY (Jules) [235], professeur à l'École des chartes, directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études; rue Hautefeuille, 19.

ROY (Maurice) [729], conseiller référendaire à la Cour des comptes; rue de Bellechasse, 31.

RUBLE (Baronne Alphonse DE) [753]; rue Montalivet, 10.

SAINT-FOIX (Georges DE) [950]; rue Pierre-Charron, 31.

SALLE (Julien-Hippolyte) [411]; rue Compoise, 63, à Saint-Denis (Seine).

SANDOZ (Gustave-Roger) [902]; rue Royale, 10.

SARDOU (Victorien) [407], membre de l'Académie française; boulevard de Courcelles, 64.

SARRAZIN (Albert) [1043], bâtonnier de l'Ordre des avocats près la Cour d'appel de Rouen; place des Carmes, 1, à Rouen (Seine-Inférieure).

SARTIAUX (Albert) [986], ingénieur en chef de l'exploitation du chemin de fer du Nord; boulevard de Courcelles, 40.

† SEGOND (Louis-Ernest) [756].

SÉGUR (Comte Louis DE) [311], ancien député; rue de La Boétie, 44.

SELLIER (Charles) [762], conservateur-adjoint du Musée Carnavalet; rue Saint-Louis-en-l'Ile, 5.

SENART (Emile) [96], membre de l'Institut; rue François Ier, 18.

SERBAT (Louis LASSALLE-) [1095], archiviste-paléographe; rue Chateaubriand, 8.

SERVOIS (Gustave) [309], directeur honoraire des Archives, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques; boulevard Malesherbes, 101.

SOUCHON (Victor) [931]; rue de la Néva, 4.

STEIN (Henri) [698], archiviste aux Archives nationales; rue Gay-Lussac, 38.

SWARTE (Victor DE) [934]; rue Bassano, 5.

TARDIF (Joseph) [704], archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel de Paris; rue du Cherche-Midi, 28.

THEVIN (Mlle Alice) [1127]; 391, Beacon street, à Boston, Massachusets (États-Unis).

TOURNEUR (Henri) [1149]; rue des Francs-Bourgeois, 29.

TOURNEUX (Maurice) [670]; quai de Béthune, 34.

TRANCHANT (Charles) [118], ancien conseiller d'État, ancien conseiller municipal de Paris et conseiller général de la Seine, président honoraire de la Compagnie des Messageries maritimes, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques; rue Barbet-de-Jouy, 28.

TREILHARD (Vicomte Jules) [964]; avenue d'Antin, 57.

TRUDON DES ORMES (Amédée) [1015], archiviste-paléographe, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale; rue du Marché-Neuf, 1, à Versailles (Seine-et-Oise).

TRUSSON (Jules) [1120]; rue Jenner, 56.

TUETEY (Alexandre) [459], chef de la section moderne aux Archives nationales; quai Bourbon, 45.

Vallot (Joseph) [767], directeur de l'Observatoire du Mont-Blanc; avenue des Champs-Élysées, 114.

Valois (Noël) [736], membre de l'Institut, archiviste honoraire aux Archives nationales; rue de l'Abbaye, 13.

Van Geluwe (Léon) [1040]; rue des Arquebusiers, 9.

Vercken (Ernest) [437]; rue des Dames, 62.

Viard (Jules) [864], archiviste aux Archives nationales; avenue Gambetta, 17, à Saint-Mandé (Seine).

Vidier (Alexandre) [977], archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire au département des imprimés de la Bibliothèque nationale; rue de Sèvres, 25, à Boulogne (Seine).

Villefosse (Antoine Héron de) [389], membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur des antiquités grecques et romaines du Musée du Louvre, directeur à l'École pratique des Hautes-Etudes; rue Washington, 16.

Villenoisy (François de) [1072], sous-bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale; rue Washington, 32.

Villepelet (Ferdinand) [274], archiviste du département de la Dordogne; boulevard Lakanal, 21, à Périgueux.

Villiers du Terrage (Vicomte) [1017]; rue Barbet-de-Jouy, 30.

Vimont (Docteur) [1022], ancien interne des hôpitaux de Paris; rue Étienne-Marcel, 8.

Viollet (Paul) [100], membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes, bibliothécaire de la Faculté de droit; rue Cujas, 5.

Vogüé (Marquis Melchior de) [900], membre de l'Institut, ancien ambassadeur; rue Fabert, 2.

Vuaflart (Albert) [1071]; rue Gassendi, 15.

†Wailly (Natalis de) [119].

Werlé (Comte) [1016]; à Reims (Marne).

LISTE DES PRÉSIDENTS

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE

(1874-1905).

1874. — M. Léopold Delisle, membre de l'Institut.
1875. — M. Adrien de Longpérier, membre de l'Institut.
1876. — M. le baron F. de Guilhermy.
1877. — M. le baron Jérôme Pichon.
1878. — M. Victor Duruy, membre de l'Institut.
1879. — M. Alfred Maury, membre de l'Institut.
1880. — M. Emile Egger, membre de l'Institut.
1881. — M. Léopold Delisle, membre de l'Institut.
1882. — M. Jules Cousin.
1883. — M. Charles Jourdain, membre de l'Institut.
1884. — M. Anatole de Montaiglon.
1885. — M. Auguste Vitu.
1886. — M. Charles Tranchant.
1887. — M. Auguste Longnon, membre de l'Institut.
1888. — M. le comte A. Boulay de la Meurthe.
1889. — M. Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut.
1890. — M. le baron Alphonse de Ruble.
1891. — M. le comte R. de Lasteyrie, membre de l'Institut.
1892. — M. le marquis J. de Laborde.
1893. — M. Eugène de Rozière, membre de l'Institut.
1894. — M. Jules Guiffrey, membre de l'Institut.
1895. — M. Jules Lair, membre de l'Institut.
1896. — M. Gustave Fagniez, membre de l'Institut.
1897. — M. Gustave Servois.
1898. — M. Eugène Müntz, membre de l'Institut.
1899. — M. Albert Babeau, membre de l'Institut.
1900. — M. Maurice Tourneux.
1901. — M. Charles Tranchant.
1902. — M. Noël Valois, membre de l'Institut.
1903. — M. Henri Omont, membre de l'Institut.
1904. — M. Alexandre Bruel.
1905. — M. A. de Boislisle, membre de l'Institut.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise.
Comité archéologique de Senlis.
Comité archéologique et historique de Noyon.
Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.
Société académique de Laon.
Société archéologique de Rambouillet.
Société archéologique de Vervins.
Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.
Société du Protestantisme français.
Société historique de Compiègne.
Société historique et archéologique de Chateau-Thierry.
Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix.
Société historique et archéologique du Gatinais.
Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.
Société historique et archéologique du VI[e] arrondissement, rue Bonaparte, 78, à la Mairie.
Société historique et archéologique du VIII[e] arrondissement, rue d'Anjou, à la Mairie.

LISTE

DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVEC L'INDICATION DE L'ANNÉE OU CESSENT LEURS FONCTIONS.

1906.

AUVRAY (Lucien).
BOULAY DE LA MEURTHE (Cte A.).
BRUEL (Alexandre).
CHATELAIN (Émile).
DELABORDE (Comte).
DURRIEU (Comte P.).
GUÉRIN (Paul).
LASTEYRIE (Comte DE).
LE GRAND (Léon).
RAYNAUD (Gaston).
SERVOIS (Gustave).
TOURNEUX (Maurice).

1907.

BLANCHET (Adrien).
COYECQUE (Ernest).
DELISLE (Léopold).
FAGNIEZ (Gustave).
GROUCHY (Vicomte DE).
LEFÈVRE-PONTALIS (Germain).
LE VAYER (Paul).
MARTIN (Henry).
REY (Auguste).
STEIN (Henri).
TRANCHANT (Charles).
VALOIS (Noël).

1908.

BOISLISLE (Arthur DE).
BORRELLI DE SERRES.
COURCEL (Baron DE).
DUFOUR (A.).
FRANKLIN (Alfred).
HÉRON DE VILLEFOSSE (Ant.).
LABORDE (Marquis DE).
LACOMBE (Paul).
MAREUSE (Edgar).
OMONT (Henri).
PICOT (Georges).
VIOLLET (Paul).

1909.

BABEAU (Albert).
BARROUX (Marius).
BOURNON (Fernand).
COUDERC (Camille).
GUIFFREY (Jules).
LAIR (Jules).
LELONG (Eugène).
LONGNON (Auguste).
PICOT (Émile).
SELLIER (Charles).
TUETEY (Alexandre).
VIDIER (Alexandre).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

Président	BOISLISLE (Arthur DE).
Vice-Président	TUETEY (Alexandre).
Trésorier	LACOMBE (Paul).
Secrétaire-Archiviste	MAREUSE (Edgar).
Secrétaire-Adjoint	MARTIN (Henry).

COMITÉ DES FONDS.

BABEAU (Albert).
BOULAY DE LA MEURTHE (Cte A.).
LABORDE (Marquis DE).
TOURNEUX (Maurice).

COMITÉ DE PUBLICATION.

DELISLE (Léopold).
FAGNIEZ (Gustave).
LAIR (Jules).
LASTEYRIE (Comte DE).
LONGNON (Auguste).
OMONT (Henri).
VIDIER (Alexandre).

JOURS DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE

Pendant l'année 1906.

L'Assemblée Générale aura lieu à la Bibliothèque nationale le mardi 8 mai, à quatre heures précises.

Le Conseil d'administration de la Société se réunira à la Bibliothèque nationale aux dates ci-dessous indiquées :

16 Janvier.
13 Février.
13 Mars.
10 Avril.
19 Juin.
10 Juillet.
13 Novembre.
11 Décembre.

Les séances commenceront à quatre heures précises. Tous les membres de la Société ont le droit d'y assister et d'y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Les membres de la Société qui auraient des communications à faire insérer dans le Bulletin, ou des mémoires à transmettre au Comité de publication, sont priés de les adresser à M. A. Vidier, secrétaire du Comité de publication, rue de Sèvres, 25, Boulogne (Seine), ou à la Bibliothèque nationale.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale le 16 janvier 1906.

Présidence de M. A. Tuetey, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

Étaient présents : MM. L. Auvray, A. Babeau, M. Barroux, A. Blanchet, comte Boulay de la Meurthe, F. Bournon, E. Coyecque, L. Delisle, A. Dufour, comte Durrieu, G. Fagniez, vicomte de Grouchy, P. Lacombe, G. Lefèvre-Pontalis, P. Le Vayer, E. Mareuse, E. Picot, A. Rey, M. Tourneux, Ch. Tranchant, A. Tuetey et A. Vidier.

Assistaient également à la séance : MM. Circaud, Greder, Lambeau, Mirot, Poupardin et Vuaflart.

Excusés : MM. A. de Boislisle et de Laborde.

— M. Bournon dépose sur le bureau la Chronique parisienne de l'année 1905. — Renvoi au Comité de publication.

— Le Conseil prononce l'admission de :

1147. Bibliothèque de l'Université de Tübingen (M. Champion, libraire correspondant), présentée par MM. Honoré et Pierre Champion.

— M. le président annonce la mort de M. le comte Paul de Chabrillan (137).

Cette communication est accueillie par des regrets unanimes.

— M. Émile Picot fait remarquer que dans la collation de l'édition gothique, datée de 1533, de la *Fleur des antiquités* de Corrozet

(*Bulletin* de 1905, p. 149), M. Lacombe s'est mépris sur le nombre réel des feuillets. La pagination est défectueuse, mais le volume se compose bien de quarante-sept feuillets chiffrés et d'un feuillet non chiffré. Le feuillet XLV n'existe pas, mais il y a deux feuillets chiffrés XLVII, ce qui rétablit le nombre nécessaire pour constituer le dernier cahier.

M. Lacombe reconnaît l'exactitude de cette observation et remercie M. Picot de sa rectification.

— M. Émile Picot constate que deux passages de l'*Inventaire du trésor de Saint-Eustache*, publié par Lucien Broche (*Bulletin* de 1905, p. 166 et 167), pouvaient donner lieu à deux notes. L'un de ces passages concerne le fondeur *Jehan Morant*, dont il a été question dans notre *Bulletin*, 1882, p. 43. Cet artiste est l'auteur du tombeau d'Arnauld de Guilhem, seigneur de Barbazan, chambellan de Charles VII, qui se trouvait à Saint-Denis avant la Révolution, et qui a été décrit par Félibien (*Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 347 et 559). L'autre passage se rapporte à la veuve *Dymenche Herbelot*. Dimanche, ou Dimanchot Herbelot, marchand et bourgeois de Paris, était mort le 25 janvier 1451 ; sa veuve s'appelait Perrette la Pellée (voy. Lebeuf, éd. Cocheris, I, p. 206). Les descendants de ces riches bourgeois jouèrent un rôle assez important. Laurent, également qualifié marchand, eut l'honneur, le 28 novembre 1476, de loger le roi de Portugal dans son hôtel des Prouvelles (Malingre, *Annales*, 1640, p. 213). Nicole Herbelot était changeur du trésor en 1493 (*Lettres de Charles VIII*, t. III, p. 365). Ce Nicole devint conseiller au Parlement de Paris (Félibien, IV, p. 663, le cite à la date du 7 mars 1525, n. st.). Il mourut avant le mois de juin 1527 (*Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1894, p. 80). Il avait épousé Françoise Brachet.

— M. Adrien Blanchet communique un volume, haut de 114 millimètres, à tranche dorée, relié en maroquin rouge plein, avec les armes de France, couronnées et entourées des colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit sur les plats; le dos qui porte le titre ANNÉE 1775 est semé de lis; une fleur de lis est placée dans chaque angle des plats. Sur un des feuillets de garde on lit l'indication manuscrite suivante : *Almanach composé de 7 almanach fourny par le Bel, libraire.*

Le premier almanach du recueil porte le titre de : *Almanach royal, année M. DCC. LXXV. A Paris, chez Le Breton, premier imprimeur ordinaire du Roi, rue Hautefeuille. Avec privilège du Roi* (54 fol. sans pagination.

Vient ensuite le *Calendrier de la Cour, tiré des Éphémérides pour l'année mil sept cent soixante-quinze; contenant le Lieu, le Lever, le Coucher et la Déclinaison du Soleil; le Lever et le Coucher de la*

Lune, etc. Avec la Naissance des Rois, Reines, Princes et Princesses de l'Europe. Imprimé pour la Famille Royale et Maison de Sa Majesté. A Paris, rue S. Jacques, chez la Veuve Hérissant, Imprimeur du Roi, des Cabinet et Maison de Sa Majesté. MDCCLXXV. Avec privilège du Roi (35 fol. sans pagination).

Le troisième opuscule est un *Extrait de l'État militaire pour l'année 1775. A Paris, chez Guillyn, Libraire, Quai des Augustins, au Lys d'Or. Avec Privilège du Roi* (33 fol. sans pagination).

La quatrième place est occupée par les *Étrennes Mignones, curieuses et utiles, avec plusieurs augmentations et corrections, pour l'année mil sept cent soixante-quinze. A Paris, chez Claude-Jacques-Charles et Pierre-François Durand, rue du Foin. MDCCLXXV. Avec Approbation et Privilège du Roi* (35 fol. sans pagination).

On trouve ensuite les *Étrennes Historiques ou Mélange curieux d'Anecdotes instructives et nécessaires sur les différens pays de l'Univers, contenant une idée précise et cosmographique du Ciel et de la Terre, ses climats, ses productions, ses habitans, leurs mœurs, leur Religion, leur Commerce, etc.; Les distances de Paris aux principales Villes du Monde; Les Naissances et Morts des Rois, Reines, Princes et Princesses de l'Europe; Les événements remarquables de l'année; et diverses Matières utiles, intéressantes et agréables. Pour l'Année mil sept cent soixante-quinze, Louis XVI régnant. A Paris, chez Cailleau, Imprimeur-Libraire, rue S. Severin, à côté du Papetier, vis-à-vis des murs de l'Église. Avec Approbation et Privilège du Roi* (42 fol. et 2 tableaux pliés).

Le sixième almanach est intitulé : *les Spectacles de Paris ou Calendrier historique et chronologique des Théâtres avec des Anecdotes et un Catalogue de toutes les Pièces jouées sur les différens Théâtres; le nom des Auteurs vivans qui ont travaillé dans le genre dramatique et la liste de leurs Ouvrages. On y a joint les demeures des principaux Acteurs, Danseurs, Musiciens et autres Personnes employées aux Spectacles. Vingt-quatrième Partie, pour l'Année 1775. A Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue Saint-Jacques, au Temple du Goût. Avec Approbation et Privilège* (229 pages et 10 non numérotées).

Enfin la dernière partie du recueil est l'*Almanach de Paris, contenant la Demeure, les Noms et Qualités des Personnes de Condition dans la Ville et Fauxbourgs de Paris; Corrigé et Considérablement augmenté, pour l'année mil sept cent soixante-quinze. Le prix est de 30 sols broché et de 40 sols relié. A Paris, chez Didot l'aîné, Imprimeur, rue Pavée S. A., Humaire, Libraire, rue du Marché Palu, entre la rue N. D. et le petit pont, Gobreau, Libraire, quai des Augustins, près de la Grille. Madame Mangeot, Veuve de l'Éditeur, à l'hôtel de Toulouse, sous le péristile, recevra les observations sur les*

noms et demeures. MDCCLXXV. Avec Approbation et Privilège du Roi (243 pages et 2 non numérotées).

Le recueil est complété par un cahier de 24 pages, édité *chez la Veuve Duchesne, rue S. Jacques*, portant l'indication des jours de chaque mois, avec des colonnes blanches pour inscrire en livres, sols et deniers, la perte ou le gain de chaque jour. Les seules mentions manuscrites qu'on lit sur ce cahier sont les suivantes : au 5 janvier, *coupe;* au 5 mai, *oseille, asper;* aux 16 et 17 décembre, les nombres *101* et *61* dans la colonne des « livres » pour la « perte ».

Les divers opuscules qui forment ce recueil sont cités dans les *Almanachs français* de M. Grand-Carteret et ne sont pas tous également rares, mais le recueil lui-même tire de leur réunion un intérêt particulier; enfin la reliure aux armes royales de France donne au volume un intérêt historique. Il faut remarquer encore que le fermoir, sans doute d'un travail précieux, à été arraché; il reste sur le bord du plat antérieur de la reliure le bouton d'argent qui complétait la fermeture. Il est presque certain que le recueil a été fait pour l'usage de Louis XVI, qui était roi de France depuis le 20 mai 1774.

M. Vidier fait remarquer que la Bibliothèque nationale possède beaucoup de volumes provenant de la bibliothèque personnelle de Louis XVI. Ces volumes, conservés tous dans la Réserve, ne sont pas réunis en collection, ils sont dispersés dans les différentes séries du cadre bibliographique; ils se distinguent, outre la reliure aux armes royales, par des signets portant la mention manuscrite *Capet.*

— M. Lacombe annonce que le cours de M. Marcel Poëte a recommencé le 27 novembre; qu'il a lieu, à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, tous les lundis, à quatre heures et demie, et qu'il est consacré aux *Sources de l'histoire de la commune et du peuple de Paris au moyen âge.*

— M. Tranchant demande où en est l'affaire de la rétrocession de l'hôtel Lauzun aux héritiers de M. le baron Pichon.

M. le président répond que cette rétrocession a été votée par le Conseil municipal dans sa séance du 27 décembre dernier; que l'hôtel doit être classé parmi les monuments historiques, et que, dans le cas où il serait menacé d'un nouveau déclassement, la Ville s'est réservée le droit de le racheter au même prix, quels que soient les travaux qui y auraient été exécutés.

— M. Coyecque demande s'il n'y aurait pas intérêt à substituer dans la Bibliographie parisienne annuelle, à laquelle M. Vidier donne une importance de plus en plus grande, le classement au mot typique au classement par nom d'auteur; il croit que cette modification la rendrait un instrument de travail plus utile.

M. Vidier répond que, d'accord avec M. Lacombe, il a l'intention de continuer sa Bibliographie sans changement jusqu'à la dixième année et de faire alors une table générale analytique qui comblerait la lacune signalée par M. Coyecque.

— M. Mirot signale l'existence au musée Condé à Chantilly d'un manuscrit de 137 folios, dont 119 écrits, contenant l'inventaire des titres de propriété des domaines appartenant à Amaury d'Orgemont, seigneur de Chantilly et de Montjay, fils du chancelier. Les documents sont intéressants au point de vue généalogique, car ils donnent des renseignements sur les familles de l'Ile-de-France au xiv[e] siècle, au point de vue géographique et au point de vue économique, car ils montrent l'accroissement d'une fortune immobilière à la même époque. Ils se divisent en quatre groupes :

1° Paris et localités environnantes (Montreuil, Gonesse, etc.);

2° Chantilly, Senlis, Montméliand, etc.;

3° Pontoise, Méry-sur-Oise, Auvers;

4° Chennevières-sur-Marne, Thorigny, Lagny-sur-Marne.

Certains de ces documents remontent à la fin du xiii[e] siècle, ils descendent jusqu'en 1415.

Ce manuscrit a été écrit sous l'inspiration d'Amaury d'Orgemont et d'après ses ordres; lui-même y a fait de sa propre main certaines corrections. Il y a inséré des notes concernant sa famille et donné ainsi à certains points de vue à ce manuscrit l'allure d'un livre de raison. — Renvoi au Comité de publication.

La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale le 13 février 1906.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

Étaient présents : MM. L. Auvray, A. Babeau, M. Barroux, A. Blanchet, A. de Boislisle, comte Boulay de la Meurthe, F. Bournon, C. Couderc, baron de Courcel, L. Delisle, A. Dufour, comte Durrieu, G. Fagniez, vicomte de Grouchy, P. Lacombe, J. Lair, G. Lefèvre-Pontalis, P. Le Vayer, A. Longnon, E. Mareuse, H. Martin, H. Omont, A. Rey, M. Tourneux, A. Tuetey, A. Vidier et P. Viollet.

— Le Conseil prononce l'admission de :

1148. M. Émile Dacier, archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue des Tournelles, 15, présenté par MM. P. Lacombe et A. Vidier.

1149. M. Henri Tourneur, rue des Francs-Bourgeois, 29, présenté par MM. P. Lacombe et A. Vidier.

1150. Bibliothèque de l'Université de Heidelberg (Allemagne), présentée par MM. Honoré et Pierre Champion.

1151. M. Manneville, rédacteur au ministère du Commerce, avenue des Gobelins, 17, présenté par MM. Gazier et Omont.

1152. M. Poirée, à la Gâtelière, près Senlis (Oise), présenté par MM. L. Delisle et A. de Boislisle.

— M. le Président annonce la mort de M. Arthur Robert (1041). Cette communication est accueillie par des regrets unanimes.

La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale le 13 mars 1906.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

La séance est ouverte à quatre heures et demie.

Étaient présents : MM. L. Auvray, A. Babeau, M. Barroux, A. Blanchet, A. de Boislisle, comte Boulay de la Meurthe, F. Bournon, L. Delisle, A. Dufour, comte Durrieu, G. Fagniez, vicomte de Grouchy, J. Guiffrey, P. Le Vayer, A. Longnon, E. Mareuse, Henry Martin, H. Omont, A. Rey, H. Stein, M. Tourneux, A. Tuetey, N. Valois et A. Vidier.

Assistaient également à la séance : MM. Circaud, Fromageot, Greder, Lazard, Poëte et Vuaflart.

— Le procès-verbal de la séance du 13 février est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

1153. M. René Margueritte, rue de Rivoli, 50, présenté par MM. Joseph et Maurice Allioli.

1154. Vicomte Armand de Polignac, rue de Lubeck, 25, présenté par MM. Delisle et A. de Boislisle.

1155. Bibliothèque de la ville d'Argenteuil, rue de l'Abbé-Fleury,

Argenteuil (Seine-et-Oise), présentée par MM. Honoré et Pierre Champion.

— M. Marcel Poëte communique un document acquis, en 1886, par la bibliothèque de la Ville de Paris; c'est un état de sommes prêtées au roi, en 1385, par des bourgeois de Paris, dont les noms sont indiqués.

— M. Greder présente un exemplaire des *Psaumes de David et cantiques, nouvellement mis en vers*, par Mlle Chéron, qu'il n'a vu cité nulle part. Cette édition, de 1694, lui paraît être la première, le privilège étant du 1er décembre 1693; elle est ornée du portrait de Mlle Chéron par elle-même et de planches par son frère Louis Chéron.

— M. Lazard communique quelques notes concernant le pavillon de la Bouxière, situé à la barrière Blanche, propriété de Janus Monroë, alors qu'il était ambassadeur des États-Unis.

— M. Mareuse annonce la publication, par la Société du Vieux-Montmartre, du Mémoire de Guilhermy sur Montmartre, dont une partie avait été insérée, en 1843, dans les *Mémoires* de l'Académie des inscriptions.

— M. Vidier communique une note de M. Fanet rectifiant une erreur, relative à Mme Récamier, commise par M. Eugène Pottet dans son *Histoire de la Conciergerie du Palais de justice de Paris*.

— M. Vidier communique deux pièces de la fin du XVIIIe siècle, conservées à la Bibliothèque nationale, qui n'ont pas été citées par Belgrand dans ses travaux sur les eaux de Paris : l'une a rapport à la Compagnie Perrier et à l'institution des premières compagnies d'assurances à Paris, en 1786; l'autre est un prospectus pour la fourniture, en 1769, d'eau clarifiée qui devait être puisée à la pointe de l'Ile-Saint-Louis.

Sur une question de M. le Président, M. Vidier répond que, aux termes du prospectus, le projet semble avoir reçu un commencement d'exécution.

— M. Guiffrey signale aux membres de la Société et aux érudits s'occupant de l'histoire de l'ancien Paris un très important travail récemment publié par M. Pierre Marcel. C'est l'inventaire méthodique et raisonné des papiers manuscrits de l'architecte Robert de Cotte, premier architecte du roi vers la fin du règne de Louis XIV, et de son fils Jules-Robert de Cotte, mort en 1767. Achetés en 1811 à la famille de Cotte, ces papiers ont malheureusement été répartis entre plusieurs départements de la Bibliothèque. La fraction principale est restée au Cabinet des Estampes; une partie des manuscrits

a été attribuée au Département des manuscrits, tandis que les imprimés allaient ailleurs. On en rencontre même dans les archives administratives de la Bibliothèque. L'intégrité du fonds affecté aux Estampes n'a pas même été respectée. Des plans ont été classés dans la section de topographie et séparés ainsi des mémoires et des pièces manuscrites leur servant de commentaire et d'explication. Divers travaux ont été publiés sur cette collection considérable; il manquait encore un travail d'ensemble, vraiment méthodique et commode à consulter. C'est la tâche qu'a entreprise M. Pierre Marcel, en prenant soin de réunir au fonds principal les parties distraites autrefois. Le tout a été classé en cinq grandes divisions : Paris, Environs de Paris, Province, Étranger, Pièces diverses. Cette dernière série se rapporte à quantité de sujets très différents dont les titres peuvent donner une idée. On y rencontre des documents sur les Comptes des bâtiments du roi, les brevets de logement au Louvre et autres maisons royales, les premiers inventaires des tableaux du roi, l'école académique de Bordeaux, les Francine ingénieurs des eaux et fontaines, le fondeur Balthazar Keller, les artisans et artistes appelés en Russie par l'empereur Pierre Ier, l'Académie de peinture et de sculpture et d'autres matières encore. Ce n'est donc pas la variété qui manque. Pour nous en tenir aux pièces concernant Paris et les environs, leur analyse occupe à peu près la moitié de l'Inventaire. Comme collaborateur de J. Hardouin-Mansart, devenu après lui premier architecte du roi, Robert de Cotte eut à s'occuper de tous les édifices royaux et même de quantité de questions secondaires. Aussi voit-on figurer, à côté de documents, souvent fort importants, sur le Louvre, les Tuileries, les Invalides, l'Observatoire, l'église de la Sorbonne, Notre-Dame de Paris, Saint-Thomas du Louvre, la manufacture des Gobelins, des pièces d'un réel intérêt sur les plantations des Tuileries et des Champs-Élysées, le Pont-Royal, la place Dauphine, l'hôtel des Postes, la manufacture des Glaces, le canal Saint-Maur, les égouts et canaux de Paris, les quais et les ponts, les eaux d'Arcueil, la pompe du Pont-Neuf, enfin sur toutes les questions concernant l'architecture qui relevaient alors du surintendant des bâtiments du roi. Les attributions du premier architecte s'étendaient au loin, et on pourrait dire que Robert de Cotte n'est resté étranger à aucun des grands travaux exécutés de son vivant. Aussi ses papiers, avec un guide aussi consciencieux que cet inventaire, seront-ils désormais consultés avec la plus grande commodité, grâce à la méthode qui a présidé à sa rédaction et à la table très complète qui le termine.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

LA COLLECTION DU COMTE DE PROVENCE

EN 1781.

Dans les papiers du comte de Provence, aux Archives nationales (R^5 523), se trouvent quelques feuillets contenant, sous le titre de : *Catalogue de mes tableaux*, une liste de 180 tableaux très sommairement catalogués et de 3,557 dessins groupés sous un petit nombre de rubriques.

Le comte de Provence, futur roi de France sous le nom de Louis XVIII, n'a jamais été considéré comme un amateur d'art passionné; il était jeune d'ailleurs en 1781 et n'avait encore pu manifester à cette époque un goût marqué pour tel ou tel genre particulier. Sa collection n'a jamais été signalée. Elle ne laisse pas cependant que de renfermer des œuvres importantes des grands peintres flamands et hollandais, peu d'œuvres françaises et italiennes. Le comte de Provence, épris de littérature, passait pour un prince sérieux; on pourra le mettre au rang des amateurs éclairés pour avoir su réunir, dès l'âge de vingt-six ans, une pareille suite de toiles et de peintures sur bois, sur cuivre et sur marbre qu'eussent enviées les plus célèbres collectionneurs de son temps.

Qu'est-il advenu de ces tableaux et de cés dessins? Les tentatives que nous avons faites pour en retrouver les propriétaires actuels ont à peu près toutes échoué; il est vrai que les indications, généralement trop vagues et trop incomplètes, du catalogue de 1781 n'ont pas facilité la tâche. La collection est-elle restée à Paris lors du départ du comte pour l'émigration et serait-elle devenue ainsi la propriété de la nation? Il n'y a pas lieu de le penser, car on en retrouverait la trace dans les inventaires révolutionnaires et la présence dans nos musées nationaux. Faut-il supposer qu'elle a suivi le comte dans ses différentes pérégrinations? En tous cas, on ne peut l'identifier avec la future collection du roi Louis XVIII.

On trouvera, à défaut d'autre renseignement, les quelques observations que nous a suggérées la lecture de cet inventaire dans les notes jointes au texte que nous en donnons.

H. Stein.

Catalogue de mes tableaux (année 1781).

1. Une exquise (*sic*) sur papier, représentant la Marche de Silène, par Vandick.
2. Une petite tête de Vierge, par Daniel Volterre.
3. Un hyver, par Avercamp.
4. Paysage montagneux, dans la manière de Locatelli.
5. Paysage peint sur une platinne d'argent, par Breughel de Velours.
6. Tête de femme, par Rembrand, finie dans la manière de Gérard Dow.
7. Petite Vierge peinte à la gouache sur vélin, par le Guide, et connue par l'estampe du même auteur.
8. Petit tableau peint sur cuivre et très fini, par Adrien Brauwer, avec l'estampe.
9. Une dispute de paysans, par le même.
10. Une tête de Vierge, par François Vandalen.
11. Un sacrifice payen, par Vandercable.
12. Une tabagie, par de Jorgue, dans la manière de Brawer.
13. Une charitée romaine en grizaille, par Rubens.
14. Un petit buste de paysan, par Jean Steen.
15. Une sainte Famille dans un paysage, par Rottenhamer.
16. Pharaon avec les magiciens, par Philippe de Champagne.
17. Bacchus et Ariane, par le chevalier Vanderwe.
18. Un vieillard tenant un livre, par l'Espagnolet.
19. Corps de garde de paysans, dans la manière de Rembrand, par Binjamin Coëup.
20. Une sainte Famille peinte sur cuivre, par Joseph Eintz, dont l'estampe est gravé par le Killiane.
21. Une tête d'homme, étude de Van Dick.
22. Saint Paul, par Gaspard Crayer.
23. Saint Pierre, par Jacques Jordaens.

---

1. Ce peut être une esquisse du tableau du musée de Bruxelles (*Catalogue*, p. 312).

9. Ce sujet, souvent traité par Adrien de Brouwer, se trouve répété plusieurs fois au musée de Munich (nos 886 et suiv.); on pourrait peut-être l'identifier avec celui de Bruxelles (n° 194), où il est indiqué comme provenant d'un envoi de Paris en 1802.

11. *Corr.* Vander Kappel.

17. Il s'agit d'Adrien Vander Werf, dont il y a un autre tableau plus loin (169).

19. *Corr.* Benjamin Cuyp, l'imitateur de Rembrandt.

20. Il s'agit de Joseph Heinz, imitateur du Corrège.

24. Le mariage de sainte Catherine avec l'Enfant Jésus, par le Guerchin.

25. Une vieille femme en méditation, par Rembrand.

26. Le triomphe de Bacchus, par Henry van Balen, le paysage par Breugel. .

27. Le retour de Babylone, par Ovenlam.

28. Une sainte Famille dans un paysage, par Biscaÿe.

29. Un paysage avec des animaux, par Berghem.

30-31. Deux paysages avec figures et animaux, par le jeune Miris.

32. La tête d'une vieille femme, par Gérard Dow.

33. Un philosophe lisant dans un livre, par Rembrand.

34. Un paysage avec saint Martin, par Pierre Wouvermans.

35. Un paysage par Monpert, les figures par Breughel.

36. Le martyr de saint Laurent, par Elseneur; l'estampe est connue.

37. Un grand tableau, par Tilbourg.

38. Philémon et Baucis, maître inconnu.

39. Une Vierge, par Antoine Vandick; l'estampe est connue.

40. Un paysage montagneux, avec le Samaritain sur le devant, par Rottenhamer.

41. Paysage avec la prédication de saint Jean-Baptiste, par Gérard Vander Eckaute.

42. Portrait d'un prince de la Tour-Taxis, par Vandick.

43. Portrait de Martin Rickaert, par le même.

44. Une Lucrèce, par Vander Elst.

45. Le portrait d'un jeune homme, par François Miris.

46. Un tableau d'animaux, par Hafsleven.

47. Vue du port d'Anvers, par Compe.

48. Le temple de Jupiter, par Vandalen.

49. Une société de paysans, par Absowre.

50. Une marine, dans la manière de Vande Velde.

---

24. Il y a de lui au musée de l'Ermitage (Saint-Pétersbourg) une sainte Famille avec sainte Catherine.

28. *Corr.* Bartolomeo Biscaino, de Gênes.

29. Plus exactement Nicolas Berchem, dont les paysages sont nombreux partout.

36. Très probablement Adam Elsheimer, de qui le musée de Munich possède (n° 1393) un saint Laurent martyr, gravé par Soutmans, et provenant de la galerie électorale de Munich.

35. Il y a au musée de Madrid (n°s 1471, 1474-1478) plusieurs paysages peints par Josse de Momper, dont les figures sont dues à Breughel.

41. *Corr.* G. Vanden Eeckhout.

47. *Corr.* Jan ten Compe.

49. Très probablement Théodore van Abtshoven, élève de Teniers.

51. Une sainte Famille, par Gérard de Lairesse.

52. Un saint Pierre, dans la manière du Dominicain.

53. Une sainte Catherinne, par Van Balen, le paysage par Van Uden.

54. La vue d'un fort dans l'eau, avec plusieurs barques, par Brimberg.

55. Une sainte Catherinne, par le Guide.

56. Le repas d'Émaüs, par Jacque Jordaens.

57. L'entrée d'un château, avec plusieurs figures, par Pierre de Laer.

58. Une Vierge de douleur, par Rubens.

59. Un paysage, par François Milet, les figures et les animaux par Michaut.

60. Un petit paysage très fini, par Gelée de Nist.

61. Un Turc vu à mi-corps, par Rimbrand.

62. Les vents et les déesses, sujet de la fable, par Bizet.

63. L'intérieur d'une maison de paysans, remplie d'ustensilles de cuisinne, par Téniers.

64. Un portrait à mi-corps, par Jean Olben.

65. Une marine, par Vanderwelt.

66-67. Deux paysages faisant pendants, par Reyne Morther.

68. Le jugement de Pâris, par le Poussin.

69. Un paysage avec animaux, par Paul Potter.

70. Un paysage avec animaux, par Villain Romene.

71. Une exquise (*sic*), par Rubens.

72. Un portrait à mi-corps, par le Titien.

73. Un « Salvator mundi », par Vandick.

74. Un portrait, par Rimbrand.

75. Une caverne de paysans, par Boot.

76. Un petit tableau, par Asselin.

77. Un tableau de fruits, par Mignon.

---

53. Luc Van Uden, d'Anvers, ami de Rubens, et dont Van Dyck a peint le portrait (Munich, n° 86).

54. *Corr.* Barthélemy Breenbergh, d'Utrecht.

57. C'est Pierre Van Laar, de Haarlem.

62. *Corr.* Ch. Emm. Biset, de Malines, qui acquit une grande réputation au XVIIe siècle en France.

64. *Corr.* Holbein.

65. Il s'agit de l'un des deux Guillaume Vander Velde, tous deux peintres de marines.

66. Probablement Pierre Van Regemorter, né à Anvers en 1755.

70. *Corr.* Guillaume Romeyn. Faut-il voir dans cette toile le n° 483 de Munich?

75. André ou Jean Both, peintres d'Utrecht.

78. Un saint Sébastien, par Rubens.

79. Un procureur de village, petit tableau par Ostade.

80. La mère de Rimbrand, connue par l'estampe.

81-82. Deux paysages peints sur marbre blanc, par Salvator Rosa.

83-84. Deux petits portraits peints à la gouache, par Gonzalès.

85-86. Deux exquises (*sic*), l'une sur papier, l'autre sur bois, par Vandick.

87. Portrait de Villam Borst, disciple de Rubens, et connu par l'estampe; peint par Vandick.

88. Un paysage, par Penacre.

89. Grand repas que Neptune donne aux dieux, par Rottenhamer, le paysage et les accessoires par Breughel.

90. Un paysage peint sur cuivre, par les mêmes.

91. Un paysage, par Kerins et Van Balen.

92. Un paysage, par Ruissdal.

93. Un paysage, par Baudouin et Vermelen.

94. Un petit paysage, avec trois animaux, par Paul Potter.

95. Une marine, par Van Goÿe.

96. La conversion de saint Pierre au bord de la mer, par Brimberg.

97. Un paysage avec des chevaux, par Wouvermans.

98. Un retour de chasse, par Jean Swueck.

99. Saint Pierre sauvé de la prison par un ange, par Pieter Naff, les figures par Van Balen.

100. Une bataille, par Lauterbourg.

101. *Manque.*

102. Une tabagie, par David Téniers.

103. Un fumeur, par le même.

104. L'adoration du veau d'or, par le Poussin.

105. La monnoye à César, par Elseneur.

106. Une petite marine et paysage, par Breughel.

107. Un homme tenant un pot, par Terbruck.

108. Une Vénus, par Abraham Blommart.

109. Une tabagie, par un maître hollandois.

110. Une tête de saint Jean, par Rubens.

---

78. Deux Martyres de saint Sébastien, par Rubens, ont été gravés par Panneels et Ragot.

88. *Corr.* Adam Pynacker.

91. Alexandre Kerrincks, d'Utrecht.

99. Ce tableau de Pierre Neefs est peut-être le n° 345 du Louvre, indiqué comme provenant de l'ancienne collection; en tous cas, le sujet est le même.

107. *Corr.* Gérard Terburg.

108. *Corr.* Abraham Bloemaert.

111-112. Deux portraits, Rimbrand et sa femme, peints par lui-même.

113. Fête de village dans l'intérieur d'une maison, par Emskirque.

114. Le martyre de saint Denis, peint en grizaille, par Crayer.

115. Un paysage et marine, peint sur cuivre, par Paul Bril.

116. Un homme à cheval, peint sur cuivre, par Asselin.

117. Un repos en Égypte avec une gloire d'anges, par Polinbourg.

118. Une Sainte-Famille dans un cadre noir, sous une glace, et finie à la gouache, par Van Orlet.

119. Un grand paysage, peint sur bois, par Breughel.

120. Une marine peinte sur bois, par Bromshorst.

121. Grande marine, peinte sur toile, par Storck.

122. Petite marine, peinte sur bois, par le même.

123. Une eau agitée ou petite marine, par Backhusen.

124. Un tableau de gibier, par Wenix.

125. Le naufrage de saint Paul dans l'isle de Malthe, par Salvator Rosa.

126. L'intérieur d'une chambre, par Adrien Van Ostade.

127. Un saint Jérôme, par Van Dick.

128. Un tableau de fruits et d'insectes, par Mignon.

129. Un petit paysage avec des vaches, par Adrien Vandervelt.

130-131. Deux petits paysages, par Van Uden.

132. L'intérieur d'une église réformée, peinte sur bois, par Van Dalen; les figures par Leduc.

133-134. Deux paysages avec animaux, par Michel Lance.

135. L'élévation du serpent d'airain, par Rubens.

136. Paysage et vue d'eau, peint sur bois, par Scouwers.

137. L'adoration des bergers, par Mola.

138. Un saint Bruno en méditation, par Jean-Baptiste Mola.

139. Une marine, par Van Goÿe.

140. Vue de mer avec plusieurs figures, par le même.

111-112. On connaît de nombreux tableaux représentant Rembrandt et sa femme, peints par lui-même.

113. *Corr.* Van Heemskerk.

117. *Corr.* Corneille Van Poelenburg.

120. Il doit être question de Jean van Bronckorst, quoiqu'il ne soit pas connu comme peintre de marines.

121. C'est Abraham Stork, peintre du XVIIe siècle.

124. C'est Jean ou son fils Jean-Baptiste Weeninx.

136. *Corr.* Mathieu Schoevaerdts.

138. Il y a au Louvre (n° 269) un tableau de Pierre-François Mola, qui représente la Vision de saint Bruno et provient de la collection de Louis XIV.

141. Une femme jouant de la guitare, par Lertman.

142-143. Deux paysages peints sur cuivre, par le vieux Baudouin; les figures, par Eglon Vanderner.

144-145. Le portrait du fils de l'amiral Trompe; une courtisanne et un vieillard, par Brichaut.

146. Un paysage avec plusieurs chasseurs, chiens et gibier, par Pieter Griff.

147. L'intérieur d'une maison avec des joueurs de trictrac, par Tilburg.

148. Paysage montagneux, par Van Uden, les figures par Michaut.

149. Le portrait de l'électeur de Bavière à cheval, peint sur bois, par Van der Meulen.

150. Paysage montagneux, par le bon Moucheron; les figures par Adrien Vandervelt.

151. Un plus petit ditto, par le même.

152. Une Sainte-Famille, sur cuivre, par Demoni.

153. Une petite tête, par Van Ostade.

154. Un hiver, peint sur toile, par Breughel.

155. Un hiver, peint sur bois, par Monpert; les figures par Breughel.

156. La femme du jeune Teniers jouant de la guitare, peint par son père.

157. Une petite Vierge entourée d'anges, peinte sur cuivre en rond, dans le goût italien.

158. Un paysage, par Glauber; les figures par Gérard de Lairesse.

159. Un groupe de fruits, par Corneille de Hon.

160. Une tête de femme, par Franz Floris.

161. Une vue du Rhin, peinte sur bois, par Paul Bril.

162. L'apparition de l'ange aux bergers, avec animaux, par Colonia.

163. Paysage montagneux, peint sur bois, par Guillaume Heust.

164. Paysage avec animaux, par Berckeyden.

165. Paysage montagneux, peint sur bois, par Arthois.

166. Une tête de princesse, par Jean Olben.

---

141. *Corr.* Pierre Leermans.

146. Confusion probable avec Adrien Griff, peintre flamand du XVIIe siècle, dont on connaît des natures mortes de ce genre.

150. Beaucoup de toiles de Frédéric Moucheron ont les figures peintes par Adrien Vander Welde.

152. *Corr.* Louis de Moni, né à Breda.

158. Jean Glauber était d'Utrecht.

162. Adam Colonia était de Rotterdam.

163. *Corr.* Guillaume de Heusch.

165. Jacques Van Artois, peintre du XVIIe siècle, ami de Van Dyck.

167. Une petite marine hollandaise, par Van Goÿe.
168. Un buveur à table, par Absowre.
169. Une Magdelaine, par le chevalier Vanderwerff.
170. Une autre Magdelaine, d'après Rubens.
171. Une Vierge, par Raphaël.

Plus neuf tableaux, dont : la décolation de saint Jean, par Rembrand; un tableau de Van Ostade; un de Feti, et un groupe de fruits et de poissons. J'ay oublié le sujet des cinq autres. En tout 180 tableaux. Plus un grand bouquet de fleurs, peintes sur glace.

Catalogue des dessins originaux.

Porte-feuilles		*Dessins*
1.	Raphaël et ses disciples	128
2.	École romaine.	69
3.	École de Venise	96
4.	École de Bologne	99
5.	Suitte de l'École de Bologne.	103
6.	École de Florence, de Parme, etc..	117
1.	École flamande	176
2.	Dessins de Rubens	120
3.	Idem	124
4.	Idem	160
5.	Dessins de Van Dick	120
6.	Idem.	84
7.	École flamande, disciples de Rubens	148
8.	Suitte de l'École flamande	150
9.	Idem	127
10.	Paysages et grotesques.	178
11.	Idem	134
12.	Idem	237
13.	École françoise	96
14.	Maîtres inconnus.	113
15.	Exquises à l'huile	41
16.	Grands dessins de différents maîtres	27
	Total.	2,647

169. Ce tableau d'Adrien Vander Werf est peut-être celui que le Louvre possède sous le n° 561 ; il a été gravé plusieurs fois, et est indiqué comme provenant de la collection de Louis XVI dans le catalogue Villot.

Report.	2,647
Plus six ou sept dessins encadrés et sous glace, dont un grand et très beau de Paul Véronèse	6
Plus un livre relié en maroquin vert, contenant vingt-quatre dessins à la sanguine par Hoefnaghel en 1569	24
Plus une collection rare et curieuse de huit cent quatre vingt dessins faits par les peintres et graveurs flamans, allemans et suisses, depuis les tems les plus reculés jusqu'à la fin du XVIe siècle, lesquels dessins, joints à ceux du grand catalogue, présentent l'histoire et les progrez des différentes écoles depuis quatre cent ans jusqu'à nos jours	880
En tout.	3,557

HOMMAGE A DUFORT DE CHEVERNY

POUR SA FÊTE.

DESSINS DE PAJOU. — LÉGENDES DE SEDAINE.

I.

Au mois de juin 1779, Jean-Nicolas Dufort, ancien introducteur des ambassadeurs, ancien seigneur de Saint-Leu-lez-Taverny, depuis quinze ans lieutenant général du Blaisois et comte de Cheverny, célébrait en son château, l'un des plus beaux des bords de la Loire, la fête de saint Jean et la sienne. Il avait convié des amis du voisinage et de Paris même : nommons au moins l'un de ses beaux-frères, le président Salaberry, seigneur de Pezay et du Fossé, terres presque contiguës, proches de Blois, dont la seconde est demeurée dans sa descendance, et Sedaine et Pajou, l'auteur et le sculpteur, pensionnaires du roi, demeurant au Louvre. La réunion était en quelque sorte traditionnelle. On y avait vu parfois l'autre beau-frère de Dufort, Amelot de Chaillou, qui fut secrétaire d'État, et le fermier général Boullongne de Préninville. Sedaine, qui formait avec Préninville et Salaberry le trio des amis préférés de Dufort, venait tous les deux ans à Cheverny; Pajou, pour la première fois en 1779[1].

1. Je cite une fois pour toutes les *Mémoires sur les règnes de Louis XV et Louis XVI et sur la Révolution par J.-N. Dufort, comte de Cheverny...*, publiés par Robert de Crèvecœur. Paris, 1886, 2 vol. in-8°. On me per-

Le grand plaisir était, comme on s'y attend bien, la comédie, jouée tantôt par les invités et leur hôte lui-même, tantôt par des marionnettes, dont il avait attaché à son service un ancien montreur, le neveu et l'émule du fameux Nicolet. C'était le talent de Sedaine de composer un spectacle, et il ne dédaignait pas de s'ingénier aussi bien pour les fantoches et de leur composer mainte pièce dans le genre italien : par exemple, une *Oraison de saint Julien* imitée de Boccace. En 1779, il s'unit à Pajou pour offrir au châtelain de Cheverny une page d'album, une sorte de revue dessinée de sa jeunesse. Il semble que le président Salaberry en eut l'idée, d'après une note que je transcrirai tout à l'heure, où Pajou est indiqué comme l'auteur des dessins et Sedaine comme celui des légendes placées à la marge. Je vais reproduire tout de suite ces légendes, — dont deux ont été laissées de côté par le dessinateur, — avec les numéros qui leur furent donnés, pour y revenir après cela, et indiquer brièvement l'interprétation que chacune comporte :

1. — Comme il [Dufort] va à l'église pour être baptisé.
2. — Comme on le mène au collège.
3. — Comme son gouverneur veut le rendre iconoclaste.
4. — Comme il entre dans le monde.
5. — Comme une belle dame en devient amoureuse.
6. — Comme la cheville ouvrière de sa voiture sortit de sa mortaise.
7. — Comme il se convertit.
8. — Comme il fait l'amour à celle qu'il doit épouser.
9. — Comme les parens la lui accordent en mariage.
10. — Comme il se met en prière à Saint-Prix.
11. — Comme il est huit jours en prière.
12. — Comme Dieu lui envoye trois beaux enfans.
13. — Comme Dieu lui accorde en terre son benoît paradis.
14, 15, 16. — Comme le .. may se fait la translation de Jean *Pro nobis* de Paris à Cheverny.

A la première ligne de ce texte, j'ai intercalé, comme on a vu, le nom de Dufort, qu'il ne contient pas. Quelles raisons en ai-je? La principale, suffisante au besoin, est que toutes les circonstances qui y sont rappelées s'appliquent exactement à la carrière du personnage, la dernière avec une évidence qui s'impose, bien qu'il y soit désigné par le sobriquet de *Pro nobis*, dont la clef manque. Par surcroît, nous avons une attestation expresse : la feuille qui contient texte et dessins est accompagnée d'un papier où se lisent une copie des légendes

mettra de rappeler que, deux ans avant la publication de ces *Mémoires*, j'en avais donné d'assez longs fragments (que M. de Crèvecœur n'a pas tous reproduits) dans *le Château de Leumont, d'après les Mémoires inédits de J.-N. Dufort...* Paris, 1884, in-8°.

et cette note de la main de Dufort[1] : « Ceci est dessiné par le s[r] Pajou, fameux sculpteur, pour la fête de la Saint-Jean en 1779; donné par M. le président de Salaberri à M. le comte de Dufort[2]. Les couplets [j'ai traduit le mot par légendes] sont de M. Sedaine. » L'écriture de ce dernier est parfaitement reconnaissable.

Ces deux feuilles reviennent d'Allemagne, comme jadis les mémoires de Dufort eux-mêmes; les unes de Munich, les autres de Bade. On a des raisons de croire que la vente en bloc d'un lot non catalogué de la collection Soulavie avait dispersé nombre de ces petites pièces d'essence tellement française, qu'elles sont incomprises là-bas et ne supportent pas l'émigration. J'aurais voulu rapprocher celle qui nous intéresse d'œuvres analogues du maître, et ainsi le comparer à lui-même. Malheureusement, la matière d'une telle étude manque : tout au moins, le Louvre, la Bibliothèque nationale, le musée Carnavalet ne possèdent aucun dessin de Pajou. Je me bornerai à faire ressortir la souplesse du talent et de la main, qui, après avoir taillé dans le marbre la série des « hommes illustres » dont nous parlerons plus loin, passait avec tant d'aisance à l'art menu des vignettistes, imitait sans désavantage la précision d'un Duplessi-Bertaux, la manière élégante et désinvolte d'un Gabriel de Saint-Aubin. De verve, ce statuaire bâtit un personnage, compose une scène, et tels de ces croquis faits de points et de pattes de mouche, comme pour orner un couvercle de bonbonnière, représentent une époque; on en jugera par la reproduction jointe à ces pages.

II.

Le dessin n° 1 montre « comme il [Dufort] va à l'église pour être baptisé ». Des personnages, drapés à l'antique, se dirigent vers un temple, où l'on ne reconnaît guère le portail de Saint-Roch, paroisse du nouveau-né. Jean-Nicolas avait vu le jour le 3 février 1731, rue Neuve-des-Petits-Champs, à l'hôtel Saint-Pouenge, démoli en 1775 pour laisser passage à la rue de Chabannais. Il était de famille riche, son aïeul Jean et son père Jean-Pierre, tous deux maîtres des

1. Ses mémoires manuscrits, conservés, comme on sait, aux archives de Loir-et-Cher, rendent une comparaison d'écritures facile. Elle a été faite ici par le très obligeant archiviste du département M. Trouillard.

2. Dufort, créé comte de Cheverny en août 1764, a quelquefois pris le nom de comte *de* Dufort, comme il fait ici. Cependant, c'est Jean-Nicolas Dufort qu'il est appelé dans les lettres d'érection du comté de Cheverny. Et de même, dans deux actes de l'état civil de Saint-Leu des 30 septembre 1743 et 18 août 1760; de même, enfin, dans son acte de décès. M. de Crèvecœur a adopté cette forme dans son édition des *Mémoires*.

Comptes, ayant sagement administré la grande fortune qui advint au premier de son mariage avec la fille du fermier général Charles Poyrel de Grandval. Les Dufort ont possédé les nos 16, 18 et 27 de la rue Richelieu. En 1735, Jean-Pierre acheta le château de Saint-Leu, qui, depuis 1617, avait passé du dernier duc de Montmorency à de moindres seigneurs; une vue, du XVIIIe siècle, s'en trouve au département des Estampes de la Bibliothèque nationale.

Jean-Nicolas, notre personnage, s'y est fort amusé dès son enfance, et marié même. Il y a joué, pour commencer, mille tours à son précepteur, l'abbé Claude-Louis Pupin, prêtre du diocèse de Châlons-en-Champagne, qui obtint, un jour, sa revanche, en le conduisant avant la fin des vacances au collège d'Harcourt (sujet du dessin no 2). L'enfant y resta jusqu'à la mort de son père, qui survint trois ans après celle de sa mère, elle-même décédée à Saint-Leu, le 24 septembre 1743[1].

Orphelin à quinze ans, unique héritier de soixante mille livres de rentes, le collégien demeura d'abord confié à la direction de l'abbé Pupin; « le dévot abbé Pupin, dit-il, le meilleur homme du monde, mais sans grandes lumières. C'était plutôt un ami pour me soigner ». La scène du dessin no 3, qui se rapporte à cette période de sa vie, n'a pas laissé de traces dans les *Mémoires* de Dufort; mais on peut facilement imaginer que le très scrupuleux précepteur incita, quelque jour, son élève à devenir iconoclaste, à l'effet de détruire certains tableaux où la décence, comme il arrivait au temps du roi Louis XV, n'était pas suffisamment respectée. Dufort n'a parlé que des violences exercées sur lui, par son abbé, pour l'empêcher de fréquenter chez une voisine, où l'on en voulait faire un franc-maçon. « Sans avoir été reçu dans cette société, ajoute-t-il, j'en ai vu assez pour n'éprouver aucun désir d'être initié dans ces mystères, dont bien des gens ont abusé ou ont été dupes. »

Le dessin no 4 fait voir « comme il entre dans le monde ». La scène me paraît ne contenir d'allusion à aucun fait précis, et n'appelle, par conséquent, point de commentaire.

Les trois dessins nos 5, 6 et 7, révélant « comme une belle dame en devient amoureuse » et la suite, pourraient faire croire à quelque grande passion de Dufort, traversée par un accident de voiture et aboutissant à un retour méritoire. Mais nous avons affaire à un jeune écervelé et à une époque de libertinage, et il ne s'agit, en vérité, que

---

1. Le décès de « dame Agnès-Françoise Soullet, âgée de trente-neuf ans, épouse de Me Joseph-Pierre Dufort, conseiller du Roy, maître ordinaire en la Chambre des comptes de Paris, seigneur de cette paroisse », y est déclaré par « Charles Pupin, garde des rôles honoraires des offices de France, Charles Le Cor, chef du gobelet du Roy », et l'abbé Pupin.



d'une liaison qui fut longue, sans constance de part ni d'autre, et rompue précisément au moment où l'amour s'en mêlant allait lui donner peut-être plus de sérieux et d'avenir. Dufort ne pouvait nommer la belle dame; il ne l'a pas fait. Cependant il a laissé transparaître cette figure de façon à piquer et à presque satisfaire la curiosité du lecteur. Après qu'elle est morte depuis près d'un siècle et demi et ne laissant pas d'enfants, je crois pouvoir, sans causer de scandale ni peut-être de surprise, lever le voile léger qui la dissimule si peu.

Mme B***, que l'auteur des *Mémoires* désigne sous une initiale parfaitement exacte, était femme d'Augustin-Simon Brissart, fille de Jean-François de la Borde, sœur de Joseph-Benjamin, belle-sœur de Fontaine de Cramayel, demi-sœur de Ferrand fils, tous fermiers généraux par la grâce de Mme de Pompadour, qui fut nièce de Ferrand père[1]. Ce dernier, frère de Mme Poisson, étant mort, sa veuve, qui avait deux enfants, en donna cinq (sans en compter dix, qui moururent jeunes) à Jean-François de la Borde, qu'elle épousa en secondes noces[2]. Henriette Brissart, la dame B***, eut pour frère, — outre le fermier général, — Louis-Joseph de la Borde-d'Ibos, mestre de camp de dragons, et pour sœur, — outre Mme de Cramayel, — Élisabeth-Josèphe, mariée successivement à Gérard Binet, baron de Marchais, et au comte d'Angiviller; femme d'esprit, comparée par un de ses contemporains à Hébé et à Sapho, « favorite de Mme de Pompadour..., l'âme délicate des plaisirs des petits appartements[3] ». Mme Brissart, « qui avait une figure faite pour plaire à tous les hommes », au dire de Dufort, et le fit bien voir, demanda à son frère aîné de lui présenter ce jeune cavalier, un ami de collège, quand il venait d'avoir vingt ans. Celui-ci, qui a vanté en l'auteur des *Chansons* « un homme savant, grand musicien, plein de gaieté et d'une noblesse rare dans ses procédés, d'une société aimable, d'une tournure

1. Bibl. nat., ms. nouv. acq. fr. 20955.

2. Sur la famille de la Borde, voir les *Œuvres complètes de Voltaire*, éd. Moland, vol. in-8°, XXVIII, p. 77 et suiv. Jean-François de la Borde avait eu une sœur et deux frères, parmi lesquels Léon, un mousquetaire tué en duel dans la rue Notre-Dame-des-Victoires. Cf. *le Journal de E.-J.-F. Barbier*, éd. de la Société de l'Histoire de France, 4 vol. in-8°. T. I, p. 454.

3. *Correspondance historique et archéologique* de janvier-février 1903 : Auguste Rey, « la Collection de Carmontelle chez M. de Lédans ». Mme de Marchais y figura. — J'emprunte au contrat de mariage d'Augustin-Simon Brissart, écuyer (plus tard seigneur de Triel et de Chanteloup et fermier général), et d'Henriette La Borde (*sic*), passé devant Me Chomel, notaire à Paris, le 6 avril 1750, quelques détails sur la famille de l'époux. — Il était fils de Jacques Brissart, écuyer, conseiller secrétaire du roi, demeurant rue

plaisante et délicieuse », se contenta d'abord, auprès de sa sœur, de prendre rang dans « la foule », puis d'obtenir des rendez-vous à son tour, après le comte de Tourdonnet et concurremment avec le prince de Monaco et le marquis de Donnezan. Flatté d'un luxe qu'il compare à celui de Cléopâtre, il s'y laissa bercer quatre ans.

Durant fort longtemps, elle ni lui ne garda à l'autre même un semblant de fidélité. M. Brissart, qui menait de son côté une vie de plaisirs, y associait parfois Dufort, comme M. d'Épinay fit Francueil; mais ce n'était pas sans l'agrément de Mme Brissart. Cependant, elle finit par aimer ardemment qui ne s'en souciait plus guère; elle renvoya Tourdonnet, et proposa à son second attaché de se libérer du mariage par une annulation possible, et de l'épouser. Lui, consterné d'un tel projet et de son inégalité dans la lutte à soutenir pour le rompre, résolut de se dérober derrière un solide rempart. Il demanda une jeune fille en mariage, l'obtint, et en avertit Mme Brissart, le contrat signé. Pamoison, désespoir de l'abandonnée, résistance par tous les moyens imaginables, y compris des offres d'argent, et finalement une folle tentative d'enlèvement que figure le dessin nº 6 : elle demande au fiancé de l'accompagner à Saint-Denis, sous prétexte d'y choisir une maison de campagne; et, là, une chaise de poste les attendait, avec un passeport pour l'Angleterre et cinq cent mille francs en or dans les coffres. C'était le prix des folies amoureuses dans le ménage, en attendant les sévérités de L'Averdy; Brissart dépensa pareille somme pour la femme de l'acteur Deschamps. Dufort se borne à dire, dans ses *Mémoires*, qu'il déjoua le complot de Saint-Denis, sans parler d'un accident, inventé, ce semble, pour ajouter aux joyeusetés de la fête l'inévitable gravelure. La Fontaine, s'il avait connu le temps des fermiers généraux, eût écrit pour quelqu'un d'eux « le Pouvoir des contes ».

Que Dufort se convertit, il l'assure, et rien n'empêche de le croire; mais le dessin nº 7, qui représente cette conversion comme le fruit d'absorbantes méditations solitaires, est un document bien trompeur. Il se rendit chez Mme Brissart, la veille de son mariage, à minuit, et n'en sortit qu'à la pointe du jour. Il essaya, après ça, de dormir, mais, troublé par le bruit de quelques ouvriers, n'y parvint pas. Il se leva donc, et il alla se marier. En quel état, il l'a dépeint avec un

---

Vivienne, paroisse Saint-Eustache, et de défunte Marie-Rose Tessier; frère de Jean-Jacques, conseiller, substitut du procureur général du Parlement, et d'Anne-Élisabeth-Marie-Rose, qui mourut en 1755, à vingt ans, épouse de Henri-Charles de Bissy, comte de Thiard. — Jacques Brissart, le père, avait un frère : Jean-Simon, abbé commendataire de Saint-Martin-de-Nevers, et plusieurs sœurs : Mmes Sonnois, Pigousse et de Barville. — Mme de Pompadour a signé le contrat en question, avec l'oncle de son mari, Le Normand de Tournehem.

luxe de détails qu'il aurait dû épargner à une veuve, la fiancée de ce jour-là, à des enfants, ses futurs lecteurs et ses juges; par où s'explique sans doute que son manuscrit, parsemé d'ailleurs de bien d'autres histoires gaillardes, se retrouva si loin de son foyer.

Il était logique et séant que la légende du n° 8 montrât « comme il fait l'amour » [entendons : la cour] à celle qu'il doit épouser, après la conversion du n° 7. Mais on a vu combien les circonstances avaient été singulièrement mélangées. Tandis que les accords du n° 9 laissaient à l'amant de Mme Brissart, suivant ce qu'il a conté, plusieurs mois pour s'en détacher, il prit tout juste quelques heures. C'est ainsi qu'il épousa, le 23 avril 1755, une jolie personne de son monde et de son quartier natal : la fille aînée de l'ancien président des Comptes Le Gendre, petite-fille de l'ancien fermier général Roslin, demeurant rue Vivienne. Il revenait à la source même de la fortune familiale[1].

Quoi qu'il en soit, la conversion de Dufort, s'il faut en croire les nos 10 et 11, — la légende n° 9 n'ayant pas été traitée, — le disposa miraculeusement aux oraisons. On l'y voit dans les actions de grâces : « comme il se met en prière à saint Prix ». Pourquoi saint Prix? C'est qu'il est le patron d'une paroisse limitrophe de Saint-Leu, célèbre par un pèlerinage où Dufort n'a pas manqué d'aller. Son ancien château était situé à très petite distance du village de Saint-Prix, et même une partie des bâtiments en occupait le terroir, si bien qu'à une certaine époque le curé avait réclamé au Conseil du prince de Condé le seigneur de Saint-Leu pour son paroissien[2].

Autres oraisons : dans le dessin n° 11, on admire « comme il est huit jours en prière », et, cette fois, il paraît bien, au pied du lit conjugal.

Le dessin n° 12, récompensant cette ferveur, montre « comme Dieu lui envoye trois beaux enfans » sur un rayon de soleil, auquel Mme Dufort tend son tablier. L'histoire vraie est que cette progéniture lui advint, en file moins serrée, de 1757 à 1765[3].

Au cours de ces années, l'introducteur des ambassadeurs mène très

---

1. Paul-Gaspard-François Le Gendre, alors conseiller au Parlement, avait épousé, après contrat du 10 mars 1734, Marie-Élisabeth Roslin, l'aînée des trois filles de Edme-Joseph Roslin, ancien fermier général. Ce Roslin était lui-même le gendre d'un M. de Beaufort, auquel, après la mort du dernier des Grandval, la famille avait fait passer la place de fermier général. Le président Le Gendre était mort vers 1745.

2. Archives de Chantilly.

3. Bernard-Marie-Joseph-Pierre, né le 5 février 1757; Edme-Antoinette-Marie, née le 21 février 1759; Jean-Pierre-Marie, né le 20 avril 1765. Les deux fils ont eu chacun un fils, deux Dufort, demeurés célibataires, et avec qui leur nom s'est éteint. Une nombreuse postérité subsiste, issue, d'une

large vie, surtout à Saint-Leu, où ses réceptions sont continuelles. Il y conduisait directement de Versailles, par Nanterre, le bac de Bezons et Argenteuil, ses amis et parfois les membres du corps diplomatique, avec lesquels ses fonctions le liaient assez facilement. Les soupers, les illuminations, les feux d'artifices, les spectacles, sans compter l'hospitalité coutumière, tout ce train, où il avoue lui-même qu'il « singeait » le duc d'Orléans à Bagnolet, le conduisait vivement à la ruine. Un intendant honnête et de bon conseil lui remontra sa folie et lui proposa un changement radical d'existence : la vente de Saint-Leu et de la charge d'introducteur, et l'achat d'une terre en province. Plan résolument et promptement exécuté : en 1764, il se donna Lalive de la Briche comme successeur, et il acheta d'un d'Harcourt Cheverny, l'ancienne terre des Hurault; en 1765, il vendit à un marchand de fer en gros, peu après président des Monnaies, le château de Saint-Leu, qui devait être démoli par Louis Bonaparte en 1804. Puis il gagna Cheverny, pourvu d'une pension de deux mille livres, de la charge de lieutenant général du Blaisois et du titre de comte. Le dessin coté sous les n°s 14, 15 et 16 représente son entrée de gala « le .. may[1] ». Indication fausse, dans le peu qu'elle exprime. L'arrivée solennelle du lieutenant général date d'octobre 1764, dans la terre qu'il avait achetée le 1er du même mois. L'installation du maître se fit à la fin d'avril 1765, après les dernières couches de Mme Dufort[2].

III.

Là, le nouveau seigneur modéra sa dépense, mais sans renoncer au plaisir. Il mit facilement en branle des voisins qui étaient d'avis, comme lui, de ne pas laisser aux seuls Parisiens la douceur de vivre. Il s'était d'ailleurs réservé un appartement d'une maison qu'il avait rue Notre-Dame-des-Victoires, pour s'y retremper, chaque année,

---

part, de la fille du comte de Cheverny, mariée au comte de Toulongeon, et, d'autre part, de la fille de son fils aîné, mariée au marquis des Méloizes-Fresnoy.

1. La légende n° 13 a été omise par le dessinateur.

2. Je dois à la parfaite obligeance de M. le marquis de Vibraye la note suivante : « M. de Montglas, comte de Cheverny, petit-fils d'Henri Hurault, comte de Cheverny, vendit le château de Cheverny au comte d'Harcourt, le 22 juillet 1755. — M. Dufort l'acheta à ce dernier le 1er octobre 1764 et le revendit le 25 juin 1801 à M. Germain. Celui-ci le revendit à M. et Mme Guillot en 1808. Mon grand-père l'acheta à ces derniers en 1824. » Le château de Cheverny était ainsi resté environ soixante-dix ans hors la possession de la descendance de ses anciens maîtres.

dans le commerce de ses vieilles amitiés. Une des plus étroites et des plus durables fut celle qui l'unit au ménage Sedaine. Au bout d'un an ou deux, il accepta de se laisser héberger par eux, au Louvre, où, suivant la tradition, ils disposaient de vingt-deux pièces[1]. Il y cultiva la connaissance, entre autres, de Pajou, qui était du voisinage et de l'intimité de ses hôtes, et leurs rapports en vinrent à ce point que l'artiste lui offrit les plâtres de Pascal et de Buffon, qu'il avait faits comme études pour deux statues commandées par le roi[2]. Dufort, à grands frais, les installa dans une pièce de son château, qu'il appelle son muséum, et où « trente gaines en façon de marbre » furent disposées pour recevoir des plâtres de maître « les plus superbes ». Il invita Pajou à venir passer six semaines à Cheverny, avec Sedaine, pour l'inauguration de cette galerie. La Saint-Jean survint, que le châtelain fêtait comme nous l'avons dit. Les *Mémoires* donnent de plus amples détails, mais sans indication d'année; la note transcrite plus haut comble cette lacune : c'est de 1779 que date l'hommage des deux Parisiens.

On fit intervenir dans la fête le souvenir de M[me] Brissart, morte depuis peu, au mois de mai 1777. Elle était alors âgée de cinquante ans, et guérie de la grande blessure de 1755. Passé lointain, oublié déjà en 1767, où une note de son valet de chambre, que j'ai sous les yeux, montre que, en deux mois et demi de carnaval, elle alla quinze fois au bal de l'Opéra. Six mois avant sa mort (22 octobre 1776), elle se rendit chez le notaire Momet pour y léguer très sagement tous ses biens à ses frères et sœurs, et ce qu'on appelait un diamant au comte d'Angiviller, son exécuteur testamentaire et futur beau-frère. C'était une cendre tiède, à ne pas remuer dans un divertissement[3].

Vint la Révolution, qui surprit tout ce monde comme un orage pendant un concert. Dufort s'est loué de n'avoir pas partagé « la folie de l'émigration », bien qu'il ait pu le regretter dans la prison de Blois, en danger, durant quatre mois, d'un transfert à Paris, d'où

---

1. Cependant, M. et M[me] Dufort figurent encore, dans l'*Almanach de Paris* de 1774, rue Notre-Dame-des-Victoires.

2. Ces statues faisaient partie d'une série d'« hommes illustres », dont cinq furent demandés au ciseau de Pajou : Buffon, qui est au Muséum; Turenne, à Versailles; Bossuet, Descartes et Pascal, à l'Institut. En 1779, Pajou terminait la statue de Bossuet. Celle de Pascal figurera, avec le buste de M[me] Sedaine, au Salon de 1781. La *Correspondance littéraire* et Diderot en ont parlé. La *Correspondance* a rapporté (t. XI, p. 429) le « Remerciement que M. Sedaine a fait à M. Pajou, au nom des animaux de la forêt de Montbard, pour la belle statue de M. de Buffon que ce célèbre artiste vient d'exécuter sur les ordres de M. le comte d'Angiviller ».

3. Les Brissart avaient une sépulture de famille, dans la chapelle de Saint-Jacques-le-Majeur, à l'église Notre-Dame de Poissy.

l'on ne revenait pas. Attristé de la mort de ses beaux-frères, Salaberry guillotiné, Amelot qui l'aurait été s'il ne fût devenu fou, et de tant d'autres; sous le coup d'une ruine qui devait le contraindre à la vente de Cheverny, il écrivit ses *Mémoires* à partir de 1795 presque jusqu'à sa mort, en 1802. Il perdit son fils aîné dans l'intervalle.

Frivole, léger et quelque peu vain, il a laissé, comme mémoires, une collection d'anecdotes, un bon nombre fort gaies et contées gaiement en dépit de ses chagrins, l'histoire de son monde, qui fut, un temps, celui de la cour, ou plutôt l'histoire de ses plaisirs, et l'énumération complaisante de ses alliances. Sur ce dernier point, cependant, il a ignoré ce que je vais dire. Son aïeul, Jean Dufort, celui qui vint à Paris d'un village de la principauté de Turenne qu'on n'a pas retrouvé, épousa Élisabeth Poyrel de Grandval, petite-fille, dit-il avec orgueil, d'une Poncher, « seule descendante d'une famille illustre par un évêque de Paris, plusieurs maréchaux et hommes de guerre dont il est fait mention dans l'histoire ». Or, l'aïeule de sa grand'mère, prénommée Denise, était fille d'Abraham Poncher, secrétaire et interprète du roi en langue germanique (qualifié en une généalogie « écuyer, sieur de Lomény »), et de Marie Legrand : branche fort suspecte, transplantée à Loudun après avoir passé par la Suisse et par le protestantisme. Denise, non point fille unique, eut trois frères et une sœur, parmi lesquels Laurent, qui fut le père de cette demoiselle Poncher de Bretouville aimée de Boileau[1]. L'auteur le moins tendre a soupiré, pour celle qu'il nomme « Silvie », ces « vers à chanter » auxquels tant de musiciens ont ajouté la mélodie qu'il souhaitait. En la cousine germaine de son arrière-grand-père, Dufort aurait pu aussi bien satisfaire ses ambitions généalogiques. La famille des Poncher, d'où il voulait descendre, bourgeoisie tourangelle enrichie dans le commerce et la finance, trop riche sans doute, alliée à Semblançay, n'a compté aucun guerrier; tous ses prélats n'ont pas été sans reproche; on a vu conduire un de ses financiers à Montfaucon. Bref, sa notoriété est pleine de dissonances, tandis que le nom de Silvie chante très purement dans la mémoire des hommes.

On nous a appris récemment que tous les acteurs de Cheverny n'ont pas disparu. Oui, il y a deux ans, d'anciens pensionnaires de Dufort, sa troupe de marionnettes, qui avait dormi, dans je ne sais quelle province, un sommeil de plus d'un siècle, reprenait, avec les

1. J'avais donné toute cette généalogie dans *Boileau et Silvie* (Paris, 1894, in-8°) et cité en particulier Denise Poncher. C'est Dufort qui m'a appris le mariage de celle-ci avec un Poyrel de Grandval, et, par conséquent, permis d'établir sa parenté avec Silvie; cousinage au septième degré, qui assure encore un rang successoral d'après le droit civil moderne.

mêmes costumes et les mêmes décors que le soir de la première représentation, *l'Oraison de saint Julien*. Il y a là une jeune veuve, la belle Rosalina, qui, seule des « dames du temps jadis », et par un privilège inouï, demeure insensible au glas de la tragique ballade[1].

Auguste Rey.

Mme RÉCAMIER A LA CONCIERGERIE.

Ayant eu l'idée, il y a quelques mois, de visiter la Conciergerie, nous fûmes au milieu du boniment de notre guide stupéfait de l'entendre citer parmi les femmes illustres y ayant séjourné plus ou moins longtemps sous la Terreur : Mme Récamier (!).

Si nous avions admis sans conteste la porte du cachot de la reine abaissée pour forcer l'auguste victime à s'incliner devant les commissaires de la Commune qu'elle avait refusé de saluer; si, à l'énoncé, mystérieusement chuchoté, de tout ce qui se serait passé à travers les grilles de la cour, nous avions simplement hoché un peu la tête, nous ne pûmes réprimer un soubresaut au nom de celle qui ne fut jamais enfermée que volontairement, durant les trente dernières années de sa vie, à l'Abbaye-au-Bois. Croyant avoir mal entendu, nous fîmes répéter : Mme Récamier, c'était bien elle, citée au milieu des autres, entre Mme Roland et la Du Barry.

Le cicerone offrant aux visiteurs un livre sur la Conciergerie, nous l'achetâmes aussitôt et, de retour au logis, à notre table de travail, nous n'eûmes rien de plus pressé que de parcourir cet ouvrage, du prix de 2 fr. 50, intitulé : « *Histoire de la Conciergerie du palais de Paris depuis les origines jusqu'à nos jours (1031-1903)*, par Eugène Pottet, officier de l'Instruction publique (ouvrage honoré d'une souscription du ministère de l'Instruction publique). 6e édition. Paris, Société française d'éditions d'art, 9, rue Bonaparte. »

A la page 229, dans un chapitre intitulé : *Partie historique de la Conciergerie*, on peut lire :

« 10° Les cellules de la vieille prison étaient affectées aux femmes; les hommes étaient détenus où se trouve aujourd'hui l'enceinte cellulaire. Mmes Roland, Récamier, de Sombreuil, Du Barry, ainsi que les plus grandes dames de la noblesse, ont occupé ces cellules pendant la Révolution. »

Puis plus loin, à la page 276, afin que l'on ne puisse croire à un lapsus, la même affirmation revient tenace, inébranlable dans le

---

1. Voir, dans les *Débats* du 16 août 1903, un article d'un arrière-neveu de Dufort, M. Lionel de Crèvecœur : « Sedaine auteur pour marionnettes. »

compte-rendu d'une visite faite par Sardou le 22 février 1894, en compagnie « de son confrère et ami M. Gosselin », lequel nous paraît bien être M. Lenôtre, préparant sans doute à ce moment son « Paris révolutionnaire ».

« Nous traversâmes ensuite, dit le narrateur, la fameuse cour des femmes, sur laquelle sont les cachots qu'ont occupés Mmes Roland, de Sombreuil, Récamier, Du Barry, etc. »

Or, quiconque a quelque peu étudié l'histoire de la Révolution et celle de la Société française à cette époque sait, — *a priori* et sans recourir aux documents, — que de toute la Terreur il ne fut question de Mme Récamier et que sa gracieuse et troublante personnalité ne commença à prendre corps que sous le Directoire. Si l'on veut prendre la peine de préciser, on apprend des biographes que, mariée à quinze ans le 24 avril 1793, donc à la veille de la Terreur, au banquier Jacques Récamier, de vingt-sept ans plus âgé qu'elle, Jeanne-Françoise-Julie-Adélaïde Bernard traversa avec son mari sans le moindre accident la période décemvirale, et si d'aventure, allant plus loin, on cherche à pénétrer le secret de cette impunité, on découvre qu'elle est due indubitablement à la protection de Barère, ami de la famille Bernard.

Le premier édile de la troisième ville de France, l'homme qui de nos jours a rétrospectivement le plus vécu dans l'intimité de Mme Récamier, M. Herriot[1], sera le premier à dire que si jamais elle a franchi le seuil de la Conciergerie, ce ne peut être que sous la Restauration ou sous Louis-Philippe, en pieux pèlerinage au cachot de la reine et au bras de Chateaubriand ou de l'un quelconque de ses platoniques adorateurs.

Ne semblera-t-il pas qu'il est un peu du rôle de la Société de faire rectifier de pareilles erreurs, bien faites pour choquer non seulement le Français, mais aussi l'étranger tant soit peu au courant de notre histoire durant le dernier siècle?

Valère Fanet.

L'ENSEIGNEMENT

PAR LES NOMS DES RUES DE PARIS.

On ne saurait croire combien le xviiie siècle s'est préoccupé de répandre l'instruction par tous les moyens, même par celui de l'amusement. Parmi les livres qui se sont donné la mission d'enseigner

1. Ed. Herriot, *Mme Récamier et ses amis*. Paris, 1904, 2 vol. in-8° (N. L 27n 51390).

par des procédés plus curieux et plus nouveaux que pratiques, il en est un sur lequel il me paraît intéressant de donner quelques détails, d'autant plus que MM. Lacombe et Mareuse l'ont signalé à la Société de l'histoire de Paris, lorsqu'en 1886 ils lui ont communiqué la photographie du plan rarissime qui se trouve dans quelques exemplaires de cet ouvrage. C'est la *Géographie parisienne*, de l'abbé Teisserenc, publiée en 1754, qu'il ne faut pas confondre avec le *Géographe parisien*, de Lesage, description méthodique de la ville, qui a paru en 1769 en 2 vol. in-8°. Comme le dit le titre très long de la *Géographie parisienne*, elle contient l'*Explication de Paris ou de son plan mis en carte géographique du royaume de France, pour servir d'introduction à la géographie générale; méthode facile et nouvelle pour apprendre d'une manière pratique et locale toutes les principales parties du royaume ensemble et les unes par les autres. Paris placé à l'église Saint-Leu, rue Saint-Denis..., étant le point fixe de toutes les parties.* Malgré son développement, ce titre a besoin d'être expliqué. L'auteur a voulu que le plan de Paris fût la réduction de la carte du royaume; que toutes les rues de la capitale fussent désignées sous des noms de villes de France, placées par rapport à Saint-Leu comme elles le sont dans la réalité par rapport à Paris. Ainsi, la rue Montmartre, située au nord-ouest de Saint-Leu, porterait le nom de Rouen, situé au nord-ouest de Paris, et pour que l'habitant de Paris fût renseigné plus complètement sur cette ville, les plaques indicatives fixées aux angles de cette rue auraient porté ces mots : VI° (quartier). Normandie. Rouen. 28 lieues[1]. Dans toutes les rues, de semblables mentions auraient été faites, de sorte que l'habitant de Paris n'aurait eu qu'à sortir de chez lui pour avoir devant les yeux des notions permanentes de géographie.

Un pareil projet était conforme à l'esprit du temps, avide de réformes absolues, où l'on devait voir, quelques années plus tard, un géographe, Robert de Hesseln, présenter à une fille de Louis XV une carte de France, divisée en 9 carrés, eux-mêmes subdivisés en 89 départements, subdivisés eux-mêmes en 9 districts. Le projet de l'abbé Teisserenc, consigné sur une carte qui ne se trouve que dans quelques exemplaires, était exposé dans un dictionnaire, contenant des détails sur toutes les villes et les bourgades de France, qui devaient donner leurs noms aux 865 rues de Paris.

Pour donner une idée plus complète des réformes proposées, il suffira de dire que le nom de Lille était donné à la rue Saint-Martin, le nom d'Amiens à la rue Saint-Denis, le nom de Bordeaux à la rue

1. Le nom de la rue était suivi de l'indication d'un des vingt quartiers auquel elle appartenait et qui recevait aussi le nom d'une des provinces du royaume.

du Bac, de Marseille au faubourg Saint-Marceau. Quant aux barrières, elles n'indiquaient plus désormais les localités ou les villes voisines dont elles ouvraient la route, mais les pays étrangers dans la direction desquels elles étaient placées. Non seulement elles prenaient le nom de pays d'Europe, tels que l'Irlande, l'Espagne, le Piémont, la Suisse (barrière du Trône), l'Allemagne (barrière de Montreuil), mais les noms des contrées les plus éloignées, telles que le Canada, la Nouvelle-Hollande, le cap de Bonne-Espérance et Pondichéry, étaient substitués aux noms des barrières du Roule, de la Conférence, de la Reine-Blanche et de Pincourt.

L'abbé Teisserenc consentait, pour ne pas dérouter trop brusquement les habitudes des Parisiens, à laisser subsister, au moins pendant quelque temps, les anciens noms des rues en regard des nouveaux. Il trouvait des antécédents à son projet dans les noms de provinces et de villes qui avaient été donnés antérieurement à quelques rues de Paris. Mais ces noms, lorsqu'ils n'étaient pas ceux de fiefs, de princes ou de hauts personnages, avaient été attribués à des voies nouvelles ouvertes dans des quartiers nouveaux, comme celui du marais du Temple, où l'on bâtit sous Louis XIII les rues de Bretagne, de Beauce, de Poitou, de Saintonge, de Touraine, d'Orléans, de Limoges, etc., devant aboutir, selon le projet de Henri IV, à une place de France qui ne fut jamais construite[1] et dont le plan, avec des détails inédits, nous a été donné en 1897 par notre savant confrère M. G. Fagniez. Est-il besoin de rappeler qu'à notre époque des noms de villes de France ont servi à désigner des rues voisines des gares sans avoir toujours rapport avec les contrées que desservaient ces gares, et que tout un quartier, celui de l'Europe, ouvert en 1826, a groupé dans son réseau les noms des capitales de notre continent?

Le projet de l'auteur de la *Géographie parisienne*, inexécutable dans son ensemble, n'était donc pas absolument chimérique dans ses parties. Il est vrai qu'il ne s'arrêtait pas à la simple réforme des noms des rues; il s'attaquait aux enseignes qu'il voulait rendre obligatoires et dont il demandait qu'on réglementât la forme et la rédaction par des *moyens faciles et simples*, *selon lui*, *pour faire de la ville de Paris une école publique*, *perpétuelle et gratuite en tous genres de littérature*. Son système consistait à faire « prendre le sujet de tous les écriteaux des enseignes dans tous les genres de littérature, des curiosités et des monuments »; à y faire peindre les outils des différents métiers, les insignes des divers ordres de chevaleries, les monnaies de toutes espèces, les portraits des grands hommes, les faits

1. Félibien, *Hist. de Paris*, t. II, p. 327; *les Curiosités de Paris*, 1760, t. I, p. 288.

historiques avec leur date. Le passant, qui aurait appris la géographie par les écriteaux des rues, aurait appris l'histoire par ceux des enseignes.

L'abbé Teisserenc, né en 1689 à Lodève, mort en 1768 à Paris, n'a publié, selon Quérard, qu'une *Instruction adressée aux paroissiens qui rendent le pain bénit*, outre sa *Géographie parisienne*. Celle-ci contient dans son dictionnaire des villes de France une notice sommaire de sept pages sur Paris, où je relève seulement deux assertions curieuses, l'une vraie, l'autre contestable. Dans l'une, l'auteur affirme qu'à Paris, « jusqu'aux plus petits et aux plus pauvres, tous trouvent le moyen facile de s'instruire par les petites écoles gratuites établies sur tous les quartiers et par les catéchismes qui se font dans toutes les paroisses... ». L'autre est un éloge de la bonté des eaux de la Seine, de Rongis et d'Arcueil, qui ne contribue pas peu à la santé des habitants. L'eau de la Seine surtout, dit-on, est bonne dans les fièvres ardentes et dans les maladies d'obstructions. Pour ces renseignements, si peu en rapport avec les idées qui ont cours de notre temps, non moins que pour ses systèmes singuliers d'enseignement par les écriteaux des rues et des enseignes, le livre de l'abbé Teisserenc ne mérite-t-il pas d'être tiré un instant de l'oubli et d'attirer quelque peu l'attention?

Il la mérite d'autant plus que l'abbé Teisserenc peut être regardé comme une sorte de précurseur. Dans sa très intéressante étude sur *les Noms des rues de Paris sous la Révolution*, publiée en 1886 dans le t. VII de la *Revue de la Révolution*, notre confrère M. Paul Lacombe nous apprend qu'un citoyen Avril proposa au Conseil général de la commune de faire, par le changement des noms de rues, « de la commune de Paris une espèce de carte géographique de la République française[1] ». Le 4 novembre 1793, le citoyen Chamouleau, voulant faire de ces noms un cours de morale, proposait à la Convention d'appliquer aux rues des communes les noms de toutes les vertus. Il s'en suivra, disait-il, que « le peuple aura à chaque instant le nom d'une vertu dans la bouche et bientôt la morale dans le cœur ». Ainsi, il voulait qu'on appelât le parvis Notre-Dame place de l'*Humanité républicaine;* la Halle place de la *Frugalité républicaine*. La Convention ne se contenta pas d'applaudir et de faire imprimer la proposition de Chamouleau, elle la renvoya au Comité d'Instruction publique, qui nomma pour rapporteur l'évêque constitutionnel Grégoire. Celui-ci voulut combiner la morale avec la politique; à côté des rues du Patriotisme et du Courage, il aurait placé celles du Dix-Août et du Jeu-de-Paume. « N'est-il pas naturel,

1. *Rapport... imprimé en vertu d'un arrêté du Comité d'Instruction publique du 27 nivôse an IV.*

disait-il, que de la place de la Révolution on aborde la rue de la Constitution qui conduirait à celle du Bonheur? » Bien que plusieurs noms de rues aient été modifiés pour un temps plus ou moins long sous l'influence des événements et des passions politiques, les systèmes de Chamouleau et de Grégoire n'étaient pas plus pratiques et ne furent pas plus appliqués que celui de l'abbé Teisserenc.

A. BABEAU.

ADDITION A LA NOTICE

SUR LES DESSINS DE JACQUES CELLIER.

(*Bulletin*, 32e année, 1905, p. 171.)

Aux deux reproductions modernes du *Portraict de l'hôtel de ville de Paris*, que nous avons signalées, il convient d'ajouter une phototypie que notre confrère M. Coyecque a bien voulu nous signaler. Cette reproduction fidèle et complète, qui mesure 0m26 sur 0m20, figure dans un album intitulé : *Coins d'autrefois*, publié en 1900 par la direction municipale des travaux de Paris.

A. B.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

1. — MACON (Gustave). Historique du domaine forestier de Chantilly. I : Forêts de Chantilly et de Pontarmé. Senlis, impr. E. Dufresne, 1905, in-8°, 141 p., 2 cartes.

On sait avec quelle infatigable ardeur l'érudit conservateur-adjoint du musée Condé s'est attaché à retracer l'histoire du domaine de Chantilly à l'aide des documents d'archives dont il a la garde. Les études très complètes et très intéressantes qu'il a déjà fait paraître dans les *Mémoires* du Comité archéologique de Senlis sur les architectes du château, sur les édifices du culte, sur Chantilly et le connétable Henri de Montmorency, et son livre très luxueusement illustré sur les arts dans la maison des Condés sont une preuve que M. Macon ne veut laisser dans l'ombre aucun point de l'histoire de ce célèbre domaine. Après

avoir montré comment les seigneurs de Chantilly inspirèrent constamment la main des artistes qu'ils convoquèrent pour l'embellissement de leur demeure, M. Macon s'est donné la tâche d'exposer par quel persévérant effort ces mêmes seigneurs arrivèrent à se former un domaine forestier très compact et relativement considérable, en étendant peu à peu, au cours des siècles, par des acquisitions et des échanges, les quelques parcelles qu'ils possédaient seulement au moyen âge dans les forêts avoisinant leur château. L'historique du domaine forestier de Chantilly comprend deux parties, dont la première est de beaucoup la plus importante. Dans celle-ci, M. Macon prend la forêt au moyen âge en plein morcellement et fait l'histoire de chacun de ces bois jusqu'à leur rattachement au domaine, quelquefois en plein XIXe siècle. Deux cartes consciencieusement dressées, l'une de la forêt de Chantilly, l'autre de la forêt de Pontarmé, permettent d'identifier rapidement, à l'aide de numéros d'ordre, les bois dont il est question. Dans la seconde partie, l'auteur reprend son étude par ordre chronologique et la termine par un exposé de l'aménagement de ces forêts aux XVIIe et XVIIIe siècles. E. G.

2. — BUFFENOIR (Hippolyte). La comtesse d'Houdetot, sa famille, ses amis. Paris, H. Leclerc, 1905. Gr. in-8°, VIII-314 pages, 9 portraits.

Après les intéressantes publications de notre confrère M. Augùste Rey sur les hôtes de la vallée de Montmorency, après les études publiées jadis par Gaston Maugras et Lucien Perey (Mlle L. Herpin), après le volume que M. Buffenoir lui-même avait, en 1901, publié sur la comtesse d'Houdetot, on pouvait croire que la matière était épuisée. Il restait encore pourtant d'importantes épaves à recueillir : M. H. Buffenoir a eu la chance de les rencontrer, et c'est ce qui nous vaut le beau volume qui vient de paraître à la librairie Leclerc. Ce volume est constitué principalement de documents inédits dont les originaux appartiennent à M. le comte Foy ou font partie des manuscrits de Neuchâtel. Je regrette de ne pouvoir les énumérer tous, mais je tiens à signaler les plus importants. C'est d'abord le testament de Saint-Lambert, puis un lot de sept lettres inédites de Voltaire à ce dernier, enfin surtout un lot de dix-huit lettres inédites de Jean-Jacques Rousseau à Mme d'Houdetot (1757-1758). Et je n'aurai pas tout cité quand j'aurai signalé aussi deux billets inédits de Diderot (1757) et deux lettres de Franklin écrites par lui, à l'occasion de ses visites à Sannois, quand il vint à Paris en ambassade (1781-1784).

Cet ensemble contribue à nous faire mieux connaître cette brillante société de la fin du XVIIIe siècle, et si le tableau nous montre le philosophe de Montmorency sous les dehors tristes et chagrins qu'il devait à son caractère morose et soupçonneux, le portrait de ses « amis » reflète du moins le bonheur qu'ils cherchaient (à défaut de mieux) dans l'amitié et même dans l'amour, mais qu'ils trouvaient surtout dans la bonté et la douceur qui leur étaient propres. P. L.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale le 10 avril 1906.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

La séance est ouverte à quatre heures un quart.

Étaient présents : MM. A. Babeau, A. Blanchet, A. de Boislisle, colonel Borelli de Serres, F. Bournon, A. Dufour, J. Guiffrey, P. Lacombe, P. Le Vayer, E. Mareuse, H. Martin, H. Omont, A. Rey, A. Tuetey, A. Vidier et P. Viollet.

Assistaient également à la séance : MM. Caron, Circaud, Fromageot, Hartmann, Lazard et Leloir.

Excusés : MM. Barroux et Germain Lefèvre-Pontalis.

— Le procès-verbal de la séance du 13 mars est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

1156. M. Paul Gouvy, auditeur à la Cour des comptes, rue de Fleurus, 35, présenté par MM. Fréville et Louis Morel-Fatio.

1157. M. Bernard de Mandrot, avenue du Trocadéro, 42, présenté par MM. P. Guilhiermoz et H. Omont.

1158. M. Louis Leloir, sociétaire de la Comédie-Française, professeur au Conservatoire, rue de Castiglione, 8, présenté par MM. Gosselin-Lenôtre et H. Champion.

1159. M. Alphonse Avignon, rue des Martyrs, 58, présenté par MM. Honoré et Pierre Champion.

— M. le Président annonce la mort de M. le baron Mallet (707). Cette communication est accueillie par des regrets unanimes.

— M. Lacombe présente les trois premiers numéros d'une Revue consacrée aux *Musées et monuments de France*, contenant, entre autres articles, une notice de M. André Hallays sur l'hôtel de Lauzun et une notice de M. Stein sur la chapelle du château de Saint-Germain-en-Laye.

M. le Président s'étonne que le nom de Lauzun, qui a habité très peu de temps cet hôtel, ait été substitué à celui de Pimodan et demande si le service des travaux historiques de la ville a trouvé l'explication de cet usage. M. Le Vayer, qui a fait la même remarque que M. le Président, ne peut fournir aucun renseignement à ce sujet.

— M. Lazard présente une note de M. l'abbé Joseph Grente sur *Deux domiciles peu connus de Mme de Sévigné*, *1671-1677*, publiée, le 1er avril dernier, dans le journal *Montjoie*, écho mensuel de la paroisse et des patronages de Saint-Denis du Saint-Sacrement.

— M. Lacombe rappelle que l'apparition des publications officielles, même les plus importantes, est peu connue; aussi croit-il devoir signaler la mise en vente du premier volume d'un ouvrage de M. Coyecque : *Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et de ses environs au XVIe siècle*, grand in-8° imprimé à l'Imprimerie nationale et terminé par une excellente table.

M. Vidier ajoute que cet ouvrage d'érudition est en même temps un précieux argument en faveur de la campagne entreprise pour la mise à la disposition du public des archives notariales et leur centralisation. C'est une réponse aux notaires qui prétendent n'avoir aucun document historique.

M. le Président répond que le premier résultat de cette campagne n'a pas été heureux. En voulant déposséder les notaires, on les a rendus plus intransigeants.

M. Babeau rappelle le vœu émis par la Société à ce sujet et qu'il a transmis, comme président, à la Chambre des notaires.

M. Guiffrey reconnaît que les notaires n'ont pas la place nécessaire pour communiquer au public leurs archives; il y aurait donc intérêt à ce qu'elles soient centralisées.

M. Viollet, qui a été reçu admirablement par des notaires de campagne, ajoute que l'initiative de cette mesure ne peut venir que de la Chambre des notaires.

M. Caron, qui a fait, tant à la Société de l'Histoire de Paris qu'à la Société des Antiquaires de France, diverses communications sur des documents puisés dans les minutes des notaires parisiens, déclare qu'il n'est pas exact de dire que les notaires désirent se dessaisir de leurs archives.

La question des minutes de notaires étant de nouveau pendante devant le Parlement, le Conseil émet le vœu que le projet de loi

relatif à la centralisation et à la communication des archives anciennes des notaires, voté par le Sénat, soit à bref délai soumis au vote de la Chambre des députés.

— M. Caron présente une note sur un tapissier parisien travaillant en chambre en 1580.

M. Guiffrey a trouvé plusieurs établissements de ce genre à Paris au XVIe siècle; on y travaillait toujours en haute lisse.

M. Caron communique en outre :

1° Des marchés passés au XVIe siècle par Albert de Gondi, duc de Retz, pour la nourriture de sa maison;

2° Un contrat de mariage, de 1578, entre un sieur Drouais et une dame de Thorigny, sous le régime de la séparation des biens; on y trouve le détail du trousseau de cette dernière;

3° Le contrat de mariage du cocher de Mme de Lamoignon, passé en 1644; on y remarque la signature d'un Pocquelin, celles du président Lamoignon et de sa femme.

— M. Dufour fait une communication sur la maison de Duquesne, rue de Bourbon, 16, au Pré-aux-Clercs, rue de Lille actuelle.

— M. Vidier présente aux membres du Conseil l'original du plus ancien compte municipal parisien qui ait été conservé; ce manuscrit, conservé à la Bibliothèque nationale, porte sur l'exercice financier de 1488-1489; il forme, avec d'autres comptes antérieurs, mais conservés seulement en copie, une source de renseignements extrêmement riche, et cependant encore inutilisée, pour l'histoire de l'administration municipale de Paris au XVe siècle envisagée sous tous ses aspects. On y trouve notamment de nombreux renseignements sur le domaine de la ville, sur les murs d'enceinte, sur les travaux de voirie, sur le commerce de la marchandise de l'eau, sur le personnel de l'administration municipale et sur le fonctionnement des divers services relevant du prévôt des marchands et des échevins.

M. Vidier entretiendra ultérieurement le Conseil des résultats apportés par l'étude comparée de ces différents comptes.

— M. Guiffrey rappelle que M. Mareuse, dans la dernière séance de la Commission du Vieux-Paris, a signalé un projet tendant à donner à la rue Mouffetard le nom de Bazeille; il montre l'intérêt que présentent les quelques noms de rues de la Montagne-Sainte-Geneviève qui remontent au XIIe siècle et voudrait qu'ils soient à l'abri des changements de dénomination.

M. Bournon ajoute qu'il est également question de changer le nom de la rue Vineuse.

M. Le Vayer mentionne un projet semblable pour la rue Vide-Gousset.

M. le Président déclare que la Société a toute qualité pour protester contre ces projets et émettre un vœu en faveur de la conservation des anciennes dénominations ; il prie M. Guiffrey de vouloir bien le rédiger en vue de l'une des prochaines séances.

La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

INVENTAIRE ALPHABÉTIQUE

DES

DOCUMENTS RELATIFS AUX ARTISTES PARISIENS

CONSERVÉS AUX ARCHIVES DE LA SEINE.

I.

Il y avait une fois un érudit célèbre qui avait formé le projet d'écrire l'histoire de Cahors. En chartiste consciencieux, désireux de ne rien omettre de ce qui concernait son sujet, il alla partout où il pouvait trouver des renseignements, consulta tous les dépôts d'archives, fouilla toutes les bibliothèques, rencontrant sans cesse de nouveaux textes, dont la mise en œuvre retardait la rédaction de son livre. A cette recherche acharnée, les jours, les mois et les ans se passèrent : la vieillesse arriva, et, vers l'âge de quatre-vingt-cinq ans, le savant, toujours en chasse, montrait fièrement à ses amis des armoires pleines de notes et de copies en leur disant « Voilà l'histoire de Cahors ». La mort vint, et l'œuvre, si longuement méditée, ne vit jamais le jour.

Cette petite anecdote, — parfaitement authentique, — m'est revenue en mémoire quand j'ai pris la résolution de faire l'inventaire qui suit. Désireux de rassembler les documents que possèdent les Archives de la Seine sur les artistes parisiens, je me suis trouvé placé entre ces deux alternatives : ou d'essayer de faire un travail complet, au risque de ne jamais le voir paraître, ou d'y laisser des lacunes que je suis le premier à reconnaître considérables, bornant mon ambition à donner simplement l'énumération de ce que j'avais

trouvé sur ce sujet, au cours des différents dépouillements que j'avais été appelé à faire dans ce dépôt, depuis quinze ans que j'ai l'honneur d'y travailler; c'est à ce dernier parti que je me suis arrêté.

On ne rencontrera donc dans cette liste aucun des nombreux actes d'état civil d'artistes qui figurent dans les cartons de l'état civil reconstitué, non plus que les pièces éparses dans les petits fonds et dont la recherche eût exigé un temps trop considérable.

II.

Les documents que j'ai rassemblés concernent les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, ciseleurs, doreurs, etc., qui ont vécu et exercé leur art à Paris. J'aurais pu y joindre des pièces analogues intéressant les musiciens et les acteurs : j'ai cru cependant qu'il valait mieux les réserver pour une publication ultérieure et donner au mot « artiste » le sens restreint qu'il a dans les publications qui font autorité en la matière, telles que les *Archives de l'Art français*.

Trois fonds des archives de la Seine ont contribué à la formation de ce recueil : ceux des Insinuations, du Consulat, des Domaines.

Le fonds des Insinuations comprend 406 registres, pour la période qui s'étend de 1704 à 1791 : on y trouve les insinuations ou enregistrements des actes passés, durant cette période, devant les notaires de Paris ou en chancellerie royale. Seuls les testaments ont été consultés pour l'objet de cette étude.

Si le texte des testaments avait été inséré en entier, cette collection présenterait, pour l'histoire artistique en particulier, un intérêt incomparable. Malheureusement, il n'en est pas ainsi, et en général on ne trouve dans les pages de ces registres que des dispositions testamentaires ayant donné lieu à des perceptions fiscales. Il serait cependant inexact de prétendre que ces pièces, même à l'état fragmentaire, soient dénuées de toute valeur. Tels le testament, que j'ai tout lieu de croire inédit, de l'illustre sculpteur Edme Bouchardon qui, dans ses six pages, offre des renseignements piquants, indique l'esprit réellement minutieux de l'artiste, celui de Charles Parrocel, ceux des Audran, des Desportes, de Bon Boullongne ou d'amateurs célèbres comme Antoine Crozat, Glucq, Julienne, etc.

Que si l'on désire trouver le texte complet de ces testaments, deux moyens s'offrent aux chercheurs. On pourra tout d'abord consulter dans leur intégrité cinquante de ces pièces, qui sont insérées dans les *Publications du Châtelet*, conservées aux Archives nationales et dont M. Campardon a donné un excellent inventaire autographié; ces cinquante testaments sont désignés dans mon travail par des italiques.

Quant aux testaments simplement insinués dont on voudrait connaître les originaux, les archives de la Seine possèdent les renseignements nécessaires pour renvoyer les chercheurs chez les notaires dépositaires.

III.

Si l'on peut rencontrer ailleurs qu'au quai Henri IV des testaments d'artistes, il n'en est pas de même pour les documents empruntés au fonds du Consulat : ceux-là sont uniques.

J'ai déjà eu, à plusieurs reprises, l'occasion d'appeler l'attention des érudits sur l'importance de ce fonds. A une époque où la conception de l'histoire a subi une transformation radicale, où les négociations diplomatiques et l'histoire militaire ne paraissent plus seules dignes de s'imposer au labeur du savant et à la curiosité du lecteur, lorsque les menus faits de la vie quotidienne, les transactions du négociant, le travail de l'ouvrier, la valeur des objets nécessaires à l'existence semblent des faits auxquels l'étude et la recherche méritent de s'attacher, il y a, pour le XVIIIe siècle, dans les 6,000 registres de commerçants parisiens, dans les 30,000 bilans et dans les 5 ou 6,000 rapports d'arbitres de ce fonds un ensemble de documents qui vaut qu'on le consulte plus fréquemment qu'on ne l'a fait jusqu'alors.

Le dirai-je? Il a pu paraître sur des questions d'histoire économique des travaux importants depuis que cette collection est entrée dans un dépôt public, sans qu'on soit venu y puiser des notions qu'on n'aurait pu rencontrer que là. Je citerai, entre autres, un ouvrage en quatre volumes sur l'histoire de la propriété, des denrées, des salaires et de tous les prix en général du XIIIe au XIXe siècle, qui n'eût certes rien perdu à recueillir, pour le XVIIIe siècle, tout au moins des chiffres dans ces livres de comptes, que leurs auteurs ne destinaient pas à la postérité et qui n'en sont que plus sincères.

L'histoire des artistes et celle des artistes industriels, que les âges précédents ne distinguaient guère les uns des autres, pourra aussi glaner quelques faits et quelques dates dans les bilans d'architectes comme Blondel ou Perrard de Montreuil, dans l'inventaire détaillé des magasins de marchands d'estampes tels que Basan, Le Campion ou Esnault et Rapilly, dans les états de dettes d'un Oeben, d'un Gouthière ou d'un Thomas Germain, dans les registres des graveurs Dagoty ou Antoine de Poilly, pour n'en citer que quelques-uns.

IV.

Le fonds départemental des Domaines a fourni des pièces de natures très diverses depuis la pétition de Vien, demandant à garder son logement au Louvre, ou le catalogue des collections du cardinal Fesch, jusqu'à des dossiers de successions d'artistes en général peu ou mal connus, comme Kouarski, le peintre de Marie-Antoinette dans sa prison, ou Humbelot, peintre du Roi, élève de Quentin de Latour, dont le nom ne figure jusqu'à présent dans aucun répertoire artistique.

Lucien LAZARD.

Académie royale de peinture et de sculpture. Refus d'arbitrage, 3 et 6 décembre 1785. — Consulat, rapports, carton 14.

Adan (Jean), maître sculpteur-marbrier. Testament, 16 mai 1757. — Insinuations, registre 254, fol. 157 v°.

Adan (Aimée **Thibœuf,** femme de Jean), sculpteur-marbrier, demeurant rue des Filles-du-Calvaire. Testament, 16 mai 1757. — Insinuations, reg. 246, fol. 54 v° et 55 r°.

Adan l'aîné (Jean-Baptiste-Jacques), marbrier, rue de Popincourt. Bilan, 12 janvier 1790. — Consulat, bilans, carton 77, n° 8174.

Alavoine (Georges), maître peintre-vernisseur, demeurant rue de Sèvres. Testament, 20 septembre 1772. — Insinuations, reg. 253, fol. 290 r° et v°.

Algery (Pierre-Boniface), natif de Venise, naturalisé Français, peintre et décorateur de l'Opéra, demeurant rue Saint-Honoré. Testament, 27 février 1764. — Insinuations, reg. 245, fol. 190 r° et v°.

Allegrain (Estienne), peintre ordinaire du Roi en son Académie royale de peinture et de sculpture, et **Gallois** (Françoise), sa femme, demeurant rue Meslay. Testament mutuel, 2 décembre 1726. — Insinuations, reg. 224, fol. 155 v°.

Allegrain (Geneviève *Pigalle*, femme de Gabriel-Cristophe), sculpteur du Roi et professeur de l'Académie royale, demeurant rue Meslay. Testament, 27 février 1764. — Insinuations, reg. 245, fol. 109 r° et v°.

Amand (Jacques-François), peintre. Testament, 20 février 1769. — Insinuations, reg. 250, fol. 277 v°.

Amelot (Marie **Moyer**, veuve de Jean-Baptiste), architecte des bâtiments du Roi. Testament, 21 mars 1710. — Insinuations, reg. 211, fol. 20 r°.

Ancelin (Marie-Geneviève **Daval**, femme de Jean), peintre et sculpteur pour les armées du roi, et veuve de La Hautefonde (Jacques), des Menus-Plaisirs. Testament, 14 février 1706. — Insinuations, reg. 209, fol. 254 v°.

Ango, architecte-expert, quai de l'École. Bilan, 31 août 1782. — Consulat, bilans, cart. 66.

Anguier (Guillaume), peintre du Roi. Testament, 7 octobre 1703. — Insinuations, reg. 210, fol. 87 v°.

Arnout (Philippe-François), sculpteur-marbrier. Bilan, 21 novembre 1753. — Consulat, bilans, cart. 11.

Aubert (Joseph-Ange), écuyer, joaillier du Roi, demeurant aux Galeries du Louvre. Testament, 7 février 1786. — Insinuations, reg. 263, fol. 29 v° à 30 v°.

Aubert (Louis-François), marchand orfèvre, peintre en émail du Roi, demeurant place Dauphine. Testament, 23 mars 1754. — Insinuations, reg. 238, fol. 136 r°.

Aubry (Catherine **Cuvier**, veuve de Claude), architecte juré-expert, demeurant rue des Bourdonnais. Testament, 3 mars 1742. — Insinuations, reg. 229, fol. 202 r°.

Aubry (Claude-Guillot), architecte du Roi et inspecteur du pavé de Paris. Testament, 11 août 1769. — Insinuations, reg. 253, fol. 148 r° et v°.

Audran (Benoît), graveur. Testament, 16 septembre 1771. — Insinuations, reg. 253, fol. 258 v° et 259 r°.

Audran (Claude), peintre ordinaire des bâtiments du Roi et concierge du Luxembourg, y demeurant. Testament, 9 mai 1734. — Insinuations, reg. 223, fol. 24 v° et 25 r°.

Audran (Jean), graveur ordinaire et pensionnaire du Roi, demeurant aux Gobelins. Testament, 2 juin 1756. — Insinuations, reg. 239, fol. 54 r° et v°.

Aumont (Catherine-Marguerite **Cornil,** veuve de Jean), conseiller du Roi, Général de ses bâtiments, architecte juré-expert, demeurant rue des Quatre-Fils. Testament, 19 février 1766. — Insinuations, reg. 250, fol. 57 r°.

Aury (Antoine), graveur ordinaire du Roi. Testament, 15 décembre 1721. — Insinuations, reg. 216, fol. 54 v°.

Aury (Catherine **Jeson,** femme de Antoine), ancien graveur-tailleur de la Monnaie de Paris. Testament, 20 décembre 1712. — Insinuations, reg. 212, fol. 118 v°, 169 v° à 170 v°; reg. 213, fol. 26 r°, 175 r°, 241 v°.

Autreau (Louis), peintre de l'Académie royale. Testament, 6 mai 1760. — Insinuations, reg. 242, fol. 292 r° et v°.

Auvilliers (Jean **d'**), maître graveur. Testament, 2 décembre 1700. — Insinuations, reg. 209, fol. 292 v°.

Auzou (Marie-Anne-Madeleine **Pignon,** femme de Guillaume), émailleur du Roi. Testament, 23 mars 1750. — Insinuations, reg. 235, fol. 126 r° et v°.

Babel (Angélique **Darcy,** veuve de Pierre-Edme), sculpteur du Roi. Testament, 10 juin 1777. — Insinuations, reg. 259, fol. 20 v° et 21 r°.

Babuty des Godets (Marie-Thérèse **Jourdain,** veuve de François-Antoine), architecte juré-expert. Testament, 25 janvier 1779. — Insinuations, reg. 265, fol. 116 r°.

Bachelier, peintre, fondateur de l'École royale de dessin. Lettre autographe. — Domaines, cart. 545, doss. 1318.

— Locataire d'un emplacement pour son école, dans le couvent des Cordeliers, moyennant 2,000 livres par an. 18 décembre 1784. — Domaines, cart. 95, doss. 1305.

Bachy (Raphaël), peintre en miniature, demeurant quai Conti. Testament, 6 avril 1767. — Insinuations, reg. 248, fol. 205 r° et v°.

Baillet de Saint-Julien, amateur. Interdiction et succession. Inventaire de ses 6,508 dessins, de ses tableaux, etc., 1787-an XI. — Domaines, cart. 170, doss. 4515.

Bailly (Marie **Fourcroy,** veuve de Jean-Baptiste), architecte du Roi, demeurant rue Copeau. Testament, 14 novembre 1723. — Insinuations, reg. 217, fol. 174 r°.

Bailly (Maurice), peintre ordinaire du Roi, demeurant rue Sainte-Barbe. Testament, 3 août 1774. — Insinuations, reg. 256, fol. 67 v°.

Bailly (Nicolas), peintre du Roi et garde des tableaux de la Couronne. Testament, 12 décembre 1735. — Insinuations, reg. 225, fol. 97 r° et v°.

Balduval (François), peintre de l'Académie de Saint-Luc. Testament, 1er septembre 1742. — Insinuations, reg. 231, fol. 114 r° et v°.

Balduval (Catherine-Marguerite **Huguet,** veuve de François), peintre de l'Académie de Saint-Luc. Testament, 25 février 1752. — Insinuations, reg. 237, fol. 75 v° et 76 r°.

Bar (Jacques-Charles), peintre de l'ancienne Académie de Saint-Luc. Papiers, 1765-1827. — Domaines, cart. 76, doss. 329.

Barrère (Henriette-Suzanne **Silvestre,** veuve de Jean-Louis), peintre, demeurant rue Bourg-l'Abbé. Testament, 28 juillet 1778. — Insinuations, reg. 257, fol. 170 r°.

Basan (Henri-Louis), graveur et marchand d'estampes, rue et hôtel Serpente, arbitre entre Martin, marchand d'estampes, et François, négociant à Paris, 25 mai 1791. — Consulat, rapports, cart. 18.
— Arbitre avec Bervic, entre la veuve Joubert et Lacombe, graveur pour l'entreprise de la gravure de la *Galerie de Florence*, 12 nivôse an III. — Consulat, rapports, cart. 18.
— Et Antoine Simon. Inventaire et estimation de leur fonds, après dissolution de la Société, 26 floréal an VII. — Consulat, rapports, cart. 24.
— Liquidation de sa Société : Pons, graveur, Lamy, libraire, Babille, juge au tribunal de cassation, Arnney, homme de loi, arbitres, 27 thermidor an VIII. — Consulat, rapports, cart. 27.
— Bilan, 26 vendémiaire an XI. — Consulat, bilans, cart. 92.

Basseporte (Madelaine), peintre et dessinateur d'histoire naturelle du Jardin du Roi. Testament, 7 mai 1776. — Insinuations, reg. 274, fol. 8 r° et v°.

Beausire (Jean), architecte de la ville. Testament, 9 août 1736-7 août 1739. — Insinuations, reg. 230, fol. 212 r° à 213 r°.

Bèche (Nicolas **de**), graveur, ciseleur sur bijoux, rue de la Savonnerie. Bilan, 19 avril 1770. — Consulat, bilans, cart. 31.
— Reg. de commerce, 1765-1770. — Consulat, reg. de commerce, n° 5359.

Belconte (Albert-Hippolyte), architecte, décédé, rue Meslay, 55, en 1823. Succession. — Domaines, cart. 1264.

Belhomme (Marie **Jouvenot**, femme de Maurice), architecte. Testament, 19 mars 1740. — Insinuations, reg. 232, fol. 114 v°.

Bellan (Marin), sculpteur ordinaire des bâtiments du Roi. Testament, 23 juin 1714. — Insinuations, reg. 212, fol. 17 v°, 18 r°, 150 r°.

Benoist (Antoine), écuyer, peintre ordinaire du Roi et son unique sculpteur en cire. Testament, 13 décembre 1714. — Insinuations, reg. 214, fol. 47 v°; reg. 217, fol. 290 r°.

Benoît (Marie-Madeleine **Loisy**, veuve de Antoine), peintre de feu Mme l'Abbesse de Chelles, demeurant rue de Charonne, près de la Croix-Faubin. Testament, 13 septembre 1744. — Insinuations, reg. 233, fol. 289 v° et 290 r°.

Béranger (Agathe **La Place,** femme de Pierre), maître peintre, demeurant rue Saint-Martin. Testament, 26 février 1727. — Insinuations, reg. 219, fol. 124 v° et 125 r°.

Berger (Marie-Louise **Colibeuf,** veuve de Pierre), sculpteur en marbre, demeurant rue Feydeau. Testament, 25 mai 1767. — Insinuations, reg. 255, fol. 290 v°.

Bergny (Remy-François), marchand d'estampes. Bilan, 11 décembre 1782. — Consulat, bilans, cart. 59.

Berneron (Martin), peintre-vernisseur. Bilan, 10 juin 1760. — Consulat, bilans, cart. 18.

Berreyter (**de**), marchand de papiers peints puis de tableaux, rue d'Anjou-Dauphine. Bilan, 1er décembre 1789. — Consulat, bilans, cart. 95, n° 8138.
— Livre de commerce. — Consulat, reg. de commerce, n° 2436.

Berthe (François-René), peintre de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue des Quatre-Fils. Testament, 17 juin 1766. — Insinuations, reg. 248, fol. 93 r° et v°.

Berthe (Anne **Dumont,** veuve en secondes noces de Pierre), maître peintre, demeurant rue des Quatre-Fils. Testament, 24 juillet 1771. — Insinuations, reg. 253, fol. 278 r°.

Berthou (Marie-Françoise **Durand,** veuve de Guillaume), peintre de l'Académie de Saint-Luc. Testament, 16 février 1769. — Insinuations, reg. 251, fol. 3 r° et v°.

Bertin (Nicolas), peintre. Testament, 9 mars 1736. — Insinuations, reg. 224, fol. 148 r° et v°.

Bertrand (Charles-Noël), marbrier, 748, rue des Filles-du-Calvaire. Bilan, 18 thermidor an XIII. — Consulat, bilans, cart. 105, n° 9874.

Bias-Aubry (Jeanne-Madeline **Martinaux de la Besne,** veuve de François **de**), architecte, demeurant rue Saint-Martin. Testament, 29 juillet 1755. — Insinuations, reg. 238, fol. 134 r° et v°.

Bidard, marchand de tableaux, rue de Sèvres. Bilan, 23 décembre 1782. — Consulat, bilans, cart. 59, n° 3154.

Bisson (Jacques), maître peintre. Testament, 18 décembre 1736. — Insinuations, reg. 225, fol. 131 v°.

Blain (Adrien), peintre de S. A. R. Mme la duchesse d'Orléans, abbesse de Chelles, demeurant rue Culture-Sainte-Catherine. Testament, 19 février 1728. — Insinuations, reg. 219, fol. 227 v° et 228 r°.

Blaru (Nicole *Durel*, veuve de Nicolas *de*), graveur particulier de la Monnaie de Paris. Testament, 23 août 1710. — Insinuations, reg. 226, fol. 78 v° et 79 r°.

Blondel (Jacques-François), architecte, directeur et professeur à l'École des arts, établie à Paris, rue de la Harpe, y demeurant. Bilan, 24 avril 1754. — Consulat, bilans, cart. 12.

Boffrand (Germain), architecte. Vente au duc de Duras d'un hôtel situé rue du faubourg Saint-Honoré. 1719. — Domaines, cart. 544, doss. 1967.

Boichard (Laurent-François-Xavier), sculpteur. Bilans, 18 mai 1776, 14 avril 1777. — Consulat, bilans, cart. 114; cart. 115, n° 1817.

Boichot (Claudine **Eysandeau,** veuve de), sculpteur du Roi, décédée le 19 janvier 1823. Succession. — Domaines, cart. 1266; cart. 1373, doss. 1597.

Boizette (Marie-Élisabeth **Diot,** veuve de Charles), maître-sculpteur, demeurant rue Saint-Antoine. Testament, 23 avril 1777. — Insinuations, reg. 258, fol. 20 r°.

Bonnemaison (Ferréol), peintre, acquéreur des 9e, 10e et 11e lots des terrains du couvent des Capucines : poursuites. 1810-1817. — Domaines, cart. 409, doss. 10971; cart. 1532, doss. 1383.

Bonnet-Dauval (Julie **Martin,** femme de Philibert), ancien professeur de l'Académie de Saint-Luc. Testament, 18 septembre 1789. — Insinuations, reg. 265, fol. 171 v° et 172 r°.

Bouchardon (Edme), sculpteur ordinaire du Roi. Testament, 1er mars-24 juin 1762. — Insinuations, reg. 244, fol. 42 v° à 45 r°.

Bouchardon (Jacques-Philippe), premier sculpteur du roi de Suède, demeurant à Stockholm. Testament, 18 décembre 1753. — Insinuations, reg. 237, fol. 172 r°.

Boucher (Marie-Élisabeth **Thorin,** femme de), sculpteur. Testament, 10 juillet 1772. — Insinuations, reg. 254, fol. 168 r°.

Boulard (Étienne), imagier et graveur en bois, rue de la Pelleterie. Bilan, 5 décembre 1770. — Consulat, bilans, cart. 32.

Boulin (François-Bernard), conseiller à la Cour des aides, collectionneur de manuscrits et de médailles. Testament, 21 juin 1754. — Insinuations, reg. 238, fol. 169 r° à 172 r°.

Boullanger, graveur et marchand de modes, rue de Sartines, 14. Bilan, 14 mai 1777. — Consulat, bilans, cart. 115, n° 1836.

Boullongne (Bon), peintre ordinaire du Roi. Testament, 22 mai 1716. — Insinuations, reg. 214, fol. 52 v°; reg. 215, fol. 25 v°.

Boullongne (Anne **Lourdet,** veuve de Bon), peintre du Roi. Testament, 20 janvier 1731. — Insinuations, reg. 226, fol. 118 v° et 119 r°.

Boullongne (Marie **Bacquet,** veuve de Louis), premier peintre du Roi, demeurant rue du faubourg Saint-Honoré. Testament, 25 février 1755. — Insinuations, reg. 240, fol. 24 r° à 25 r°.

Bouilly (Marie **Le Chantre,** veuve en premières noces de Pierre), peintre ordinaire du Roi, et en secondes de Besançon (Simon), maître peintre, directeur de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue du Four. Testament, 28 juin 1742. — Insinuations, reg. 231, fol. 78 r° et v°.

Bounieu (Michel-Honoré), peintre d'histoire, et **Fourier** (Jacqueline-Françoise). Contrat de mariage et extrait des registres de l'Académie. — Insinuations, reg. 176, fol. 289 v°.

Bourbelain (Michel), sculpteur, rue Basse-Porte-Saint-Denis. Bilan, 20 août 1773. — Consulat, bilans, cart. 38.

Bourgeois (François), peintre de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Bilan, 12 juin 1778. — Consulat, bilans, cart. 46A, n° 2133.

Bourgeois (Jean), peintre de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue Neuve-Saint-Merry. Testament, 10 août 1747. — Insinuations, reg. 232, fol. 241 r°.

Bourgeois (Pierre), architecte. Testament, 1er mai 1780. — Insinuations, reg. 273, fol. 98 v°.

Bournazé (Jean), sculpteur. Testament, 29 juillet 1790. — Insinuations, reg. 266, fol. 95 r°.

Boyer (Élisabeth **de Thiesenhausen**, veuve de Michel), peintre du Roi. Testament, 2 septembre 1743. — Insinuations, reg. 230, fol. 205 v°.

Branche (Jean-Nicolas), graveur. Testament, 10 août 1786. — Insinuations, reg. 281, fol. 105 v°.

Branche (Louis-François) le jeune, graveur, rue de la Calandre. Bilan, 3 novembre 1787. — Consulat, bilans, cart. 69, n° 4054.

Brancourt (Jean-Pierre), peintre de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue Saint-Martin. Bilan, 15 mai 1779. — Consulat, bilans, cart. 41.

Brieux (Étienne), architecte, demeurant rue Neuve-Grange-Batelière. Testament, 2 septembre 1754. — Insinuations, reg. 237, fol. 198 v°.

Broche, sculpteur-figuriste. Bilan, 14 mars 1781. — Consulat, bilans, cart. 55.

Brodont (Séraphin), architecte, demeurant rue Saint-Paul. Testament, 17 novembre 1760. — Insinuations, reg. 243, fol. 31 v°.

Brongniart (Alexandre-Théodore), architecte, demeurant rue Saint-Marc, 21, constructeur de la Bourse de Paris. Correspondance relative à cet édifice. — Domaines, cart. 356, doss. 12147.

Brullée (Marie-Antoinette **Petit**, veuve de Jean-Pierre), architecte, demeurant rue du Paon. Testament, 28 avril 1782. — Insinuations, reg. 260, fol. 187 r° et v°.

Bucaille-Dumont (Louis), architecte, demeurant rue Basse-Porte-Saint-Denis. Testament, 24 mai 1780. — Insinuations, reg. 259, fol. 56 v°.

Buirette (Sébastien), architecte. Testament, 10 juillet 1754. — Insinuations, reg. 241, fol. 154 r° à 155 r°.

Buldet (Marie-Jeanne **Liot**, femme de Denis-Charles), ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue de Gesvres. Testament, 12 mai 1778. — Insinuations, reg. 260, fol. 161 r° et v°.

Bunel (Jean-Baptiste), marbrier, rue Pinon. Bilan, 26 nivôse an IX. — Consulat, bilans, cart. 89, n° 9080.

Caffieri et d'Arnault, arbitres au sujet d'une pendule. 8 février 1773. — Consulat, rapports, cart. 8.

Cailler, peintre. Demande d'un local au couvent des Petits-Pères, pour la confection d'un tableau destiné au Salon. An VI. — Domaines, cart. 303, doss. 1484.

Caravacque (Marie-Marguerite **Simon**, veuve de Louis), premier

peintre de S. M. l'empereur de toutes les Russies, ayant demeuré à Saint-Pétersbourg, où son mari était résident, avec la permission du Roi, étant actuellement à Paris, logée chez la dame Malnory, sa nièce, rue Meslay. Testament, 2 août 1756. — Insinuations, reg. 242, fol. 233 r°.

Carrier (Paul), peintre et marchand de tableaux, rue Platrière. Bilan, 18 mars 1789. — Consulat, bilans, cart. 76, n° 7079.

— Reg. de commerce. — Consulat, reg. de commerce, n° 2435.

Cars (Laurent), graveur du Roi, conseiller en ses académies de peinture et de sculpture, demeurant rue Saint-Jacques. Testament, 14 avril 1766. — Insinuations, reg. 252, fol. 255 r° à 257 v°.

Cartaud (Jean-Sylvain), architecte du Roi et du duc d'Orléans, demeurant quai de la Mégisserie. Testament, 18 novembre 1753. — Insinuations, reg. 240, fol. 198 v°.

Cartaud (Jeanne *Bailly*, femme de Jean-Sylvain), même demeure. Testament, 19 novembre 1753. — Insinuations, reg. 238, fol. 104 r° à 105 r°.

Casati (Vincent), peintre en miniature, décédé le 7 décembre 1808, 16, rue de Bucy. Succession. — Domaines, cart. 1382, doss. 2445.

Caylus (Anne-Claude-Philippe de Thubières de Grimoard de Pestel de Lévy de Caylus, chevalier, comte de), marquis de Sternay, conseiller d'honneur au parlement de Toulouse, honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, demeurant à l'Orangerie des Tuileries. Testament, 1er décembre 1764. — Insinuations, reg. 246, fol. 258 r° et v°.

Chaillou, sculpteur, rue Beauregard. Bilan, 9 mars 1773. — Consulat, bilans, cart. 40, n° 744.

Chalgrin, architecte du Sénat, membre de l'Institut, débiteur des Domaines. — Domaines, cart. 83, doss. 793.

— Prise de possession de l'Odéon, au nom du Sénat. 1806. — Domaines, cart. 389, doss. 3618.

— Débiteur de Monsieur, frère du Roi. — Domaines, cart. 397, doss. 4000.

— Correspondance relative à l'agrandissement du jardin du Luxembourg. — Domaines, cart. 450, doss. 10696.

Chalmandrier (Nicolas), graveur et marchand d'estampes, rue Saint-Jacques. Journal des envois et des avances faites aux artistes. 20 août 1772-26 novembre 1774. — Consulat, reg. de commerce, n° 39.

— Bilans, 7 septembre 1775, 15 février 1775. — Consulat, bilans, cart. 35 et 45.

Chambellan, dit **Duplessis**, sculpteur, demeurant enclos de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Testament, 5 octobre 1774. — Insinuations, reg. 256, fol. 64 r° et v°.

Charlier (Jacques), peintre. Testament, 3 avril 1790. — Insinuations, reg. 283, fol. 53 r°.

Charpentier (Antoine), architecte. Testament, 15 juin 1743. — Insinuations, reg. 230, fol. 278 r° et v°.

Charpentier (Jean), peintre. Testament, 6 juin 1777. — Insinuations, reg. 230, fol. 51 v°.

Charpentier (Madeleine-Françoise **Langlois**, veuve de Jean), architecte, demeurant rue Neuve-Saint-Roch. Testament, 16 mai 1781. — Insinuations, reg. 262, fol. 120 r° et v°.

Charpentier (Nicolas), ancien architecte, demeurant rue L'Évêque. Testament, 23 décembre 1773. — Insinuations, reg. 256, fol. 19 v°.

Chauveau (Jacques), ancien graveur, demeurant rue de Sèvres. Testament, 2 juillet 1769. — Insinuations, reg. 251, fol. 25 v° et 26 r°.

Chauveau (Louis), peintre de l'Académie de Saint-Luc. Testament, 18 juillet 1773. — Insinuations, reg. 257, fol. 96 r°.

Chéreau (Marguerite *Caillou*, veuve de François), graveur ordinaire du cabinet du Roi et de l'Académie royale de peinture et de sculpture, demeurant rue Saint-Jacques. Testament, 11 avril 1755. — Insinuations, reg. 238, fol. 42 r° et v°.

Chéreau (Guillaume-Antoine), peintre, décédé rue de la Monnaie, 19, le 28 juillet 1810. Succession. — Domaines, cart. 1422, doss. 1596.

Chéreau (Marguerite-Geneviève *Chiquet*, femme de Jacques), graveur et marchand d'estampes, demeurant rue Saint-Jacques. Testament, 24 juillet 1764. — Insinuations, reg. 254, fol. 279 r° et v°.

Cherfils (Jean), peintre de l'Académie de Saint-Luc et maître en fait d'armes, demeurant place Dauphine. Testament, 8 avril 1770. — Insinuations, reg. 252, fol. 204 v°.

Chéron (Jérôme), maître peintre, demeurant rue des Arcis. Testament, 6 mai 1739. — Insinuations, reg. 229, fol. 238 v° et 239 r°.

Chéron (Marie **La Gogue**, veuve de Jérôme), maître peintre. Testament, 1er août 1749. — Insinuations, reg. 237, fol. 63 r° à 64 r°.

Chéron (Sophie-Élisabeth), peintre, femme de **Lehay** (Jacques), ingénieur du Roi. Testament, 1er avril 1711. — Insinuations, reg. 211, fol. 6 r° et 19 v°.

Chéry, peintre. Demande de concession de la voûte de l'église des

Capucines pour la confection d'un tableau national, de 10 mètres sur 5. An VII. — Domaines, cart. 256, doss. 1364.

Chéveny de la Chapelle (Charlotte-Claude **Magnier,** femme de), dessinateur et architecte pour les jardins, demeurant rue de la Ville-l'Évêque. Testament, 17 juin 1768. — Insinuations, reg. 252, fol. 279 à 281 v°.

Chevigny (Antoine), maître peintre et doreur, demeurant rue Saint-Honoré. Testament, 2 novembre 1751. — Insinuations, reg. 236. fol. 190 r°.

Chevreuil (Anne-Élisabeth **Turgis,** veuve de André-Robert), vivant, peintre de l'Académie de Saint-Luc. Testament, 12 janvier 1753. — Insinuations, reg. 237, fol. 55 r° et v°.

Chrestien (Marguerite **Poisson,** femme de Augustin), sculpteur et bourgeois de Paris. Testament, 26 février 1712. — Insinuations, reg. 211, fol. 396 v°.

Clicquet (Jean-Baptiste), peintre ordinaire du Roi, demeurant rue Cadet. Bilan, 4 février 1774. — Consulat, bilans, cart. 42, n° 989.

Cochin (Louise-Madeleine *Horthemels*, veuve de Charles-Nicolas), graveur du Roi. Testament, 27 août 1767. — Insinuations, reg. 248, fol. 291 v° et 292 r°.

Cochin (Charles-Nicolas), écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, secrétaire de l'Académie royale de peinture, arbitre entre l'abbé de Carolly et Petit, graveur. 10 octobre 1771. — Consulat, rapports, cart. 7.

— Arbitre entre Brichet, graveur en taille-douce, et Caumont, marchand éventailliste, au sujet de la gravure de planches représentant les uniformes militaires et ceux de la maison du Roi. 18 février 1773. — Consulat, rapports, cart. 8.

— Arbitre entre Bichard, graveur, et Doublet, peintre, au sujet d'une gravure d'ornements. 15 juin 1773. — Consulat, rapports, cart. 7.

— Testament, 6 août 1790. — Insinuations, reg. 266, fol. 7 v°.

Coiffié (Hubert), sculpteur, demeurant rue Meslay. Bilans, 13 janvier 1772, 12 mai 1778. — Consulat, bilans, cart. 37 et 46.

Coigniard (Jean de Dieu), marbrier-sculpteur. Bilan, 18 juillet 1777. — Consulat, bilans, cart. 115.

Collier (Michel-Joseph), architecte. Testament, 24 septembre 1766. — Insinuations, reg. 250, fol. 3 v°.

Colombet (Gustave-Étienne), sculpteur-marbrier, 99, rue Saint-Lazare. Bilan, 20 brumaire an XIV. — Consulat, bilans, cart. 101.

Colot (Edme-Louis), graveur, quai Pelletier. Bilan, 16 avril-5 mai 1766. — Consulat, bilans, cart. 24.

Comartin (Henry), maître peintre de l'Académie de Saint-Luc. Testament, 15 novembre 1789. — Insinuations, reg. 265, fol. 271 r°.

Compigné (Thomas), marchand tablettier à Paris. Bilan, 22 novembre 1778. — Consulat, bilans, cart. 47A, n° 2201.

Contant d'Ivry, architecte du Roi, demeurant rue de Harlay. Testament, 19 août 1776. — Insinuations, reg. 256, fol. 96 r°.

Contant d'Ivry (Madeleine-Henriette **Bergeron,** femme de Pierre), doyen de l'Académie d'architecture. Testament, 2 août 1770. — Insinuations, reg. 253, fol. 299 r°.

Contat (Nicolas), maître peintre. Testament, 23 juillet 1753. — Insinuations, reg. 237, fol. 50 r°.

Convers (Louis), architecte juré-expert. Testament, 7 juin 1704. — Insinuations, reg. 211, fol. 37 r°.

Coquet (Edme), marbrier, 27, boulevard Bonne-Nouvelle. Bilan, 18 frimaire an XIV. — Consulat, bilans, cart. 101, n° 9953.

Coquin dit **Cossin** (Louis), graveur, demeurant place Cambrai. Testament, 11 juin 1704. — Insinuations, reg. 209, fol. 15 r°.

Cornu (Françoise-Louise **Perronnet,** veuve de Jean), sculpteur du Roi. Testament, 18 janvier 1715. — Insinuations, reg. 212, fol. 282 r°.

Cornu (Robert), peintre de l'Académie de Saint-Luc, demeurant quai de la Mégisserie. Testament, 23 janvier 1724. — Insinuations, reg. 219, fol. 256 v° et 257 r°.

Cornu (Geneviève **Anquetin,** femme de Robert), peintre de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue des Vieilles-Étuves-Saint-Martin. Testament, 22 décembre 1728. — Insinuations, reg. 228, fol. 257 v° et 258 r°.

Cotte (Robert **de**), intendant honoraire et premier architecte des bâtiments, jardins et manufactures de Sa Majesté, directeur de l'Académie royale d'architecture et vice-protecteur de celle de peinture et de sculpture, etc., et **Bodin** (Catherine), sa femme. Testament mutuel, 25 septembre 1733. — Insinuations, reg. 223, fol. 265 r°; reg. 228, fol. 64 v° à 65 v°.

Couché, graveur. Fourniture à Jacquenod, libraire, de recueils d'estampes de la *Galerie du Palais-Royal.* 5 fructidor an VII. — Consulat, rapports, cart. 28.

Coupart de la Touche, architecte du Roi. Testament, 2 août 1780. — Insinuations, reg. 259, fol. 53 r°.

Courtin (Marie-Marguerite **Mathieu**, veuve de Jacques), peintre ordinaire du Roi et de son Académie royale de peinture et de sculpture. Testament, 18 août 1757. — Insinuations, reg. 242, fol. 210 r° et v°.

Courtois (Nicolas-André), peintre du Roi, rue Dauphine, à l'hôtel de Mouy. Bilan, 30 janvier 1782. — Consulat, bilans, cart. 59.

Courtonne (Jean), architecte et professeur royal d'architecture. Testament, 22 mai 1734. — Insinuations, reg. 227, fol. 54 r°.

Coustou (Nicolas), sculpteur ordinaire du Roi, chancelier de son Académie royale de peinture et de sculpture, demeurant aux Galeries du Louvre. Testament, 26 avril 1733. — Insinuations, reg. 222, fol. 126 v°.

Coypel (Antoine-Charles), écuyer, premier peintre du Roi, demeurant aux Galeries du Louvre. Testament, 13 juin 1752. — Insinuations, reg. 235, fol. 292 r° et v°.

Crépy (Jean-Baptiste), marchand d'estampes, rue Saint-Jacques. Bilan, 24 avril 1790. — Consulat, bilans, cart. 77, n° 8245.

Crépy (Pierre-Louis), imagier, rue Saint-Jacques, près Saint-Severin. Bilan, 24 juillet 1771. — Consulat, bilans, cart. 34.

Cressent (Charles), sculpteur du Roi et ébéniste du duc d'Orléans. Testament, 15 juillet 1765. — Insinuations, reg. 249, fol. 227 v°.

Cristophe (Joseph), recteur de l'Académie royale de peinture et de sculpture, demeurant rue des Fossoyeurs. Testament, 21 août 1747. — Insinuations, reg. 233, fol. 66 v°.

Crozat (Antoine), marquis de Moy, baron du Châtel, demeurant place Louis-le-Grand. Testament, 20 juillet 1737. — Insinuations, reg. 226, fol. 204 r° à 205 r°.

Crozat (Antoine-Louis), baron de Thiers. Testament, 2 août 1768. — Insinuations, reg. 252, fol. 181 r° à 182 v°.

Crozat (Louis-François), marquis du Châtel. Testament 20 mars 1747. — Insinuations, reg. 234, fol. 162 r° à 163 r°.

Crozat (Pierre), écuyer, demeurant rue et près la porte de Richelieu. Testament, 21 mai 1740. — Insinuations, reg. 228, fol. 20 r° à 21 r°.

Crozat de Tugny (Président). Testament, 10 février 1750. — Insinuations, reg. 235, fol. 181 r° à 182 v°.

Curtius (Philippe-Mathias-Guillaume), peintre et sculpteur, demeurant 20, boulevard du Temple. Succession, an III. — Domaines, cart. 521, doss. 314.

Dacheux (Jacques), maître peintre. Testament, 31 octobre 1781. — Insinuations, reg. 266, fol. 8 r°.

Dagoty (Édouard), graveur du Roi, demeurant rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Eustache. Bilan, 9 février 1782. — Consulat, bilans, cart. 59, n° 3015.

— « Société entre M. Desnoyers, commissaire des guerres, et Édouard Dagoty, graveur du Roi, commencée le 1er octobre 1780, pour la gravure de 50 morceaux de la Galerie du Palais royal. » — Consulat, reg. de commerce, n° 1309.

— « Livre de souscriptions de la Galerie royale des tableaux gravés en couleur, au nombre de 50, commencé le 25 août 1780, à Paris. » — Consulat, reg. de commerce, n° 880.

— Livre de commerce, 1779-1782. — Consulat, reg. de commerce, n° 4829.

Damame, peintre. Concession d'un atelier à l'Hôtel-de-Ville. 2 germinal an VI. — Domaines, cart. 34, doss. 117.

Dandré-Bardon (Michel), peintre du Roi. Testament, 7 avril 1782. — Insinuations, reg. 277, fol. 67 v° et 68 r°.

Dangeau de la Belye, protestant de religion, Suisse de nation et architecte de profession. Testament, 21 avril 1758. — Insinuations, reg. 244, fol. 74 v° à 76 v°.

Dansse (Geneviève **Hersent**, femme de Pierre), maître peintre et sculpteur, ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue Meslay. Testament, 22 mars 1753. — Insinuations, reg. 243, fol. 195 r°.

Daudet (Robert), graveur, demeurant rue Neuve-Saint-Étienne, acquéreur d'immeubles, provenant de la Doctrine chrétienne. An IV. — Domaines, cart. 97, doss. 1451; cart. 98, doss. 1458.

David (Jacques-Louis), peintre. Demande d'un local pour exposer le tableau des *Sabines*. An VII. — Domaines, cart. 37, doss. 4097.

— Recherche d'un atelier. An XIII. — Domaines, cart. 265, doss. 11772.

Davilas (Jean-Louis-Claude), architecte. Testament, 20 mai 1763. — Insinuations, reg. 245, fol. 223 r° et v°.

Declerre (Étienne), architecte. Testament, 30 décembre 1778. — Insinuations, reg. 258, fol. 28 r°.

Delamair (Catherine *Lenfant*, veuve de Antoine), architecte et entrepreneur des bâtiments du Roi. Testament, 25 avril 1719. — Insinuations, reg. 154, fol. 73 r°.

Delamair, architecte. Testament, 12 mars 1744. — Insinuations, reg. 232, fol. 16 v°.

Delamarre (Michel), maître peintre et sculpteur, demeurant sur le pont Notre-Dame. Testament, 10 juin 1774. — Insinuations, reg. 256, fol. 232 r°.

Delaplanche, sculpteur, rue du faubourg Saint-Martin. Bilan, 15 juin 1789. — Consulat, bilans, cart. 76.

Delaunay (Geneviève **Le Gendre,** veuve de Jean-Charles), peintre. Testament, 1er septembre 1744. — Insinuations, reg. 232, fol. 72 v°.

Delettre (Claude-Antoine), architecte et entrepreneur de bâtiments, rue Poissonnière. Bilan, 23 mai 1783. — Consulat, bilans, cart. 56, n° 2873.

Delfosse (Jean-Baptiste), peintre en cuir doré. Testament, 21 mars 1753. — Insinuations, reg. 238, fol. 79 r° à 80 r°.

Delhay (Jean-Baptiste), maître sculpteur. Testament, 23 octobre 1770. — Insinuations, reg. 279, fol. 68 r°.

Demarteaux (Gilles), graveur. Testament, 11 mai 1776. — Insinuations, reg. 270, fol. 37 r° et v°.

Demonceaux (Noël), peintre. Testament, 13 juin 1783. — Insinuations, reg. 277, fol. 61 r°.

Denise (Pierre-François), maître graveur, demeurant rue de la Calandre. Testament, 8 juin 1782. — Insinuations, reg. 260, fol. 196 v° et 197 r°.

Denise (Élisabeth **Simon,** veuve de Pierre-François), maître graveur. Testament, 17 décembre 1788. — Insinuations, reg. 265, fol. 47 v°.

Depeuille (François-Jules-Gabriel), marchand d'estampes, rue des Mathurins-Saint-Jacques. Bilan, 23 germinal an VI. — Consulat, bilans, cart. 83, n° 8033.

Depeuille fils, marchand d'estampes, rue des Prêtres. Bilan, 9 juillet 1807. — Consulat, bilans, cart. 108, n° 10300.

Dequevauvillier, graveur. Arbitrage entre Mayliand et Gérard, graveur, au sujet de la gravure d'un tableau de Mlle Gérard. 17 messidor an X. — Consulat, rapports, cart. 30.

Dequoy (Pierre), peintre ordinaire du Roi, demeurant à l'Hôtel royal des Gobelins. Testament, 13 octobre 1764. — Insinuations, reg. 246, fol. 25 v°.

Dereige (Marie-Jeanne *Prévostel*, veuve de André), maître peintre et doreur, demeurant rue de la Pelleterie. Testament, 13 mars 1760. — Insinuations, reg. 251, fol. 222 v°.

Desallier d'Argenville (Antoine-Joseph), maître en la Chambre

des comptes, demeurant rue du Temple. Testament, 16 octobre 1750. — Insinuations, reg. 247, fol. 58 r°.

Desarnod (François-Joseph), architecte, 16, rue de la Madeleine. Bilan, 14 août 1806. — Consulat, bilans, cart. 106, n° 10185.

Desbatisse (Claude), maître sculpteur. Testament, 5 mars 1754. — Insinuations, reg. 245, fol. 2 r° et v°.

Desbuissons (François-Hippolyte), miniaturiste, rue Saint-Louis-du-Marais. Bilan, 20 juillet 1786. — Consulat, bilans, cart. 68, n° 3848.

Deschars, statuaire, décédé le 25 septembre 1815, rue des Messageries, n° 22. Succession. Correspondance du baron Lemot. — Domaines, cart. 1281; 1402, doss. 1267.

Desenne (Michel), architecte. Testament, 7 septembre 1741. — Insinuations, reg. 282, fol. 197 v°.

Desgodetz (Madeleine **Gougeon de la Baronnerie**, veuve d'Antoine), architecte des bâtiments du Roi et professeur de l'Académie royale d'architecture, demeurant rue de l'Arbre-Sec. Testament, 10 novembre 1738. — Insinuations, reg. 231, fol. 63 v°.

Desgots (Marguerite **Drouet**, veuve de Pierre), dessinateur des jardins du Palais des Tuileries. Testament, 24 juin 1709. — Insinuations, reg. 210, fol. 265 r°.

Desmaisons (Jacques-François), architecte. Testament, 20 mai 1782. — Insinuations, reg. 282, fol. 197 v° et 198 r°.

Desplaces (Louis-Philippe-Compagnon), graveur. Testament, 19 août 1737. — Insinuations, reg. 226, fol. 300 v°.

Desportes, peintre de l'Académie. Testament, 20 mai 1741-25 janvier 1742. — Insinuations, reg. 231, fol. 11 r° et v°.

Desportes (Claude-François), peintre de l'Académie royale. Testament, 2 novembre 1771. — Insinuations, reg. 255, fol. 279 v° à 280 r°.

Desportes (Nicolas), peintre ordinaire du Roi. Testament, 2 octobre 1779. — Insinuations, reg. 264, fol. 72 r° et v°.

Desrais (Étienne), peintre et sculpteur de l'Académie de Saint-Luc, ancien directeur, demeurant sur le pont Notre-Dame. Testament, 15 décembre 1739. — Insinuations, reg. 228, fol. 87 r° et v°.

Devouge (Mathieu-François-Louis), marchand de tableaux, cloître Saint-Honoré. Bilan, 4 frimaire an X. — Consulat, bilans, cart. 90.

Dieudonné (Gabriel), architecte, demeurant rue Poissonnière. Testament, 11 août 1763. — Insinuations, reg. 245, fol. 144 r°.

Domenchin de Chavennes (Pierre-Salomon), peintre ordinaire du Roi et de son Académie royale de peinture, pensionnaire de Sa Majesté, demeurant à l'Hôtel royal des Gobelins, au fond de la grande cour. Testament, 14 novembre 1744. — Insinuations, reg. 231, fol. 141 v°.

Doucet (Jeanne-Geneviève **Rincourt,** veuve de Claude), graveur en taille-douce. Testament, 28 novembre 1780. — Insinuations, reg. 259, fol. 188 v°.

Doussin (Isaac), architecte du Roi, demeurant rue Saint-Pierre-Montmartre. Testament, 13 août 1755. — Insinuations, reg. 238, fol. 106 v°.

Doyen (Gabriel), peintre-décorateur, rue Notre-Dame-de-Nazareth. Bilan, 20 septembre 1789. — Consulat, bilans, cart. 75.

Doyen (Gabriel-François), peintre du Roi, demeurant rue des Orties, présumé émigré. État de titres. An IV. — Domaines, cart. 1438, doss. 2473.

Drevet (Claude), graveur ordinaire du Roi, demeurant aux Galeries du Louvre. Testament, 15 septembre 1780. — Insinuations, reg. 260, fol. 120 r° et v°.

Drevet (Pierre), graveur ordinaire du Roi, demeurant aux Galeries du Louvre. Testament, 23 avril 1736. — Insinuations, reg. 226, fol. 220 r° et v°.

Drevet (Marie-Anne **Béchet,** femme de Pierre), graveur ordinaire du Roi, demeurant aux Galeries du Louvre. Testament, 2 juin 1736. — Insinuations, reg. 226, fol. 220 v° et 221 r°.

Drouais (Marie-Claude **Jolly,** veuve de Charles), peintre de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue Coquillière. Testament, 9 août 1763. — Insinuations, reg. 248, fol. 101 v° et 102 r°.

Drouais (Marguerite **Lusurier,** veuve de Hubert), peintre ordinaire du Roi, demeurant rue des Orties. Testament, 27 janvier 1768. — Insinuations, reg. 253, fol. 204 v° et 205 r°.

Dubois (Jeanne **Souvré,** femme de Jean), architecte juré-expert, entrepreneur de bâtiments. Testament, 9 janvier 1715. — Insinuations, reg. 212, fol. 182 r° et v°.

Dubreuil (Pierre), écuyer, premier valet de la chambre de la Reine, collectionneur. Bilan, 18 janvier 1743. — Consulat, bilans, cart. 5.

Duchaisne (Charles), maître peintre de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue des Bons-Enfants. Testament, 21 mai 1735. — Insinuations, reg. 226, fol. 18 r° et v°.

Dufau, peintre d'histoire, décédé le 10 mai 1821. Succession. — Domaines, cart. 1284; cart. 1427, doss. 1814.

Dufaux (Marie-Jeanne **Rosset**, femme de François), maître sculpteur, demeurant rue Neuve-Saint-Laurent. Testament, 17 janvier 1764. — Insinuations, reg. 263, fol. 195 v°.

Dufée (Jean), peintre. Testament, 7 juin 1786. — Insinuations, reg. 281, fol. 29 v° et 30 r°.

Dufey (François), peintre sur porcelaines de la manufacture de Sèvres. Succession, 1813-1820. — Domaines, cart. 73, doss. 159.

Duflos (Claude-Augustin), graveur, rue Galande. Testament, 19 janvier 1786. — Insinuations, reg. 263, fol. 86 r°.

Dulin (Nicolas), architecte, contrôleur des bâtiments du Roi, demeurant rue Sainte-Anne, dans une maison dont il est propriétaire. Testament, 10 mars 1751. — Insinuations, reg. 235, fol. 60 r° à 61 r°.

Dulin (Geneviève-Catherine **Hérault**, veuve de Pierre), ancien professeur de l'Académie royale de peinture. Testament, 15 juillet 1751. — Insinuations, reg. 238, fol. 3 r° et v°.

Dupille (Jean), maître sculpteur, rue aux Fers. Testament, 16 juin 1761. — Insinuations, reg. 243, fol. 99 r°.

Dupin (Pierre-Sullin) fils, graveur, rue des Grands-Degrés. Bilan, 28 janvier 1783. — Consulat, bilans, cart. 61.

Dupont (Jean-Baptiste), sculpteur, demeurant rue des Filles-du-Calvaire. Testament, 9 avril 1754. — Insinuations, reg. 237, fol. 92 r° et v°.

Dupont (Alice-Catherine **Champtier**, veuve de Jean-Baptiste), sculpteur, professeur académicien de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue des Filles-du-Calvaire. Testament, 10 décembre 1754. — Insinuations, reg. 237, fol. 288 r° et v°.

Dussy (Catherine-Françoise **Faure**, veuve de), architecte, demeurant rue Quincampoix. Testament, 30 juin 1784. — Insinuations, reg. 262, fol. 80 v° et 81 r°.

Dutailly (Marie-Geneviève **Robert**, veuve de François), peintre, demeurant rue de la Calandre. Testament, 20 février 1754. — Insinuations, reg. 234, fol. 171 r° et v°.

Dutour (Élisabeth **Deyssac**, veuve de Charles), peintre de l'Académie de Saint-Luc. Testament, 10 janvier 1783. — Insinuations, reg. 262, fol. 113 v°.

Duvigeon (Marie-Anne **Aubry**, veuve de Bernard), peintre en miniatures, demeurant grande rue de Picpus. Testament, 3 mai 1771. — Insinuations, reg. 255, fol. 86 r° et v°.

Elluin (François-Rolland), graveur, quai de la Mégisserie. Bilan, 18 mai 1779. — Consulat, bilans, cart. 48A, n° 2338.

Engrant (Louis-Anne), maître sculpteur. Bilan, 15 septembre 1777. — Consulat, bilans, cart. 115.

Esnault et **Rapilly,** marchands d'estampes, rue Saint-Jacques. Bilan, 20 février 1790. — Consulat, bilans, cart. 77, n° 8204.

Fabre (Marie-Anne **Sossay,** veuve de Pierre-Louis), peintre et professeur de géométrie, architecture et perspective en l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue Saint-Martin. Testament, 10 juillet 1770. — Insinuations, reg. 252, fol. 18 r°.

Fagnon (Jean-Charles), graveur breveté du Roi, rue Jean-Tison. Bilan, 21 juillet 1781. — Consulat, bilans, cart. 57.

Fatou, marchand d'estampes, boulevard des Italiens. Bilan, 23 vendémiaire an XIV. — Consulat, bilans, cart. 101, n° 9912.

Fatou-Béluche, marchand d'estampes à Tours. Bilan, 13 juillet 1747. — Consulat, bilans, cart. 6.

Féret (Jean-Baptiste), marchand de tableaux et d'estampes, rue de la Huchette. Bilan, 5 juillet 1781. — Consulat, bilans, cart. 55, n° 2894.

Fesch (Cardinal). Inventaire et vente de sa collection d'antiques au prince Torlonia. — Domaines, cart. 309, doss. 2934.

Fessard, graveur du Roi, contre Bertrand. Arbitrage de Le Clerc. 4 novembre 1775. — Consulat, rapports, cart. 9.

— Contre Michel, maître peintre. 27 mars 1777. — Consulat, rapports, cart. 41.

Finot (Edme), architecte. Testament, 28 décembre 1784. — Insinuations, reg. 264, fol. 90 r° et v°.

Finot (Marie-Anne *Le Gendre*, femme de Edme), ancien architecte de jardins et actuellement bourgeois de Paris. Testament, 3 mai 1781. — Insinuations, reg. 260, fol. 82 r°.

Foacier (Jacques), peintre de l'Académie, demeurant île Notre-Dame, rue et paroisse Saint-Louis. Testament, 5 septembre 1735. — Insinuations, reg. 224, fol. 173 r° à 174 r°.

Foix (Claude), graveur général de la régie sur les cartes, demeurant petite rue Saint-Roch. Testament, 13 novembre 1781. — Insinuations, reg. 260, fol. 146 r°.

Forestier (Marie-Corneille **Dequoy,** femme de Jacques), peintre de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue Contrescarpe, faubourg Saint-Antoine. Testament, 20 janvier 1766. — Insinuations, reg. 248, fol. 218 r° et v°.

Foucquet (Jeanne **Clerain,** veuve de), maître peintre-doreur. Testament, 2 décembre 1748. — Insinuations, reg. 242, fol. 91 v°.

Foulon (Jeanne **Jompierre,** femme de Nicolas-François), sculpteur, demeurant rue de Charenton. Testament, 21 décembre 1736. — Insinuations, reg. 225, fol. 146 r° à 147 r°.

Fourcoy (Louis), architecte, et *Double* (Geneviève), sa femme, demeurant en leur maison rue Neuve-Saint-Martin, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs. Testament mutuel, 8 juin 1735. — Insinuations, reg. 223, fol. 282 r° à 283 r°.

Frémin-Delaval (Madeleine **Perducat,** veuve de), maître sculpteur. Testament, 13 avril 1706. — Insinuations, reg. 209, fol. 324 r°.

Frémiot (Nicolas), architecte du Roi, demeurant rue Saint-Martin. Testament, 19 janvier 1735. — Insinuations, reg. 240, fol. 172 r° et v°.

Fresson (François-Charles), maître peintre à Paris, demeurant actuellement à Arcueil. Testament, 9 avril 1781. — Insinuations, reg. 261, fol. 83 v°.

Fromager (Martin), maître peintre, demeurant grande rue du faubourg Saint-Antoine. Testament, 21 novembre 1723. — Insinuations, reg. 217, fol. 28 r°.

Gaillard (René), graveur en taille-douce. Testament, 17 novembre 1789. — Insinuations, reg. 284, fol. 4 v°.

Gaillion (Jeanne *Vuatier*, veuve de Jean-Baptiste), peintre de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue Meslay. Testament, 11 octobre 1783. — Insinuations, reg. 261, fol. 194 v° et 195 r°.

Gallays (Pierre), graveur, rue Saint-Jacques. Testament, 22 juin 1749. — Insinuations, reg. 233, fol. 291 v°.

Gamot (Hugues-Joseph), graveur du Roi, demeurant cour du Palais. Testament, 30 novembre 1782. — Insinuations, reg. 261, fol. 21 r° et v°.

Gantrel (Étienne), graveur et marchand de tailles-douces. Testament, 19 octobre 1706. — Insinuations, reg. 209, fol. 286 r°.

Gantrel (Marguerite **Boudin,** veuve en premières noces de Jean Lenfant et en secondes noces d'Étienne), graveur du Roi et marchand de tailles-douces. Testament, 30 décembre 1708. — Insinuations, reg. 210, fol. 197 r° et v°, 213 v°, 214 r°.

Gardeur (Jean-Nicolas), éventailliste, puis négociant rue du Fer-à-Moulin, puis modeleur-sculpteur cloître Saint-Jacques-l'Hôpital. Bilans. — Consulat, bilans, 2 décembre 1767, cart. 26; 6 octobre 1773, ibid., cart. 38, n° 898; 30 mai 1781, ibid., cart. 56, n° 2877.

Garnier (Jacques), maître peintre, rue de Charenton. Testament, 12 octobre 1747. — Insinuations, reg. 233, fol. 70 v°.

Gaubier (Marie-Anne **Hautecompagne**, femme de Sulpice), architecte du Roi, demeurant rue d'Aguesseau. Testament, 30 mars 1748. — Insinuations, reg. 232, fol. 110 r° et v°.

Gaudet (François), peintre des Menus-Plaisirs du Roi. Testament, 25 juillet 1752. — Insinuations, reg. 236, fol. 37 v°.

Gaudron (Pierre), ancien commissaire des pauvres, collectionneur. Testament, 31 mai 1742. — Insinuations, reg. 231, fol. 206 r° à 210 v°.

Genis (Nicole **Huron**, femme d'Esprit), maître peintre, demeurant rue des Rats. Testament, 7 août 1714. — Insinuations, reg. 213, fol. 281 v° à 282 r°.

Germain (François-Thomas), orfèvre et sculpteur du Roi, aux Galeries du Louvre. Bilan, 26 juin 1765. — Consulat, bilans, cart. 23.

— Rue du Four, paroisse Saint-Sulpice. État de dettes passives, 6 mars 1772. — Consulat, bilans, cart. 36.

— Bilan, 14 mai 1790. — Ibid., cart. 79, n° 2856.

— Contre Cartier, tourneur en tabatières. Deux rapports, 19 mars et 8 juin 1771. — Consulat, rapports, cart. 7.

Geuslain (Étienne-Charles), peintre du Roi en son Académie. Testament, 1er octobre 1764. — Insinuations, reg. 246, fol. 21 v°.

Giguet (Louis-Nicolas), maître graveur. Bilan, 9 août 1770. — Consulat, bilans, cart. 35.

Gilet, marbrier, rue de Harlay. Bilan, 6 fructidor an VII. — Consulat, bilans, cart. 87, n° 8836.

Girardon (François), sculpteur ordinaire du Roi, chancelier et recteur de l'Académie royale de peinture et de sculpture. Testament, 27 octobre 1708. — Insinuations, reg. 213, fol. 75 r°.

Giraud (Jean-Louis), architecte du Roi. Testament, 31 décembre 1768. — Insinuations, reg. 251, fol. 110 r°.

Girault (Jacques), maître peintre. Testament, 5 septembre 1694. — Insinuations, reg. 216, fol. 78 v°.

Giraut (Louis-Alexandre). Testament, décembre 1770. — Insinuations, reg. 270, fol. 57 v° et 58 r°.

Girodet-Trioson (Anne-Louis), peintre, acquéreur du 9e lot du terrain du couvent des Capucines. Poursuites, 1808-1817. — Domaines, cart. 408, doss. 10971; cart. 1345, doss. 191.

— Possesseur d'un atelier au couvent des Capucines. Demandes de réparations. An VIII-1806. — Domaines, cart. 44, doss. 6827; cart. 257, doss. 11364.

Giroux (Simon-Charles), sculpteur-marbrier, rue des Fossés-Saint-Victor. Bilans, 31 août 1780, 24 mai 1787. — Consulat, bilans, cart. 52, n° 2720; cart. 69.

Glot (Bernard), graveur. Bilan, 30 juillet 1774. — Consulat, bilans, cart. 40.

Glucq (Jean-Baptiste **de**), baron de Seineport, collectionneur. Testament, 5 mai 1748. — Insinuations, reg. 233, fol. 91 r° à 92 v°.

Gobert (Alexandre-Nicolas), graveur. Bilan, 13 août 1783. — Consulat, bilans, cart. 61.

Gobert (Marie-Madeleine-Antoinette **Damien**, femme séparée quant aux biens de Alexandre-Nicolas), graveur. Testament, 2 septembre 1785. — Insinuations, reg. 263, fol. 140 r° et v°.

Gobert (Philippe-Alexis), peintre, demeurant rue de la Vieille-Bouclerie. Testament, 20 mars 1769. — Insinuations, reg. 209, fol. 208 r° et v°.

Gobert (Pierre), peintre du Roi. Testament, 14 novembre 1743. — Insinuations, reg. 231, fol. 44 r°.

Godefroy, marchand d'estampes. Bilan, 23 juin 1775. — Consulat, bilans, cart. 44, n° 1359.

Godin (Denis), architecte, demeurant rue du Plâtre-Saint-Séverin. Testament, 28 mai 1769. — Insinuations, reg. 251, fol. 28 v° et 29 r°.

Gosset (Françoise **Trigau,** veuve de Jean), maître graveur, demeurant rue Saint-Louis, île Notre-Dame. Testament, 21 mars 1751. — Insinuations, reg. 238, fol. 15 v°.

Goulet (Étienne), maître peintre, demeurant rue Marivaux. Testament, 8 mai 1742. — Insinuations, reg. 231, fol. 188 r° et v°.

Gourdin (Michelle *Groux*, veuve de Claude), maître peintre de l'Académie de Saint-Luc, demeurant cul-de-sac Saint-Faron. Testament, 15 octobre 1772. — Insinuations, reg. 262, fol. 93 r°.

Gouthière (Pierre-Joseph-Désiré), doreur-ciseleur du Roi et de Mgr le comte d'Artois. Bilan, 13 février 1788. — Consulat, bilans, cart. 72.

— Contre Allemer. Différend au sujet de la dorure d'une paire de bras dorés d'or moulu. 14 février 1776. — Consulat, rapports, cart. 9.

— Contre Boivin. 5 mai 1783. — Consulat, rapports, cart. 11.

— Contre Grand, banquier. 21 janvier 1775. — Consulat, rapports, cart. 9.

Grimou (Gabrielle **Petit,** veuve de Alexis), peintre. Testament, 16 mai 1751. — Insinuations, reg. 235, fol. 192 v°.

Guénaud (Claude-Germain), sculpteur. Bilan, 16 janvier 1781. — Consulat, bilans, cart. 50.

Guichard (Martine **Onfroy,** veuve en secondes noces de François), maître peintre, demeurant rue du Vieux-Colombier. Testament, 12 octobre 1742. — Insinuations, reg. 230, fol. 213 r°.

Guillemain (Charles), sculpteur, rue de Vendôme. Bilan, 30 juillet 1768. — Consulat, bilans, cart. 27.

Guillemard (François), maître ébéniste, demeurant rue Princesse. Testament, 3 décembre 1720. — Insinuations, reg. 217, fol. 42 r°.

Guillemin (Charles-Louis), maître graveur et émailleur. Testament, 10 mai 1779. — Consulat, reg. 258, fol. 76 r°.

Guilliet (Charles-André), peintre et décorateur, rue Poissonnière. Bilan, 16 décembre 1782. — Consulat, bilans, cart. 58.

Halbon, graveur, contre Barrois aîné, libraire. Fourniture de deux gravures pour les *Amours de Daphnis et Chloé* sur les dessins de Barbier. 4 pluviôse an XII. — Consulat, rapports, cart. 33.

Hamonnet (Étienne), dessinateur. Testament, 4 novembre 1755. — Insinuations, reg. 248, fol. 104 v° et 105 r°.

Haneuse (Jeanne-Marie **Roullois,** épouse séparée quant aux biens de Jacques), architecte. Testament, 8 juillet 1766. — Insinuations, reg. 257, fol. 156 r°.

Hémery (Martin), directeur de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue du Bout-du-Monde. Testament, 8 avril 1757. — Insinuations, reg. 240, fol. 9 r°.

Hennequin (Philippe-Auguste), peintre d'histoire. Emprunt de 8,000 fr. à Revest, pour faire graver son tableau de l'*Institution de la Légion d'honneur.* — Consulat, rapports, cart. 39.

— Boulevard Montparnasse, n° 32. Bilan, 7 décembre 1807. — Consulat, bilans, cart. 109.

Hennoyer (Élie), peintre, demeurant rue Beauregard. Testament, 17 février 1786. — Insinuations, reg. 263, fol. 54 v°.

Henrion (Marie-Jeanne **Martin,** femme de Claude), sculpteur-marbrier, demeurant rue Meslay. Testament, 24 décembre 1748. — Insinuations, reg. 234, fol. 33 r°.

Henrion (Jacques), maître marbrier-sculpteur, rue Meslay. Testament, 17 février 1764. — Insinuations, reg. 248, fol. 165 r° et v°.

Héquet (Marguerite **Godefroy,** femme de), maître graveur. Testament, 20 novembre 1746. — Insinuations, reg. 232, fol. 175 r°.

Herbault (Nicolas), peintre et sculpteur, demeurant rue Beauregard. Bilan, 18 mai 1774. — Consulat, bilans, cart. 31, n° 1097.

Herbet (Louis-François), architecte, demeurant rue Saint-Christophe en la Cité. Testament, 5 janvier 1746. — Insinuations, reg. 231, fol. 268 r°.

Hersant (Jean), sculpteur de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue de La Chaise. Testament, 24 octobre 1774. — Insinuations, reg. 256, fol. 98 r°.

Heulland (Guillaume d'), dessinateur et graveur du Roi pour la marine, demeurant rue des Cordeliers. Testament, 28 février 1770. — Insinuations, reg. 252, fol. 180 v°.

Houasse (Marie **Le Bé,** veuve de Antoine), peintre ordinaire du Roi et directeur de son Académie de peinture, demeurant aux Galeries du Louvre. Testament, 3 octobre 1714. — Insinuations, reg. 217, fol. 266 r°.

Houdon, sculpteur. Demande d'un local dans la maison de l'Oratoire. An VII. — Domaines, cart. 397, doss. 3847.

Houllié (François), architecte du Roi. Testament, 30 mai 1783. — Insinuations, reg. 263, fol. 174 v° et 175 r°.

Housse (Charles-François), architecte. Testament, 2 décembre 1769. — Insinuations, reg. 255, fol. 175 r° et v°.

Huguet (Nicolas), peintre en éventails. Testament, 12 juillet 1776. — Insinuations, reg. 258, fol. 146 r°.

Humbelot (Jean-Claude), peintre du Roi. Contrat d'apprentissage chez Quentin de Latour. Actes de mariage et de décès. Correspondance, 1764-an VIII. — Domaines, cart. 1300.

Huquier (Gabriel), maître peintre. Testament, 8 septembre 1771. — Insinuations, reg. 255, fol. 14 r°.

Hutin, graveur, quai de la Mégisserie. Bilan, 22 septembre 1775. — Consulat, bilans, cart. 44.

Igou (Antoine), peintre à la Chine, demeurant rue du faubourg Saint-Antoine. Testament, 11 novembre 1752. — Insinuations, reg. 236, fol. 177 r° et v°.

Jacob (Jean-François), architecte juré-expert. Testament, 15 novembre 1786. — Insinuations, reg. 263, fol. 149 r° et v°.

Jacquin (Joseph-Alexandre), architecte, rue Bergère. Bilan, 28 août 1781. — Consulat, bilans, cart. 57.

Janinet (Jean-François), graveur en taille-douce, et **Fourmentin** (Marie-Madeleine-Françoise), sa femme, acquéreurs d'un terrain rue Poliveau, moyennant 600 livres. Août 1782. — Insinuations, reg. 261, fol. 41 r°.

Jannelle (Pierre), maître sculpteur, demeurant rue Sainte-Barbe. Testament, 31 juillet 1739. — Insinuations, reg. 231, fol. 136 v° et 137 r°.

Jean (Jean-Baptiste), marchand d'estampes sur le boulevard. Bilan, 23 mai 1787. — Consulat, bilans, cart. 69.

Jeaurat (Étienne), de l'Académie royale de peinture. Testament, 14 juillet 1784. — Insinuations, reg. 283, fol. 32 r° et v°.

Jobelot (Denise **Beaudoin,** femme de Louis), professeur royal de peinture et de sculpture. Testament, 20 avril 1707. — Insinuations, reg. 209, fol. 369 v°.

Joubert (Marie **Trouillet,** veuve de François), maître peintre, demeurant grande rue du faubourg Saint-Antoine. Testament, 9 juin 1745. — Insinuations, reg. 231, fol. 167 v° et 168 r°.

Joubert (Jean), peintre du Roi. Testament, 13 juillet 1706. — Insinuations, reg. 209, fol. 391 r° et v°.

Joullain (François), peintre de l'Académie de Saint-Luc. Testament, 30 mars 1778. — Insinuations, reg. 257, fol. 186 r° et v°.

Joullain (Marie-Marguerite *Gautrot*, femme de François), maître peintre, ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc. Testament, 23 juillet 1757. — Insinuations, reg. 243, fol. 60 v° et 61 r°.

Juliance (Pierre), sculpteur, rue des Moineaux. Testament, 19 septembre 1741. — Insinuations, reg. 229, fol. 64 v°.

Juliance (Marguerite *Coudray*, veuve de Pierre), maître sculpteur. Testament, 1er juin 1721. — Insinuations, reg. 216, fol. 49 r° et v°.

Julienne (François **de**). Testament, 20 avril 1722. — Insinuations, reg. 222, fol. 41.

Julienne (Jean **de**), écuyer, demeurant rue des Gobelins. Testament, 25 mai 1764. — Insinuations, reg. 247, fol. 107 v° à 110 r°.

Jullien (Nicolas), peintre de l'Académie de Saint-Luc et de la Société des arts, demeurant rue Saint-Antoine. Testament, 16 octobre 1764. — Insinuations, reg. 246, fol. 219 r° et v°.

Kouarski, peintre, décédé à Sainte-Périne, le 5 novembre 1819. Succession. — Domaines, cart. 1302; cart. 1375, doss. 1810.

Labbé (Jean-François), architecte, inspecteur des bâtiments du Roi et administrateur des Quinze-Vingts, demeurant cour du Vieux-Louvre. Testament, 9 novembre 1750. — Insinuations, reg. 235, fol. 14 r° à 15 r°.

La Brousse (Jean), marchand de tableaux. Bilan, 3 novembre 1777. — Consulat, bilans, cart. 116, n° 1986.

La Fosse (Anne-Élisabeth **Béguin,** veuve de Charles **de**), peintre ordinaire du Roi, directeur perpétuel de l'Académie, demeurant rue de Richelieu. Testament, 31 janvier 1728. — Insinuations, reg. 225, fol. 230 v° et 231 r°.

Lange (Pierre), maître sculpteur de l'Académie, demeurant en sa maison rue Neuve-Saint-Martin. Testament, 16 avril 1755. — Insinuations, reg. 238, fol. 81 r°.

Langlois (Marie **Le Maire,** veuve de Charles), sculpteur du Roi. Testament, 14 février 1720. — Insinuations, reg. 215, fol. 124 r°.

Langlois (Nicolas), libraire et marchand d'estampes. Testament, 1er octobre 1707. — Insinuations, reg. 210, fol. 2 r°.

Lanoue de la Couperie (Jean-Julien), architecte. Testament, 16 décembre 1784. — Insinuations, reg. 264, fol. 162 r° et v°.

Largilliere (Jean-Claude), maître peintre, et Catherine **Le Bœuf,** sa femme. Vente à Détienne, capitaine d'infanterie, et à Catherine Ewel, sa femme, d'une maison et d'un terrain, rue du Chemin-de-Ménilmontant, moyennant 40,000 livres. — Insinuations, reg. 259, fol. 24 r°.

Largilliere (Marguerite-Élisabeth **Forest,** veuve de Nicolas **de**), peintre du Roi. Testament, 16 octobre 1747. — Insinuations, reg. 240, fol. 10 v° et 11 r°.

Larmessin (Marie **Sendre,** veuve de Nicolas), graveur du cabinet du Roi et de l'Académie royale de peinture et de sculpture, demeurant rue des Noyers. Testament, 18 février 1763. — Insinuations, reg. 244, fol. 209 r°.

Lasnier (Claude), maître peintre et ancien de l'Académie de Saint-Luc, demeuraut rue de Montmorency. Testament, 21 janvier 1737. — Insinuations, reg. 235, fol. 168 r°.

Lasnier (Marguerite-Suzanne *Durand*, femme de Claude), maître peintre et ancien de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue de Montmorency. Testament, 21 janvier 1737. — Insinuations, reg. 228, fol. 91 r° et v°.

Lauge (Michel), maître sculpteur. Testament, 13 avril 1741. — Insinuations, reg. 229, fol. 27 r°.

Launay (Pierre **de**), ancien professeur de l'Académie de Saint-Luc, demeurant quai de Gêvres. Testament, 2 juin 1774. — Insinuations, reg. 256, fol. 1 v° à 2 v°.

Launay (Marie **Tramblai,** femme de Pierre **de**), ancien officier de l'Académie de Saint-Luc. Testament, 18 mars 1759. — Insinuations, reg. 246, fol. 51 v° et 52 r°.

Laurent (Pierre), graveur, rue de Sèvres. Bilan, 5 février 1784. — Consulat, bilans, cart. 63.

Laz dit **Desjardins** (Louise **Parcis**, veuve de Charles), sculpteur, demeurant rue Saint-Martin. Testament, 1er février 1759. — Insinuations, reg. 250, fol. 34 v°.

Le Bas (Jacques-Philippe), graveur, pensionnaire du cabinet du Roi, conseiller en son Académie de peinture, demeurant rue du Four. Testament, 27 juin-12 juillet 1783. — Insinuations, reg. 261, fol. 88 v°, 96 v° et 97 r°.

Le Boiteux (Claude), orfèvre ordinaire du Roi en la manufacture des Gobelins, y demeurant. Testament, 27 mai 1756. — Insinuations, reg. 240, fol. 32 r° et v°.

Lebrun, architecte, rue des Petits-Augustins, n° 11. Bilan, 3 fructidor an VII. — Consulat, bilans, cart. 87.

Lebrun (Charles), peintre. Destruction du plafond de la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, peint par lui et représentant le *Triomphe de la Vierge au concile d'Éphèse*. Ans X-XII. — Domaines, cart. 448, doss. 4016.

Le Brun (Pierre-Jean-Baptiste), peintre et marchand de tableaux. État des dessins et tableaux à lui remis par Talma, sculpteur. — Consulat, rapports, cart. 15.

— Peintre et expert, rue du Gros-Chenet. Rapports sur un prétendu Rubens. 24 fructidor an II. — Consulat, rapports, cart. 19.

— Peintre, commissaire-expert du Musée central des arts. Arbitrage au sujet d'une acquisition de douze tableaux « pour une dame honnête ». 2e jour complémentaire an XII. — Consulat, rapports, cart. 34.

Le Campion (Jean), marchand d'estampes. Bilan, 6 juin 1792. — Consulat, bilans, cart. 81.

Le Camus (Louis-Denis), architecte, demeurant rue aux Ours. Bilan, 28 février 1748. — Consulat, bilans, cart. 81.

Le Carpentier (Antoine-Mathieu), architecte du Roi et de ses domaines. Testament, 23 octobre 1765. — Insinuations, reg. 265, fol. 31 v° à 32 v°.

Le Chantre (Marguerite **Desbonnes**, veuve de Noël), maître peintre, demeurant en la maison des dames religieuses hospitalières, rue Mouffetard. Testament, 30 avril 1753. — Insinuations, reg. 225, fol. 170 v° et 171 r°.

Le Chauve (Brice), ancien officier du Roi, architecte juré-expert, intendant des bâtiments du prince de Condé, demeurant en son

hôtel, rue de Condé. Testament, 14 décembre 1763. — Insinuations, reg. 250, fol. 99 r° et v°.

Le Chauve (Claude-Brice), architecte. Testament, 30 décembre 1787. — Insinuations, reg. 264, fol. 150 v°.

Leclerc (François), dessinateur de jardins, demeurant rue de Bourgogne, quartier Saint-Germain-des-Prés. Testament, 9 juillet 1731. — Insinuations, reg. 228, fol. 256 v° et 257 r°.

Le Clerc (Jacques-Sébastien), professeur de perspective en l'Académie royale de peinture et dessinateur de la manufacture royale des Gobelins, demeurant rue Mouffetard. Testament, 18 mai 1785. — Insinuations, reg. 262, fol. 136 v° et 137 r°.

Le Dié (Pierre), ancien marchand d'estampes, demeurant rue Fromenteau. Testament, 14 juillet 1781. — Insinuations, reg. 260, fol. 72 v°.

Le Doux (Claude-Louise *Le Tellier*, veuve de Paul-Guillaume), maître peintre, demeurant rue du Puits. Testament, 12 mars 1783. — Insinuations, reg. 261, fol. 122 v° et 123 r°.

Lefaucheur (François), ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc. Testament, 30 mars 1787. — Insinuations, reg. 283, fol. 50 r°.

Lefaucheur (Anne-Edmée **Lamy**, femme de Philippe-Étienne), maître sculpteur, ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc. Testament, 8 janvier 1749. — Insinuations, reg. 246, fol. 164 v°.

Lefebvre (Nicolas), maître peintre, ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc. Testament, 15 mars 1731. — Insinuations, reg. 225, fol. 211 v°.

Lefèvre d'Orgeval (André-Claude-Martin), peintre-miniaturiste, quai Pelletier. Bilan, 8 mars 1763. — Consulat, bilans, cart. 16 et 21.

Lefoullon (Marie-Constance **Cucu de Rouville**, épouse de Guillaume-Élie), architecte, demeurant rue de la Chaussée-d'Antin. Testament, 28 novembre 1788. — Insinuations, reg. 265, fol. 19 v° et 20 r°.

Legrand (Jeanne-Louise **Clause**, veuve de Pierre), peintre et doreur. Testament, 25 janvier 1788. — Insinuations, reg. 314, fol. 125 r°.

Le Gras (Nicolas), maître peintre de l'Académie. Bilan, 6 août 1766. — Consulat, bilans, cart. 25.

Legrelet, sculpteur. Bilan, 26 octobre 1773. — Consulat, bilans, cart. 39.

Lelarge de Sar, maître sculpteur. Testament, 30 avril 1784. — Insinuations, reg. 279, fol. 83 r°.

Lelorrain (Jean-Pierre), graveur du Roi pour l'artillerie. Testament, 7 août 1778. — Insinuations, reg. 257, fol. 169 r°.

Le Maire (Claude-François), peintre, ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue Comtesse d'Artois. Testament, 30 avril 1783. — Insinuations, reg. 261, fol. 67 v°.

Le Maitre (Pierre), architecte. Testament, 20 décembre 1734. — Insinuations, reg. 223, fol. 92 r° et v°.

Le Mesle (Jacques), maître peintre, demeurant place de Grève. Testament, 22 janvier 1729. — Insinuations, reg. 219, fol. 179 v°.

Le Mettay (Pierre-Charles), peintre du Roi et de l'Académie royale de peinture et de sculpture, demeurant rue de l'Échelle. Testament, 28 mars 1719. — Consulat, reg. 241, fol. 141 r°.

Le Moine (Jean-Baptiste), maître peintre et sculpteur, demeurant rue d'Orléans, au Marais. Testament, 3 juillet 1738. — Insinuations, reg. 227, fol. 82 r° et v°.

Le Moine (Marie **Clément**, veuve en premières noces de Giller (Pierre-Louis), huissier priseur au Châtelet, et en secondes noces de Jean-Louis, sculpteur du Roi, demeurant au Louvre. Testament, 31 décembre 1756. — Insinuations, reg. 242, fol. 84 v°.

Le Moyne (François-Guillaume), sculpteur. Testament, 13 septembre 1783. — Insinuations, reg. 278, fol. 81 v°.

Le Noir (Marie-Alexandre), fondateur du Musée des Monuments français. Cession à lui faite des tombeaux et œuvres d'art découverts dans la démolition de l'église de Sainte-Geneviève. 1807. — Domaines, cart. 301, doss. 12778.

Lenoir (Samson-Nicolas), architecte, acquéreur des biens nationaux à Paris, Clichy, Neuilly; des églises Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-des-Arcis, Saint-Yves; du théâtre de la Cité. An II-1821. — Domaines, cart. 343, doss. 2935; cart. 505, doss. 913; cart. 580, doss. 439.

Léonard (Laurent), graveur du Roi. Testament, 29 août 1781. — Insinuations, reg. 265, fol. 51 r°.

Lepoivre (Jean), peintre, demeurant rue Montorgueil. Testament, 11 février 1705. — Insinuations, reg. 209, fol. 88 r°.

Leprince (Jean-Baptiste), peintre du Roi. Testament, 20 février 1781. — Insinuations, reg. 275, fol. 75 r°.

Leprince (François), sculpteur-marbrier, demeurant rue Poissonnière, et **Pinel** (Élizabeth), sa femme. Testament mutuel et testament, 5 décembre 1732, 14 septembre 1744. — Insinuations, reg. 232, fol. 31 v° et 32 r°.

Le Proust (Rolland), architecte des bâtiments du Roi. Testament, 9 mars 1721. — Insinuations, reg. 215, fol. 229 v° et 230 r°.

Le Roy (Charles), maître peintre et doreur demeurant rue du Monceau. Testament, 13 mai 1747. — Insinuations, reg. 234, fol. 89 v°.

Le Roy (Étienne), architecte. Testament, 31 octobre 1718. — Insinuations, reg. 216, fol. 81 v°.

Lescrinier (Nicole **Massy**, veuve de Philippe), maître peintre de l'Académie de Saint-Luc. Testament, 14 mars 1755. — Insinuations, reg. 234, fol. 173 r°.

Le Tailleur de Boncourt (Élie), architecte juré-expert. Testament, 2 août 1705. — Insinuations, reg. 210, fol. 25 r°; 211, fol. 384 r°.

Le Tailleur de Boncourt (Jean-Pierre), architecte, demeurant rue des Vieux-Augustins. Testament, 31 juillet 1757. — Insinuations, reg. 240, fol. 109 v° et 110 r°.

Le Tellier (Antoine-Nicolas), architecte, ancien entrepreneur des bâtiments du Roi, demeurant rue Quincampoix. Testament, 19 juillet 1775. — Insinuations, reg. 256, fol. 168 r° et v°.

Le Tellier (Louis), architecte, contrôleur des bâtiments du Roi de son domaine de Versailles, demeurant rue Gréneta. Testament, 17 février 1784. — Insinuations, reg. 262, fol. 125 v° et 126 v°.

Le Tordeur (Jacques), architecte, demeurant rue de la Pelleterie. Testament, 12 juillet 1757. — Insinuations, reg. 243, fol. 289 v° et 290 r°.

Le Veilly (Claude), peintre, faubourg Saint-Denis. Bilan, 17 août 1740. — Consulat, bilans, cart. 3.

Le Vieil (Pierre), maître verrier, demeurant rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. Testament, 13 septembre 1768. — Insinuations, reg. 253, fol. 274 r° et v°.

Liégeois (Michel), peintre de l'Académie de Saint-Luc et marchand mercier, demeurant sur le quai de Gesvres. Testament, 7 novembre 1774. — Insinuations, reg. 256, fol. 213 v°.

Lieutaud (Jacques-François), architecte et dessinateur des bâtiments du Roi. Testament, 14 septembre 1767. — Insinuations, reg. 249, fol. 26 r° à 27 v°.

Liévain, architecte-juré du Roi. Testament, 31 juillet 1725. — Insinuations, reg. 217, fol. 220 v°.

Longelet (Françoise **Disy**, veuve de Nicolas), peintre et doreur sur bois, demeurant rue du Cimetière-Saint-Nicolas-des-Champs. Testament, 5 septembre 1764. — Insinuations, reg. 251, fol. 82 v° et 83 r°.

Lorain (Charles), inspecteur des bâtiments du prince de Condé. Travaux à Paris et à Chantilly, à l'Observatoire, aux Invalides, au Palais-Bourbon, dans les collèges ; retournage des plaques. Papiers personnels. 1747-1810. — Domaines, cart. 114, doss. 2479.

Louis (Denis), architecte-juré, demeurant rue de la Verrerie. Testament, 26 mars 1770. — Insinuations, reg. 251, fol. 192 r° et v°.

Louvion, maître graveur. Bilan, 10 mai 1770. — Consulat, bilans, cart. 31.

— Livre de commerce, 1768-1776. — Consulat, reg. de commerce 4310.

Lucotte (Raimond), architecte. Bilan, 2 juillet 1776. — Consulat, bilans, cart. 48.

Machy (de), peintre du Roi, arbitre entre Blin, graveur, et Tronc, éditeur, 22 décembre 1784. — Consulat, rapports, cart. 56, n° 2873.

Magny (Eugène-François), maître peintre, directeur de l'Académie de Saint-Luc. Testament, 14 octobre 1765. — Insinuations, reg. 246, fol. 187 v° et 188 r°.

Maillard (Jacques), peintre de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue Planche-Mibray. Bilan, 3 août 1773. — Consulat, bilans, cart. 39.

Maillard (Michel, joaillier du Roi, demeurant hôtel d'Aligre. Testament, 28 mars 1786. — Insinuations, reg. 263, fol. 70 v° et 71 r°.

Manesson-Mallet (Allain), maître de mathématiques des pages de la Petite-Écurie, et **Caen** (Marie), sa femme. Testament mutuel, 29 janvier 1701. — Insinuations, reg. 204, foi. 30 v°.

Mansart (Pierre de l'Isle), architecte et contrôleur des bâtiments du Roi. Testament, 30 avril 1710. — Insinuations, reg. 211, fol. 266 v°.

Mariette (Pierre-Jean), contrôleur général de la Grande-Chancellerie de France, demeurant rue Saint-Jacques. Testament, 30 décembre 1773. — Insinuations, reg. 256, fol. 84 v° à 85 r°.

Marin-Bonnet, graveur et marchand d'estampes, décédé à Saint-Mandé, le 12 octobre 1793. Succession. — Domaines, cart. 568, doss. 297.

Marteau (Jean-Baptiste), dessinateur. Testament, 29 juillet 1767. — Insinuations, reg. 256, fol. 112 r° et v°.

Martin (Alexandre), peintre-vernisseur du Roi, arbitre au sujet des sculptures d'un poêle, dues au sieur Dubois, 25 février 1774. — Consulat, rapports, cart. 8.

— Exécution de la dorure d'un vis-à-vis pour Puipied, sellier du

Roi. Arbitrage de Daniel Aubert, peintre et vernisseur du Roi, 16 octobre 1777. — Consulat, rapports, cart. 41.

Martin (Annonciade-Barbe-Bénédictine-Rose-Gertrude **Ottini**, veuve de François-Jacques), peintre. Testament, 29 janvier 1790. — Insinuations, reg. 265, fol. 159 r°.

Masle (Jean-Jacques), sculpteur. Testament, 10 janvier 1788. — Insinuations, reg. 282, fol. 51 r°.

Masquelier, graveur, et Regnaut, peintre, arbitres au sujet de l'entreprise de la gravure de la *Galerie de Florence*. Inventaire et rapport. 4 nivôse an VII. — Consulat, rapports, cart. 24.
— Arbitre entre Jourdain, graveur, et Depeuille, marchand d'estampes. 24 pluviôse an VII. — Consulat, rapports, cart. 24.
— Arbitre entre Couché, graveur, et Vauthier, 17 juin 1806. — Consulat, rapports, cart. 35.

Massard, graveur, et Kornmann, négociant à Paris. Contestation au sujet du portrait de Bergasse. Arbitrage de Lemire, Basan et Lempereur. 4 avril, 30 septembre 1791. — Consulat, rapports, cart. 17 et 21.

Massé (Jean-Baptiste), peintre en miniature du Roi, conseiller en son Académie royale de peinture et de sculpture, garde des plans et tableaux de Sa Majesté, demeurant place Dauphine. Testament, 2 octobre 1765. — Insinuations, reg. 249, fol. 10 r° à 16 r°.

Masson, statuaire, conservateur des monuments des Arts au palais du Gouvernement. Demande de l'ancien local de Robertson, au couvent des Capucines. An XII. — Domaines, cart. 258, doss. 11364.

Masson (Élisabeth **Maupin**, veuve de Benoist), sculpteur ordinaire du Roi, professeur de l'Académie royale, demeurant rue Montmartre. Testament, 9 février 1724. — Insinuations, reg. 217, fol. 131 r°.

Maugain (Pierre-Marie), peintre, demeurant rue Bourbon-le-Château. Testament, 16 février 1778. — Insinuations, reg. 257, fol. 154 r°.

Mélan (Michel-Louis), architecte, rue Coquillière. Bilan, 5 décembre 1786. — Consulat, bilans, cart. 68.

Méquignon, sculpteur-figuriste, rue de la Lune. Bilan, 4 mai 1772. — Consulat, bilans, cart. 36.

Mercier, marchand de tableaux, hôtel d'Aligre, rue Saint-Honoré. Bilan, 6 avril 1778. — Consulat, bilans, cart. 46A, n° 2069.

Mercier (François), peintre-miniaturiste, rue Phélippeau. Bilan, 25 pluviôse an X. — Consulat, bilans, cart. 91.

Mesnil (Louis-Claude **du**), adjoint à recteur de l'Académie de

peinture. Testament, 22 mai 1761. — Insinuations, reg. 251, fol. 31 v° à 32 r°.

Meunier (Madeleine **Reneaulme**, veuve de Pierre), professeur du Roi en l'Académie des peintres et sculpteurs, demeurant rue de la Corne, paroisse Saint-Sulpice. Testament, 31 décembre 1713. — Insinuations, reg. 211, fol. 252 v°.

Miché (Jacques), architecte-juré, expert du Roi, demeurant rue du Mûrier, paroisse Saint-Étienne-du-Mont. Testament, 29 octobre 1717. — Insinuations, reg. 220, fol. 270 v°.

Michel (Marie-Françoise *Blanchard*, veuve de Jean-Louis), maître peintre et peintre des bâtiments du Roi, demeurant rue Saint-Honoré. Testament, 26 novembre 1764. — Insinuations, reg. 245, fol. 241 r° et v°.

Moisy (Jean), architecte. Testament, 26 mai 1778. — Insinuations, reg. 258, fol. 60 v°.

Moisy (Jeanne **Deuve**, femme de Jean), architecte, demeurant rue Popincourt. Testament, 24 janvier 1770. — Insinuations, reg. 255, fol. 90 v° à 92 r°.

Moirin (Anne-Françoise **Demiée Desonait**, veuve de Louis-Étienne), peintre, demeurant rue du Pot-de-Fer. Testament, 6 août 1783. — Insinuations, reg. 261, fol. 161 r° et v°.

Mollet (André-Arnaud), architecte du Roi. Testament, 11 décembre 1709. — Insinuations, reg. 215, fol. 114 v° et 115 r°.

Monchanain (Alexandre **de**), maître graveur. Testament, 8 août 1767. — Insinuations, reg. 251, fol. 24 r° et v°.

Monet (Jacques), maître peintre de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue Jean Robert. Testament, 9 mars 1753. — Insinuations, reg. 236, fol. 141 r°.

Monot (Jean-Guillaume-Hubert), architecte. Testament, 4 octobre 1789. — Insinuations, reg. 265, fol. 132 v°.

Montigny, peintre et marchand de tableaux. Reg. de commerce. 1768-1777. — Consulat, reg. de commerce, n° 2443.

Montigny (Louis), architecte, rue des Filles-Saint-Thomas. Testament, 15 septembre 1774. — Insinuations, reg. 257, fol. 30 v°.

Moreau (Jean-Michel), dit Moreau le Jeune, dessinateur. Différend avec Fournier, libraire. Fourniture de onze dessins pour l'*Histoire générale et particulière des religions de tous les peuples*. 12 vendémiaire an VIII. — Consulat, rapports, cart. 27.

Moreau (Louis-Jean-François), sculpteur-figuriste, rue Roche-

chouart, puis faubourg Saint-Denis, 19. Bilans, 11 octobre 1785; 22 vendémiaire an X. — Consulat, bilans, cart. 66 et 90, n° 9169.

Moreau (Pierre), graveur en taille-douce. Testament, 16 mai 1778. — Insinuations, reg. 273, fol. 26 r°.

Moreau (Pierre-Louis), architecte de la ville de Paris, condamné du tribunal révolutionnaire. Liquidation de sa succession. Ans II et III. — Domaines, cart. 1386, doss. 2653.

Morel (François), maître doreur, enclos Saint-Martin. Bilan, 7 mars 1758. — Consulat, bilans, cart. 18.

Morel (Jean), maître peintre demeurant pont Notre-Dame. Testament, 5 décembre 1744. — Insinuations, reg. 231, fol. 120 r°.

Moutheau (Nicolas), sculpteur ordinaire du Roi. Testament, 26 avril 1732. — Insinuations, reg. 221, fol. 255 r°.

Muron (Joseph), peintre miniaturiste demeurant rue de la Feuillade. Testament, 12 avril 1767. — Insinuations, reg. 250, fol. 81 r°.

Naigeon l'aîné, peintre d'histoire. Demande d'un local pour l'exécution d'un tableau d'histoire dont il est chargé par la Nation. An VIII. — Domaines, cart. 385, doss. 6471.

Natoire (Charles), fils de feu Florent, directeur de l'Académie de Rome. Testament, 26 septembre 1758. — Insinuations, reg. 270, fol. 94 r°.

Naudin (Charles), peintre de l'ancienne Académie de Saint-Luc. Testament, 25 mai 1786. — Insinuations, reg. 263, fol. 104 v°.

Niholle (Françoise **Petit**, veuve de Joseph-Pierre), sculpteur. Testament, 16 janvier 1759. — Insinuations, reg. 241, fol. 115 v°.

Noinville (Jacques **de**), ancien directeur de la manufacture de la Savonnerie à Chaillot. Testament, 1er juin 1769. — Insinuations, reg. 254, fol. 297 v° à 298 r°.

Nostier (Eustache-Antoine), sculpteur demeurant rue de la Lune. Testament, 13 août 1774. — Insinuations, reg. 256, fol. 69 r°.

Oeben, ébéniste du Roi, et sa femme, demeurant à l'Arsenal. Bilan et succession, 10 janvier 1780. — Consulat, bilans, cart. 54.

Olleron (Guy *d'*), maître peintre, rue des Orties, paroisse Saint-Roch. Testament, 12 mars 1733. — Insinuations, reg. 222, fol. 104 r° et v°.

Orbay (Nicolas *d'*), chevalier de l'ordre de Saint-Michel, architecte du Roi, contrôleur des bâtiments de Sa Majesté, demeurant rue Poissonnière. Testament, 7 juin 1742. — Insinuations, reg. 229, fol. 254 r° et v°.

Orléans (Françoise **Carré**, veuve de Jean-Baptiste **d'**), graveur en taille-douce, demeurant rue des Vieilles-Garnisons. Testament, 3 décembre 1757. — Insinuations, reg. 242, fol. 86 v°.

Oudry (Anne-Marguerite **Froissé**, veuve de Jean-Baptiste), peintre du Roi. Testament, 24 septembre 1776. — Insinuations, reg. 259, fol. 106 v°.

Ouille (Pierre), maître peintre et doreur. Testament, 3 novembre 1753. — Insinuations, reg. 248, fol. 71 r°.

Ozanne (Louis), sculpteur, demeurant rue de Cléry. Testament, 6 octobre 1705. — Insinuations, reg. 209, fol. 206 r°.

Pajou (Augustin), sculpteur, débiteur des Domaines. 1806-1812. — Domaines, cart. 1339, doss. 81.

Paré (Germain), marchand de tableaux, rue Coq-Héron, puis rue du Bout-du-Monde. Bilans, 5 avril 1784, 17 novembre 1785. — Consulat, bilans, cart. 62, n°s 3402, et 65.

Parrocel (Charles), peintre ordinaire des conquêtes du Roi, professeur de l'Académie royale de peinture et de sculpture, etc. Testament, 22 avril 1752. — Insinuations, reg. 236, fol. 10 v° et 11 r°.

Parvy (Nicolas), architecte. Testament, 6 juin 1777. — Insinuations, reg. 258, fol. 88 r°.

Parvy (Marie *Simonnard*, femme de Nicolas), architecte, demeurant parvis Notre-Dame. Testament, 25 mai 1765. — Insinuations, reg. 260, fol. 179 r°.

Pater (Jean-Baptiste), peintre ordinaire du Roi. Testament, 28 juin 1730. — Insinuations, reg. 224, fol. 252 r° et v°.

Pathiot (Anne-Nicole-Catherine), travaillant en peinture. Testament, 1er avril 1782. — Insinuations, reg. 279, fol. 285 r° et v°.

Patou (Jean), sculpteur, rue Bailleul. Bilan, 2 décembre 1773. — Consulat, bilans, cart. 38.

Payen, collectionneur de tableaux et d'estampes. Testament, 7 novembre 1707. — Insinuations, reg. 210, fol. 14 v° et 15 r°.

Payen (Louis-Pierre), sculpteur, demeurant rue Mercier, 48. Testament, 13 avril 1706. — Insinuations, reg. 252, fol. 22 v°.

Pechez (Jacques-Antoine **du**), miniaturiste, rue du Faubourg Saint-Martin, paroisse Saint-Laurent. Bilan, 9 mars 1785. — Consulat, bilans, cart. 66.

Péchez (Nicolas *du*), peintre pour carrosses, demeurant rue des Moineaux. Testament, 11 juin 1768. — Insinuations, reg. 249, fol. 240 v° et 241 r°.

Perlin (Firmin), architecte. Testament, 17 septembre 1783. — Insinuations, reg. 277, fol. 87 v°.

Péronnet (Pierre-François), architecte du Roi, rue de la Meherdière. Bilan, 28 juin 1785. — Consulat, bilans, cart. 66.

Perrard de Montreuil, architecte du Grand Prieuré de France. Bilan, 30 juin 1784. — Consulat, bilans, cart. 63, n° 3459.

Perronnet (Charles-Louis), dessinateur des Ballets et Menus-Plaisirs du Roi, demeurant rue Saint-Nicaise. Testament, 10 juillet 1748. — Insinuations, reg. 233, fol. 107 r°.

Petit (Jacques), maître peintre demeurant rue Saint-Denis. Testament, 3 mai 1705. — Insinuations, reg. 209, fol. 109 r° et v°.

Petit (Pierre-Sébastien), graveur du Roi, rue Copeau. Bilan, 22 avril 1790. — Consulat, bilans, cart. 79.

Peyrotte (Alexis), peintre et dessinateur du Roi pour les meubles de la couronne. Testament, 4 octobre 1767. — Insinuations, reg. 251, fol. 71 r°.

Phélippeau, maître peintre et doreur, rue des Deux-Portes, île Saint-Louis. Bilan, 16 juin 1762. — Consulat, bilans, cart. 20.

Pierre (Jean-Baptiste-Marie), chevalier de l'ordre du Roi, premier peintre de Sa Majesté, directeur de l'Académie royale de peinture. Testament, 14 mai 1789. — Insinuations, reg. 265, fol. 90 v° et 91 r°.

Pigalle (Jean-Baptiste), sculpteur du Roi, chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Testament, 27 septembre 1785. — Insinuations, reg. 280, fol. 48 r° et v°.

Piles (Roger de), écuyer. Testament, 2 décembre 1708. — Insinuations, reg. 210, fol. 179 r° et v°.

Pilet (Jean-Baptiste), architecte de jardins, demeurant rue du Chaume. Testament, 11 septembre 1761. — Insinuations, reg. 243, fol. 179 r° et v°.

Pilon (Louis-Jacques), maître sculpteur. Bilan, 21 mai 1776. — Consulat, bilans, cart. 46.

Pinard (Jean), architecte. Testament, 7 juin 1771. — Insinuations, reg. 254, fol. 155 v°.

Pineau (Dominique), ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc. Testament, 6 décembre 1780. — Insinuations, reg. 281, fol. 2 v°.

Pineau (Nicolas), sculpteur des bâtiments du Roi. Testament, 1er décembre 1773. — Insinuations, reg. 237, fol. 58 v° et 59 r°.

Pingat (Jacques), maître peintre de l'Académie de Saint-Luc,

demeurant Pont Notre-Dame. Testament, 22 mars 1751. — Insinuations, reg. 235, fol. 88 v° et 89 r°.

Plon (Antoine), peintre, demeurant rue Saint-Antoine. Testament, 16 décembre 1781. — Insinuations, reg. 260, fol. 105 v°.

Pipault (Simon), architecte juré-expert, bourgeois de Paris, demeurant au Petit-Arsenal, paroisse Saint-Paul. Testament, 28 mai 1702. — Insinuations, reg. 219, fol. 165 v° et 166 r°.

Plantier (Alexandre), peintre miniaturiste, 28, rue du Bouloi. Bilan, 12 mai 1791. — Consulat, bilans, cart. 80.

Pocquet (Françoise **Gouchon**, veuve de Jean), graveur en taille-douce. Testament, 4 octobre 1744. — Insinuations, reg. 231, fol. 129 v° et 130 r°.

Poilly (Antoine **de**), graveur et marchand d'estampes, rue Saint-Jacques. Bilans, 5 juin 1741; 27 mars 1753. — Consulat, bilans, cart. 3 et 11.

— Livre de commerce, 1719-1741. — Consulat, reg. de commerce, n° 2766.

Poilly (François **de**), graveur et marchand d'images, rue Saint-Jacques. Testament, 15 avril 1723. — Insinuations, reg. 149, fol. 35 r°.

Poirin (Jean-Michel), architecte juré-expert, demeurant rue Sainte-Avoie. Testament, 28 mai 1774. — Insinuations, reg. 255, fol. 287 v° et 288 r°.

Poixmenu (Jean-Baptiste), marchand de tableaux. Bilan, 16 janvier 1776. — Consulat, bilans, cart. 46.

Ponsard (Émilien), sculpteur, ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc. Testament, 23 juin 1761. — Insinuations, reg. 244, fol. 36 r° et 37 v°.

Poullain (Marie-Marguerite **Françoise**, veuve de Charles), sculpteur-marbrier, demeurant rue de Vendôme. Testament, 11 octobre 1755. — Insinuations, reg. 238, fol. 162 v°.

Poultier (Marie **Salines**, veuve de Jean), sculpteur du Roi. Testament, 12 mars 1726. — Insinuations, reg. 220, fol. 269 r° et v°.

Pourlin (Geneviève-Reine **Hampteau**, veuve de Jean-Baptiste), peintre, demeurant rue du Figuier. Testament, 18 janvier 1777. — Insinuations, reg. 256, fol. 231 r°.

Prieur, sculpteur, rue Frépillon. Bilan, 31 août 1758. — Consulat, bilans, cart. 16.

Puisieux (**de**), architecte. Testament, 10 mars 1771. — Insinuations, reg. 263, fol. 60 r° et v°.

Puthois (Pierre), directeur des travaux de sculpture de saint Ilde-

fonse et Balzan en Espagne. Testament, 2 janvier 1761. — Insinuations, reg. 243, fol. 136 v° et 137 r°.

Quirot (Pierre), architecte-expert, demeurant rue de la Verrerie. Testament, 4 décembre 1738. — Insinuations, reg. 230, fol. 21 r° et v°.

Raoux (Jean), peintre ordinaire du Roi, demeurant rue Saint-Honoré. Testament, 10 novembre 1733. — Insinuations, reg. 222, fol. 292 r° et v°.

Ravrio, négociant, rue de la Ferronnerie, 190. Rapport sur la dorure de pendules, 13 frimaire an III. — Consulat, rapports, cart. 24.
— Arbitre entre Martin et Colmar, fondeurs, et Gouthière. Fourniture de fontes. 12 ventôse an VII. — Consulat, rapports, cart. 24.
— Et Jacob Magnien et Molitor, arbitres pour l'exécution d'un meuble en marqueterie, fait par Hindermayer pour Bélanger. 23 pluviôse an VIII. — Consulat, rapports, cart. 29.
— Fabricant de bronzes, 93, rue de Richelieu. Arbitrage relatif à un vase-pendule. 13 février 1808. — Consulat, rapports, cart. 37.

Rébillé (Marguerite-Louise **Gilson**, veuve de Nicolas), sculpteur, demeurant rue Salle-au-Comte. Testament, 15 juin 1773. — Insinuations, reg. 254, fol. 281 v°.

Regnard, maître peintre, rue Popincourt. Bilan, 13 mai 1778. — Consulat, bilans, cart. 46A, numéro 2095.

Richard (Jeanne-Catherine **Duval,** veuve de), architecte, rue du Four. Testament, 26 juin 1768. — Insinuations, reg. 251, fol. 298 r°.

Richard (Claude-Alexandre), architecte, entrepreneur et inspecteur des bâtiments de Monsieur et de Monseigneur le comte d'Artois, demeurant à Versailles. Bilan, 9 février 1786. — Consulat, bilans, cart. 55.

Richard (Pierre-Louis), architecte-expert des bâtiments. Testament, 13 décembre 1777. — Insinuations, reg. 258, fol. 5 v°.

Richard (Jeanne-Thérèse **Ricouard**, femme de Pierre-Louis), architecte-expert, demeurant rue Sainte-Anne. Testament, 5 juin 1768. — Insinuations, reg. 253, fol. 300 v° et 301 r°.

Richer (Michel), architecte, entrepreneur des bâtiments, demeurant rue des Écouffes. Testament, 2 août 1725. — Insinuations, reg. 217, fol. 206 r° et v°.

Riesener, ébéniste, arbitre entre Lagneau et Salomon, au sujet d'une commode. 1er thermidor an III. — Consulat, rapports, cart. 20.
— Arbitre au sujet d'un chiffonnier en bois de rose. 18 thermidor an III. Consulat, rapports, cart. 21.

— Arbitre entre Batailly et Contant, au sujet d'un encadrement. 13 frimaire an IV. — Consulat, rapports, cart. 23.

Rigaud (Hyacinthe), écuyer, peintre du Roi. Testament, 9 avril 1741. — Insinuations, reg. 230, fol. 295 r° à 297 v°.

Rigaud, graveur. Testament, 10 avril 1753. — Insinuations, reg. 237, fol. 200 r° à 201 r°.

Robert (Paul-Ponce-Antoine), sieur de Séry, peintre du cardinal de Rohan. Testament, 14 décembre 1733. — Insinuations, reg. 222, fol. 243 v° et 244 r°.

Robert (veuve), sculpteur-marbrier, rue de Vendôme. Bilan, 13 septembre 1780. — Consulat, bilans, cart. 55.

Robin (la succession de Robert), horloger, décédé au Louvre. Bilan, 5 frimaire an VIII. — Consulat, bilans, cart. 88.

Robineau (Auguste), peintre. Demande d'un cadre pour son tableau *le Temps découvre la vérité*. — Domaines, cart. 50, doss. 6442.

Rœttiers (Charles-Norbert), écuyer, graveur général des monnaies de France. Testament, 13 novembre 1772. — Insinuations, reg. 254, fol. 121 v°.

Rœttiers (Jacques), écuyer, membre de l'Académie de peinture et de sculpture. Testament, 1er septembre 1778. — Insinuations, reg. 279, fol. 8 r°.

Rondé (Laurent), écuyer, garde des pierreries de la couronne, demeurant en sa maison, cul-de-sac Matignon, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois. Testament, 7 décembre 1733. — Insinuations, reg. 222, fol. 249 r° à 250 r°.

Rosé (Christine Moulin, veuve de Pierre), maître peintre, demeurant rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés. Testament, 30 juin 1745. — Insinuations, reg. 231, fol. 217 r° et v°.

Roumier (Claude), ancien sculpteur ordinaire du Roi, demeurant place du Vieux-Louvre. Testament, 19 décembre 1747. — Insinuations, reg. 233, fol. 275 r° et v°.

Roumier (François), sculpteur ordinaire du Roi, demeurant place du Vieux-Louvre. Testament, 19 décembre 1747. — Insinuations, reg. 233, fol. 275 r° et v°.

Roussel (Jean-Judde), peintre de l'Académie de Saint-Luc. Testament, 27 juin 1767. — Insinuations, reg. 249, fol. 103 v°.

Rousselot (Antoine), peintre de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue Cocatrix. Testament, 26 juin 1754. — Insinuations, reg. 238, fol. 7 r°.

Rousset (Jacques), menuisier en ébène, demeurant rue de la Roquette. Testament, 19 juillet 1722. — Insinuations, reg. 218, fol. 166 r°.

Royer (Louis), maître peintre, et **Portal** (Anne), sa femme. Substitution, 13 juillet 1723. — Insinuations, reg. 152, fol. 25 v° et 26 r°.

Rozé (Pierre), maître peintre. Testament, 1er août 1719. — Insinuations, reg. 232, fol. 108 r°.

Rozé (Christine **Moulin,** veuve de Pierre), maître peintre, demeurant rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés. Testament, 30 juin 1745. — Insinuations, reg. 231, fol. 217 r° et v°.

Ruotte, graveur, place de l'Estrapade. Bilan, 4 octobre 1790. — Consulat, bilans, cart. 78.

Saint-Aubin (Charles-Germain **de**), dessinateur. Testament, 20 septembre 1786. — Insinuations, reg. 281, fol. 42 v° et 43 r°.

Saint-Semal (Anne **Prévost,** veuve de Antoine **de**), peintre et doreur, demeurant rue Pastourelle. Testament, 6 août 1766. — Insinuations, reg. 249, fol. 212 v°.

Saly (Jacques-François-Joseph), sculpteur du Roi. Testament, 9 mars 1776. — Insinuations, reg. 256, fol. 174 v°.

Santerre (Jean-Baptiste), peintre de l'Académie royale. Testament, 27 juillet 1712. — Insinuations, reg. 214, fol. 208 r°.

Saubert (Louis-François), marchand de tableaux, rue Montorgueil. Bilan, 24 juillet 1779. — Consulat, bilans, cart. 48A, n° 2413. — Livre de commerce. 1774-1775. — Consulat, livre de commerce, n° 3690.

Sauzières (Antoine **de**), peintre-doreur. Testament, 7 décembre 1743. — Insinuations, reg. 245, fol. 2 r° et v°.

Savary (André), peintre, rue de Seine, faubourg Saint-Germain. Bilan, 19 avril 1766. — Consulat, bilans, cart. 24.

Scotin (Louis-François), graveur en taille-douce, place Maubert. Testament, 21 juillet 1769. — Insinuations, reg. 252, fol. 73 r° et v°.

Sevestre, marchand de tableaux. Testament, 1er mars 1737. — Insinuations, reg. 225, fol. 272 r° et v°.

Sevin de la Penaye (Charles), peintre. Testament, 18 juillet 1739. — Insinuations, reg. 227, fol. 263 r° et v°.

Sicre (François), maître peintre. Testament, 1er août 1705. — Insinuations, reg. 210, fol. 214 r°.

Simon, graveur en pierres fines. Demande d'un local pour établir son atelier. An VIII. — Domaines, cart. 46, doss. 6418.

Simon (Marie-Jeanne **De Marcy**, femme de Jean), maître peintre et sculpteur, demeurant rue Au Maire. Testament, 14 août 1726. — Insinuations, reg. 219, fol. 39 v° et 40 r°.

Simon (Jean-Pierre), graveur anglais, décédé le 15 novembre 1813, rue du Gros-Chenet. Succession, livre de comptes avec le dessinateur Osterwald, etc. — Domaines, cart. 213, doss. 12972; cart. 1402, doss. 1241; cart. 1423, doss. 1621.

Simon (Louis), graveur du cabinet de l'Empereur, arbitre entre Olivier (François-Henri), graveur, et Codan, orfèvre, 2 mars 1809. — Consulat, rapports, cart. 39.

Simonneau (Jeanne-Genefviève **Gaultier**, femme de Charles), graveur et dessinateur ordinaire du Roi en son Académie royale. Testament, 25 septembre 1701. — Insinuations, reg. 204, fol. 32 v° et 33 r°.

Simonneau (Louis), graveur ordinaire du cabinet du Roi et de l'Académie des sciences, académicien commensal et pensionnaire de la Maison du Roi, demeurant rue des Bernardins. Testament, 16 décembre 1726. — Insinuations, reg. 218, fol. 102 v°.

Slodtz (Antoine-Sébastien), dessinateur du cabinet du Roi, demeurant cour du Vieux-Louvre. Testament, 13 novembre 1754. — Insinuations, reg. 238, fol. 105 v°.

Slodtz (René-Michel), connu dans le monde sous le nom de Michel-Ange, dessinateur du cabinet du Roi et membre de son Académie royale de peinture et de sculpture, demeurant grande rue du faubourg Saint-Honoré. Testament, 25 septembre et 23 octobre 1764. — Insinuations, reg. 246, fol. 43 r° à 46 r°.

Soucany de Baricoux (Marie-Thérèse), peintre en éventails. Testament, 30 juin 1745. — Insinuations, reg. 236, fol. 169 v° et 170 r°.

Soufflot (Jacques-Germain), architecte, intendant général des bâtiments de Sa Majesté. Testament, 29 août 1780. — Insinuations, reg. 259, fol. 50.

Soynard (Charles), peintre, demeurant rue de la Perle. Testament, 4 mars 1740. — Insinuations, reg. 227, fol. 241 v° et 242 r°.

Stuberach Saint-Ange, peintre, rue du Gros-Chenet, puis au Temple. Bilan, 13 mars 1781. — Consulat, bilans, cart. 55.

Subro (Marie-Anne **Jossay**, veuve de Pierre-Louis), peintre et professeur de géométrie, architecture et perspective en l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue Saint-Martin. Testament, 16 juillet 1770. — Insinuations, reg. 252, fol. 18 r°.

Tallot (Claude), maître peintre et doreur. Testament, 9 mars 1752. — Insinuations, reg. 235, fol. 283 v° et 284 r°.

Tallot (Françoise *Milliet*, veuve de Claude, peintre et doreur, demeurant rue des Moulins. Testament, 25 décembre 1752. — Insinuations, reg. 236, fol. 195 r° et v°.

Tardieu, graveur du Roi, arbitre entre Magny et de La Fosse, au sujet d'un procédé de gravure imitant le crayon, 26 octobre 1761. — Consulat, rapports, cart. 4.

Tardif (Jacques-Clair), graveur, demeurant pont Notre-Dame. Bilan, 31 août 1780. — Consulat, bilans, cart. 55, n° 2719.

Taupin (Pierre), sculpteur des bâtiments du Roi, demeurant rue du Jour. Testament, 19 janvier 1734. — Insinuations, reg. 227, fol. 22 v°.

Testard, peintre. Testament, 10 juillet 1749. — Insinuations, reg. 234, fol. 145 v° et 146 r°.

Théodon (Françoise-Élisabeth **Jourdain,** veuve de Jean), sculpteur du Roi. Testament, 8 juillet 1732. — Insinuations, reg. 228, fol. 153 r°.

Thibault-Montigny (Louis), peintre-sculpteur, demeurant cloître Saint-Germain-l'Auxerrois. Bilan, 12 août 1776. — Consulat, bilans, cart. 48.

Thomassin (Nicolas), peintre du Roi. Testament, 25 août 1746. — Insinuations, reg. 242, fol. 226 v°.

Thomassin (Simon-Henry), graveur ordinaire du Roi et de son Académie royale de peinture et de sculpture, demeurant aux galeries du Louvre. Testament, 30 décembre 1740. — Insinuations, reg. 228, fol. 233 r°.

Thomassin (Vincent), maître graveur, rue Aubry-le-Boucher. Testament, 30 avril 1729. — Insinuations, reg. 219, fol. 224 v° et 225 r°.

Thomire, doreur-ciseleur. Différend avec Lhuillier, sculpteur. Arbitrage des syndics de la communauté des fondeurs. 24 décembre 1788. — Consulat, rapports, cart. 10.
— Et Leclerc, arbitres au sujet de moulures et d'ornements en bronze doré, entre Gombault et Jacques. 25 février 1792. — Consulat, rapports, cart. 18.
— Fabricant de bronzes, rue Boucherat, n° 6, arbitre entre Anchy et Verberie. 24 floréal an X. — Consulat, rapports, cart. 30.

Thomire (Luc-Philippe), fondeur, faubourg Saint-Martin. Bilans, 16 juillet 1773; 10 décembre 1777. — Consulat, bilans, cart. 38; cart. 116, n° 1995.

Thouron (Jacques), peintre, demeurant rue Poissonnière. Testament, 8 février 1789. — Insinuations, reg. 265, fol. 67 v°.

Thuillier (André Sébastien), sculpteur-marbrier, rue Neuve-des-Mathurins. Bilan, 28 avril 1780. — Consulat, bilans, cart. 55.

Thuret (Isaac), horloger ordinaire du Roi, demeurant aux galeries du Louvre. Testament, 17 novembre 1705. — Insinuations, reg. 209, fol. 215 r°.

Tiercelet (Claude), architecte. Testament, 15 mars 1769. — Insinuations, reg. 250, fol. 238 v° et 239 r°.

Tiolier, graveur général des monnaies, arbitre entre Georges, graveur du Roi de Hollande, Vaudoyer et d'Hardivillier, directeurs de la Tontine perpétuelle, au sujet de la gravure d'un timbre. 21 mars 1808. — Consulat, rapports, cart. 37.

Titon du Tillet (Éverard), maître d'hôtel de feue la Dauphine, mère du Roi, demeurant faubourg Saint-Antoine. Testament, 8 juillet 1762. — Insinuations, reg. 244, fol. 203 r° à 204 r°.

Tommiaux (Marie-Anne-Thérèse **Mascret**, veuve de Laurent), peintre, demeurant rue de Marivaux, paroisse Saint-Jacques-la-Boucherie. Testament, 4 mars 1765. — Insinuations, reg. 253, fol. 1 r° et v°.

Tonnelier (Jean-François), maître peintre, demeurant rue de la Grange-Batelière. Testament, 27 janvier 1770. — Insinuations, reg. 260, fol. 177 r°.

Torelly (Antonio), peintre-miniaturiste, décédé le 9 mars 1821, 15, rue de la Calandre. Succession. — Domaines, cart. 1334.

Trébuchet (Bénigne **Jullien**, femme de Pierre), peintre. Testament, 9 février 1710. — Insinuations, reg. 210, fol. 303 v°.

Tremblin (Charles-André), sculpteur, peintre du Roi, demeurant en la manufacture des Gobelins. Bilan, 5 mai 1757. — Consulat, bilans, cart. 15.

Trottier (Pierre), peintre et sculpteur. Testament, 4 mars 1710. — Insinuations, reg. 214, fol. 212 r°.

Troy (Jean-François), ancien directeur de l'Académie de France à Rome, y demeurant. Testament, 21 janvier 1752. — Insinuations, reg. 235, fol. 296 v°.

Truchy (Edme-Laurent), graveur en estampes. Testament, 26 septembre 1748. — Insinuations, reg. 233, fol. 151 v°.

Turrelure (Noël), dit **Noël**, peintre de marines, décédé le 17 janvier 1834, 87, rue de Ménilmontant. Succession. — Domaines, cart. 561, doss. 1921.

Valade (Jean), peintre du Roi et de l'Académie de peinture. Testament, 19 août 1786. — Insinuations, reg. 282, fol. 17 r°.

Vallée (Jean-François), marchand d'estampes, Porte-Royale au Louvre, puis rue de la Barillerie. Bilan, 13 décembre 1789. — Consulat, bilans, cart. 75, n° 8152.

— Livres de commerce, 1787-1789. — Consulat, livres de commerces, nos 1990 et 3670.

Vallois (Nicolas), sculpteur, rue Saint-Sauveur. Bilan, 10 octobre 1777. — Consulat, bilans, cart. 116.

Van Clève (Corneille), sculpteur. Testament, 15 décembre 1732. — Insinuations, reg. 222, fol. 2 v° et 3 r°.

Vandine (Corneille), peintre de l'Académie de Saint-Luc, demeurant vis-à-vis la descente du Pont-Neuf, paroisse Saint-André-des-Arcs. Testament, 9 février 1729. — Insinuations, reg. 219, fol. 254 r°.

Van Loo (Louis-Michel), peintre du Roi. Testament, 21 mars 1771. — Insinuations, reg. 252, fol. 243 v° et 244 r°.

Vanome (Henri-Edme-Christophe), peintre, demeurant rue du Cimetière-Saint-Nicolas-des-Champs. Testament, 12 septembre 1764. — Insinuations, reg. 245, fol. 291 v°.

Varin (Madeleine **Paton**, veuve de Philippe), sculpteur du Roi, demeurant rue du Vertbois. Testament, 14 juin 1757. — Insinuations, reg. 245, fol. 284 r°.

Varin (Marie-Anne **Périchard**, femme de Pierre), sculpteur des bâtiments du Roi, demeurant communauté et maison de Sainte-Pélagie, place du Puits-de-l'Hermite, quartier Saint-Marcel. Testament, 3 décembre 1722. — Insinuations, reg. 217, fol. 28 v°.

Vatié (Emmanuel-François), graveur, décédé le 12 novembre 1822, rue du Jour, n° 19. Succession. — Domaines, cart. 1335; cart. 1428, doss. 1848.

Vauchelet (Charles-Nicolas), architecte, demeurant cul-de-sac Cocquerelle. Testament, 12 décembre 1780. — Insinuations, reg. 260, fol. 6 v°.

Vaufalens (Marie-Françoise **Slodtz**, veuve de Charles), peintre du Roi. Testament, 25 février 1745. — Insinuations, reg. 234, fol. 105 v°.

Ventujol, dit Lapierre, marchand de tableaux, rue des Cordeliers. Bilan, 12 mai 1779. — Consulat, bilans, cart. 48A.

Verdier (Antoinette **Butay**, femme de François), peintre ordinaire du Roi, demeurant rue des Fossés dite des Pères de la doctrine chrétienne, paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Testament, 2 mars 1728. — Insinuations, reg. 219, fol. 133 r° et v°.

Vernet (Claude-Joseph), conseiller à l'Académie royale de peinture et peintre du Roi. Location d'un logement dans une maison

sise à l'angle des rues Saint-Thomas du Louvre et du Doyenné. 9 janvier 1788. — Domaines, cart. 749.

Verniquet (Edme), architecte. Bail d'une partie du couvent des Cordeliers, pour les bureaux et le dépôt du plan de Paris. 1er mars 1787. — Domaines, cart. 95, doss. 1305.

— Attaques dirigées contre lui par Galimard. — Domaines, cart. 1389, doss. 2692.

Vialy (Louis-René), peintre du Roi, demeurant rue des Aveugles, en face de la rue Garancière. Testament, 19 août 1767. — Insinuations, reg. 251, fol. 261.

Vidé (Jean-Baptiste), maître peintre et doreur. Bilan, 20 avril 1748. — Consulat, bilans, cart. 7.

Vien (Joseph-Marie). Pétition pour obtenir la conservation de son logement gratuit au Louvre. 27 germinal an II. — Domaines, cart. 11.

Villain (François-Étienne), maître graveur, demeurant rue Saint-Denis. Testament, 25 février 1774. — Insinuations, reg. 258, fol. 13 v° et 14 r°.

Vincent (Jacques-Albert), professeur de l'Académie royale de sculpture. Testament, 10 février 1772. — Insinuations, reg. 256, fol. 100 v° à 101 r°.

Voisard (Étienne-Claude), graveur. Bilan, 28 janvier 1790. — Consulat, bilans, cart. 78.

Wiette (Élizabeth-Angélique **Costel**, veuve de Gérard-Jean-Robert), architecte du Roi, demeurant rue Saint-Antoine. Testament, 20 mars 1755. — Insinuations, reg. 239, fol. 68 v° et 69 r°.

Wiffel (Frédéric), sculpteur, rue Plumet, n° 898. Fourniture de têtes en bois pour les automates de l'abbé Mical. Procès. Travaux aux barrières de Ledoux. Correspondance avec Peyre et Gœrtner, architectes. Vente après décès. 1780-an XII. — Domaines, cart. 620, doss. 2102; cart. 625, doss. 2474.

Willard (Claude), peintre et sculpteur, demeurant rue de la Tannerie. Testament, 11 avril 1750. — Insinuations, reg. 234, fol. 150 v° et 151 r°.

Wille (Jean-Georges), graveur du Roi et marchand d'estampes. Livre de commerce. 1777-an IV. — Domaines, cart. 821.

Wille (Pierre-Alexandre), peintre, ancien membre de l'Académie des Beaux-Arts, décédé rue du Marché-Neuf, n° 36, le 2 mai 1837. Succession. — Domaines, cart. 1480, doss. 4321.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

3. — Lambeau (Lucien). La Place-Royale. Paris, Daragon. In-8°, 303 p., 4 pl. hors texte et un plan inédit.

Le Pont-Neuf, le Palais-Royal, le Louvre et tant d'autres édifices, de rues et de places de Paris ont eu, dans le passé, leurs historiens, qu'on peut s'étonner que la Place-Royale, ce témoin vivant de si grands événements, ce monument si caractéristique de l'art français du xviie siècle, ait dû attendre trois siècles pour trouver un écrivain qui en retraçât les annales.

Elles n'ont rien perdu pourtant à avoir attendu les vieilles maisons de pierre blanche et de briques rouges, car elles ont, en M. Lambeau, un panégyriste chez qui l'agrément du style n'a nui en rien à la sûreté de l'information. En sept chapitres, d'une narration alerte et solidement documentée, l'érudit secrétaire de la Commission municipale du Vieux-Paris a joliment conté tous les faits qu'a vu se dérouler sous ses arcades et sur son terre-plein la place chère aux contemporains de Henri IV et de Louis XIII.

Depuis l'abandon de l'hôtel des Tournelles, qui rappelait à la famille royale de France le triste souvenir de la fin prématurée d'Henri II, jusqu'à la mort, à l'âge de trente-huit ans, de la grande tragédienne Rachel, depuis les manufactures de soie d'or et d'argent filé que voulait y installer Henri IV jusqu'aux forges qu'y édifia l'Assemblée nationale pour fournir des piques aux citoyens de Paris, depuis les duels des raffinés jusqu'aux engagements des volontaires qu'on y recevait sous une tente décorée de drapeaux tricolores, tous les spectacles, les fêtes, les deuils, les cortèges qui ont eu pour théâtre ces antiques murailles sont minutieusement et pittoresquement décrits.

Mais ce qui donne à cet aimable livre son aspect particulier, c'est ce que j'appellerais volontiers l'Histoire littéraire de la Place. A partir du moment où le marché aux chevaux de la fin du xvie siècle est devenu, par la volonté du Béarnais et de son fils, l'œuvre architecturale dont les Parisiens sont fiers, le beau monde se croit tenu d'y venir habiter et les lettrés d'en célébrer la magnificence. Corneille dans sa « Place-Royale », Mme de Sévigné dans ses lettres, Scarron dans ses poésies, Cousin dans ses biographies de grandes dames du xviie siècle, Janin dans divers écrits, et le plus illustre de ces hôtes, Victor Hugo, dans ses « Choses vues », lui ont consacré des pages remarquables que M. Lambeau a rassemblées avec un soin pieux ou analysées avec sa finesse coutumière.

De jolies illustrations et un plan inédit ajoutent à l'intérêt de la publication, que l'on ferme avec regret, en souhaitant de pouvoir bientôt lire la seconde et dernière partie, où l'auteur donnera l'historique détaillé de chacun des vingt-huit pavillons qui garnissent la place.

Espérons que cet indispensable complément ne se fera pas trop longtemps attendre, apportant aux curieux du passé et aux fervents de l'art des notions et des jouissances nouvelles. Lucien Lazard.

4. — Mauger (Albert). Simples notes sur l'organisation des secours publics à Paris. Paris, H. Didier, 1905. In-8°, xii-391 p.

C'est sous un titre modeste que M. Mauger nous donne un volume très substantiel dans lequel il semble que rien ne soit omis de ce qui peut servir à l'histoire de l'assistance en général et de ses organismes particuliers, dont les origines sont, on le sait, des plus lointaines. Chacun de ces organismes, chaque hospice ou chaque hôpital ne sont l'objet que de courtes notices, mais on trouve dans ces notices ce qu'il est utile de savoir sur la création et le fonctionnement de ces établissements. M. Mauger nous explique dans sa préface, qu'il n'avait pas à rééditer, les excellentes publications de son prédécesseur M. Brièle, de notre confrère M. Coyecque, non plus que celles de notre président M. Tuetey; qu'il nous soit cependant permis d'exprimer le regret qu'il n'y ait pas fait de plus fréquents renvois. Ce regret se trouve, je me hâte de le dire, très atténué par les nombreux textes inédits, relatifs à la période moderne, que l'auteur a, avec une critique et une sagacité des plus louables, puisés dans les archives dont il a eu longtemps la garde. P. L.

5. — Bonde (Amédée). Le Domaine des hospices de Paris depuis la Révolution jusqu'à la troisième République. Préface de M. G. Mesureur. Paris, Berger-Levrault et Cie, 1906. In-8°, 338 p.

M. Bonde vient de réunir en un volume fort intéressant une longue série d'articles qui avaient paru ces quatre dernières années dans la *Revue générale d'administration;* cette réunion constitue un assemblage précieux de documents utiles à consulter pour l'histoire topographique de Paris. Le domaine de l'Assistance publique se composait, à la chute de l'ancien régime, d'une quantité de propriétés, disséminées principalement sur le territoire parisien, qu'elle devait à la générosité de nombreux donateurs, ou qui provenaient de différentes congrégations religieuses. La nouvelle organisation, conséquence des événements politiques et des tendances sociales de l'époque, nécessita de grands efforts pour remédier à ce morcellement. L'auteur en tire l'occasion de tracer un historique administratif qui, bien que très spécial, ne demeure pas sans intérêt; mais ce qui nous touche davantage, c'est que les opérations de voirie, extrêmement nombreuses, qui furent accomplies dans le cours du xixe siècle, ayant souvent modifié les propriétés de l'Assistance publique, l'histoire de ce domaine, particulièrement de l'ancien domaine urbain de l'Hôtel-Dieu, se trouve devenir, en plus d'une page, l'histoire de la formation de quartiers nouveaux et celle d'un grand nombre de rues de Paris.

P. L.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Tenue à la Bibliothèque nationale le 8 mai 1906.

Présidence de M. A. DE BOISLISLE, président.

La séance est ouverte à quatre heures un quart.

Étaient présents : MM. A. Babeau, M. Barroux, P. Batiffol, P. Biollay, Dr Blache, A. Blanchet, A. de Boislisle, comte Boulay de la Meurthe, F. Bournon, H. Champion, P. Champion, C. Clouzot, baron de Courcel, E. Coyecque, L. Delisle, A. Deville, A. Dufour, comte Durrieu, G. Fagniez, L. Greder, P. Guérin, E. Guillemot, G. Hartmann, marquis de Laborde, P. Lacombe, J. Lair, Lambeau, A. Laugier, L. Lazard, Le Bastier de Théméricourt, G. Lefèvre-Pontalis, C. Leguillette, Eug. Le Senne, P. Le Vayer, l'abbé Levesque (représentant la bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice), A. Longnon, H. Maïstre, B. de Mandrot, E. Mareuse, H. Martin, L. Mirot, L. Morillon, H. Omont, L. Peise, M. Poëte, R. Poupardin, L. Raulet, A. Rey, marquis de Rochegude, Ch. Sellier, G. Servois, H. Stein, M. Tourneux, Ch. Tranchant, A. Trudon des Ormes, A. Tuetey, N. Valois, A. Vidier, vicomte Villiers du Terrage, A. Vuaflart, Wiggishoff (représentant la bibliothèque du « Vieux-Montmartre »).
Excusé : M. G.-R. Sandoz.

— M. le Président prononce le discours suivant, qui est accueilli par les applaudissements de l'assemblée :

« Messieurs et chers Confrères,

« Jusqu'au dernier moment, je reste confus de m'être laissé élever

par vous à une présidence absolument imméritée. Sans doute l'ancienneté ne me manquait pas, puisque je fus inscrit un des premiers sur la liste des adhérents de 1874, — il y a trente-deux ans! — par un des fondateurs de votre Société qui disparut à bien peu de temps de là, avant d'avoir pu donner à l'histoire ce qu'elle espérait de lui. Puis, élu membre du Conseil d'administration, je suivis assidûment les séances mensuelles, qui se tenaient alors aux Archives nationales; je devins même un collaborateur actif, et l'on voulut bien accueillir de moi des documents ou des études qui rentraient dans le cadre de vos travaux... Mais il y eut rupture tout à coup. Absorbé par d'autres tâches ou fonctions que j'avais acceptées trop multiples, j'eus le grand tort de délaisser votre Conseil, et, quoique restant encore votre collaborateur, par conséquent votre obligé, j'avais pris une détestable habitude d'absentéisme, lorsqu'un collègue, trop bienveillant en vérité et trop habile diplomate, s'avisa de m'insinuer qu'il n'était que temps pour moi de goûter aux honneurs de la présidence, qu'on me traiterait en enfant prodigue, et que je n'aurais pas à me repentir si je cédais à ses blandices.

« Certes, je ne me repens pas, et je déclare très cordialement que les douceurs annoncées ont dépassé ce qui m'avait été promis. Durant ces quelques mois de fauteuil, bien encadré et dirigé de droite et de gauche par des confrères qui savaient que l'expérience me manquait depuis tant d'années d'absence, j'ai pu constater que les Sociétés dont le but est noble et les intentions parfaitement droites, en dehors de toute compromission, ne peuvent que gagner et se fortifier en vieillissant, grâce à l'afflux de recrues nouvelles qui « se passent le flambeau » de main en main et assurent une force de production constante. Votre domaine restant intact malgré le voisinage de concurrents devenus légion, vous en avez fructueusement continué l'exploitation; vous êtes restés, vous resterez toujours, souhaitons-le, à la tête des Sociétés parisiennes créées sur votre modèle. Mais, après avoir joui béatement de cet heureux état de prospérité et tiré profit, bénéfice et satisfaction de ces réunions mensuelles si faciles, si agréables à diriger, voici venir l'échéance où il me reste à m'acquitter du plus délicat des devoirs de la présidence. Si je me montre insuffisant dans cette dernière partie d'un rôle pour lequel j'étais si peu qualifié, je vous demande, Messieurs, un redoublement d'indulgence.

« Nous devons d'abord rendre hommage aux confrères que la mort a enlevés depuis l'Assemblée de 1905. Ils sont au nombre de dix; je les nomme selon les dates de décès :

« Le baron de Rothschild;

« Le R. P. Denifle;

« Julia Pingard;

« Le comte de Luçay;
« L'abbé Groux;
« M. Baudoin;
« Charles Lucas;
« Henri Baillière;
« Le comte Paul de Chabrillan;
« Le baron Mallet.

« C'est bien peu de temps après votre dernière réunion générale, le 27 mai 1905, que notre confrère le baron Alphonse de Rothschild, chef de la maison de banque qui commence aujourd'hui son second siècle d'existence en notre pays, avec sa quatrième génération parisienne, est mort dans l'hôtel historique de la rue Saint-Florentin. Il était âgé de soixante-dix-huit ans. Ses titres financiers n'ont pas besoin d'être rappelés ici, non plus que les services souvent rendus par lui au gouvernement français dans des circonstances difficiles, ni, à plus forte raison, la part prise par les cinq maisons de son nom, comme faisaient, au xvie siècle, les Fuggers d'Augsbourg, dans toutes les grandes entreprises des États européens, et du monde même. Je ne puis vous parler que de l'amateur de toutes les productions de l'art, du connaisseur libéral et intelligent, du possesseur de l'une des plus belles collections qui aient fait l'honneur de Paris et de la France. Combien de chefs-d'œuvre, surtout du xviiie siècle, lui auront dû de revenir dans leur pays d'origine, ou d'échapper aux ravisseurs étrangers, c'est ce que ses amis de la revue *l'Art* se sont plu à raconter dans un article nécrologique.

« L'enrichissement des incomparables demeures de la rue Saint-Florentin ou de Ferrières n'était pas sa seule préoccupation ; pendant vingt-cinq ans il eut à cœur de doter, régulièrement chaque année, nos musées de province, au nombre de deux cents, dit-on, en répartissant entre eux les acquisitions qu'il faisait pour cet effet dans les Expositions, ou directement dans les ateliers.

« Le Baron laissait à d'autres amateurs de son nom les nobles jouissances du bibliophile; mais, en donnant son adhésion à notre Société, et à bien d'autres qui s'occupent de l'histoire de la France, il entendait leur témoigner son intérêt et encourager leurs travaux. En cela, il suivait les traditions de sa famille; il les suivit aussi dans la très large dispensation d'une part de sa fortune aux œuvres charitables de toute nature. Vous savez combien Paris compte d'institutions hospitalières de cette provenance : l'hôpital-hospice de la rue de Picpus, l'orphelinat de la rue Lamblardie, l'école André de Rothschild de la rue Claude-Bernard, le dispensaire de la rue Marcadet, l'hôpital ophtalmologique des Buttes-Chaumont; au dehors aussi, l'orphelinat israélite de Boulogne-sur-Seine, et cette belle fon-

dation de Berck-sur-Mer, où des milliers de petits Parisiens vont chercher la santé et un sang meilleur. Le baron Adolphe, mort en 1900, avait fait de très larges legs à l'Assistance publique, aux Petits-Ménages, aux pauvres ouvrières, aux miséreux. Le baron Alphonse, après avoir multiplié ses libéralités annuelles tant qu'il vécut, voulut inscrire dans son testament trois millions pour une œuvre de charité à fonder sous son nom; mais il réserva sa plus grande libéralité, dix millions, pour l'œuvre qui prend actuellement de si heureux développements, et qui pourra, un jour, renouveler la face des grandes villes, l'œuvre des Habitations à bon marché.

« Comme mécène et comme amateur, le Baron avait été élu en 1885 membre libre de l'Académie des beaux-arts, où il comptait tant d'amis.

« Il était, cela va sans dire, à la tête de toutes les sociétés charitables ou religieuses de la communauté israélite, comme de toutes les grandes entreprises ou établissements auxquels il voulait bien donner son concours : je nomme seulement la Banque de France et le Chemin de fer du Nord, l'œuvre principale du baron James son père.

« Le R. P. Henri-Suso Denifle, qui est mort à Munich le 10 juin 1905, était né aux environs d'Innsbrück le 16 janvier 1844. Entré dans l'ordre de Saint-Dominique, il enseignait la théologie à la maison-mère de Gratz lorsque ses premiers travaux d'érudition le firent envoyer à Rome comme définiteur général. Là, le pape Léon XIII, appréciant ses capacités spéciales, l'appela au poste d'archiviste adjoint du Vatican. C'était un excellent choix, et, si lourdes que fussent ses fonctions, le Révérend Père trouva encore le moyen de faire de temps en temps des tournées d'histoire ou de paléographie dans les bibliothèques européennes. C'est ainsi qu'étant venu à Paris, il fut amené à entreprendre pour la France son principal ouvrage, que nous connaissons tous, le *Cartulaire de l'Université de Paris*, puis cet autre recueil, si substantiel et émouvant, de *la Désolation des églises de France pendant la guerre de Cent ans*.

« Je n'ai pas à vous parler des très nombreuses publications de théologie ou d'histoire que le P. Denifle fit paraître en Allemagne; les deux dont je viens de citer les titres expliquent et son affiliation à votre Société, et le respect mêlé de gratitude que nous professions tous à son endroit.

« Sa mort, survenue dans un âge qui semblait encore lui assurer de longues années de travail et de production, a été un deuil réel pour les savants et les travailleurs de tout ordre, de toute nationalité, qu'il avait aidés de sa profonde connaissance des archives pontificales et de son obligeance inlassable. Les membres de notre École

du palais Farnèse en bénéficiaient plus que personne, et ceux d'entre eux qui entendent ici mes paroles de gratitude ne manqueront pas de les ratifier. Saluons d'un dernier hommage cet érudit confrère, comme l'a fait l'Académie des inscriptions et belles-lettres, où il avait eu l'honneur, bien mérité, de recevoir un titre de correspondant en 1897.

« Julia Pingard, chef du secrétariat et agent spécial de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique, est mort dans sa maison de Créteil le 15 juin 1905, à soixante-seize ans. En lui s'est éteinte une dynastie que d'obligeantes communications me permettent de reconstituer ici.

« Le premier Pingard qui prit pied à l'Institut tout nouvellement créé par la Convention s'appelait Jean, était natif de Sedan, mais s'était marié à Paris, le 24 mai 1787, avec Marie-Denise Perrot; il servit, dit-on, comme canonnier à la défense de Lille. En 1793, quand les anciennes Académies furent dissoutes, Jean Pingard se trouva préposé à la garde des salles que ces Compagnies avaient si longtemps occupées dans le Louvre; lorsqu'elles se reconstituèrent en Institut national, Jean Pingard leur resta attaché : il les suivit du Louvre au quai Conti, et c'est dans ce nouveau palais qu'il finit ses jours le 2 mars 1830, étant âgé de soixante-treize ans et remplissant la fonction de premier huissier.

« Il laissait deux fils. L'aîné, Daniel-Julien Pingard, né vers 1790, était, en 1830, employé à l'École des beaux-arts; le second, père de notre défunt confrère, était né le 28 juin 1797 (10 messidor an V), « cour du Muséum, escalier de l'Institut », dit son acte d'état civil. — Par *Muséum*, il faut entendre l'ancien « édifice du Louvre », devenu « Muséum de la République » en vertu du décret du 27 juillet 1793, et où les salles des Académies supprimées avaient été mises sous la garde de Jean Pingard. Les nouvelles Académies composant désormais l'Institut ne furent transférées de là au palais des Quatre-Nations qu'en 1805, et encore était-ce à titre provisoire, en attendant un aménagement des salles du Louvre qui ne se fit pas : l'installation provisoire devint définitive dix ans plus tard, et l'ancien collège des Quatre-Nations reçut le nom de palais de l'Institut impérial.

« Évidemment, la mode de 1797 fit donner au second fils de Jean Pingard le prénom républicain et latin d'Antonius, qui nous a étonnés si longtemps; mais je ne saurais dire comment on osa y accoler le nom, encore compromettant, de Louis.

« Antonius Pingard, que beaucoup d'entre nous se rappellent avoir vu figurer en tenue officielle aux séances publiques de l'Académie française, était filleul, ou même, je crois, neveu du premier chef du secrétariat de l'Institut, nommé Cardot, qui tint ce poste durant près d'un demi-siècle, jusqu'en 1840. Dans les derniers

temps, on lui adjoignit Antonius Pingard, et celui-ci, lui ayant succédé à sa mort, occupa le poste pendant quarante-six ans. De son mariage avec Héloïse-Annette-Félicité Pierdon naquit, encore au palais de l'Institut, le 19 avril 1829, Julia-Félix Pingard. — Le vocable Julia a encore plus étonné que celui d'Antonius; peut-être n'était-ce qu'une simple déformation du nom de l'oncle Daniel-Julien Pingard, et comme une espèce d'assimilation à Antonius.

« Au collège, Julia Pingard fit de bonnes études; il aimait même à se glorifier d'avoir eu pour condisciple M. Gréard, qui vint le retrouver à l'Institut. A peine sorti des bancs, il fut adjoint à son père en 1848, pour ne lui succéder que lorsque mourut Antonius, en 1886; mais, depuis longtemps, le fils faisait toutes les fonctions, ne laissant que l'apparat à son père. De 1848 à 1905, pendant cinquante-sept ans, l'existence de Julia Pingard fut donc étroitement unie à la vie des cinq Académies, et les trois générations de son nom auront ainsi constitué une dynastie de cent dix ans de durée, dynastie d'honnêtes gens de l'ancienne roche, qui, comme l'a dit un juge plus autorisé que moi, étaient fiers de suivre la même voie les uns après les autres, sans porter leur ambition au delà.

« Mais notre confrère aura laissé le secrétariat tout autre qu'il n'était au temps de Cardot, de Jean et d'Antonius Pingard. Le règlement originel du 6 août 1796 (19 thermidor an IV) avait simplement adjoint aux secrétaires des Académies un « commis » choisi par l'Institut lui-même, surveillé par le bureau mensuel, et dont la fonction principale serait de ranger et conserver les papiers de ce corps, d'assister à chaque séance et de réintégrer ensuite ce qui devait revenir au secrétariat. En outre, et c'était là une attribution délicate en certains cas, il dressait la liste des sièges vacants, celle des lectures faites en séance et des mémoires reconnus bons pour l'impression, le bordereau des mémoires présentés pour les concours ou des dépôts de communications scellées, enfin le tableau des commissions intérieures. Il avait encore à faire la répartition proportionnelle des jetons de présence.

« En 1830, on le trouve qualifié de chef du secrétariat et agent spécial de l'Institut; il n'a plus seulement la charge des archives, mais celle de la comptabilité.

« Or, depuis ce temps-là, les Académies ont pris une extension bien plus considérable, le corps de l'Institut aussi. Le nombre des membres titulaires ou libres, des correspondants, des membres associés a augmenté; les relations avec les corps savants se sont étendues jusque dans les pays étrangers. Puis, chaque compagnie en particulier, et l'Institut en corps, ont été enrichis par des donations si nombreuses que la seule répartition de leur produit annuel en prix, en subventions, en contributions pour les lettres, les sciences et les arts

exige un organisme très compliqué. Les publications, multipliées elles aussi, et la correspondance constituent un service littéraire. Le secrétaire doit, sous la direction d'une commission administrative centrale, assurer la marche constante des divers organes groupés autour de lui.

« J'allais oublier le service des communications avec le public, et c'est celui où excellait Julia Pingard, quoi qu'en aient pu dire quelques clients atrabilaires, qui sans doute le trouvaient trop discret, trop peu docile à leur fournir informations, prévisions, pressentiments. En effet, il réservait pour les initiés bien sûrs ses confidences, souvent piquantes, et qui, toujours, reposaient sur une parfaite connaissance des hommes et des choses. On eût dit que l'expérience des trois générations s'était concentrée dans ce dernier représentant de la dynastie : aussi les mieux qualifiés du corps académique le traitaient-ils comme un confident amical, quelquefois même comme un conseiller. Chacun, surtout, se plaisait à reconnaître son dévouement absolu pour cette maison où il était né, où il vécut, où il concentra toutes ses affections pendant soixante-seize ans, et où il aurait fini son dernier jour, si on ne l'avait forcé, presque à la veille de sa mort, d'aller chercher quelque repos dans le petit logis de Créteil.

« Selon des volontés formellement exprimées, ses obsèques furent trop simples pour que tous les membres de l'Institut se permissent d'y assister : seuls quelques-uns, mais des plus considérables, le conduisirent jusqu'à sa tombe. Puis, dans la plus prochaine séance de l'Académie française, qui avait été sa compagnie de prédilection, le secrétaire perpétuel tint à annoncer en termes émus la perte que l'on faisait en la personne de Julia Pingard, et, à la séance plénière du 25 octobre, le président de l'Institut renouvela le même hommage devant le public qui ne retrouvait plus au premier rang l'organisateur de ces solennités. C'était justice.

« L'histoire a perdu un serviteur actif et fidèle dans la personne de notre confrère Charles-Hélion-Marie Le Gendre, comte de Luçay, né en février 1831, mort le 10 juillet 1905, à l'âge de soixante-quatorze ans. Par sa mère, il descendait des Simiane, des Grignan et de Mme de Sévigné : c'est ainsi qu'il possédait le beau portrait de la marquise qu'on a vu figurer aux expositions rétrospectives. Son grand-père paternel (1754-1836), que l'attachement des populations de Châteauroux avait sauvé de la tourmente révolutionnaire, fut le premier préfet du département du Cher, et nous lui devons une des précieuses descriptions de l'état des provinces en l'an X entreprises sur le modèle des *Mémoires des Intendants de 1698;* puis, sous l'Empire, il fut préfet du palais et surintendant de l'Académie impériale de musique. La comtesse de Luçay, femme de ce préfet, fut dame de l'impératrice Marie-Louise.

« Suivant les traces et l'exemple de son aïeul, Hélion de Luçay, après avoir passé par l'École polytechnique, se dirigea ensuite du côté du Conseil d'État, et il y resta de 1855 à 1870, auditeur puis maître des requêtes. De ces quinze années de travail dans le seul corps constitué qui prépare solidement les lois et en assure l'application normale, il lui resta toujours un goût dominant pour l'histoire administrative et économique : c'est à celle-ci qu'il consacra une grande part de sa vie lorsqu'il eut quitté le Conseil. De là ces études que certains d'entre nous ont pu suivre depuis le mémoire sur les *Divisions administratives*, œuvre de jeunesse datée de 1857, et le livre des *Secrétaires d'État*, qui devint classique tout de suite, jusqu'aux publications sur le comté de Clermont, qui sont presque de notre domaine, et sur les *Assemblées politiques du règne de Louis XVI*, publications toutes honorées du suffrage des meilleurs juges. Aussi l'Académie des sciences morales et politiques lui attribua-t-elle un titre de correspondant en 1891. En outre, il était membre très actif du Comité des travaux historiques et de la Commission supérieure des archives, il présida la Société de l'Histoire de France en 1888-89, et il appartenait aux Sociétés académique de l'Oise et archéologique de Clermont.

« Le comte de Luçay, sans entrer dans la politique active, apporta aux amis nombreux qu'il avait dans les Chambres un précieux concours, sous la forme d'études sur les budgets, sur les charges fiscales, sur les impôts, les dégrèvements, la décentralisation; mais c'est surtout des intérêts agricoles qu'il s'occupa dans les derniers temps de sa vie laborieuse, comme membre de la Société nationale d'agriculture et vice-président des Agriculteurs de France.

« En histoire, en économie politique, en agriculture, tout ce qui sortit de sa plume était marqué au sceau de la droiture, du patriotisme, et témoignait d'une très juste compréhension des intérêts de la société moderne.

« Je salue donc en votre nom la mémoire d'un confrère qui partageait nos sentiments communs; pour mon propre compte, je n'ai pas vu disparaître sans une profonde émotion ce collègue et ce compagnon qu'il me plaisait de considérer comme un modèle, et, tous, nous avons été heureux d'entendre prononcer son nom dans la sage et patriotique péroraison d'un discours qui fut accueilli par d'unanimes applaudissements lors du dernier Congrès des Sociétés savantes.

« Vénérable, discrète et scientifique personne Messire François-« Gabriel Groux, chanoine titulaire de Versailles, curé-archiprêtre de « la cathédrale, » est mort en cette ville le 1er août 1905, à soixante-quinze ans. Né à Osny le 3 mai 1830, il exerça successivement son pieux ministère à Mantes, à Taverny, à Deuil, à Arpajon, puis fut

appelé aux fonctions de vicaire général de l'évêque de son diocèse, et enfin occupa pendant seize ans le poste important de curé-archiprêtre de l'église cathédrale de Versailles. Dans toutes ces résidences, et au milieu de ses travaux religieux, il avait pris le goût des recherches archéologiques et historiques et avait tiré des archives locales une quantité de notes et de documents qui ne seront pas perdus, nous voulons l'espérer. C'est ainsi, également, qu'il prit une part active à la restauration de l'église si charmante de Taverny. Les derniers moments de sa vie furent attristés par la suppression de l'école chrétienne qu'il avait fondée; mais ses paroissiens ne manquèrent pas de lui rendre tous les hommages que méritait son dévouement, et que justifiait une œuvre sacerdotale de cinquante-deux années.

« Notre confrère M. Charles Lucas, mort le 30 septembre dernier à l'âge de soixante-sept ans, était « officier de l'Instruction publique, « membre de la Société centrale des architectes français, expert près « le Tribunal de première instance et près du Conseil de préfecture « de la Seine, membre du Conseil départemental des Habitations à « bon marché, membre honoraire et correspondant de l'Institut royal « des Architectes britanniques, et membre du Syndicat pour la pro- « tection de la propriété intellectuelle ».

« M. Lucas nous fit plusieurs communications sur des monuments parisiens, et il avait publié des études d'archéologie monumentale sur les temples ronds et les églises circulaires, la cathédrale d'Évreux, etc.

« Henri-Paul-Charles Baillière, né le 13 septembre 1840, mort le 6 octobre 1905, à soixante-huit ans, était un des chefs de la très honorable maison de librairie spéciale fondée en 1818, dans le quartier de l'École de médecine, par son père Jean-Baptiste-Marie Baillière. Celui-ci appartenait à une des nombreuses familles de Beauvais qui rendirent si importante l'industrie des maîtres drapiers dans cette ville. Grâce à une extrême longévité (1797-1885), Jean-Baptiste avait pu voir le succès de sa création et témoigner sa gratitude pour les sciences médicales en leur rendant ce qu'elles lui avaient donné, c'est-à-dire en faisant des éditions monumentales des œuvres d'Hippocrate, de Galien, de notre Ambroise Paré, etc.

« Henri Baillière continua les mêmes traditions. Très instruit, comme l'exige aujourd'hui la librairie, ayant rempli avec dévouement les fonctions de juge au Tribunal de commerce de 1873 à 1880, il a laissé aussi des écrits sur les sujets les plus variés, par exemple sur Saint-Cloud et Suresnes, sur l'Espagne, sur le regretté Henri Regnault, sur la typographie, etc. Sa dernière œuvre historique fut une notice sur la rue Hautefeuille, faite pour la Société du VIe arrondissement; il en a été parlé naguère dans une de nos séances mensuelles. Ce dut être pour Henri Baillière une suprême satisfaction de consacrer ainsi

les souvenirs de cette région de l'Université que sa maison n'avait jamais abandonnée malgré les transformations du vieux Paris.

« Son père, en 1877, ayant quatre-vingts ans, avait fait paraître un tableau généalogique de leur famille.

« Le comte Paul Guigues Moreton de Chabrillan, d'une très vieille famille des bords du Rhône, en Dauphiné et en Vivarais, était notre confrère depuis bien longtemps. Il est mort à Montluçon le 13 décembre 1905, dans une profonde retraite, tout entier à ses deuils de famille. Il était né le 26 mai 1826, et, par conséquent, avait presque accompli sa quatre-vingtième année. J'ai eu l'occasion et le devoir de parler de lui et du marquis son père dans la Préface des *Lettres de M. de Marville*, puisque tous les éléments de cette publication étaient empruntés aux archives de la maison de Chabrillan. Au moment où elle s'achève, je veux renouveler l'expression de notre gratitude pour le père et le fils qui nous ont permis de faire profiter l'histoire de tant de documents du XVIIIe siècle.

« Cette revue funèbre de nos pertes a commencé par le représentant le plus célèbre de la finance européenne et mondiale; elle va se clore par le nom du chef d'une des grandes et anciennes maisons qui constituent à Paris la « haute banque », c'est-à-dire le *consortium*, en nombre extrêmement restreint, minime même, des six ou sept maisons à qui leur ancienneté, leur solidité, leur bon renom, l'abondance de leurs ressources personnelles, et enfin leurs relations de l'ordre le plus élevé, permettent de maintenir leur indépendance contre la multiplicité des banques collectives par actions ou des sociétés anonymes de crédit.

« La maison dont était chef notre confrère le baron Alphonse Mallet, mort le 10 mars dernier, était de cent ans plus ancienne à Paris que celle dont j'ai parlé au début; sa monographie eût même été intéressante et instructive à vous présenter, si l'espace ne m'était mesuré aujourd'hui. Protestant d'origine normande, le premier Mallet qui s'expatria au XVIe siècle, pour professer librement la religion réformée, alla s'établir à Genève, et, en retour de cette hospitalité, ses descendants fournirent à la république calviniste, à l'Angleterre, même aux États-Unis, nombre d'hommes distingués dans les lettres comme dans les sciences ou la finance : le plus illustre, au XVIIIe siècle, fut le publiciste Jacques Mallet du Pan (1749-1800). A la même souche, mais dans une branche différente, appartenait Isaac Mallet (1684-1779), qui revint à Paris sur l'extrême fin du règne de Louis XIV, en 1710, et y fonda la banque « pour traites et remises de place en place » qui est encore si honorée aujourd'hui sous la raison Mallet frères et Cie. Le siège social resta longtemps dans le

vieux quartier de la rue Beaubourg avant d'émigrer par étapes successives dans le quartier Montmartre, puis à la Chaussée-d'Antin, et finalement au faubourg Saint-Honoré. Jusqu'en 1791, les Mallet conservèrent, quoique Parisiens, leur nationalité genevoise, avec l'autorisation de se marier « en pays étranger », c'est-à-dire à la Légation de Hollande, à la seule charge, — de pure forme, — d'élever leurs enfants dans la religion catholique.

« Isaac Mallet étant mort à quatre-vingt-quinze ans, en 1779, son fils unique Jacques (1724-1815) continua la raison sociale et vécut presque aussi longtemps, quatre-vingt-onze ans. Les deux fils de Jacques échappèrent à l'échafaud par la grâce du 9 thermidor, et l'aîné, Guillaume, lui encore, devint presque octogénaire (1747-1826). Appelé par Napoléon Ier à siéger dans le premier conseil de régence de la Banque de France et créé baron en 1810, avec un majorat établi sur la terre de Chalmassy en Brie, il eut deux fils, James et Jules, qui se marièrent avec les deux filles du grand industriel et philanthrope Oberkampf, celui qui a rendu si célèbre la vallée de Jouy-en-Josas. James, devenu chef de la maison, ne vécut que quatre-vingt-un ans (1787-1868); mais le baron Alphonse, notre défunt confrère, se montra plus complètement fidèle aux traditions de longévité qui avaient marqué les quatre générations précédentes, puisqu'il comptait quatre-vingt-sept ans révolus (1819-1906), lorsque la mort est venue le frapper. Lui aussi avait maintenu le parfait renom de la maison, et, jusqu'à son dernier jour, ce grand et majestueux vieillard tint, en tête de notre « haute banque », une place que personne n'eût songé à lui contester.

« Comme le nom des Rothschild, celui des Mallet figure dans le livre d'or de l'Assistance publique de Paris. C'est l'aînée des demoiselles Oberkampf, mariée avec Jules Mallet en 1812, qui créa en 1826 le prototype des salles d'asile et de refuge pour jeunes enfants que la ville de Paris fit siennes par la suite. Elle s'occupa également, et avec succès, de l'amélioration du sort des femmes dans les prisons. Je ne veux pas omettre ce souvenir à côté, même au-dessus de ceux que les frères Mallet ont laissés dans toutes les grandes créations du XIXe siècle, compagnies d'assurances, chemins de fer, banques étrangères.

« Le baron qui vient de mourir après avoir occupé pendant quarante-cinq ans le fauteuil héréditaire des Mallet à la Banque de France, se distinguait par un esprit vif et cultivé, curieux de toutes les manifestations de l'intelligence et de la science; c'était même un adepte de l'égyptologie, et il possédait une intéressante collection de papyrus. Supportant vaillamment le poids de tant d'années, conservant dans sa ferme allure quelques rappels de l'origine de ses ancètres genevois, ce fut, selon l'expression de ceux qui le fréquen-

taient de plus près, « un noble représentant de la haute bourgeoisie « qui, au lendemain de la Révolution, se fit l'heureux et probe auxi- « liaire de la fortune publique ».

« En finissant, permettez-moi de dire quelques mots d'un historien qui fut jadis notre collaborateur, Gustave Saige, mort le 5 décembre dernier, dans le palais de Monaco, où le prince Charles III l'avait appelé en 1880 comme conseiller d'État et conservateur des archives de la principauté.

« Né en 1838, sorti de l'École des chartes le 27 janvier 1862, en même temps que notre confrère Paul Viollet, qui tint ici, pendant tant d'années, les fonctions de secrétaire de votre Conseil, Saige devint archiviste au palais Soubise après avoir obtenu une médaille au concours des Antiquités nationales; mais il s'était déjà établi de l'autre côté de la frontière du Var lorsque nous lui dûmes, de 1883 à 1885, l'une des meilleures publications de notre série de Documents, le *Journal des guerres civiles de Dubuisson-Aubenay* (1648-1652) : publication d'autant plus utile que les incendies de 1871 avaient détruit tout à la fois le manuscrit original de la bibliothèque du Louvre et la transcription prise par Alphonse Feillet. Durant les vingt-cinq années qu'il passa au palais de Monaco, Saige aura rendu les services les plus signalés à l'histoire de France, soit en facilitant les communications ou les recherches à ses anciens camarades, soit en publiant sous les auspices du prince régnant plusieurs volumes des archives des Grimaldi ou des autres fonds qui leur sont venus par succession, Mazarin, Rethel, Matignon. Le temps lui a manqué pour achever cette grande entreprise; mais il est à espérer que le nouvel archiviste français qui vient d'être appelé au poste vacant continuera les mêmes traditions d'utile labeur.

« Les contributions que notre histoire devait à Gustave Saige lui valurent les titres de correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, du Comité des travaux historiques, du Comité des beaux-arts des départements, et de la Société nationale des Antiquaires de France.

« Je crains, Messieurs, d'avoir déjà abusé trop longtemps de votre attention; mais la règle est que ces allocutions présidentielles soient complétées par quelques mots sur un sujet intéressant la Société. Or, depuis longtemps, je comptais vous faire soumettre certaines doléances à propos de la dénomination des rues de Paris et de la *Nomenclature* qui en constitue le répertoire officiel et usuel. Voici donc le cahier où j'ai tâché de les résumer brièvement; ce ne sera d'ailleurs qu'un rappel du remarquable rapport que la Ville avait demandé sur le même sujet, en 1877, à Jules Cousin, et que notre excellent trésorier, — avec qui je me flatte d'être en parfaite com-

munion de sentiments, — a publié dans le volume de nos *Mémoires* pour l'année 1899 (tome XXVI).

« Quoique voulant être court, encore faut-il que j'indique ou rappelle quelle procédure nos administrateurs et nos édiles suivent en la matière.

« Soit qu'il s'agisse de baptiser une voie nouvelle, soit qu'on éprouve le besoin de changer une dénomination ancienne parce qu'elle fait double emploi, ou parce qu'elle a semblé être imméritée, inexacte, scandaleuse, et a cessé de plaire, l'initiative, la proposition première viennent tantôt du Conseil municipal, tantôt d'un conseiller, qu'il y ait eu ou non inspiration, pression du dehors. Quand le Conseil a adopté, le Préfet est appelé à donner son approbation; mais, si la dénomination nouvelle implique un hommage public à quelque personnage défunt, la décision doit être ratifiée par le ministre de l'Intérieur, même par le chef de l'État. La loi semble formelle sur ce point; mais les gloses ne sont pas d'accord entre elles, et il arrive assez souvent que l'on se passe de cette dernière sanction. J'en proposerais volontiers une de plus, à savoir qu'en cas de changement de dénomination, la Ville consultât, sous forme de référendum, les premiers intéressés, c'est-à-dire les habitants de l'arrondissement, du quartier, surtout ceux de la rue visée, puisque, en dehors des frais que la mutation de nom fait retomber sur ces derniers, ils se trouvent souvent obligés de subir une dénomination qu'ils n'avaient pas choisie, et qui peut devenir pour eux une gêne, un cas de répugnance, de honte même, et alors un supplice de tous les instants. C'est un des motifs pour lesquels Jules Cousin demandait qu'on supprimât le moins possible de dénominations anciennes, et qu'on n'adoptât, en fait de nouvelles, que des noms de personnages morts depuis un laps de temps suffisant, ayant, par conséquent, passé par le creuset de l'opinion publique.

« Mais je n'ai pas autrement la prétention d'empiéter sur le domaine législatif, et reviens à la filière administrative.

« Après publication au *Journal officiel* ou au *Bulletin municipal*, la Préfecture confie l'exécution au service du Géomètre en chef de la Ville; celui-ci rédige l'inscription et charge l'industrie d'exécuter les plaques blanc sur bleu que vous connaissez, et qui remplacent les tablettes sur pierre de liais du temps de Louis XV : après quoi, le nom nouveau entre dans la *Nomenclature des Voies publiques*.

« Tout ce régime a été fort bien exposé dans le rapport de Jules Cousin, qui était la sagesse même, mais qui ne fut pas suffisamment écouté, puisque les mêmes incidents regrettables qui s'étaient produits quatre ans auparavant se représentèrent deux ans plus tard, et firent même beaucoup de bruit, tant de bruit qu'il en sortit un bienfait, c'est-à-dire la création du Comité des inscriptions parisiennes, avec une sous-commission dite de la *Nomenclature*.

« Qu'appelle-t-on *Nomenclature?* C'est un gros volume in-quarto, que la Ville fait réimprimer de temps en temps, selon les besoins, et qui constitue, sous l'estampille officielle, un répertoire alphabétique de tous les noms, anciens ou nouveaux, de nos voies publiques. On avait eu autrefois, au XVIIe siècle, les dictionnaires ou guides de Chavarlanges, de Dechuyes, de Colletet. Le titre de *Nomenclature* paraît avoir été pris pour la première fois en 1816[1], puis en 1840 et en 1855; mais il n'y a eu que trois éditions officielles avant celle qui fait loi maintenant, imprimée en 1898.

« Bien entendu, la *Nomenclature* ne constitue ni un ouvrage littéraire, ni un ouvrage historique, si ce n'est que les rédacteurs s'efforcent d'indiquer, après les dates d'ouverture (quand ils peuvent la retrouver), d'alignement, etc., la date (si possible encore) de dénomination et l'origine du nom, celle-ci n'occupant qu'une ligne ou deux de petit texte, alors que nous préférerions, n'est-ce pas? que ce fût la partie la plus essentielle et instructive de chaque article. A la fin du volume, dans une sorte de nécrologe ou d'obituaire, sont relégués les noms anciens supprimés au profit des nouveaux.

« J'annonce tout de suite, cela important beaucoup à ma proposition, que M. le Géomètre en chef prépare actuellement, pour la fin de l'année 1906, une nouvelle édition, où l'on promet que toute la partie historique et étymologique aura été revisée, complétée par le Comité des inscriptions parisiennes. Le Comité jouit d'un grand crédit à l'Hôtel de Ville, puisqu'on lui fait les honneurs du journal officiel comme à la Commission du Vieux Paris, et il est déjà intervenu avec succès dans certaines rectifications de noms ou d'orthographes. Nous comptons beaucoup d'amis, je dirais presque de représentants, dans le Comité : certainement les doléances qu'il me reste maintenant à présenter seraient accueillies par eux et examinées avec attention, surtout si elles se recommandaient de la plus ancienne, de la plus importante des Sociétés parisiennes, et si nos éminents confrères de la Bibliothèque historique de la Ville, M. Le Vayer, qui a tant fait pour l'histoire de Paris, et son successeur M. Marcel Poëte, et, d'autre part, MM. Marius Barroux et Lazard, archivistes-paléographes tout récemment désignés pour les fonctions d'archiviste et d'archiviste adjoint des Archives départementales et communales[2], prenaient en main la cause de l'histoire.

« Il va sans dire, et pour toute sorte de raisons, que je me tiendrai

1. La *Nomenclature* publiée par Maire en 1816 et 1817 n'était qu'une simple liste des noms des rues, avec leurs tenants et aboutissants et le nombre des maisons : quelque chose comme le petit livret que portent sur eux les agents de police ou les cochers, et qui rend bien souvent service.

2. Nominations du 8 mars 1906.

en dehors des cas trop nombreux où la politique moderne a trop souvent bouleversé et modifié l'ancienne onomastique de la voirie parisienne.

« S'il s'agit de nouvelles voies à baptiser, ou de voies anciennes à dédoubler, car la dernière édition de la *Nomenclature* prouve que certains noms sont encore répétés jusqu'à trois, quatre et cinq fois[1], nous ne manquons pas d'illustrations anciennes ou modernes, savants, écrivains, généraux, bienfaiteurs de l'humanité, artistes, inventeurs, commerçants, ouvriers de génie, qui attendent leur tour, et ne donneraient pourtant pas prétexte à des manifestations irritantes et contradictoires. Ici, laissez-moi citer un fait qui m'est personnel.

« Il y a vingt-six ans, bien que votre Société me prêtât secours, ce n'est pas sans peine que j'obtins la substitution du nom de Saint-Simon, celui des *Mémoires*, et non pas celui du *Nouveau christianisme*, pour un tronçon de la rue de la Visitation qui faisait double emploi. Et cependant mon « Saint » ne remplissait-il pas toutes les conditions requises pour cette consécration? Né et mort à Paris sans avoir jamais déserté la même région du quartier Saint-Germain; ayant écrit quelques volumes qui ne laissent pas d'honorer la langue française et de rendre service à l'histoire; enfin, dans la politique, ayant toujours appartenu à un parti d'opposition qui ne triompha jamais, mais resta dans le plus pur domaine spéculatif. J'ajouterai que même ses *Mémoires* servent souvent à battre en brèche bien des traditions du Grand Règne. Et pourtant cela n'eût pas suffi, si l'on ne m'avait procuré par voie indirecte l'appui d'un puissant du jour, qui, par bonheur, était un esprit indépendant. Grande fut ma satisfaction de ce succès; mais j'aurais mieux aimé, pour Saint-Simon, que l'initiative fût venue de la Ville elle-même et eût été ainsi une manifestation spontanée des Parisiens du XIXe siècle.

« Inversement, je proteste contre un changement fait, sous prétexte de double emploi, aux abords mêmes de l'Hôtel de Ville. On s'aperçut un jour, en 1868, que nous avions deux voies portant le nom de Le Peletier : la première, sur la rive droite de la Seine, entre l'ancienne place de Grève et le quai de Gesvres; la seconde, sur les grands boulevards, en face de ce placage sans profondeur, surtout sans aspect, qui, évidemment, n'a jamais eu d'autre destination que de dissimuler l'existence du théâtre de l'Opéra-Comique, jadis Théâtre-Italien.

« Le quai Le Peletier avait été ainsi baptisé sous Louis XIV, avec l'applaudissement unanime des Parisiens, que le prévôt des marchands en exercice, Claude Le Peletier, plus tard contrôleur général des

---

1. Alma, Antin, Austerlitz, Auteuil, pour m'en tenir à la première lettre de l'alphabet.



Finances, venait de doter de cette belle et large voie reliant l'Hôtel de Ville au Louvre. Ce fut en 1673.

« La seconde opération fut faite en 1786. Un autre Le Peletier, le président Louis, descendant au cinquième degré de Claude, était alors prévôt des marchands comme l'avait été son quartaïeul; mais son rôle fut purement passif, ainsi qu'il appert des documents originaux. L'ouverture de la rue nouvelle était proposée, non par lui, mais par le propriétaire du terrain de la Grange-Batelière, un personnage bien connu, le fameux banquier de la Cour, bisaïeul d'un de nos confrères d'aujourd'hui : Jean-Joseph de Laborde, vidame de Chartres, marquis de la Borde, baron, vicomte et seigneur haut-châtelain de Méréville, seigneur de Saint-Père et autres lieux. Le Bureau de la Ville, en agréant la proposition, stipula et obtint que la rue nouvelle aurait pour parrain le prévôt des marchands en exercice, mais que ce serait « pour consacrer le souvenir d'un « nom cher depuis longtemps à l'administration de la Ville et aux « habitants de la Capitale ». Ainsi, l'hommage ne s'adressait pas uniquement au magistrat qui contresigna l'avis du Bureau, mais à celui qui, ayant été élu prévôt des marchands en 1668, avait fait construire le quai cent dix ans avant que l'arrière-petit-fils n'ouvrît la rue, et dont les services édilitaires ne s'étaient pas bornés là, puisque le Paris de Louis XIV lui avait été redevable d'une grande partie de nos boulevards actuels avec leurs portes monumentales, de l'élargissement de plusieurs rues importantes, et d'une quantité de ponts, de fontaines, d'aqueducs. D'ailleurs, Claude Le Peletier, le « ministre « Claude », comme on l'appelait sans le confondre avec celui de Charenton, avait partout laissé le souvenir d'un excellent homme et d'un administrateur très actif, « fort sage, modéré, doux, obligeant, modeste « et consciencieux ». Je suis persuadé que, si le baron Haussmann avait tant soit peu connu ce prédécesseur d'antan, il n'eût pas songé un instant à lui enlever le quai joli et riant qui portait ce nom de Le Peletier depuis deux cents ans sous les fenêtres mêmes de l'Hôtel de Ville, ni à incorporer cette voie dans le quai de Gesvres, qui suit immédiatement.

« Ici, la *Nomenclature* augmente encore mes regrets. J'aurais compris que cette autre dénomination visât les divers ducs de Gesvres et de Tresmes qui occupèrent si longtemps le poste important de gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France; mais on me dit, assez confusément d'ailleurs, que « le quai de Gesvres fut construit en vertu de « lettres patentes de février 1642 », puisqu'il fut « construit par le « marquis de Gesvres ». Quel marquis de Gesvres? je n'en connais qu'un, qui était alors propriétaire du terrain où fut ouvert le quai, mais périt très prématurément en 1643, étouffé sous l'explosion d'une mine au siège de Thionville, et sans avoir, que je sache, rendu aucun

service à la Ville, ni rien fait construire. Sans doute sa mort fit beaucoup de bruit, car ç'avait été un vaillant dans sa courte carrière de trente-trois ans; mais, ayant déjà son quai, de quel droit est-il venu absorber le quai voisin au détriment de cet excellent Claude Le Peletier qui en était le légitime possesseur et titulaire?

« Il y aurait encore bien à dire sur la suppression des vieux noms pittoresques. Ne vous a-t-on pas apporté ici même des doléances de ce qu'il fût question de supprimer ceux de la rue Mouffetard, de la rue Vineuse, de la rue Vide-Gousset? Pourquoi pas de cette rue du Chat-qui-Pêche que je salue souvent au passage, et avec le plus profond respect, quoiqu'elle n'ait même pas la largeur d'une ruelle ou d'une impasse?

« Malgré cette trop longue digression, je ne veux pas quitter le chapitre des noms modifiés sans vous signaler deux cas curieux. L'un est énigmatique : celui d'une modeste cité du quartier de Montrouge qui gardait encore, en 1877! mais si loin du centre! son nom primitif de Napoléon, et qui s'appelle depuis lors cité Annibal (pourquoi?). L'autre modification, au contraire, ralliera tous vos suffrages, je n'en doute pas, lorsque je vous ferai remarquer que la rue Bizet, primitivement appelée ainsi, vers 1867 je crois, en mémoire d'un propriétaire sur lequel la *Nomenclature* ne dit absolument rien, est devenue, par une simple et heureuse addition, la rue Georges-Bizet : réparation tardive de la part des Parisiens qui attendirent la mort du musicien pour faire le succès de ses œuvres. On en peut rapprocher, mais dans un autre ordre d'idées, la vieille et symbolique rue d'Enfer rebaptisée rue et place Denfert-Rochereau.

« L'orthographe des noms historiques ou non historiques devrait être revisée soigneusement avant de passer aux mains des fabricants de plaques. Par exemple, je me suis laissé dire, et Alexandre Dumas père l'a conté à sa façon, que la rue Bleue, qu'on écrit au féminin sans doute parce que cette couleur céleste fait tout voir en beau, doit son nom, depuis 1798, à « un propriétaire nommé Bleu ». La *Nomenclature* confirme cette légende et ajoute gravement que « la fabrique « de boules bleues pour le blanchissage qui, suivant plusieurs « auteurs, aurait fait donner son nom à la rue, ne fut établie que « vers 1802 ». Et cependant, malgré tout, elle a maintenu Bleue, au féminin. Corrigeons plaque et *Nomenclature*.

« La rue de Grammont, comme il est écrit sur sa plaque, devrait être la rue Gramont, ayant été percée sur les terrains des hôtels ducaux de Gramont et de Choiseul.

« J'aimerais mieux l'orthographe primitive Daguesseau, en un seul mot, comme signait le chancelier à qui la *Nomenclature* attribue cette voie du faubourg Saint-Honoré; mais je me résigne à d'Aguesseau.

« On doit écrire : Bellefont, et non Bellefonds, ni Bellefond; Belsunce, et non Belzunce; Le Nostre, et non Le Nôtre; Santeul, et non Santeuil; Schonberg, et non Schomberg, etc., etc. L'orthographe des signatures exige ces corrections.

« Pourquoi Saint-Merri? On conserve Montmorency, et cependant la *Nomenclature*, sous une influence toute moderne, a écrit Merri par un *i*.

« Si je ne me trompe, le prévôt des marchands de 1436 dont on a donné le nom à une voie du IXe arrondissement, sans doute parce qu'il rouvrit les portes de Paris au roi Charles VII, s'appelait Laillier, et non Lallier... Heureusement cette voie est très éloignée de celle où l'on a glorifié, malgré les meilleurs historiens, la mémoire d'un autre prévôt des marchands du siècle précédent, plus Navarrais, celui-là, que royaliste et patriote.

« Le nom de plusieurs prévôts célèbres appartenant à la famille Luillier figure depuis 1875 dans le XVe arrondissement; on a eu tort de l'orthographier Lhuillier.

« Je ne méconnais pas que, quelquefois déjà, on se soit préoccupé de corriger les orthographes fautives, et, depuis 1879, le Comité des inscriptions parisiennes a obtenu de bons résultats, par exemple la rectification du nom du fameux ébéniste Boulle, du nom de la petite ville de Chéroy, et d'autres sans doute; mais j'avoue ne pas approuver tout ce qui a été fait. Oui, l'orthographe à suivre doit être de préférence celle des signatures, comme je le recommandais tout à l'heure, et c'est, dit-on, sur ce principe que le Comité a fait changer la forme Miroménil en Miromesnil; mais, si habitué que je sois à cette dernière forme pour l'avoir rencontrée constamment dans les documents autographes du XVIIe et du XVIIIe siècle, il me paraît difficile et dangereux d'aller ainsi à l'encontre de l'œuvre faite par le temps, et, même lorsque j'ai reproduit des lettres de l'intendant Thomas Hue de Miroménil, qui signait Miromesnil sous Louis XIV, tout comme le garde des sceaux de Louis XVI cent ans plus tard, je ne me suis pas cru plus en droit d'imposer au lecteur l'orthographe Miromesnil, que celle de Basville au lieu de Bâville, forme également passée en usage et devenue classique. Il serait d'ailleurs difficile d'accommoder ces deux formes archaïques avec nos habitudes de prononciation moderne. Enfin, dites-vous Mesnilmontant? Par parenthèse, la *Nomenclature* ne donne ni l'origine ni l'étymologie de ce nom de lieu.

« Voici un point sur lequel ni les édiles, ni les géomètres, ni les auteurs de la *Nomenclature*, ni les fabricants de plaques ne semblent avoir pu s'entendre : c'est l'emploi de la particule *de* devant un nom de personnage, un nom de famille. Dans la même voie nous lisons, non sans agacement, tantôt rue de Richelieu et tantôt rue Richelieu; on me signale pareillement rue de Schomberg, avec la mauvaise

orthographe, et rue Schonberg; jusque dans la *Nomenclature*, les rues Mornay, Coligny et Crillon, sans *de*, voisinent avec les rues de Sully et de Brissac, autour de l'Arsenal. Ces anomalies se pourraient compter par milliers, j'aurais voulu en faire moi-même le relevé; et cependant la grammaire et le bien-parler demandent que la particule soit réservée pour les seuls noms de lieux. Voici un curieux exemple de l'utilité de cette règle, que d'ailleurs on ne conteste pas en ce qui concerne les noms de lieux. Au VIIIe arrondissement, entre les rues de Lisbonne et de Monceau (deux noms de lieux dont peut-être le second est mal orthographié), nous connaissons tous la rue de Vézelay, qui rappelle de grands souvenirs historiques. Or, la *Nomenclature* nous avise qu'il ne s'agit pas du tout de la célèbre villette de Bourgogne, mais du propriétaire d'un passage remplacé en 1863 ou 1867 par la rue actuelle. Donc, ce doit être la rue Vézelay tout court, pour qu'il n'y ait plus d'amphibologie.

« De même, notre érudit et bien-disant confrère M. Charles Sellier a démontré que la rue de Château-Landon (la *Nomenclature* dit que c'est « le nom d'un village important ainsi appelé dès 1686 »!) a pris son nom d'un « hôtel » ou château bâti par un quidam nommé Landon. Donc, rue du Château-Landon ou du Château-de-Landon.

« C'est bien là un des points sur lesquels la revision devra s'exercer le plus sérieusement pour obtenir l'unité de rédaction.

« L'origine des noms! Ceci est la partie la plus délicate peut-être de la tâche qui incombera à nos confrères du Comité, et mettra souvent à l'épreuve leur érudition, non seulement pour proposer des dénominations nouvelles ou en défendre d'anciennes, mais pour fournir à la *Nomenclature* une définition lapidaire et exacte.

« Je cueille au hasard, du bout de la plume, quelques exemples :

« Rue de la Barouillère, ainsi nommée, est-il dit, « du nom du propriétaire qui la fit ouvrir en 1644 ». Je crois que ce devait être un magistrat assez connu, et qui ne mourut qu'en 1703, mais à l'âge de quatre-vingt-onze ans : Claude Richard de la Barouillère, doyen du Grand Conseil.

« Au nom Bausset, la *Nomenclature* dit : duc et cardinal. Cardinal certes; mais peu d'entre nous savent que Louis XVIII le créa duc.

« La rue de la Bienfaisance, en 1879, aurait été ainsi nommée « en souvenir du médecin Goetz habitant au no 9 ». L'explication est insuffisante : Fr.-Ign. Goetz († 1813), si c'est bien de lui qu'il s'agit, fut un grand propagateur de l'inoculation.

« Bondy, « nom donné au XVIIIe siècle » : les Taillepied, comtes de Bondy, étaient alors des receveurs généraux des finances.

« La *Nomenclature* qualifie Boccador d'architecte de l'ancien Hôtel de Ville. Il serait bon que le fameux litige se vidât avant l'impression de la nouvelle édition. A côté de la rue Boccador, Chambiges est

simplement qualifié « maître des œuvres de maçonnerie et pavement « de la Ville, l'un des architectes du Louvre ». Comment se tirer d'affaire ?

« De qui peut se réclamer la rue Bignon? La *Nomenclature* indique l'homme politique de ce nom mort en 1841 ; nous ne verrions aucun inconvénient à ce que l'honneur en rejaillît jusque sur cette grande et très parisienne lignée des Bignons du XVIIe et du XVIIIe siècle.

« De même, vous déplairait-il que la rue Lacaille fût partagée entre l'astronome auquel on a pensé en 1881, à ce que dit la *Nomenclature*, et le géographe de la Lieutenance générale de police à qui nous devons le plan de 1714?

« Qualifier les Lombards d'usuriers me semble excessif quoique la *Nomenclature* ait emprunté à Piganiol cette définition péjorative pour la rue si connue. Bien des Lombards ne furent-ils pas utiles pour le développement du commerce parisien aux XIIIe et XIVe siècles?

« Marcadet serait le nom dénaturé d'un fief Mercadé que j'avoue ne pas connaître. Balzac en a fait Mercadet.

« Mondétour aussi doit avoir été dénaturé de la forme Maudétour. Le populaire tend toujours à faire cette substitution faute de connaître le vieux sens du suffixe *Mau*, comme, en revanche, il se plaît souvent à remplacer *Mon* par *Mou*.

« Mouffetard, selon d'anciens historiens, serait une corruption de Mont-Fétard, qui pourrait aussi bien s'appliquer à une colline du Paris septentrional. La *Nomenclature* dit : Mont-Cétard, conformément aux documents du bon temps; mais que pensent de cette déformation les fervents de la phonétique?

« Prudemment la *Nomenclature* ne fournit aucune étymologie de Montmartre.

« Pour Montparnasse, la voie de ce nom aurait été ouverte en 1760 sur « l'emplacement d'une butte où les écoliers de l'Université « s'assemblaient pour faire des lectures poétiques ». Cela n'aurait pas déplu au voisin Sainte-Beuve! On me fait observer qu'il y a sur tous les plans du XVIIe siècle une butte ronde, qui paraît environnée de terrains marécageux. Mais les écoliers et leurs lectures poétiques?

« Est-ce par ignorance encore qu'il ne me semble pas que la dénomination Simon-le-Franc vienne d'un bourgeois notable du XIIe siècle nommé Simon Franque; ni que Salembrière, nom d'une impasse auprès de Saint-Séverin, soit la corruption d'un Saille en Bien qui y habitait dans le même temps; ni que la rue Bigorre, au XIVe arrondissement, vienne du « contrefort des Pyrénées qui a donné son nom « à une province de France ». Bigorre ne serait-il pas plutôt le nom de quelque particulier, propriétaire ou entrepreneur?

« La rue d'Aumale, dont l'Institut possède maintenant une partie, date seulement de 1846, à la veille de la révolution qui renversa la

dynastie d'Orléans. Doit-elle son nom à une intervention directe du Prince, ou bien à la popularité qui s'attachait à sa personne et à ses actions de guerre? Ce serait encore une définition à retoucher.

« La rue Androuet, sur Montmartre, datant de 1861, aurait été baptisée en l'honneur d'Androuet du Cerceau. Quand même ce serait un Androuet quelconque, profitons de l'occasion pour consacrer officiellement et en entier le nom du grand architecte.

« Est-il exact de dire que Sauvageot fut collectionneur d' « anti« quités »?

« La rue d'Argenson doit avoir été ouverte, il y a quarante ans, sur des terrains appartenant à l'illustre famille; mais la *Nomenclature* devrait nommer en premier lieu le d'Argenson qu'elle a précisément omis, le lieutenant général, ce terrible Rhadamante à qui nous devons, après son prédécesseur La Reynie, la police de Paris.

« La rue Bacon aurait été nommée ainsi par une descendante du chancelier anglais. Quelle descendante? a-t-elle fait ses preuves?

« Entre les rues Réaumur et Beaubourg actuelles, une rue Bailly rappellerait le bailliage de Saint-Martin-des-Champs. Alors, dites : rue du Bailli.

« Pour la rue Baillif, on balance entre Claude Baliffres, locataire emphytéotique, et Henri Bailli, surintendant de la musique du Roi.

« Il y aurait matière à une jolie historiette, et rentrant exactement dans mon sujet, sur la transformation de la rue des Grésillons en rue de Laborde. Cela remonte à 1837. Mais j'en veux laisser toute la primeur à notre collègue le petit-fils du comte Alexandre de Laborde qui fut parrain au second baptême, comme archéologue, dit la *Nomenclature*, en même temps que comme préfet éphémère de la Seine.

« La rue Thorigny, au Marais, entre la rue de la Perle et la rue Debelleyme, figurait, à ce que dit la *Nomenclature*, sur le plan de 1555, mais à l'état d'impasse. « Ancien nom du xvi[e] siècle », dit encore la *Nomenclature*. Or, bien avant ce temps-là, il y avait dans la rue Vieille-du-Temple un « hôtel du comte de Thorigny » *attaché* à celui de la Reine-Blanche, et qui fut confisqué pendant l'occupation anglaise. Qu'était ce comte de Thorigny, ou mieux Torigny? Olivier ou Hervé de Mauny, célèbres personnages d'origine normande dont l'héritière attira les Gouyon dans le pays de la Manche. Le confrère à qui nous devons *Paris pendant la domination anglaise* a bien établi ce qu'était cet hôtel, et, par conséquent, il n'y a pas lieu de maintenir la légende des Lambert de Thorigny introduite par un historien des rues de Paris dont les rédacteurs de la *Nomenclature* feront bien de se méfier.

« Messieurs, n'en ai-je pas assez dit, ou même trop, sur un sujet qui serait inépuisable? Ma crainte est de vous avoir lassés, tan-

dis que je voulais exciter votre curiosité, éveiller votre attention au profit de cette œuvre commune que pourrait être la nouvelle édition de la *Nomenclature*. Encore celle-ci ne s'adresse-t-elle qu'à un très petit nombre de professionnels; c'est donc aussi aux plaques indicatrices, et à leurs erreurs et défectuosités, qu'il faudrait s'attaquer, et davantage encore aux choix qui pourront être faits à l'avenir, dans lesquels votre intervention, j'en suis sûr, ne saurait être que bienfaisante. »

— M. P. Lacombe, trésorier, fait connaître la situation financière de la Société au 30 avril 1906.

M. le Président met aux voix l'approbation du rapport financier, qui est approuvé à l'unanimité.

— M. Mareuse, secrétaire, lit son rapport sur les travaux de la Société :

« Messieurs,

« Nos publications suivent leur cours régulier; mais cette année notre volume de *Mémoires* (tome XXXII), sans être plus mince que les précédents, ne contient, en raison du développement donné par M. Guillemot à son travail sur les forêts de Senlis, que deux mémoires.

« Tout récemment, la Bibliothèque nationale faisait l'acquisition d'un manuscrit relatif à la *Grande Confrérie Notre-Dame aux prêtres et bourgeois de Paris*. Cet établissement, qui a compté au nombre de ses membres tous les souverains du royaume, de Philippe-Auguste à Louis XV, a eu une importance considérable pendant le moyen âge, aussi les historiens de Paris lui ont-ils consacré de nombreuses études; sans parler des notices de Du Breul, de Sauval, de Le Maire, de Piganiol de La Force, de l'abbé Lebeuf et de Louis de Machault, président au Grand Conseil, Leroux de Lincy a donné en 1844, à la Société des Antiquaires de France, un mémoire relatif à cette institution, et, plus récemment, M. Auguste Molinier en a publié l'obituaire, d'après un manuscrit conservé aux Archives nationales. Aujourd'hui nous avons la bonne fortune, grâce à notre confrère M. Omont, qui a tenu à nous faire profiter les premiers de l'acquisition faite par la Bibliothèque nationale, de pouvoir publier le manuscrit qui comprend les statuts de la confrérie, plusieurs règlements postérieurs à ces statuts, un nouvel obituaire, beaucoup plus complet que celui mis au jour par M. Molinier, un censier de la fin du XIIIe siècle, un inventaire des ornements et livres d'offices, daté de 1289, et enfin un second cartulaire, faisant suite à celui que Leroux de Lincy avait publié dans les *Mémoires* de la Société des Antiquaires. En quelques pages M. Omont a retracé l'histoire de la con-

frérie et indiqué quels renseignements nouveaux apportent les documents si heureusement retrouvés. Une table détaillée accompagne le travail.

« M. Guillemot, dans son étude sur les forêts de Senlis, consacre quelques pages à leur régime pendant l'époque romaine, aux constructions gallo-romaines qui y ont été retrouvées, et en particulier au temple découvert dans la forêt d'Halatte. Sous les Carolingiens, les défrichements furent nombreux, et l'auteur croit pouvoir établir que, dès le XIIIe siècle, la répartition des terres et des bois autour de Senlis était à peu près ce qu'elle est aujourd'hui.

« La forêt d'Halatte appartenait au roi, qui s'en était réservé les parties voisines de l'Oise; le reste avait été abandonné à l'évêque de Senlis et à diverses communautés religieuses, sauf quelques parties appartenant à des seigneurs laïques. Au XVIIe siècle, un bouleversement fut causé par le partage des bois en gruerie : impôt récemment établi sur les coupes de bois aliénés. La Révolution fit rentrer dans le domaine national tous les bois ecclésiastiques.

« Dans les forêts de Chantilly et de Coye, qui appartenaient aux seigneurs du lieu, ce n'est plus le roi qui aliène, c'est le seigneur; nous voyons, parmi leurs propriétaires, l'abbaye de Chaalis et plusieurs autres communautés. Le domaine s'arrondit, en 1661, à la rentrée du grand Condé dans son château.

« M. Guillemot étudie ensuite les divers arpentages et boisages de ces forêts et en décrit la cartographie. Les collections des Archives nationales, celles de la Bibliothèque nationale et du musée Condé ont été pour son travail de précieuses sources de renseignements. La première partie de cette étude est terminée par le régime des bois et du droit de gruerie.

« La deuxième partie est consacrée à l'administration et à la juridiction des trois forêts; la troisième aux droits d'usage, à l'exploitation et aux chasses; un appendice donne des extraits des comptes de dépenses des chasses de l'équipage du roi Charles VI dans la forêt d'Halatte pour les années 1389 à 1398.

« De nombreux documents iconographiques et cartographiques accompagnent le mémoire. Ces documents, fort intéressants, auraient été trop nombreux pour être tous reproduits si la générosité de l'auteur n'avait suppléé à l'insuffisance de notre budget. Nous lui devons de pouvoir vous donner une curieuse carte de la forêt de Chantilly au XVe siècle; les environs de Chantilly levés par Delagrive en 1724; deux cartes représentant la forêt d'Halatte à la fin du XVIIIe siècle, et les forêts de Chantilly, de Coye et de Pontarmé en 1683; enfin les figures des bornes de la forêt d'Halatte.

« Après les travaux de MM. Fautrat, Caix de Saint-Aymour, Gustave Mâcon et Guillemot, l'histoire des forêts de Senlis n'aura plus

de secrets, et il serait à désirer qu'il en fût de même pour les autres régions boisées de l'Ile-de-France.

« Bien que le troisième volume des *Lettres de Marville* soit afférent à l'exercice 1906, nous avons été heureux de pouvoir vous le distribuer cette année. Je n'ai pas à revenir ici sur cette importante publication, à laquelle notre président vient de mettre la dernière main. Le savant éditeur de Saint-Simon a commenté avec le plus grand soin cette série de lettres qui font connaître jour par jour pendant cinq années consécutives les nouvelles de la ville. Comme vous le disait M. Viollet il y a huit ans, nous avons là, tout à la fois, la chronique et l'histoire, la première par Marville, la seconde par M. de Boislisle, l'une portant l'autre ou plutôt l'une en compagnie de l'autre. Une excellente table facilite les recherches et permet de se guider dans cette série de documents, si précieuse pour l'histoire du règne de Louis XV.

« Le *Bulletin* contient diverses notices de MM. Henry Omont, Marius Barroux, J. Lavernhe, E. Mareuse, Émile Picot, A. Rey, Ernest Coyecque, Ch. Clouzot, Marcel Poëte, Léon Greder, Lucien Broche, Albert Babeau, Léon Mirot et Vuaflart. M. Bournon y continue son intéressante *Chronique de Paris* au jour le jour. Il travaille pour les historiens de l'avenir comme M. Vidier qui, dans sa *Bibliographie*, ne néglige aucun livre, aucun mémoire ni aucun article de revue susceptible d'intéresser les curieux d'histoire parisienne.

« Le tome XXXIII de nos *Mémoires*, actuellement en préparation, contiendra :

« Un mémoire posthume de M. Gérard sur le *Siège de Paris par Henri IV*.

« Un recueil de notes chronologiques sur les artistes parisiens par M. Trudon des Ormes.

« Et deux mémoires de M. Busquet sur le collège de Fortet, et de M. Hartmann sur Conflans-Charenton.

« La table des publications de la troisième période décennale de la Société, dont l'impression est commencée, vous sera distribuée en 1907.

« Tel est le bilan de l'année courante, et vous pouvez être assurés, mes chers Confrères, que nous ferons le possible et l'impossible, grâce aux efforts de M. Vidier, notre devoué secrétaire du Comité de publication, pour réunir, comme par le passé, des documents intéressants. »

— L'Assemblée procède à l'élection de douze membres du Conseil sortant en 1906.

Sont réélus : MM. Auvray, comte Boulay de la Meurthe, Bruel,

Chatelain, comte Delaborde, comte Durrieu, Guérin, comte R. de Lasteyrie, Le Grand, Raynaud, Servois et Tourneux.

— M. L. Lazard fait une lecture sur les *Affiches des jurés-crieurs de la Ville de Paris.*

La séance est levée à cinq heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale le 15 mai 1906.

Présidence de M. A. de Boislisle, puis de M. Tuetey, présidents.

La séance est ouverte à quatre heures un quart.

Etaient présents : MM. L. Auvray, A. Babeau, M. Barroux, A. Blanchet, A. de Boislisle, colonel Borelli de Serres, F. Bournon, C. Couderc, E. Coyecque, A. Dufour, comte Durrieu, G. Fagniez, vicomte de Grouchy, J. Guiffrey, P. Lacombe, G. Lefèvre-Pontalis, P. Le Vayer, A. Longnon, E. Mareuse, A. Rey, M. Tourneux, A. Tuetey, A. Vidier.

Assistait également à la séance : M. M. Poëte.

Excusés : MM. Omont et Tranchant.

— Les procès-verbaux des séances du Conseil du 10 avril et de l'Assemblée générale du 8 mai sont lus et adoptés.

— M. le Président fait part à l'Assemblée des récentes nominations de M. Barroux comme chef du service des archives de la Préfecture de la Seine (archiviste de la Seine), de M. Lazard comme sous-chef du même service (archiviste-adjoint) et de M. Poëte comme conservateur de la bibliothèque de la Ville de Paris.

— A propos des observations échangées à la précédente séance au sujet des archives des notaires, M. de Boislisle annonce que M. de Grouchy lui a confié les notes prises par lui dans les études des notaires dans l'intention d'en faire profiter la Société.

— Le Conseil prononce l'admission de :

1160. *Bibliothèque de la fondation Thiers*, rond-point Bugeaud, présentée par MM. L. Delisle et H. Champion.

1161. *Newberry Library*, à Chicago (M. Terquem, libraire), présentée par MM. P. Lacombe et A. Picard.

1162. M. Pierre Marcel, quai Voltaire, 23, présenté par MM. J. Guiffrey et Lafenestre.

1163. Mme la comtesse SALA, rue Clément-Marot, 26, présentée par MM. H. et P. Champion.

1164. *Bibliothèque de l'Institut de France* (bibliothèque Thiers, fondation Dosne), place Saint-Georges, présentée par MM. H. et P. Champion.

1165. M. Gérard MALLET, rue de Lisbonne, 53, présenté par MM. A. de Boislisle et Le Senne.

1166. *Bibliothèque du Cercle artistique et littéraire*, rue Volney, 7 (M. L. de Veyran, bibliothécaire; H. Champion, libraire), présentée par MM. H. et P. Champion.

1167. M. le baron Hugo DE BETHMANN, présenté par MM. Mareuse et Vuaflart.

1168. M. H. MASSON, rue du Cherche-Midi, 4 *ter*, présenté par MM. Mareuse et Vuaflart.

— Le Président rappelle que l'objet principal de la séance est l'élection du Bureau et des Comités pour l'exercice 1905-1906. Il ajoute qu'aux termes du règlement le Président n'est pas rééligible.

Élection du Bureau. Sont élus : M. Tuetey président et M. A. Rey vice-président. Sont réélus à l'unanimité : M. Paul Lacombe, trésorier; M. E. Mareuse, secrétaire; M. H. Martin, secrétaire-adjoint.

Élection du Comité des fonds. Sont réélus : MM. Babeau, comte Boulay de la Meurthe, marquis de Laborde et M. Tourneux.

Élection du Comité de publication. Sont réélus : MM. Delisle, Fagniez, Lair, de Lasteyrie, Longnon, Omont et Vidier.

M. de Boislisle invite M. Tuetey à prendre la présidence. M. Tuetey remercie le Conseil de l'honneur qu'il veut bien lui faire en l'appelant à présider la Société pour l'année 1906-1907.

M. Rey remercie également de l'honneur qui lui est fait par le Conseil.

— M. M. Poëte fait une communication sur un plan de Paris d'Arnoullet.

— M. Vidier dépose sur le bureau les manuscrits de deux articles, l'un de M. Omont sur une *Relation des obsèques de François Ier à Paris et à Saint-Denis en 1547;* l'autre de M. de Mandrot sur *Une affaire de chasse sous Louis XI*.

La séance est levée à cinq heures un quart.



SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale le 19 juin 1906.

Présidence de M. A. Tuetey, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

Étaient présents : MM. L. Auvray, A. Babeau, M. Barroux, A. de Boislisle, comte Boulay de la Meurthe, F. Bournon, E. Coyecque, L. Delisle, A. Dufour, marquis de Laborde, P. Lacombe, G. Lefèvre-Pontalis, P. Le Vayer, E. Mareuse, H. Omont, A. Rey, Ch. Sellier, G. Servois, A. Tuetey, A. Vidier, P. Viollet.

Assistaient également à la séance : MM. Circaud, Clouzot, Greder, Hartmann, Poëte et Poupardin.

Excusé : M. Tourneux.

— Le procès-verbal de la séance du 15 mai est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

1169. Mme la baronne Alphonse de Rothschild, rue Saint-Florentin, 2, présentée par MM. A. de Boislisle et H. Champion.

1170. M. Robert Burnaud, élève de l'École des chartes, rue de Varenne, 24, présenté par MM. Poëte et Poupardin.

— M. le Président présente, de la part de l'auteur, le mémoire que M. Lambeau vient de consacrer, pour la Commission du Vieux-Paris, à *l'Abbaye-aux-Bois de Paris*.

M. Lacombe présente en même temps le volume de M. Lambeau sur *la Place-Royale*.

— M. Clouzot fait une lecture sur *Un tremblement de terre à Paris au XVIIIe siècle*. — Renvoi au Comité de publication.

— M. le comte Boulay de la Meurthe communique trois pièces relatives à deux peintres parisiens : Pierre Perier et Jean Patin, qui travaillèrent pour le Parlement de Paris.

— M. A. de Boislisle présente quelques observations sur la *Nomenclature* des rues.

M. Mareuse répond en faisant connaître la façon dont cette *Nomenclature* a été rédigée. Il fera part au Comité des inscriptions parisiennes des observations de M. de Boislisle.

— M. Sellier entretient le Conseil des pierres antiques trouvées dans les fouilles du métropolitain, à l'angle de la rue de Rennes et de la rue Notre-Dame-des-Champs.

— M. Vidier présente un travail de M. H. Gaillard sur les *Ascen-*

dants et descendants du prévôt de Paris Jean de Folleville. — Renvoi au Comité de publication.

— M. Poëte communique différents états du plan d'Arnoullet à l'appui de la lecture qu'il a faite dans la dernière séance.

La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

UNE RELATION NOUVELLE DES OBSÈQUES DE FRANÇOIS Ier A PARIS ET A SAINT-DENYS EN 1547.

François Ier était mort au château de Rambouillet le jeudi 31 mars 1547, mais ses obsèques solennelles n'eurent lieu que près de deux mois après, le samedi 21 mai. Le corps du roi défunt avait été embaumé dès le vendredi 1er mai, puis transporté dans l'abbaye voisine de Haute-Bruyère et ensuite à Saint-Cloud, d'où le convoi partit pour Paris. Au lendemain des funérailles, l'imprimeur du roi, Robert Estienne, fit paraître une relation détaillée et en quelque sorte officielle des cérémonies célébrées à cette occasion à Paris et à Saint-Denys; cette relation, suivie du texte des deux sermons prononcés, à Notre-Dame et à Saint-Denys, par le grand aumônier de France, Pierre Du Chastel, évêque de Mâcon, forme une plaquette in-4° intitulée : « Le trespas, obseques, et enterrement de treshault, trespuissant et tresma- « gnanime Francois par la grace de Dieu Roy de France, treschrestien, pre- « mier de ce nom, prince clement, pere des ars et sciences. Les deux ser- « mons funebres prononcez esdictes obseques, l'ung a Nostre Dame de Paris, « l'autre a Sainct Denys en France. — *De l'imprimerie de Rob. Estienne* « *Imprimeur du Roy. Par commandement et privilege dudict Seigneur*[1]. »

---

1. Bibliothèque nationale, département des Imprimés, Lb30 106; 50 feuillets, non chiffrés. — Deux éditions in-8° de cette même plaquette (1547 et 1548) sont indiquées par A.-A. Renouard, *Annales de l'imprimerie des*

Un contemporain, qui semble bien avoir assisté au défilé du convoi royal, nous a laissé un détail du cortège, qui diffère en un assez grand nombre de points de la relation imprimée des obsèques de François Ier, citée plus haut et dont il ne sera pas sans intérêt de la rapprocher[1].

H. Omont.

Le corps du feu roy Françoys, lequel mourut à Rembouillet le dernier jour de mars, fut porté au monastère de Haulte-Bruiere et de là à Sainct-Cloud, là où le roy Henry, son filz et successeur, luy vint donner de l'eau beniste, vestu d'ung manteau violet à cinq longues queues, que portoient aultant de princes, c'est à sçavoir les seigneurs de Longueville, de Nevers, de Montpensier, d'Anguien et Loys monseigneur [de Vandosme].

Fut porté de Saint-Cloud à Nostre-Dame-des-Champs le samedi xxie may. Une heure avant le partement partirent deux des mareschaulx des logis et fourriers et deux maistres d'hostel avec aulcuns des officiers, qui marcherent en trouppe jusques à Nostre-Dame-des-Champs par le mesme chemin que debvoit fere le corps. Tous les serviteurs des princes et seigneurs du convoy, mesme ceulx qui n'estoient habillés en dueil, s'en allerent les ungs devant les aultres, après ledit partement, par dessus le pont de ce dict lieu de Sainct-Cloud, attendre et suivre leurs maîtres audict lieu de Nostre-Dame-des-Champs, et les aultres vestus en dueil se meirent après les archers de la garde.

L'ordre et fille au partir de Sainct-Cloud à cheval, le xxje may 1547.

Premierement, les vcc paouvres, la torche au poing.

Les chevaucheux d'escuierie, lxiij[2].

Les prevostz de hostel et leur archiers.

Ceulx qui porterent les valises ou mallettes de messieurs les cardinaulx.

Les Suisses de la garde.

Estienne (2e éd.), p. 70; elle a enfin été réimprimée par les soins d'Étienne Baluze à la suite (p. 167-305) de son édition de *Petri Castellani, magni Franciæ eleemosynarii, vita*, auctore Petro Gallandio (Parisiis, 1674, in-8°).

1. Bibliothèque nationale, département des Manuscrits, latin 4813 (ancien Baluze 425), fol. 179 et 180. — L'auteur anonyme de cette relation note au bas de la dernière page de son récit : « A la fin y avoit de long temps en mes tablettes : Je parti de Tubingue le xxvje décembre... J'arrivai à Strasbourg le dernier jour de l'an... J'arrivai à Paris le vendredi quatorzième de janvier... [1547]. » Et en marge, il ajoute : « J'ay mis cet article en mon livre longuet. »

2. La relation imprimée ne porte aucun chiffre.

Les deux cens gentilzhommes de la Maison, leurs valletz aprez en trouppe, portans leurs becz de corbin.

Les officiers de la Maison, ceulx qui sont de la bouche derriere, et après eulx les Chambres aux deniers, contrerolleurs et clercs d'office.

Les valetz de chambre et de garde robbe.

Les medecins et chirurgiens.

Les huissiers de salle.

Les gentilzhommes servans.

Les maistres d'hostel, avec leurs bastons bas.

Le premier maistre d'hostel.

Les douze coursiers[1].

Les escuyers d'escuierie.

Les archevesques, evesques et prelatz.

Les roy et herault d'armes.

Les xxiiij. archiers du corps.

Ung escuier portant les esperons.

Ung aultre portant l'escu.

Ung aultre la cotte d'armes.

Ung aultre l'armet couronné.

Ung aultre les ganteletz; le tout couvert de crespe noirre.

Les premier escuyer trenchant portoit le panon.

Le cheval d'honneur.

Monsieur le Grand[2].

Les chariot, avec iiij. escuyers et iiij. valetz de pied, qui portoient les coings du drap mortuairre; lesditz valetz de pied pour soulaiger lesditz escuyers.

Vingt et quattre relligieux autour, avec les grands cierges.

Messieurs les cardinaulx, en ce qu'ilz avoient de place autour du chariot, et le surplus des deux costez du grand dueil, qui marchoit au mylieu.

Les princes du grand dueil.

Monsieur l'Admiral suivoit le dueil, puys s'avançoit quand estoit besoing.

Les chevaliers de l'Ordre et aultres grands seigneurs.

Les gentilzhommes de la Chambre.

Les gentilzhommes des princes et seigneurs, vestuz en dueil.

Toutes les bendes des gardes.

Et approchant de Nostre-Dame-des-Champs[3] se trouverent les xxiiij. crieurs de la ville de Paris, qui marcherent devant les

---

1. « Douze pages,... montez sur douze grands coursiers. » (Relation imprimée.)

2. Le grand Écuyer.

3. Vaugirard. (Relation imprimée.)

v^cc paouvres. Et lorsque l'on rencontra ceulx qui estoient sailliz de ladicte ville pour venir au devant du corps pour luy faire la reverence, s'adressèrent à mondict sieur l'Admiral pour luy faire les offres acoustumées; lequel, après leur avoir dict le contentement que l'on doibt avoir de leur acquict et debvoir, leur signiffia l'heure à laquelle ilz se debvoient trouver le lendemain à Nostre-Dame-des-Champs pour achever le convoy et cerimoniees encommencées. Et lors ceulx de ladicte ville de Paris s'ouvrirent pour faire haye et chemin depuys le lieu où l'on les rencontra jusques audict lieu de Nostre-Dame-des-Champs, là où fut posé le corps sur tresteaulx au mylieu du cueur de l'église, entre la lice et barrieres qui y ont esté faictes. Et après l'avoir posé et les vespres de morts commencées, chacun se retira en son logis jusques au lendemain, que les deux corps de messieurs le Daulphin et d'Orleans se trouverent des deux costez de celluy du Roy, et là se celebrerent les trois grandes messes. Ce faict, chacun se retira pour disner, et furent les portes de l'eglise fermées jusques à ce que les effigies dudict seigneur et de messieurs ses enffans furent dressées et mises à la porte de l'eglise, là où les estatz de la ville de Paris vindrent donner l'eau beneiste pour marcher à Nostre-Dame de Paris en l'ordre qui s'ensuit[1].

Après estoit le convoy du roy Françoys depuis Nostre-Dame jusques à Sainct-Ladre, quand on le portoit enterrer à Sainct-Denis.

Premièrement, les quatorze vingt hacquebusiers, archiers et arbalestiers, avec torches non allumées.

Mandians.

Paroysses.

Les pauvres du Roy.

Les crieurs de la ville.

Le chevalier du guet et ses gens, touts noyrs.

Les Mathurins.

Saincte-Croy.

Les Billettes.

Saincte-Katherine.

Sainct-Martin.

Les chanoines de plusieurs eglises.

Les sergens du Chastelet, sans dueil.

Notaires en robes longues, sans dueil.

Commissaires de mesme.

Un trompette du Chastelet.

---

1. L'écriture de la relation manuscrite change à partir de ces derniers mots; la suite du récit est précédée de la mention : « Tout ce qui est ci-après estoit en une mienne tablette, comme par memoyre. »

Les sergens fieffez.

Les greffiers, geoliers, audienciers.

Lieutenant civil, criminel et le conservateur.

Conseillers, advocats, procureurs, sans dueil, à pied.

Sergens à cheval.

Les églises collegiales, et devant Nostre-Dame et la Saincte-Chapelle, chantans.

Deux grands escussons de France et deux petis, portez par des choreaux.

L'Université, de costé les chanoines, marchans les bacheliers les premiers.

La chapelle du Roy en devant, chapelains en teste, et estoyent entremeslez parmi les chanoynes Nostre-Dame et la Saincte-Chapelle.

Les clers des bedeaulx.

Les chevaulcheurs, postes et aultres couriers, nues testes, chaperons au col, robes longues.

Trente serviteurs d'escuyerie, nues testes.

Deux hommes de robe longue, gens de justice, chaperons en teste.

Deux trompettes, archers du prevost de l'Hostel.

Capitaine de la porte et portiers, touts robes longues.

Le lieutenant et capitaine des Suysses.

Les Suysses, troys à troys; tabourins devant l'enseigne, qui estoit au millieu desployée.

Canaples[1], avec un collier d'or, au millieu de deux enseignes, qui suyvoyent les deux cens gentilshommes, robes longues, chaperons en teste.

Menus officiers, robes longues, nues testes, en chaperon au col, en grand nombre, tant du Roy que de ses enfans.

Aultres en robe longue, que l'on disoit estre de Monsieur le Daulphin et d'Orleans, chaperon en teste, robes longues.

Chirurgiens, vallets de chambre, robes longues, chaperon en teste. Medecins.

Huissiers de sale. Pages. Gentilshommes, servans et aultres pages.

Generaulx des monnoyes, d'un costé, deux et deux, et un gentilhomme servant, de l'aultre, et generaulx de justice à gaulche.

La Chambre des comptes, chaperon sur l'espaule.

Maistres d'hostel, du costé droit de la Chambre des comptes.

La cornette.

Un chevalier de Rhodes.

Vallets, tabourins, phifres, trompettes, nues testes, chaperons en teste.

---

1. Jean VIII de Créquy, commandant les cent gentilshommes de la Maison du roi.

Le char d'armes, mené par six chevaulx; un homme sur le premier cheval gaulche, vestu de veloux, et un aultre de mesme sur le mesme costé au cheval dernier; les chevaulx touts couvers et oreilles avec.

Armeuriers à l'entour.

Les pages d'honneur, chacun son homme à la bride, douze en nombre, chaperons noirs, nues testes.

Les gantelets, que portoyt l'escuyer d'escuyerie.

L'armet estoit porté par le fils de Pothon.

Les armes, la cote d'armes, pages et maistres des escuyeries.

Deux prestres ou abbez sans mittre, en chape.

Les abbez et evesques en nombre de xx[1].

Puys la croce et chapeau rouge.

Monsieur Du Bellay.

L'effigye d'Orleans et de Monsieur le Daulphin.

Le prevost de Paris et ses archers, et sergens de la Douzaine.

D'Agenest[2].

La garde du corps.

Les esperons, que tenoyent deux [vallets], qui menoyent le cheval d'armes.

Les heraulx.

Monsieur le Grand[3], à cheval, portoit l'espée.

La court de Parlement, à pied; les quatre présidents, l'advocat, à cheval, coste à coste.

La banniere.

Les eschevins et ciel[4].

Le dueil à cheval : d'Anguyen, Louis monsieur [de Vandosme], Montpensier, Longueville, marquis de Mayne.

Le dueil conduit par la garde Escossoyse.

Les cardinaulx, touts, excepté le legat.

Les ambassadeurs, en nombre de . . . . .[5].

Monsieur de Reims, monsieur de Troyes.

Le sceptre, entre deux grosses masses.

Cinq chevaliers de l'Ordre.

Gentilhommes de la Chambre, robes longues, enchaperonnez.

Quatre enseignes d'archers, et encore archers de la garde en grand nombre, en quatre à quatre.

---

1. La relation imprimée en mentionne quarante.

2. Savigny, sénéchal d'Agenais.

3. Le grand Écuyer est mentionné plus haut, immédiatement avant les archevêques et évêques, dans la relation imprimée.

4. « Ciel poille » porté alternativement dans le cortège par les écuyers et les échevins.

5. Le nombre n'est pas donné dans le manuscrit. Les noms des ambassadeurs sont énumérés dans la relation imprimée.

A Sainct-Denis, chapelle ardente couronnée; touts les autels parementez de draps de soye à grandes croys blanches; force escussons à touts pillers. Au chœur, veloux sur drap, hault et bas. Les troys effigies soubs la chapelle ardente : le Roy au millieu, le Daulphin au costé droict, Orleans à gaulche. Tous les aultres roys et roynes descouverts; les enseignes des archers à l'entour de la chapelle, avec la cornette et banniere. Monsieur le cardinal de Bourbon dist la messe. Le convoy veint mené par les heraulx, environ l'Epistre.

Pour estre enterrez, Monsieur d'Orleans fut amené le premier, puys le Daulphin et le Roy après; sur lesquels Monsieur de Bourbon jetta quelque peu de terre, en les devalant en leur soubterrain, en pleurant bien fort. Puys le herault France se meit sur la fosse, et appela : « Heraulx d'armes, venez fayre vostre office. » Et lors se despouillerent, luy demourant tousjours vestu. Puys appela : « Monsieur de Sedan, apportez vostre enseigne. » Qui le fait. En après luy appela de mesme sorte monsieur de Savigni, seneschal d'Agenest, monsieur de Nanssay, Canaples, Lorges, qui feirent comme Sedan. Puys celuy qui tenoit lieu du grand mestre, comme je croy, et aultres officiers, qui touts apporterent et jetterent leurs bastons en la fosse. Puys : « Monsieur de Boysi, grand escuyer, venez faire vostre debvoyr. » Desseignit sa grande espée, et pleura bien fort. Après apporta la cornette, que porta un nommé la Bossette. « Baron de Lenonville, apportez les esperons dorez. » Un aultre les gantelets; Poton le heaulme royal; un aultre la cote d'armes, puys l'escu de France. « Monsieur d'Anebault, conducteur de ce convoy, apportez vostre baniere. » « Seigneur Horace Frenese, la main de justice. » « Monsieur René de Lorraine, le sceptre royal. » « Monsieur le chevalier de Lorrene, la couronne royale. » Puis cria : « Le Roy est mort. » Et un aultre après luy, et luy encores. Puys cria : « Vive le roy Henri deuxiesme, à qui Dieu doint bonne vie et longue. » Et un aultre après, et puys luy encore. Puys tabourins, trompettes et haultboys de sonner.

VISITES PRINCIÈRES

A LA MANUFACTURE DES GOBELINS

EN 1773 ET 1790.

Au mois de septembre 1773, Marie-Antoinette, encore dauphine, — elle ne devait monter sur le trône de France que l'année suivante, — rendit visite à la manufacture des Gobelins. Une pièce officielle nous a conservé le

détail des ordres donnés par le directeur général des Bâtiments[1] pour la réception de la dauphine, et les préparatifs faits à la manufacture même pour donner une certaine solennité à cette cérémonie.

Après son avènement à la couronne, la reine n'eut sans doute pas l'idée ou l'occasion de retourner dans cette manufacture du faubourg Saint-Marcel jusqu'à l'époque où elle crut devoir, après son retour à Paris, rendre visite aux tapissiers de la couronne. Le roi et la reine furent reçus aux Gobelins, le 21 avril 1790, par le président du district de Saint-Marcel. Le *Moniteur universel* nous a conservé le souvenir de cet événement et les paroles prononcées à cette occasion. Nous devons communication de cette curieuse relation à notre confrère de la Société de l'histoire de Paris M. A. Vuaflart. Rappelons à cette occasion que la manufacture fut visitée, le 10 janvier 1805, par le pape, venu à Paris pour sacrer Napoléon Ier. Le *Journal des Débats* fournit quelques détails curieux sur cet événement. Nous les reproduisons à la suite de la relation des deux visites de Marie-Antoinette.

Les plus belles tapisseries de la couronne, alors déposées aux Gobelins, étaient tendues, lors de ces cérémonies, dans les cours, les ateliers et les galeries. On n'avait pas employé moins d'une cinquantaine de pièces, choisies parmi les plus précieuses de la collection royale, pour décorer, en 1773, la manufacture sur le passage de la dauphine. C'était comme un aperçu des travaux les plus estimés du XVIIe et du XVIIIe siècle.

J. G.

I.

Visite de la dauphine Marie-Antoinette.

(28 septembre 1773.)

Le jour que Monsieur et Madame la Dauphine viendront voir la Manufacture royale des Gobelins,

De l'ordre de M. le Directeur général, la grande cour de la Manufacture sera tendue des tapisseries de la couronne.

Savoir :

1° En entrant, à droite, de six pièces de l'Histoire de Louis XIV[2].

---

1. Arch. nat., F^{12} 639A.

2. L'*Histoire du Roi*, d'après les modèles de Le Brun et de ses élèves, relate les événements mémorables où le roi joua un rôle en personne : Mariage; Alliance des Suisses; Satisfaction donnée par l'ambassadeur d'Espagne; Réception du nonce du pape, le cardinal Chigi, dans les appartements du château de Fontainebleau; Visite du roi aux Gobelins; Prise de Lille et de diverses autres villes, etc. Cette tenture, la plus somptueuse qui ait été tissée à la manufacture, était payée aux tapissiers chargés de son exécution un prix supérieur à celui de toutes les autres suites. Voyez d'ailleurs, sur ces ouvrages des Gobelins, la belle publication de M. Fenaille.



2° De six pièces du Nouveau Testament[1].

3° Quatre pièces nouvellement faites, appellées du Vatican, d'après Raphaël, dans le fond de la cour, à gauche et à droite de la chapelle[2].

4° Six à sept pièces de l'Ancien Testament qui seront en retour et sur la gauche de la ditte cour[3].

5° Quatre à cinq pièces des Enfans jardiniers pour finir la tenture du même côté[4].

Lorsque le prince et la princesse dessendront de leur voiture au commencement de la grande cour, M. le Directeur général voudra bien les faire entrer à gauche dans l'attelier du sieur Cozette[5], pour leur faire voir les pièces sur les métiers et le travail.

En sortant du dit attelier, on prendra la droite de la cour pour voir les pièces tendues jusqu'à l'attelier de basse-lisse du sieur Neilson; en sortant, on suivra la droite en passant devant la chapelle, qui sera ouverte; on passera sous l'arcade pour monter à l'attelier du sieur Audran; en sortant du dit attelier et en rentrant dans la grande cour, on prendra la droite pour voir les pièces qui n'auront point été vuës et monter l'escallier de la gallerie, où sera tendu ce qui suit :

1° Trois pièces de l'Histoire de Marc Antoine[6] et deux des Nouvelles Indes.

2° Six pièces de l'Histoire de Jason[7].

---

1. D'après Jouvenet et Restout. La tenture compte neuf pièces : *Pêche miraculeuse*, *Résurrection de Lazare*, *la Cène*, *les Vendeurs chassés du Temple*, *Lavement des pieds*, etc.

2. D'après les Stanze ou Chambres du Vatican. En tout dix sujets.

3. Une tenture en huit pièces, d'après Antoine Coypel, exécutée sous la Régence : *Athalie*, *Jephté*, *Suzanne*, *Salomon*, *Tobie*, *Laban*, *Esther*, *Joseph*.

4. *Les Enfants jardiniers*, d'après Le Brun, en six pièces, reproduisaient les peintures du pavillon de l'Aurore à Sceaux. Sur toutes ces tentures, voyez l'*État général des tapisseries fabriquées aux Gobelins*, par M. Maurice Fenaille, en cours de publication.

5. Pierre-François Cozette mourut le 1er germinal an IX (22 mars 1801) à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Son acte de baptême porte la date du 14 janvier 1714. Au moment de son mariage, célébré le 29 juillet 1737, — il épousait Marie-Madeleine Audiger-Dubreuil, âgée de vingt ans, qui mourut le 14 juillet 1787, — il porte le titre d'entrepreneur des tapisseries du roi aux Gobelins. Il exerça donc ces fonctions pendant plus de soixante ans. Son père, Édouard-Anne Cozette, était concierge de la manufacture. Cozette, un des plus habiles tapissiers de son temps, a signé des tapisseries d'après les peintures de Boucher, qui sont de véritables chefs-d'œuvre d'exécution : la manufacture possède une *Vénus aux forges de Vulcain* portant son nom avec la date de 1771. Il a laissé de nombreux portraits tissés et en a peint lui-même à l'huile un certain nombre.

6. Les trois pièces de l'*Histoire de Marc Antoine* sont les seules tapisseries exécutées aux Gobelins d'après les modèles de Charles Natoire.

7. La tenture de *Jason*, comme celle d'*Esther*, comptait sept panneaux;

3° Trois pièces de l'Histoire d'Esther, nouvellement faite, et deux des Arts.

4° Une suitte de sujets de Domquichotte[1], fond de damas cramoisy.

5° Quatre pièces de scène d'opéra et comédie, avec quatre pièces, sujets de Roland et d'Armide, qui sont sur chassy et qui appartiennent à Mme la duchesse de Mazarin.

Afin d'éviter, autant que possible, la populace du quartier et des environs, il sera nécessaire d'avoir une garde à la porte des Gobelins, d'en avoir aux autres portes, de retirer les clefs de celles qui ont issu dans la Manufacture et de ne souffrir qui que ce soit dans les atteliers que les ouvriers et les apprentis.

Dans la gallerie, il faudra qu'il y ait sur une même ligne, à la distance de douze pieds, des tapisseries tendues, des banquettes arrêtées et dix soldats et deux sergents, afin que le prince et la princesse puissent voir à leur aise.

Les dix tables qui sont du côté des croisées étant ôtées, il résultera environ cinq pieds de profondeur derrière les banquettes, le long de la gallerie, qui a cent deux pieds de long, et de la place pour contenir plus de deux cents personnes debout et à l'aise.

Si M. le Controlleur général trouve bon qu'on lui garde les cinq croisées du milieu pour cent personnes de sa part et de celle de M. Soufflot, il seroit nécessaire que ces mêmes personnes fussent chargées chacune d'une carte avec l'empreinte de ses armes, et signé de M. Soufflot. A l'égard des cinq autres croisées que les sieurs Belle, Cozette, Audran et Neilson, en ayent chacune une, et la cinquième seroit donnée pour ceux qui sont attachés pour le service du Roy en la dite Manufacture.

M. le Controlleur général m'a dit qu'il lui suffiroit qu'on reservât des places pour les personnes qui arriveroit avec lui : ce que j'ai mandé à M. Belle.

II.

Relation de la visite de Louis XVI et de Marie-Antoinette aux Gobelins, le 21 avril 1790.

District de Saint-Marcel. — Séances des 21 et 24 avril 1790.

M. Thorillon, président, a rendu compte à l'assemblée que le mercredi 21 (avril 1790), vers les onze heures du matin, le roi et la reine étant venus à la manufacture des Gobelins, il a eu l'honneur d'être

toutes deux ont été tissées sur les modèles de Jean-François de Troy et ont été remises sur le métier jusqu'à sept ou huit fois.

1. La fameuse suite de *Don Quichotte*, un des chefs-d'œuvre de l'art du XVIIIe siècle, est l'œuvre de Charles Coypel, qui est également l'auteur des scènes d'Opéra et de Comédie. Les modèles du *Don Quichotte* garnissent une des galeries de Compiègne; ils ont beaucoup noirci. Le garde-meuble

admis à prononcer à Leurs Majestés un discours dont voici l'extrait :

« Sire, si la Providence a négligé les dons de la fortune envers les citoyens du district de Saint-Marcel, elle leur en procure aujourd'hui de bien plus estimables, puisqu'en les visitant vous daignez entendre la faible expression de leur respect et de leur dévouement pour votre personne sacrée.

« Nos cœurs seuls pourraient vous exprimer l'étendue de notre profond respect et de notre reconnaissance; ces sentiments inaltérables sont fondés sur l'amour le plus pur pour votre félicité, pour celle de votre vertueuse et illustre compagne, et pour celle du jeune prince que notre amour, autant que les lois, appelle pour procurer à nos neveux le bonheur dont vous nous faites jouir. »

Le roi a répondu avec une simplicité touchante « qu'il était toujours bien sensible aux marques d'affection de son peuple ». — La reine, tenant par les mains Monseigneur le dauphin et Madame première, a dit au président : « Vous avez bien des malheureux, mais les moments où nous les soulageons nous sont bien précieux. »

Le roi, après avoir témoigné sa satisfaction des travaux de cette manufacture, a chargé M. le duc de Brissac de remettre au président du district 6,000 livres pour les pauvres du faubourg. Sa Majesté a fait aussi distribuer 1,200 livres parmi les ouvriers de la manufacture.

M. le président a fait ensuite la motion de députer plusieurs membres de l'assemblée à l'effet de se concerter avec MM. les entrepreneurs de la manufacture des Gobelins pour solliciter, auprès de M. d'Angivilliers, l'ordre de consacrer la mémoire d'une visite aussi honorable dans l'un des ouvrages de cette manufacture.

Cette motion ayant été unanimement accueillie, il a été arrêté qu'elle serait imprimée, ainsi que le discours.

(*Moniteur universel* (réimpression), t. IV, 11 mai 1790.)

III.

Visite du pape aux Gobelins, le 22 nivôse an XIII.

(12 janvier 1805.)

Le pape a visité la manufacture des Gobelins sous la conduite de

---

national possède encore deux tentures de *Don Quichotte*, mais incomplètes : l'une à fond cramoisi, l'autre à fond jaune. Elles sont toutes deux très fatiguées; elles devraient être traitées avec beaucoup de soins et de ménagements.

M. de Fleurieu, intendant des Bâtiments, et de M. de Guillaumot, administrateur de la manufacture. Dans la grande galerie, le côté opposé aux tapisseries était occupé par trois rangs de dames ayant presque toutes leurs enfants sur leurs bras ou à genoux devant elles. Sa Sainteté n'a vu, dans cette galerie, que les enfants qu'on lui présentait. Elle a distingué particulièrement l'épouse et les enfants de M. Soufflot, neveu du célèbre architecte de ce nom auquel la France doit la superbe basilique de Sainte-Geneviève et une partie de la splendeur de la manufacture des Gobelins, dont M. Soufflot fut longtemps le directeur général.

(*Journal des Débats.*)

III.

BIBLIOGRAPHIE.

6. — Teixeira-Mendes (R.). La chapelle de l'Humanité à Paris. Rio-de-Janeiro, 1906. 80 p., 19 × 12, et 16 phototypies.

J'ai signalé, il y a cinq ans (*Bulletin*, p. 128), l'insertion dans un ouvrage consacré par M. Teixeira-Mendes, vice-directeur de l'église et de l'apostolat positivistes du Brésil, à la période de la vie d'Auguste Comte et de Clotilde de Vaux comprise entre avril 1845 et avril 1846, de onze phototypies représentant des monuments parisiens; depuis cette époque, M. Teixeira-Mendes, poursuivant le but qu'il s'était proposé, « d'établir, auprès de cette très-sainte Métropole religieuse de la Terre, une légation positiviste, chargée de lui présenter les prières et les vœux des disciples fidèles d'Auguste Comte, épars par tout l'Occident, d'après une propagande systématique et populaire de la Religion de l'Humanité », a eu le bonheur de voir se réaliser le vœu, éminemment respectable, qu'il avait formé, d'assurer la conservation perpétuelle de la maison mortuaire de Clotilde, « la tendre et immaculée inspiratrice d'Auguste Comte », décédée le 5 avril 1846, au troisième étage de l'immeuble sis rue Payenne, n° 5. Au récit de la cérémonie de *Consécration de la maison rue Payenne, n° 5, au culte de l'Humanité*, M. Teixeira-Mendes a consacré une brochure (Paris, « 7 septembre 1903, 26 Gutenberg 49 de l'ère normale, CXV^e année de la grande crise occidentale nommée Révolution française, LIXe année du Positivisme religieux », 14 p., 17 × 11), suivie, au mois d'octobre de la même année, d'une « Première circulaire annuelle » (Paris, 12 p., 180×115), où sont minutieusement consignés tous les renseignements relatifs au rachat de l'immeuble; l'opération a coûté 77,811 francs, dont 70,000 francs comme prix principal. Le 12 août 1905, M. Teixeira-Mendes a fait paraître une nouvelle brochure sur

l'*Inauguration de la chapelle de l'Humanité*, aménagée au premier étage (Rio de Janeiro, 48 p., 19×12); enfin, le 19 janvier 1906, il a publié sur *La Chapelle de l'Humanité à Paris* un dernier opuscule qui se recommande à l'attention des érudits parisiens; on y trouve la description la plus minutieuse de la maison de la rue Payenne, de son état à la prise de possession, des réparations, changements et décorations qu'on y a faits et de ceux qu'on se propose de faire ultérieurement, en même temps que toute la comptabilité de l'opération ; voici la liste des seize phototypies insérées à la fin de la brochure :

1. Vue de la façade en 1897, montrant son aspect avant les dernières installations.
2. La façade après les dernières installations.
3. Détail de la façade.
4. Premier étage. Chapelle de l'Humanité. Vestibule, mur principal.
5. Idem. Vestibule, porte de l'entrée de la nef.
6. Idem. Plan de la nef.
7. Église Saint-Paul-Saint-Louis. Chapelle contigue au baptistère, vue de l'autel.
8. Premier étage. Chapelle de l'Humanité. Chœur, autel de l'Humanité.
9. Idem. Tableau placé sur le maître-autel. L'Humanité y est personnifiée par Clotilde, selon le vœu d'Auguste Comte; tableau du peintre brésilien Édouardo de Sá.
10. Idem. Nef, aile gauche.
11. Idem. Nef, aile droite.
12. Idem. Fond de la nef.
13. Troisième étage. Plan de l'appartement de Clotilde.
14. Idem. Chambre mortuaire, vue montrant l'alcôve funèbre.
15. Idem. Alcôve funèbre : la mort de Clotilde. Reproduction du tableau du peintre brésilien Decio Villares, dont l'original se trouve au temple de l'Humanité de Rio de Janeiro.
16. Idem. Chambre mortuaire, vue prise du côté gauche de l'alcôve funèbre, pour faire voir la cheminée du salon.

E. C.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale le 10 juillet 1906.

Présidence de M. A. Tuetey, président.

La séance est ouverte à quatre heures un quart.

Étaient présents : MM. A. Babeau, M. Barroux, colonel Borrelli de Serres, F. Bournon, A. Bruel, C. Couderc, A. Dufour, vicomte de Grouchy, marquis de Laborde, P. Lacombe, J. Lair, G. Lefèvre-Pontalis, P. Le Vayer, H. Martin, A. Rey, A. Tuetey, A. Vidier.

Excusés : MM. E. Mareuse et Ch. Tranchant.

Assistait également à la séance : M. M. Poëte.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Tranchant appelant l'attention de la Société sur les bruits d'une cession des bâtiments de l'ancienne Faculté de médecine par la ville de Paris à l'Association des étudiants, qui s'engagerait à faire restaurer l'hôtel. Il résulte des communications faites à ce sujet par MM. Tuetey et Le Vayer qu'un arrangement est, en effet, intervenu entre la ville de Paris et l'Association des étudiants dans le sens indiqué par M. Tranchant.

— M. Marius Barroux présente une note sur l'emploi de la préposition « de » dans la composition du nom des rues. — Renvoi au Comité de publication.

— M. Tuetey communique une pièce du 4 février 1549 (n. st.)

concernant les « Défenses faites aux maquignons de promener leurs chevaux au Pré-aux-Clercs » et diverses pièces relatives au bourg et à la Foire-Saint-Germain.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

UN GRAND COMÉDIEN PARISIEN AU XVIII[e] SIÈCLE.

JEAN-BAPTISTE GUIGNARD, DIT CLAIRVAL

ACTEUR DE LA COMÉDIE-ITALIENNE

(1735-1797).

Parmi les comédiens du Théâtre-Italien qui ont brillé d'un vif éclat pendant la deuxième moitié du XVIII[e] siècle, il faut citer en première ligne Jean-Baptiste Guignard, dit Clairval, surnommé à juste titre le *Molé* de la Comédie-Italienne.

Tous les biographes, notamment M. de Manne qui lui a consacré dans la *Biographie Didot* la notice la plus étendue qui ait été faite jusqu'à ce jour, le font naître à Étampes le 27 avril 1735, d'un jardinier du marquis de Valori, gouverneur et grand bailli d'Étampes, ambassadeur de France en Prusse, propriétaire du château de Bourgneuf[1].

Autant de lignes, autant d'erreurs ; Clairval n'est pas né à Étampes au mois d'avril 1735, mais à Paris, au mois de novembre de la même année[2]. D'autre part, son père était perruquier à Paris et non jardinier chez le marquis de Valori, ainsi que le prouve l'acte de baptême

---

1. Le château du Bourgneuf, situé à l'extrémité du faubourg Saint-Pierre, a été démoli à la Révolution. Il était au XVIII[e] siècle le rendez-vous des hommes célèbres du temps, notamment Voltaire, qui était souvent l'hôte du marquis de Valori.

2. Ce qui a pu faire croire que Clairval ait vu le jour à Étampes, c'est que son père avait des parents dans cette ville et y était peut-être né.



du comédien, extrait du registre de l'église paroissiale de Saint-Sulpice de Paris, dont voici la teneur :

Le huit novembre mil sept cent trente-cinq a été baptisé Jean-Baptiste, né d'hier, fils de Pierre Guignard, perruquier, et de Marie-Françoise Claret, son épouse, demeurant dans la cour des religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Le parrain Jean-Baptiste Thomas, employé à l'hôtel des Fermes, la marraine Marie-Françoise Masse, fille de André, Suisse, le père présent, et ont signé [1].

D'après M. de Manne, qui par erreur a avancé que le jeune Guignard était apprenti perruquier chez un de ses parents du même nom, alors qu'il travaillait chez son père, la boutique de celui-ci, voisine de la Comédie-Italienne, était chaque jour le rendez-vous des auteurs et des acteurs de ce théâtre. Ce contact quoditien enflamma l'imagination du jeune Guignard qui, se sentant une vocation irrésistible pour le théâtre, abandonna rasoir et savonnette.

Doué d'avantages physiques peu communs et d'une jolie voix, ayant du goût et de l'expression et bien qu'il ne fût pas musicien, il débuta en 1758, à peine âgé de vingt-trois ans, sous le nom de Clairval, à l'Opéra-Comique de la Foire-Saint-Laurent [2].

Par des dispositions peu communes pour le théâtre et un travail opiniâtre, il devint en peu de temps, malgré sa jeunesse, un comédien accompli. L'année suivante, il joua dans l'*Amant Statue* [3], en 1760 dans le *Maître en droit* [4] et le *Soldat magicien* [5], dont il créa les principaux rôles.

Trois ans plus tard, le 20 juin 1761, Favart écrivait au comte Durazzo :

Nous avons à l'Opéra-Comique le sieur Clairval, qui joue les premiers amoureux; il est jeune, bien fait, d'une figure charmante, a beaucoup d'intelligence, de mémoire, de la noblesse dans le jeu et saisit aisément tous les caractères; je pense qu'il rempliroit très bien les troisièmes rôles et les Confidences dans le tragique, les seconds amoureux dans le comique et

---

1. Campardon, *les Comédiens du roi de la troupe italienne*, t. I, p. 147.

2. M. de Manne se trompe en prétendant que Clairval débuta à l'Opéra-Comique de la Foire-Saint-Laurent dans : *On ne s'avise jamais de tout*, opéra comique en un acte de Sedaine, musique de Monsigny, représenté pour la première fois le 14 septembre 1761.

3. Opéra-comique en un acte, mêlé d'ariettes, paroles de Guichard, musique de Lusse, représenté à la Foire-Saint-Laurent le 18 août 1759.

4. Opéra-comique en deux actes, en vers, paroles de Lemonnier, musique de Monsigny, représenté le 13 février 1760.

5. Opéra-comique en un acte, paroles d'Anseaume, musique de Philidor, représenté le 14 août 1760.

même le premier en cas de besoin. Je le propose à Votre Excellence parce que le projet de réunion de l'Opéra-Comique à la Comédie-Italienne sera peut-être mis à exécution à la fin de la Foire-Saint-Laurent. Quoi qu'il arrive, Clairval, qui a dessein d'acquérir tous les talens nécessaires pour débuter à la Comédie-Françoise, sera sûrement bien flatté de pouvoir être reçu dans la troupe de Vienne.

Le 11 novembre de la même année, Favart écrivait au même :

Les acteurs de ce spectacle (l'Opéra-Comique) se sont séparés après la Foire; une partie est allée jouer à Versailles et l'autre à Lyon. Mlle Luzi a été reçue dans cette dernière ville avec des applaudissemens outrés; Mlle Raton n'y a pas le même avantage. La petite Nessel fait, à Versailles, l'admiration de tous les spectateurs par sa façon de chanter, et Clairval est devenu la coqueluche de toutes les femmes par ses talens et sa figure. On ne s'auroit supporter l'idée qu'il a été garçon perruquier; on travaille à le faire descendre d'une ancienne maison d'Écosse[1].

A la suppression de l'Opéra-Comique, Clairval, Audinot, Laruette et sa femme, les demoiselles Nessel et Deschamps furent les seuls artistes de l'ancienne troupe que l'on crut devoir conserver et réunir à ceux de la Comédie-Italienne, auxquels peu de temps après se joignit Trial, l'ami de Robespierre, qui a joué un si triste rôle pendant la Révolution.

Cette fusion des deux théâtres, sous la direction de Corby et Moët, causa dans Paris une certaine sensation qui se traduisit le jour de l'ouverture par un concours prodigieux d'auditeurs. A ce sujet, Favart, dans une lettre au comte Durazzo du 19 janvier 1762, lui mande :

L'Opéra-Comique a débuté par *Blaise le Savetier*[2] et *On ne s'avise jamais de tout*. La première pièce a été reçue très froidement, la seconde a fait plaisir, mais, en général, on a trouvé les acteurs de la Foire un peu mesquins sur notre théâtre. Cependant, Clairval a joué supérieurement, et la petite Nessel a chanté avec tout le goût possible[3].

Clairval a fait un compliment qui rouloit sur la réunion. Le discours a été trouvé mauvais, mais l'orateur a été applaudi.

---

1. *Mémoires et correspondance de Favart*, 1808, in-8°.

2. Opéra-comique en un acte, paroles de Sedaine, musique de Philidor, représenté pour la première fois le 9 mars 1759.

3. Favart oublie de dire que la représentation a commencé par la *Nouvelle troupe*, comédie d'Anseaume et de l'abbé Voisenon, à la fin de laquelle on a ménagé une scène qui a amené la réunion des deux spectacles. — La demoiselle Nessel était alors la maîtresse du fameux fermier général de la Popelinière, mais Corby, son directeur, était l'amant de cœur.

Le *Mercure*, rendant compte de cette représentation, s'exprime ainsi au sujet de la pièce *On ne s'avise jamais de tout :*

La scène du mendiant par Clairval est un de ces traits originaux devenus propres à celui qui les a le premier travaillés et qu'il y a lieu de croire que tout autre acteur, plus consommé dans son art, ne rendroit pas peut-être avec le même degré de perfection, de vérité et de bonne plaisanterie.

Dans cette pièce, Clairval remplissait tour à tour, avec une étonnante flexibilité de talent, les rôles de jeune étourdi, de vieillard infirme, de laquais bègue, de vieille femme décrépite; il donnait à tous ces déguisements le juste caractère qui leur convenait.

A partir de cette époque, Clairval devint un des plus fameux soutiens de la Comédie-Italienne, jouant avec la même supériorité le drame, la comédie et l'opéra-comique, et créa presque tous les rôles de ténor qu'on appelait alors rôles d'amoureux et auxquels il a donné son nom.

Au mois de mars 1766, et sans doute en vertu d'un congé, on le trouve à Lyon en représentation avec Laruette et sa femme. Ils sont ainsi appréciés par un Lyonnais correspondant du *Mercure :*

Lyon, ce 23 mars 1766. — J'ai lu ta lettre, pleine d'opéras soi-disant comiques. Mardi passé, M. et Mme Laruette et M. Clairval, acteurs de l'Opéra-Bouffon, uni à la Comédie-Italienne, ont débuté par *Isabelle et Gertrude*[1] et *Rose et Colas*[2]. Ils ont joué les quatre jours suivants, à quatre heures de l'après-dîner et à dix heures du soir. La salle étoit remplie dès qu'elle étoit ouverte. On a admiré en général la vérité d'expression, le naturel du débit, la finesse dans les détails et l'élégance du jeu, qui ont montré ces acteurs dans les différents rôles qu'ils ont faits. Un travail fructueux, dirigé par de bons conseils, les a conduits presque aussi loin qui leur étoit possible d'aller dans un genre qui exige des qualités dont la nature est avare. Ils ont été secondés par un sujet, M. Nainville, qui sera sans doute quelque temps pour vous l'occasion d'un nouveau larcin. En formant des acteurs, nous travaillons pour vos plaisirs[3].

A cette époque, c'est-à-dire en 1767, Clairval, ne se contentant pas d'être un excellent acteur, composait aussi, paraît-il, des pièces de théâtre qui n'ont jamais dû voir le jour. Ainsi on lit, dans les

1. Comédie en un acte, mêlée d'ariettes, paroles de Favart, musique de Blaise, représentée au Théâtre-Italien le 14 août 1765.

2. Comédie en un acte, en prose, mêlée d'ariettes, paroles de Sedaine, musique de Monsigny, représentée pour la première fois le 8 mars 1764.

3. En effet, Nainville, quelque temps après, fut attaché à la Comédie-Italienne (*Mercure*, avril 1765).

Mémoires et journal de J.-G. Wille, graveur du roi, publiés par M. Georges Duplessis, ce qui suit :

Le 25 (février 1767), j'allai chez M. Clairval, comédien du roi, pour m'entretenir avec lui, en lui remettant une lettre des directeurs de la Comédie-Allemande, à Hambourg, qui lui demandent un opéra comique.

J'ai mené ma femme et mes deux fils à la Comédie-Italienne, que Frédéric voyoit pour la première fois. On joua *la Fée Urgèle* et *la Nouvelle troupe*. Cela les réjouit beaucoup.

Le 26, M. Clairval m'a envoyé ses idées par écrit, que je fais partir pour Hambourg, en répondant moi-même à M. Schmidt, conseiller des commissaires à la cour de Saxe-Weimar[1].

En effet, ce que rapporte Wille se trouve confirmé par la lettre suivante, que nous possédons, que Clairval lui écrivait le 26 février 1767 :

Ayant appris, Monsieur, que c'est demain matin, à huit heures, que le courrier part pour Hambourg, que je me suis dépêché de faire la lettre cy-jointe que j'ai l'honneur de vous envoyer, dès que vous voullez bien avoir la bonté de la faire partir, elle réunit à peu près toutes les différentes observations qu'il est à propos de faire à ces Messieurs. Si j'avois eu plus de tems pour y réfléchir, j'aurois pu entrer dans des détails plus clairs et plus circonstanciers. J'espère cependant y avoir mis les plus essentiels et tels que je les crois vrais. Ainsi qu'il vous sera permis d'en juger et d'y mettre votre approbation si vous trouvés que j'aye rencontré juste, je souhaite que Messieurs les intéressés en soyent contents. S'ils y ont égard et qu'ils persistent dans leur projet, votre entremise, Monsieur, leur sera très utile, puisque ce sera un des grands motifs qui pourra m'engager à donner tous mes soins à une affaire qui vous est recommandée et qui m'a procuré l'honneur de vous connoître et de pouvoir vous assurer à la parfaite considération avec laquelle je suis bien sincèrement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

CLAIRVAL.

Il nous reste à faire connaître par ordre chronologique les principales créations de Clairval où il a laissé le plus de souvenirs et les jugements portés par la critique sur l'interprétation des rôles qu'il a remplis dans les différentes pièces.

Le 20 août 1768, la Comédie-Italienne donnait la première représentation de l'opéra comique *le Huron*, paroles de Marmontel, musique de Grétry, qui fut le commencement en France de la brillante carrière de ce musicien. Dans cette pièce, Clairval, animé du désir d'être utile à ses camarades et aux arts, ne dédaigna pas de se

---

1. 1857, t. I, p. 345.

charger du petit rôle de l'officier français, où il brilla d'un vif éclat avec Mme Laruette.

L'année suivante, le 6 mars 1769, il créa le rôle de Montauciel dans le *Déserteur*, drame en trois actes, en prose, paroles de Sedaine, musique de Monsigny, qui est l'ouvrage le meilleur de ce compositeur. Dans ce rôle, il fut d'un comique achevé qui lui valut les applaudissements de tout le public[1].

Le 20 septembre de la même année, le même théâtre représentait pour la première fois *le Tableau parlant*, comédie en un acte, en vers, mêlée d'ariettes, par Anseaume, musique de Grétry, où Clairval créa le rôle de Pierrot, qui contrastait avec les amoureux nobles, son emploi ordinaire, et où, au dire de Grétry, « il unissoit la décense et la grâce à la gaîté la plus folle ».

Dans l'*Amoureux de quinze ans ou la double fête*, comédie en trois actes mêlée d'ariettes, par Laujon, musique de Martini, représentée le 18 avril 1771, pièce qui eut une très grande vogue, il remplit le rôle de père avec beaucoup de naturel, car, dit Grétry, il était ce père même, rôle qu'il reprit en 1780 avec un nouveau succès.

Mais où il fit preuve d'une puissance scénique des plus remarquables qui produisit une profonde impression, ce fut dans la comédie-féerie de *Zémir et Azor*, parole de Marmontel, musique de Grétry, représentée pour la première fois à Fontainebleau le 9 novembre 1771 et à la Comédie-Italienne le 16 décembre de la même année. Voici ce que rapporte Marmontel au sujet de sa pièce et de Clairval, qui a créé le rôle d'Azor :

Lorsque *Zémir et Azor* fut annoncé à Fontainebleau, le bruit courut que c'étoit le conte de *la Belle et la Bête* mis sur la scène et que le principal personnage y marcheroit à quatre pattes. Je laissois dire et j'étois tranquille. J'avois donné pour décorations et pour les habits des programmes très détaillés, et je ne doutois pas que mes intentions n'eussent été remplies. Mais ni le tailleur ni le décorateur ne s'étoient donné la peine de lire mes programmes, et, d'après le conte de *la Belle et la Bête*, ils avoient fait leurs dispositions. Mes amis étoient inquiets sur le succès de mon ouvrage; Grétry avoit l'air abattu, Clairval lui-même, qui avoit

---

1. A propos du *Déserteur*, Bachaumont rapporte que, le 29 juin 1769, le Dauphin et la Dauphine assistèrent aux Italiens, dont la salle avait été décorée magnifiquement et composée d'un public choisi, à la représentation de cette pièce. Comme il est question des acclamations de l'armée en faveur du monarque et de Vive le Roi! qu'on répète, les applaudissements ont été des plus chaleureux et le cri de Vive le Roi! fut chanté en chœur par le parterre et répété par quelques loges. Clairval jeta son bonnet en l'air en criant à son tour : Vive le Roi! et Vivent ses chers enfants! (*Mémoires secrets*, 30 juin 1773, t. II, p. 10-11).

joué de si bon cœur tous mes autres rôles, témoignoit de la répugnance à jouer celui-ci. Je lui en demandai la raison.

— Comment voulez-vous, me dit-il, que je rende intéressant un rôle où je serai hideux?

— Hideux! lui dis-je, mais, dans votre laideur, vous aurez de la noblesse et même de la grâce.

— Voyez-donc, me dit-il, l'habit de bête qu'on me prépare, car on m'en dit des horreurs.

Nous étions à la veille de la représentation, il n'y avoit pas un moment à perdre. Je demandai qu'on me montrât l'habit d'Azor. J'eus bien de la peine à obtenir du tailleur cette complaisance. Il me disoit d'être tranquille et de m'en rapporter à lui, mais j'insistai, et le duc de Duras, en lui ordonnant de me mener au magasin, eut la bonté de m'y accompagner.

— Montrez, dit dédaigneusement le tailleur à ses garçons, montrez l'habit de la bête à Monsieur.

Que vis-je? Un pantalon tout semblable à la peau d'un singe, avec une longue queue rase, un dos pelé, d'énormes griffes aux quatre pattes, deux longues cornes au capuchon, et le masque le plus difforme, avec des dents de sanglier. Je fis un cri d'horreur, en protestant que ma pièce ne seroit point jouée avec ce ridicule et monstrueux travestissement.

— Qu'avez-vous donc voulu? me demanda fièrement le tailleur.

— J'aurois voulu, lui répondis-je, que vous eussiez lu mon programme, vous auriez vu que je vous demandois un habit d'homme et non pas de singe.

— Un habit d'homme pour une bête?

— Et qui vous a dit qu'Azor soit une bête?

— Le conte me le dit.

— Le conte n'est point mon ouvrage, et mon ouvrage ne sera point mis au théâtre que tout cela ne soit changé.

— Il n'est plus temps.

— Je vais donc supplier le roi de trouver bon que ce hideux spectacle ne lui soit point donné, je lui en dirai la raison.

Alors mon homme se radoucit et me demanda ce qu'il falloit faire.

— La chose du monde la plus simple, lui répondis-je. Un pantalon tigré, la chaussure et les gants de même, un dolman de satin pourpre, une crinière noire ondée et pittoresquement éparse, un masque effrayant, mais point difforme ni ressemblant à un museau.

On eut bien de la peine à trouver tout cela, car le magasin étoit vide, mais, à force d'obstination, je me fis obéir, et, quant au masque, je le formai moi-même de pièces rapportées de plusieurs masques découpés.

Le lendemain matin, je fis essayer à Clairval ce vêtement, et, en se regardant au miroir, il le trouva imposant et noble.

— A présent, mon ami, lui dis-je, votre succès dépend de la manière dont vous entrerez sur le théâtre. Si l'on vous voit confus, timide, embarrassé, nous sommes perdus; mais si vous vous montrez fièrement, avec l'assurance, en vous dessinant bien, vous en imposerez, et, ce moment passé, je vous réponds du reste.

La même négligence avec laquelle j'avois été servi par ce tailleur imper-

tinent, je l'avois retrouvée dans le décorateur, et le tableau magique, le moment le plus intéressant de la pièce, il le faisoit manquer, si je n'avois pas suppléé à sa maladresse. Avec deux aunes de moire d'argent, pour imiter la glace du trumeau, et deux aunes de gaze claire et transparente, je lui appris à produire l'une des plus agréables illusions du théâtre.

Ce fut ainsi que, par mes soins, au lieu de la chute honteuse dont j'étois menacé, j'obtins le plus brillant succès. Clairval joua son rôle comme je le voulois. Son entrée fière et hardie ne fit que l'impression d'étonnement qu'elle devoit faire, et, dès lors, je fus rassuré. J'étois dans un coin de l'orchestre, et j'avois derrière moi un banc des dames de la cour. Lorsqu'Azor, à genoux aux pieds de Zémire, lui chante :

« Du moment qu'on aime,
On devient si doux!
Et je suis moi-même
Plus tremblant que vous, »

j'entendis ces dames qui disoient entre elles : *il n'est déjà plus laid*, et, l'instant d'après : *il est beau.*

Je ne dois pas dissimuler que le charme de la musique contribuoit merveilleusement à produire de tels effets. Celle de Grétry étoit alors ce qu'elle n'a été que bien rarement après moi, et il ne sentoit pas assez avec quel soin je m'occupois à lui tracer le caractère, la forme et le dessin d'un chant agréable et facile. En général, la fatuité des musiciens est de croire ne rien devoir à leur poète.

D'autre part, Grétry, dans ses *Mémoires*, s'exprime ainsi :

Le succès fut extraordinaire. Clairval fut chargé du rôle d'Azor. Depuis plusieurs années, Caillot avoit été en possession des grands rôles; Clairval, par une complaisance rare, avoit consacré ses talens à se faire briller aux yeux de Caillot en jouant à ses côtés des rôles presque accessoires. S'il me fut doux de lui confier, avec l'aveu de Marmontel, le principal rôle dans une pièce en quatre actes, que le succès couronna, le charme qu'il répandit dans ce rôle et le succès qu'il y obtint nous récompensèrent largement; il sut attirer tous les cœurs à lui en chantant :

« Ah! quel tourment d'être sensible. »

Il sut montrer la plus noble énergie dans la seconde partie de cet air :

« Du moment qu'on aime. »

On pouvoit justement lui appliquer ces deux vers de la pièce :

« Vit-on jamais sous des traits plus hideux
Un naturel plus tendre. »

J'ai toujours cru que le physique charmant de cet acteur, apprécié davantage des spectateurs, avoit contribué à l'illusion qu'il produisit dans ce rôle.

Clairval étoit en effet le jeune prince dont la monstruosité cachoit des traits charmans, qu'on devinoit à travers son masque.

On sait que la pièce de Beaumarchais : *le Barbier de Séville*, était primitivement ornée de couplets sur des airs espagnols et sur des airs italiens et destinée en 1772 à la Comédie-Italienne. Mais soit que les airs espagnols n'aient pas séduit les oreilles des acteurs, soit qu'ils aient trouvé que l'ouvrage ainsi conçu ressemblait trop à l'opéra de Sedaine : *On ne s'avise jamais de tout*, joué sur le même théâtre en 1761, le *Barbier* fut refusé net par les comédiens et on accusa Clairval de ce refus. A ce sujet, on lit en note, dans les *Mémoires de Preville*, cette anecdote :

Le soir, l'auteur (Beaumarchais) soupoit chez une femme de beaucoup d'esprit avec Marmontel, Sedaine, Rulhière, Champfort, etc. Il leur annonça que sa pièce, qu'ils connoissoient d'après les lectures qu'il en avoit faites dans différentes sociétés, avoit été refusée au théâtre des *Chansons*. On l'en félicita, en l'assurant que les Comédiens François ne seroient pas assez dépourvus de sens pour imiter Messieurs du Théâtre-Italien et qu'il n'y auroit que les couplets de perdus. L'événement a prouvé qu'on avoit raison.

La cause du refus de Messieurs du Théâtre-Italien étoit une énigme pour tout le monde. On en chercha le mot, et on trouva que Clairval, un des principaux acteurs de ce théâtre, avant de monter sur la scène, avoit, comme Figaro, longtemps vécu du mince revenu de son rasoir, et son amour-propre auroit eu trop à souffrir de remplir un rôle qui pouvoit rappeler son premier métier; foiblesse impardonnable, surtout dans un homme doué, comme lui, du plus rare talent, et qui réunissoit au don de plaire l'estime générale qu'il devoit à ses qualités personnelles. M. le duc de Nivernois, le plus spirituel et le plus aimable de la cour de Louis XV, en faisoit un cas particulier. Clairval étoit admis dans sa société intime. Ce n'étoit pas l'acteur qu'il recherchoit, c'étoit l'homme.

Le 25 septembre 1772, la Comédie-Italienne représentait pour la première fois *Julie*, comédie en trois actes mêlée d'ariettes, paroles de Monvel, musique de Dezede, qui fut le début de ce compositeur, où Clairval créa le principal rôle. Le 14 juin de l'année suivante, dans l'*Erreur d'un moment ou la suite de Julie*, paroles et musique des mêmes auteurs, il créa le rôle de Lucas, où son jeu fut admiré par tous les spectateurs qui reconnurent ce qu'il y avait de pathétique et d'intéressant dans l'interprétation de son rôle.

Dans *Henri IV ou la bataille d'Ivry*, drame lyrique en trois actes, en prose, mêlé d'ariettes, paroles de du Rosoy, musique de Martini, représenté pour la première fois le 14 novembre 1774, Clairval, dans le rôle du roi, fut supérieur à lui-même par son jeu franc et loyal qui lui valut l'envoi des deux pièces de vers qui

suivent, la première de M. Guérin de Frennicourt, la seconde de M. Dusausoix[1] :

A Monsieur Clairval, représentant Henri IV.

(Air de la ronde de la *Table de Henri IV.*)

De ton art tu combles la gloire,
En nous montrant notre héros
Aussi grand avant la victoire
Qu'intéressant par ses travaux.
Sa bonté touchante
Se retrace au cœur attendri
Et quel François ne t'admire et chante
Vive Henri! Vive Henri!

Vers a M. Clairval, jouant le rôle de Henri IV.

Ventre saingris, Monsieur Clairval,
Quand près de Lucile ou Sophie
Vous débitez une chanson jolie
Vous ne vous y prenez pas mal!
Mais votre art tient de la magie
Lorsque vous nous offrez Henri
Volant à la plaine d'Yvri.
Moi qui jamais ne m'extasie,
A votre ton franc et loyal
Vraiment calqué sur votre original
(Ceci soit dit sans flatterie)
Je me suis écrié : le voilà! c'est bien lui;
Votre santé naguères chancelante,
Comme elle est brillante aujourd'hui!
Et votre voix...? Mon cher ami,
Ce prodige pour moi n'est pas chose étonnante,
Tout François se ranime au seul nom de Henri[2].

A propos des *Mariages Sammites*, opéra comique en trois actes par du Rosoy, musique de Grétry, représenté le 12 juin 1776, où Clairval tenait le principal rôle, il paraît que la deuxième représentation ne put avoir lieu en raison d'une indisposition dont il fut atteint. A ce sujet, Bachaumont rapporte que la reine ayant manifesté le désir de voir cette pièce, et ayant appris que les représentations étaient suspendues, se serait écriée : *on a bien de la peine à avoir ce Monsieur*. Cette exclamation mortifiante a piqué l'histrion,

1. Cette pièce fut reprise avec quelques changements le 23 avril 1814 au théâtre Feydeau.
2. *Mercure de France*, décembre 1774.

qui menace de ne plus jouer et de se retirer tout à fait. On espère pourtant qu'il fera un effort et reparaîtra quand sa bouderie sera passée. Il faut avouer que les racontars de Bachaumont laissent souvent à désirer au point de vue de la vérité et de la justice[1].

La même année, ce chroniqueur, qui ne prisait pas le ténor de la Comédie-Italienne pour des motifs que nous ignorons, l'attaque de nouveau en lui reprochant d'être le grand dispensateur de l'acceptation ou du refus des pièces. Voici ce qu'il raconte :

Le sieur Clairval, le Coryphée de la Comédie-Italienne pour la haute-contre, a un très grand crédit dans le Comité des histrions et influe beaucoup sur l'acceptation et le renvoi des pièces. M. Guichard, ayant présenté à ces messieurs un opéra-comique qu'ils ont rejeté, attribue cette disgrâce à l'animosité du sieur Clairval. Il en a été si piqué qu'ayant trouvé le portrait de cet acteur, il a écrit au bas ces deux vers relatifs au jeu de l'acteur très maniéré, à son organe très faible et à son ancienne profession de perruquier qu'il a quittée pour se faire comédien, mais surtout à son despotisme envers les auteurs.

« Cet acteur minaudier et ce chanteur sans voix
Écorche les passants qu'il rasoit autrefois[2]. »

L'épigramme est spirituelle, mais elle est injuste.

Dans *Félix ou l'enfant trouvé*, comédie de Sedaine, musique de Monsigny, représentée le 24 novembre 1777, Clairval créa le rôle de Félix avec beaucoup de brio. Les autres rôles furent tenus par Nainville, Trial, Narbonne, Julien, Meusnier et Mmes Dugazon et Trial. Plus tard, Elleviou reprit le rôle de Félix avec succès.

Au mois de juin 1778, dans le *Jugement de Midas*, comédie par d'Hèle, musique de Grétry, il recueillit les plus chaleureux applaudissements. Il en fut de même au mois de novembre dans le rôle de l'*Amant jaloux*, comédie en trois actes, mêlée d'ariettes par les mêmes auteurs. L'année suivante, dans les *Événements imprévus*,

---

1. Voici l'appréciation de du Rosoy sur Clairval, qui diffère essentiellement de celle de Bachaumont : « C'est le talent le plus vrai, et cependant le plus varié; c'est un organe si touchant, si pur dans ses inflexions! C'est une précision si heureuse dans les détails! C'est un aplomb si énergique dans toute la distribution du rôle que l'on ne peut pas assez louer et son goût et sa sensibilité et son intelligence » (*Dissertation sur le drame lyrique*, 1775, p. 24-25).

2. *Mémoires de la république des lettres*, 27 avril 1776. A ce propos, il faut remarquer que six ans après, à l'occasion de la *Nouvelle Omphale*, on reprochait encore à Clairval ses origines et qu'on lui lançait un trait du même genre (*Correspondance secrète de Métra*, 20 novembre 1782, t. XIII, p. 393-396).



comédie par d'Hèle, musique de Grétry, représentée le 13 novembre 1779, il remplit le rôle de marquis avec une insouciante légèreté qui ravit les spectateurs.

Deux ans plus tard, au mois d'août 1781, dans les *Maris corrigés*, comédie par Lachabeaussière, il se fit applaudir dans le rôle de Germinal qu'il joua avec une aisance et une vérité admirables.

Peu de temps avant la représentation de *Richard*, Clairval ayant manifesté le désir de se retirer de la scène pour des cause que nous ignorons, il lui fut alloué une pension de retraite pour l'engager à continuer ses services, ainsi que cela résulte de sa lettre du 11 août 1784 qui fait partie de notre collection :

Mes chers Camarades,

Je vous adresse cy-inclus le titre d'une pension de retraite que nos supérieurs m'ont accordé pour mes anciens services, qu'ils veulent que je continue encore. Cette faveur me sera doublement chère si, comme j'aime à m'en flatter, vous m'en voyez jouir avec autant de satisfaction que j'en ai eu à l'obtenir, persuadé, comme je le suis, des justes droits que vous avez tous, mes chers Camarades, de prétendre à cette même grâce, il me sera bien doux d'en avoir été la cause et l'exemple.

Je suis, avec le plus inviolable attachement, mes chers Camarades, votre très affectionné serviteur et camarade.

Clairval.

En effet, on eut raison de l'engager à continuer ses services, car il se surpassa dans *Richard Cœur-de-Lion*, comédie en trois actes, en prose, mêlée d'ariettes, par Sedaine, musique de Grétry, représentée pour la première fois le 21 octobre 1784. Dans ce chef-d'œuvre de Grétry, où il remplit le rôle de Blondel, Clairval électrisa le public par le vif intérêt qu'il répandait par son chant et son jeu.

Clairval, dit Grétry, remplit le rôle de Blondel d'une manière inimitable. La noblesse d'un chevalier, la finesse d'un aveugle clairvoyant qui conduit une grande intrigue : il sut employer tour à tour ces nuances délicates avec un goût exquis. Jamais un rôle ne périclite dans la main de cet acteur; il sait se retenir dans les endroits douteux ou trop neufs pour le public; mais, à mesure qu'on s'y accoutume, l'acteur déploie toute l'énergie dont son rôle est susceptible. Le comédien-machine est le même chaque jour, il ne redoute que l'enrouement, mais Clairval n'a pas le malheur d'être le même à chaque représentation; la perfection de son jeu dépend de la situation de son âme, et il sait encore plaire lorsqu'il n'est pas content de lui[1].

A propos de la représentation de cette pièce, la *Correspondance*

---

1. *Mémoires*, an V, t. I, p. 290.

secrète de Metra, sous la date du 10 mars 1785, rapporte cette anecdote qui ne manque pas de saveur :

Une espièglerie de Mlle Rosalie, de la Comédie-Italienne, a donné lieu à un jugement assez singulier. Cette actrice qui, sous le nom d'Antonio, sert de guide à Blondel, avoit quelques épingles sur la manche de son habit. Clairval, s'y étant appuyé, se piqua jusqu'au sang. A peine fut-il dans la coulisse qu'il gronda l'actrice. Celle-ci, oubliant ses anciennes liaisons avec Clairval, ne manqua pas, dans les injures qu'elle lui répondit, de lui rappeler qu'il avoit été garçon perruquier. Plainte au maréchal de Richelieu, premier gentilhomme de la chambre. Le semainier observa que Rosalie devoit être mise à une amende de cent écus. Non, non, dit le maréchal, *elle trouveroit un coucher de vingt-cinq louis et seroit insolente de cent écus de plus; je m'y connois, en prison : ce qui fut exécuté.* Rosalie coucha seule et gratis à l'hôtel de la Force, d'où elle sortit le lendemain[1].

On raconte aussi que, fidèle au malheur, Clairval ne craignit pas, en pleine révolution, de substituer aux paroles si connues de l'ariette chantée par Blondel celles que son cœur lui dictait, et dont il ne faut apprécier que l'intention :

« O Louis, ô mon roi!
Notre amour t'environne
Pour notre cœur c'est une loi
D'être fidèle à ta personne[2]. »

En 1785, dans l'*Amant Sylphe*, opéra de Martini représenté à Versailles, et au mois de mars 1789 dans la *Fausse paysanne*, opéra comique en trois actes, paroles de Piis, musique de Propriac, dans lesquels il remplit dans chacun d'eux le principal rôle, il obtint un éclatant succès. Au sujet de la pièce de Piis, le 18 avril il lui écrivait :

Je crois devoir vous soumettre la décision de quelques légères observations qui m'ont été faites relativement aux petites différences qui ont été remarquées dans quelques détails de mon rôle dans la *Fausse paysanne*, d'après la lecture exacte que M. Sollier est censé avoir faite de ce rôle dans la pièce imprimée, le jour de la clôture. Si votre intention est de laisser subsister les mêmes détails tels qu'ils sont dans l'original, il devient nécessaire que je les rétablisse, et je n'y ai nulle espèce de répugnance, attendu

1. T. XVII de la réimpression, p. 382-383. Cette anecdote est racontée aussi par Bachaumont (5 mai 1785, t. XVIII, p. 161) dans des termes un peu différents.
2. Cette audace de sa part aurait pu le faire passer devant le tribunal révolutionnaire au moment de la Terreur. Mais s'il ne fut pas inquiété, il y a lieu de croire qu'il le doit à son camarade Trial, qui était le familier de Robespierre.



que les petits changemens n'ont été proposés et consentis que par excès de zèle, et pour le mieux possible, l'heureux succès de l'événement nous met à l'abri de toute inquiétude, et vous rend toute sécurité pour revenir à vos idées premières, si vous le jugez à propos, faites-moi donc le plaisir, Monsieur, de me dire très franchement vos véritables intentions à cet égard, je m'y conformerai bien volontiers. Je présume qu'il y aura une répétition de la pièce lundy matin, à laquelle on conviendra définitivement de tous ces objets[1].

Le 28 janvier 1791, Clairval créa pour la dernière fois le rôle de marquis dans le *Convalescent de qualité ou l'Aristocrate*, comédie en deux actes et en vers de Fabre d'Églantine, qui couronna sa brillante carrière.

Quand il jouoit le *Convalescent de qualité*, dit Grétry, il étoit l'être factice tel qu'on n'en verra plus en France; il faisoit illusion, parce que l'homme qu'il représentoit est hors de la nature. Je ne crois pas que jamais aucun rôle ait été rendu au théâtre avec plus de vérité que celui de marquis de l'ancien régime. S'il me falloit le mettre en musique, je noterois, sans rien n'y changer, les inflexions de Clairval, qui me sont toutes présentes...[2].

Sentant ses moyens s'affaiblir, il résolut définitivement de se retirer du théâtre. A cet effet, dans une lettre adressée à ses camarades de la Comédie-Italienne, le 22 octobre 1791, il leur exposait la nécessité où l'âge le forçait de prendre sa retraite après trente années de services, maintenant qu'il leur était inutile. Il l'aurait fait plus tôt sans le malheur des temps, mais il a cru qu'il était de son devoir de partager avec eux les dangers qui semblaient menacer particulièrement leur spectacle :

Ces années orageuses sont passées, vos heureux travaux et vos succès ont surmonté tous les obstacles. Tout vous présage un avenir fortuné, et j'aurai la consolation en me séparant de vous croire aussi heureux que vous mérités de l'être[3].

Malgré son insistance de se retirer, sa demande ne fut pas acceptée, car le 9 mai 1792 il leur écrivait de nouveau :

J'ai consenti à rester encore avec vous, parce que j'avois l'espérance de

1. Collection de l'auteur.
2. T. II, p. 108.
3. On lit dans le *Moniteur*, séance de l'Assemblée nationale, 25 avril 1792, ce qui suit : « MM. Trial, Narbonne, Chenard et Clairval, de la Comédie-Italienne, sont admis à la barre et déposent sur le bureau, au nom de la Comédie, une offrande de 1,500 livres; ils la renouvelleront tous les ans. Ils sont applaudis et invités aux honneurs de la séance. »



rendre encore des services, mais aujourd'hui la voix me manque et je vous engage à accepter ma retraite. Veuillez, mes chers Camarades, accepter la remise que je vous fais de ma part entière; elle suppléera à tout, chacun sera content.

Le 20 du même mois, il adressait au premier gentilhomme de la chambre cette supplique :

Le sieur Clairval, comédien ordinaire du Roy, pendant l'espace de trente années, au Théâtre-Italien, ayant été employé à tous les spectacles de la cour, a mérité, par son zèle et son exactitude, la bienveillance et les bontés de Leurs Majestés et en a obtenu successivement diverses pensions jusqu'à la concurrence de deux mille cinq cens livres ainsi que le porte le brevet de réunion desdites pensions, qui lui en fut expédié en l'année 1784, sur lequel ses longs et bons services sont énoncés, ainsi que le témoignage honorable de la satisfaction de Leurs Majestés.

Le sieur Clairval vient de se retirer du théâtre forcé par les circonstances et les besoins de repos après avoir remply une aussi longue carrière, n'a plus pour exister que l'espoir de voir rétablir et consolider la pension dont il jouissoit, seuls fruits de ses longs et pénibles travaux, sur lesquels il a dû compter pour le soutient de sa vieillesse[1].

Sa pension de retraite fut fixée le 1er mai 1792 à la somme de 3,000 livres, à partir du 1er avril, bien qu'il ait touché le produit de sa part entière dudit mois d'avril[2]. Cette pension des acteurs de la Comédie-Italienne était la seule atteignant ce chiffre. Les deux plus fortes ensuite, Narbonne et Mme Trial, n'étaient que de 2,000 livres, la plupart étaient de 1,560 livres[3].

Bien que depuis plusieurs années sa présence sur la scène ait été de plus en plus rare, son départ définitif de la Comédie-Italienne causa bien des regrets dans le public, et sa longue carrière théâtrale fut l'objet dans les journaux d'une appréciation élogieuse bien méritée. Ainsi le *Mercure français*, en relatant cet événement, s'exprime ainsi :

Ne pouvant annoncer de nouvelles richesses sur les autres théâtres, nous parlerons d'une perte vraiment fâcheuse que vient de faire le Théâtre-Italien. Peu de temps avant la clôture des spectacles, les journaux annonçoient que Clairval avoit demandé sa retraite; mais ils apprirent en même temps qu'une députation de la Comédie, qui honoroit également et cet acteur estimable et ses camarades qui le lui adressoient, l'avoit engagé à rester; depuis l'ouverture, de nouvelles instances de sa part ont été acceptées,

---

1. Collection de l'auteur.
2. *Registres de la Comédie-Italienne*, année 1792 à 1793.
3. Rozière et Adeline se retirèrent la même année que Clairval et furent comme lui pensionnés.

et il se retire avec une pension bien méritée par trente-trois ans de travaux et de succès non interrompus.

M. Clairval débuta très jeune à l'ancien Opéra-Comique. Une très jolie figure, une voix agréable, une manière de chanter remplie d'expression et parfaitement d'accord avec les paroles qu'il chantoit; une diction pure, toujours juste, dans laquelle on reconnoissoit le ton du monde choisi qu'il voyoit, et l'éducation soignée qu'il s'étoit donnée lui-même, un maintien noble et cependant susceptible, lorsqu'il le vouloit, de beaucoup de comique et de gaîté : telles étoient les qualités que cet acteur montra constamment jusqu'à la fin de sa carrière, et qui, dès ses débuts, l'élevèrent au premier emploi.

Ceux qui l'ont connu dans sa vie privée auroient encore d'autres éloges à lui donner. Ses camarades n'ont point oublié combien ses conseils et ses soins leur ont été utiles dans toutes les affaires; et les auteurs se rappellent avec plaisir que, dans les lectures de pièces, nul n'en sentoit mieux le mérite et les défauts, n'en saisissoit l'ensemble et les détails avec plus de facilité. La foule d'acteurs nouveaux que la liberté a fait éclore ne fera point oublier M. Clairval. On peut multiplier à l'infini les théâtres, mais créer des artistes distingués est le secret de la nature et n'est pas celui de la comédie[1].

D'autre part, les *Spectacles de Paris*[2] lui ont consacré ces lignes :

Plusieurs acteurs ou actrices se sont retirés, Clairval est celui dont la privation sera la plus sentie, non pas précisément parce qu'il jouoit souvent, mais parce qu'il a fait un long service et qu'il y a une sorte de reconnoissance dont on ne peut se défendre pour un talent réel qui a fixé notre attention souvent et qui nous a procuré quelquefois ou des distractions agréables, ou des consolations nécessaires, ou des jouissances relatives à l'amour plus ou moins vif des arts qui charment et l'ennui et l'oisiveté de l'égoïsme dans le cœur de ceux qui n'ont pas de plus grand embarras que de tuer le temps et finir la journée. Il est d'autres retraites dont les habitués de ce théâtre feront beaucoup de bruit; quant à nous, pour toutes sortes de raisons, nous ne parlerons que de celle de Clairval.

Nous avons indiqué ci-dessus les pièces où Clairval s'est fait le plus applaudir. Mais les rôles qu'il a créés pendant sa longue carrière artistique sont nombreux, et pour rendre cette notice aussi complète que possible, il est nécessaire de faire connaître par ordre chronologique celles dans lesquelles ils ont été interprétés :

Le Jardinier et son seigneur, opéra-comique en un acte, en prose, paroles de Sedaine, musique de Philidor, représenté à la Foire-Saint-Germain le 18 février 1761.

---

1. *Mercure français*, 9 juin 1792. Nous avons cru devoir supprimer le troisième paragraphe de cet article, qui nous semble faire double emploi avec les appréciations précédentes.

2. *Almanach de la veuve Duchesne*, 42e partie, 1793, p. 123-124.



Soliman II ou les sultanes, comédie en trois actes, en vers libres, paroles de Favart, musique de Gilbert, représentée le 9 avril 1761.

Les Moissonneurs, comédie en trois actes, en vers, mêlée d'ariettes, paroles de Favart, musique de Duni, représentée le 27 janvier 1762.

Sancho-Pança dans son île, comédie en un acte, en prose, mêlée d'ariettes, paroles de Poinsinet jeune, musique de Philidor, représentée le 8 juillet 1762.

Les Sœurs rivales, comédie en un acte, en prose, mêlée d'ariettes, paroles de la Ribardière, musique de Desbrosses, représentée le 22 juillet 1762.

Le Roi et le fermier, comédie en trois actes, mêlée d'ariettes, paroles de Sedaine, musique de Monsigny, représentée le 22 novembre 1762.

Le Milicien, comédie en un acte, paroles d'Anseaume, musique de Duni, représentée pour la première fois à Versailles le 29 décembre 1762 et à la Comédie-Italienne le 1er janvier 1763.

Le Gui de chêne ou la fête des druides, pastorale en un acte, en vers libres, avec des ariettes, paroles de Junquières, musique de Laruette, représentée le 26 janvier 1763.

Le Bûcheron, opéra-comique en un acte, paroles de Guichard et Castet, musique de Philidor, représenté le 28 février 1763.

Le Sorcier, comédie en deux actes, en prose, mêlée d'ariettes, paroles de Poinsinet, musique de Philidor, représentée le 2 janvier 1764.

L'Anneau perdu et retrouvé, opéra-comique en un acte, paroles de Sedaine, musique de Laborde, représenté le 20 juillet 1764.

Tom Jones, comédie en trois actes, en prose, mêlée d'ariettes, paroles de la Ribardière, retouchées par Poinsinet, musique de Tarade, représentée le 15 juillet 1765.

Le Petit Maître en province, comédie en un acte, en vers, mêlée d'ariettes, paroles de Harny, musique d'Alexandre, représentée le 7 octobre 1765.

La Fée Urgèle ou ce qui plaît aux dames, opéra-comique en quatre actes, mêlé d'ariettes, paroles de Favart, musique de Duni, représenté pour la première fois à Fontainebleau le 26 octobre et à Paris le 4 décembre 1765.

La Clochette, opéra-comique en un acte, en vers, paroles d'Anseaume, musique de Duni, représenté le 14 juillet 1766.

L'Aveugle de Palmyre, opéra-comique en deux actes, paroles de Desfontaines, musique de Rodolphe, représenté le 5 mars 1767.

Toinon et Toinette, comédie en deux actes, mêlée d'ariettes, paroles de Desboulmiers, musique de Gossec, représentée le 20 juin 1767.

Le Bouquet, opéra-comique par Audinot, musique d'inconnu, représenté chez le chevalier d'Arq le 3 août 1767.

Les Femmes et le secret, comédie en un acte, mêlée d'ariettes, paroles de Quétant, musique de Vachon, représentée le 9 novembre 1767.

Alix et Alexis, comédie mêlée d'ariettes, paroles de Poinsinet, musique de Laborde, jouée en société en 1767.

L'Ile sonnante, opéra-comique en trois actes, paroles de Collé, musique de Monsigny, représenté le 4 janvier 1768.

Le Jardinier de Sidon, comédie en deux actes, mêlée d'ariettes, paroles de Depleinchêne, musique de Philidor, représentée le 18 juillet 1768.

Les Sabots, comédie en un acte, mêlée d'ariettes, paroles de Sedaine, musique de Duni, représentée le 26 octobre 1768.

enseignes. — Le Château de Napoléon. — Les « dessous » du « Crédit Lyonnais ». — L'Hôtel de « l'Infantado ». — La Maison du peintre Le Brun. — Sur un vieux sycomore. — La Pyramide de Neige. — Saint-Gervais et son orme. — Le Jardin de Victor Hugo. — La Maison de Banville. — La Lucarne de Charlotte Corday. — Le Château de Vitry. — Sur le « Chemin des Anes » à Montmartre. — Souvenirs de « Clamart ». — Le Rêve du Prince Louis-Joseph de Condé. — Couplets et quatrains parisiens. — Les « Echaudés » de Paris. — Le Familistère de Ménilmontant. — Autour de la rue Haxo. — Lamartine et la comtesse Mathieu de Noailles. — Le Cœur de Paris. — Statues en exil. — Le Pavillon de Suède. — La « Voie Triomphale », etc., etc.

(Un fort volume in-12. — Prix : 3 fr. 50)

MÊME LIBRAIRIE. — Du même auteur : *Paris à la Fourchette* (1903), 1re série.

Un Arc de Triomphe inédit. — Vieux Palais ; vieux Salons. — Paris-Chasseur. — Le Couvent des Vieilles-Haudriettes. — La plus petite rue de Paris. — Les Amazones de la Place de la Bourse. — Le Procès du Théâtre-Français. — Les Papiers de famille de nos théâtres. — Le Rallie-Montrouge. — Quand Cyrano allait à l'école... — Les Vauriens de la « Grafignade » — Le Château-Vert et la « Grange-aux-Belles ». — Les Pigeons du Sénat. — La Mort d'un dauphin. — Sèvres et Brimborion. — Une rue passée au bleu. — Le Chêne de Madrid. — Feu Bobino ! — Le Jardin de la rue Plumet. — Les Carpes de Saint-Germain-l'Auxerrois. — Le Puits artésien de la Butte-aux-Cailles. — Le Tunnel du boulevard des Italiens. — Marat à Montsouris. — L'Hôtel du duc de Brunswick. — L'Ile des singes. — L'Impasse Javotte. — Le dernier passage à niveau de Paris, etc., etc.

(Un fort volume in-12. — Prix : 3 fr. 50)

Lucile, comédie en un acte, en vers, mêlée d'ariettes, paroles de Marmontel, musique de Grétry, représentée le 5 janvier 1769.

L'Amant déguisé ou le jardinier supposé, comédie en un acte, en vers libres, mêlée d'ariettes, paroles de Favart et de l'abbé Voisenon, musique de Philidor, représentée le 3 septembre 1769.

La Nouvelle École des femmes, opéra en trois actes, paroles de Moissy, musique de Philidor, représenté le 22 janvier 1770.

Sylvain, comédie en un acte, en vers, mêlée d'ariettes, paroles de Marmontel, musique de Grétry, représentée le 19 février 1770.

Le Nouveau Marié ou les impostures, opéra-comique en un acte, paroles de Cailhava, musique de Baccelli, représenté le 20 septembre 1770.

Les Deux Avares, comédie en deux actes, mêlée d'ariettes, paroles de Fenouillot de Falbaire, musique de Grétry, représentée le 6 décembre 1770.

Thémire, pastorale en un acte, mêlée d'ariettes, paroles de Sedaine, musique de Duni, représentée en 1770.

L'Ami de la maison, opéra-comique en trois actes et en vers libres, paroles de Marmontel, musique de Grétry, représenté pour la première fois à Fontainebleau le 26 octobre 1771 et à Paris le 14 mars 1772.

Le Faucon, opéra-comique en un acte, paroles de Sedaine, musique de Monsigny, représenté le 19 mars 1772.

Le Magnifique, comédie en trois actes, en prose, paroles de Sedaine, musique de Grétry, représentée le 4 mars 1773.

Sara ou la fermière écossaise, comédie en deux actes, en vers, mêlée d'ariettes, paroles de Collet de Messine, musique de Vachon, représentée le 8 mai 1773.

Le Stratagème découvert, comédie en deux actes, en prose, mêlée d'ariettes, paroles de Monvel, musique de Dezède, représentée le 4 octobre 1773.

La Rosière de Salency, comédie pastorale en trois actes, en vers, paroles de Masson de Pezay, musique de Grétry, représentée le 28 février 1774.

Les Femmes vengées, opéra-comique en un acte et en vers, paroles de Sedaine, musique de Philidor, représenté le 20 mars 1775.

Les Souliers mordorés, opéra-comique en deux actes, paroles de de Ferrières, musique de Friziers, représenté le 11 janvier 1776.

Le Jugement de Midas, comédie en trois actes, paroles d'Hèle, musique de Grétry, représentée le 27 juin 1778.

L'Amant jaloux, comédie en trois actes, mêlée d'ariettes, paroles d'Hèle, musique de Grétry, représentée à Versailles le 20 novembre 1778 et à Paris le 23 décembre de la même année.

Aucassin et Nicolette, opéra-comique en trois actes, paroles de Sedaine, musique de Grétry, représenté à Versailles le 30 décembre 1779 et à Paris le 3 janvier 1780.

Cécile, opéra-comique en trois actes, paroles de Mabille, musique de Dezède, représenté le 26 février 1780.

L'Éclypse totale, comédie en un acte, mêlée d'ariettes, paroles de La Chabaussière, musique de Daleyrac, représentée le 7 mars 1782.

La Nouvelle Omphale, comédie en trois actes, en prose, mêlée d'ariettes,

paroles de A.-L.-B. Robineau, dit de Beaunoir, musique de Floquet, représentée le 28 novembre 1782[1].

Thalie au nouveau théâtre, opéra-comique en un acte, paroles de Sedaine, musique de Grétry, représenté le 28 avril 1783.

Le Droit du seigneur, comédie en trois actes, en prose, mêlée d'ariettes, paroles de Desfontaines, musique de Martini, représentée le 29 décembre 1783.

Le Dormeur éveillé, opéra-comique en quatre actes, paroles de Marmontel, musique de Piccinni, représenté en 1784.

Les Solitaires de Normandie, opéra-comique en un acte et en vaudeville, paroles de Piis, représenté en 1788[2].

Si tous les biographes se sont trompés sur le lieu et la date de la naissance de Clairval, ils ont fait également erreur en le faisant mourir en 1795, alors qu'il est mort à la fin de janvier 1797, ainsi que cela ressort d'une lettre de Grétry publiée dans le *Journal de Paris* du 8 pluviôse an V (27 janvier 1797) et reproduite dans les tablettes des spectacles de la *Quotidienne* du 13 pluviôse, qui donne la date à peu près précise de sa mort, qui aurait eu lieu entre le 28 et le 30 janvier 1797 :

En disant aux amateurs des arts : Clairval n'est plus, c'est annoncer que la nature a détruit un des êtres qu'elle avait le plus favorisé. Doué de toutes les grâces de l'esprit et du corps, aussi éloquent que juste, respecté de tous parce qu'il fut homme d'honneur, Clairval eût été le favori de Melpomène s'il n'eût été celui de Thalie. Pendant plus de trente ans, je lui fus attaché par les liens de la plus douce amitié; tous ceux qui l'ont vu au théâtre l'ont aimé, tous ceux qui l'ont connu plus particulièrement lui donnent aujourd'hui des pleurs[3].

D'un autre côté, il y a lieu de croire que la date de sa mort peut être fixée affirmativement au 8 pluviôse an V (27 janvier 1797), ainsi que le prouvent les registres de l'Opéra-Comique, d'après lesquels sa pension a été payée *pour solde* jusqu'au 7 pluviôse compris[4].

Les troubles qui désolaient Paris à cette époque furent cause que la mort de cet éminent comédien passa inaperçue, autrement elle eût fait l'objet de commentaires élogieux de la part des journaux sur le

---

1. Au sujet de cette pièce, consulter la *Correspondance secrète de Métra*, t. XIII, p. 393-394.

2. Nous n'avons pas la prétention de donner une liste complète des créations de Clairval, et nous convenons que, malgré toutes nos recherches, plusieurs pièces de théâtre ont pu nous échapper.

3. D'après la *Correspondance secrète de Métra*, 15 mars 1785, c'est sur les propositions de Clairval que fut portée de 600 à 1,200 livres la pension viagère que les comédiens italiens servaient à Grétry.

4. Communication faite par M. A. Pougin.

talent et la vie si bien remplie du brillant et sympathique artiste aimé et choyé des Parisiens.

Clairval eut pendant sa carrière théâtrale des succès en tous genres. Non seulement ses manières d'homme du monde, sa dignité et sa tenue, car personne ne portait mieux que lui l'habit brodé, et surtout une éducation soignée le firent admettre dans l'intimité des grands seigneurs et des auteurs réputés de son temps; mais encore il fut l'ami et le conseiller de ses camarades, qui dans maintes circonstances lui donnèrent des preuves de leur attachement, bien qu'il fût sévère pour ceux qui manquaient à leurs devoirs. Ainsi, dans une lettre (4 mars 1785) adressée à un ami au sujet de Mme Dugazon, née Louise-Rosalie Lefèvre, il fait preuve de sentiments vraiment généreux à son égard, tout en la morigénant sur sa manière de voir et de faire. Comme cette lettre inédite montre Clairval sous son vrai jour, nous la publions intégralement :

J'ai lu, mon cher amy, les lettres que vous m'avez envoyées de notre voyageuse et je n'en suis point étonné, parce que je connois sa tête, mais je ne sais pas trop quels sont les mauvais tours qu'elle me prie d'empêcher qu'on ne lui joue, si c'est de la part de la Comédie, je les ignore, et je ne pense pas qu'on ait des projets contre elle; si les supérieurs ont intention de la punir à son retour de son manque d'exactitude à se rendre à ses devoirs, je ne suis pas plus instruit de leurs desseins, ainsi je ne puis les parer. C'est à eux seuls qu'elle s'est adressée pour obtenir son congé, elle ne m'en a pas dit un mot, quoique je l'aie vu dix fois avant. Mais elle ressemble en cela à bien des gens qui ne reconnoissent et ne s'adressent aux autres que dans les moments justes où ils croyent avoir besoin d'eux et les oublient aussitôt après le besoin passé. Comme j'ai beaucoup éprouvé cette manière d'agir et surtout à la chère comédie, pays fait, plus que tout autre, pour l'ingratitude et qui ne se gouverne que par la basse jalousie et l'orgueil le plus aveugle, rien ne peut me surprendre de certains individus qui la composent. Au reste, mon cher amy, si vous étiez instruit de quelques choses de fâcheux dont cette folle fût menacée et que je puisse en empêcher ou en adoucir l'effet, vous me feriez plaisir de me le marquer, car la fin de tout cela n'avanceroit pas à grande merveille et ne pourroit peut-être qu'accélérer sa perte par quelque coup de crânerie pire que les autres. Moins ses procédés méritent cette générosité de notre part, pour conserver un sujet à talents, ils sont si rares!... Ce sera aux supérieurs à ne plus accorder à l'avenir des congés à contre-tems que celui qu'ils ont donné à cette folle. Et surtout, mais je ne l'espère pas, à ne plus recevoir d'aussi pauvres sujets qu'ils le font et à jeter à la tête des parts et des récompenses à qui le mérite si peu, non seulement cela dégoûte affreusement ceux qui méritent, mais en meublant ainsi le spectacle de mauvaises espèces qui ne se connoissent à rien, qui ne savent que recevoir de mauvaises pièces s'ils y ont un petit rôle, jouent mal, causent la ruine totale de la plus belle entreprise qu'il y ait à Paris en fait de spectacle. En voilà encore assez dit, en vain, mais la matière est si abondante que je ne puis cesser d'y revenir malgré moy. Ce

sont les derniers cris de la vérité, car j'espère n'être pas longtems témoin ou participant à ce désordre; faites, mon cher amy, de votre mieux pour en retarder l'effet inévitable, redoublez d'activité, de zèle et de courage, la récompense est dans le cœur de l'honnête homme qui n'a rien à se reprocher.

J'espère pouvoir jouer lundy *Richard*, quoique je soye revenu de la cour moullu de fatigue et de coups, même de blessures que ces soldats non exercés m'ont donnés. En tout cas, je vous marquerois demain si je ne pouvois pas aller lundy.

Sans adieu, mon cher amy, tout à vous.

CLAIRVAL.

Brûlez cet écrit, qui n'est fait que pour vous[1].

Bien que nous ayons fait ressortir dans cette notice le talent hors ligne de l'acteur et les qualités de l'homme privé, il nous est impossible de la clore, si nous voulons être complet, sans parler des nombreuses bonnes fortunes du brillant comédien parisien qui lui ont acquis dès ses débuts au théâtre une certaine célébrité, au point qu'il était devenu la coqueluche de toutes les femmes et que des dames de la plus haute noblesse recherchaient son affection.

Ainsi, dès 1763, il eut pour maîtresse bien connue la marquise de l'Hôpital, née Élise de Boullongne, qui, d'après des rapports de police, l'installa princièrement. Plus tard, Mme la comtesse Choiseul-Stainville, née Thomasse-Thérèse de Clermont d'Amboise, fille du marquis de Renel et de Racine du Jonquoy, conçut pour lui une passion tellement violente qu'elle se compromit à tel point que le mari indigné a dû solliciter un ordre du roi pour la faire reléguer dans un couvent à Nancy[2]. C'est à propos de cette dame que Clairval dit un jour à Caillot : « Je suis bien embarrassé, Monsieur me menace de cent coups de bâton si je continue à aller chez sa femme, et Madame m'en offre deux cents si j'interromps mes visites; que faire? — Obéir à la femme, répondit Caillot, il y a cent pour cent à y gagner[3]. »

Marmontel, au sujet des bonnes fortunes de Clairval, rapporte une anecdote qui peint bien la décomposition morale des grandes dames de cette époque. Une vieille duchesse, à qui l'on parlait de l'accueil que les belles dames faisaient à cet acteur, s'écria : « Comment! des femmes de qualité le reçoivent chez elles! Ah fi, quelle horreur!

---

1. Collection de l'auteur.

2. *Journal des inspecteurs de M. de Sartines*, 1863, p. 254-255, Bachaumont, 27 janvier 1767.

3. Joseph Caillot, célèbre acteur et chanteur de la Comédie-Italienne, naquit à Paris en 1732 et mourut en 1816. Un enrouement, qui vint à l'improviste le saisir sur la scène, le détermina dans toute la maturité de son talent à se retirer du théâtre, bien qu'il eût à peine quarante ans.

De mon temps, on recevoit cela dans son lit, dans son antichambre, mais chez soi jamais[1] ! »

Malgré quelques petits travers de fatuité bien compréhensibles et excusables chez cet acteur admirable, pourvu en outre d'avantages physiques des plus agréables, qui lui valurent bien des succès auprès du beau sexe, ainsi que nous venons de le faire connaître, Clairval n'en conserva pas moins la réputation d'un honnête homme, et son nom restera inscrit en lettres d'or dans les annales du théâtre comme un des plus grands comédiens lyriques du XVIII[e] siècle[2].

Paul PINSON.

ASCENDANTS ET DESCENDANTS DU PRÉVOT DE PARIS

JEAN DE FOLLEVILLE.

A tort ou à raison, les généalogies élaborées depuis peu de temps rencontrent une incrédulité soupçonneuse, tandis que les généalogies faites sous l'ancien régime inspirent assez généralement confiance. Qu'il nous soit permis de signaler des généalogistes d'ancien régime — d'ailleurs anonymes, — qui ont démérité. Nous voulons parler des auteurs d'une généalogie édifiée au XVIII[e] siècle avec beaucoup de complaisance et d'imagination sur le nom et la famille de Jean de Folleville, qui fut prévôt de Paris sous le règne de Charles VI (1389-1400).

Le nom de Folleville (qu'il vaut mieux écrire *Foleville*) est assez répandu au XIV[e] siècle. Dans le *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, publié par M. Douët d'Arcq, un écuyer, Robert de Folleville, est inscrit deux fois : en 1381 et en 1382, il figure sur les montres d'armes fournies par le capitaine de Garencières, commandant la garnison de Caen[3]. Denis de Folleville, sergent de la vicomté d'Évreux, bénéficie en 1387 d'une lettre de rémission[4]. Mais Jean de Folleville, prévôt de Paris sous Charles VI, est originaire de Picardie. Dans cette même province vivaient, à la fin du XIV[e] siècle, d'autres Folleville, parents ou simples homonymes du prévôt de Paris. Tandis que Jean de Folleville, le magistrat parisien, possédait le château de Folleville dans la prévôté de Montdidier[5] avec des domaines éche-

1. *Polymnie*, notes.
2. On donne le nom de Clairval aux premiers rôles de l'Opéra-Comique.
3. Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, publication de la Société de l'Histoire de France, t. I, p. 13 et 35.
4. Arch. nat., registre du Trésor des chartes, JJ 131, p. 88.
5. Folleville, comm. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant.

lonnés le long des vallées de la Noye et de l'Ancre sous la suzeraineté de l'abbaye de Corbie ou de la seigneurie de Boves, d'autres Folleville résidaient aux environs d'Arras, de Roye, de Péronne, notamment les Folleville de Manancourt. Ces derniers seigneurs toutefois ne peuvent guère remonter plus haut que le début du xvᵉ siècle. Leur ancêtre le plus ancien est probablement Aubert de Folleville, en 1434 capitaine de Roye pour le duc de Bourgogne[1]. Lorsque les seigneurs de Folleville de Manancourt furent promus en 1719 à la dignité de marquis, ils provoquèrent des recherches sur leur généalogie. Ces recherches aboutirent à reculer l'ancienneté de leur race jusqu'au xiiᵉ siècle et surtout à les rattacher par une filiation directe à Jean de Folleville, prévôt de Paris. De cette audacieuse invraisemblance, les documents sérieux font justice. On a déjà rectifié les principales erreurs commises par les généalogistes du xviiiᵉ siècle; mais les corrections apportées à la généalogie des Folleville semblent nécessiter elles-mêmes quelques retouches. La généalogie de la famille de Folleville a été dressée « pour le premier centenaire » par l'historien du Vermandois Colliette, doyen du chapitre de Saint-Quentin[2]. Mû par le désir de rattacher au pays de Vermandois des seigneurs qui étaient dès le xiiᵉ siècle nobles, « riches et bienfaisants, précieuses qualités qui n'ont pas dégénéré dans leur postérité, » Colliette n'hésita pas à fonder son système généalogique sur une philologie peu probante pour les modernes et à identifier deux noms propres vraisemblablement distincts, *Foillouel* et *Folleville*. Il prouva ou crut prouver que le nom originel de la famille était *Foillouel*, « mot qui désigne un fossé ou un endroit touffu et ombragé par les feuilles des arbres, *foliosum vallum* ». A son avis, les seigneurs de Folleville avaient tiré leur nom du village de Faillouel près Chauny[3], où

---

d'Ailly-sur-Noye. On y voit encore les intéressantes ruines du château. Elles ont été l'objet d'études de la part de M. Ch. Bazin, *Description historique de l'église, des ruines du château de Folleville*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. X, p. 86 et suiv.; — de M. A. Goze, inspecteur adjoint des monuments historiques de la Somme, *Notice sur le village, le château, les seigneurs, l'église et les tombeaux de Folleville*. Montdidier, 1865; — de M. V. de Beauvillé, au t. IV, p. 621 et suiv., du *Recueil de documents inédits concernant la Picardie*.

1. V. de Beauvillé, *Recueil de documents inédits concernant la Picardie*, t. III, p. 224. Aubert de Folleville est encore cité dans Châtelain, Monstrelet. Il est présenté comme l'un des plus redoutables chefs d'écorcheurs de la région.

2. Colliette, *Mémoires du Vermandois*, 2 vol. in-4°. Cambrai, 1772, t. II, p. 30-31.

3. Frières-Faillouel, aujourd'hui dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Chauny.

l'on devait chercher leur berceau. Puis, de corruptions en corruptions, le nom originel de la famille s'était transformé en même temps que se déplaçait son habitat. « Les descendants des seigneurs de Faillouel changèrent à la fin du XIII[e] siècle leur nom en celui de Folleville, plus aisé à prononcer... Ils s'étendirent en différents lieux du Vermandois et de la Picardie, et quelques-uns d'entre eux, aînés ou cadets, jaloux d'attacher leur nom à une terre, se fixèrent en une glèbe qu'ils appelèrent de leur nom Folleville. » Le doyen de Saint-Quentin étaie principalement ses hypothèses sur des pièces du cartulaire de l'abbaye de Longpont au diocèse de Soissons[1], où l'on voit le nom des seigneurs de Faillouel se transformer en Folluel à la date de 1196, en Foilluel à la date de 1224[2], en Foillevello au Foillovello à la date de 1129[3], puis en Folluello à la date de 1231[4]. Mais on ne peut aujourd'hui contrôler ces transformations que sur la copie de la deuxième partie du cartulaire de Longpont faite au XVIII[e] siècle par D. Grenier.

Les seigneurs de Foillouel traitent au sujet de terres situées à Lesdins, Ramicourt, Fresnoy[5] dans la région des sources de la Somme; aucun document ne révèle comment leurs successeurs ont pu se transporter de cette partie septentrionale du Vermandois aux confins du Beauvaisis et donner leur nom métamorphosé au fief de Folleville, près de la vallée de la Noye, à l'extrémité occidentale de la prévôté de Montdidier. Colliette n'essaie pas de résoudre ce problème, et pour les premières années du XIV[e] siècle, il se contente de citer un Gilles de Folleville, « Aegidium de Folavilla », écuyer de Louis X, figurant en 1315 au compte de Pierre Remi, maître de la Chambre aux deniers. L'historien du Vermandois signale encore les trois fils de ce Gilles, Eustache, Philippe et Robert, puis il « quitte la suite de cette noble famille au mémorial de laquelle travaillent de célèbres généalogistes de Paris ».

Nous possédons le travail de ces célèbres généalogistes, nous en possédons même deux exemplaires différents qui ont également pour objet de ranger le prévôt de Paris parmi les aïeux des marquis de Folleville de Manancourt. Le Cabinet des titres à la Bibliothèque natio-

---

1. *Cartularium Longipontanum*, partie II, *carte de Troncoi*. Copie dans la collection de D. Grenier, à la Bibliothèque nationale. Picardie XXIV, paquet 3, art. 6.

2. Cartulaire de Longpont (carte de Troncoi), pièces n[os] 15 et 51.

3. Ibid., n[os] 68 et 69.

4. Ibid., n° 110.

5. Lesdins, comm. du dép. de l'Aisne, cant. et arr. de Saint-Quentin. — Ramicourt, comm. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Bohain. — Fresnoy-le-Grand, comm. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Bohain.

nale[1] conserve dans son volume 1178, sous la rubrique Folleville, quatorze pièces ou copies réparties en deux articles. L'article 26737, riche de quatre pièces, concerne Jean de Folleville, prévôt de Paris sous le règne de Charles VI. L'article 26738, contenant dix pièces, se réfère aux Folleville, seigneurs de Beaumartin et de Manancourt en Picardie. Le groupement de ces dix pièces est d'ailleurs fait sans critique : la plupart des documents sont insignifiants. Dans le n° 4 sont résumés les travaux et les hypothèses des célèbres généalogistes. Ceux-ci négligent les antiques seigneurs de Faillouel et tiennent pour premier ancêtre connu Gilles de Folleville, écuyer de Louis X. La deuxième génération est représentée par Ferry et Eustache, ce dernier vers 1340, puis se succèdent de père en fils : Jean Ier, Jean II, Jean III, ce dernier qualifié de : « Ambassadeur de Charles VI en Espagne, auprès du roi Jean de Castille... En 1388, il fut garde de la prévôté de Paris. » On lui donne pour épouse Emma de Rambure.

De lui descendent : Aubert, attaché à la Bourgogne, 1419, épouse Jeanne de Warluzet; Guillaume, seigneur de Mondesiours, près Noyon, vers 1450; Raoul, vers 1488, etc...

Un exemplaire simplifié de cette généalogie fut annexé aux lettres patentes érigeant la terre de Folleville en marquisat. En février 1789, un marquis de Folleville fit enregistrer ses titres à Bourges, ville près de laquelle il avait des propriétés. Le secrétaire de la Société des Antiquaires de Bourges, découvrant naguère ce document, crut utile de le communiquer à ses confrères de la Société des Antiquaires de Picardie qui l'imprimèrent dans leur *Bulletin*[2].

La seconde généalogie, venue de Bourges, n'est pas plus sûre que la généalogie parisienne, provenant de la même source. Du moins, elle simplifie la liste des ascendants du prévôt de Paris, sauf Jean de Folleville et Anne du Sart, cités comme père et mère, tous les autres aïeux sont omis. En revanche, on attribue au prévôt Jean de Folleville « trois fils, dont le dernier seul, Aubert, est connu. »

C'est aux philologues et aux étymologistes de décider si l'hypothèse de l'historien du Vermandois Colliette est admissible et s'il n'est pas déraisonnable d'imaginer que des seigneurs de Faillouel fixés d'abord près des rives de l'Oise, ayant émigré aux extrémités opposées du Vermandois, ont pu devenir des seigneurs de Manancourt près Péronne ou de Folleville, à l'ouest de Montdidier. Même en leur accordant,

1. Bibl. nat., Pièces originales du Cabinet des Titres, vol. 1178, art. 26737 et 26739.

2. *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1885, n° 3. Communication de M. Valois, secrétaire de la Société des Antiquaires à Bourges.

arbitrairement, à notre avis, une origine commune très lointaine, on doit séparer, bien avant le règne de Charles VI, les ancêtres des marquis de Folleville et la famille du prévôt royal de Paris.

Il est à peine besoin de remarquer combien, dans le tableau généalogique du Cabinet des titres, les générations des seigneurs de Folleville sont inconsidérément multipliées au xive siècle et espacées au xve. Nous comptons au xive siècle Gilles, Ferry et trois Jean; les plus extraordinairement traités sont Ferry, Jean Ier, Jean II. Ferry, qui est présenté comme l'arrière-grand-père du prévôt parisien, n'est connu cependant, autant qu'il nous semble, que par la note suivante de D. Villevieille[1] : « Folleville (Ferry de), mari de damoiselle Ysabelle de Tenques, dite la comtesse, donna pour Dieu et en aumône à Huot Pierache et à sa femme à perpétuité le quint d'un fief situé à Villers en Oreillemont, tenu du château d'Arras. Selon le compte de Jean d'Arras, commencé à la Saint-Jean 1386. » [Extrait de la] chambre des comptes de Lille, 1387. Cette date fait de l'aïeul prétendu du prévôt son contemporain, possessionné très loin du château de Folleville. Les généalogistes du Cabinet des titres se sont en outre trompés sur l'épouse de Ferry, qui serait, selon eux, Jeanne d'Espinay, mais leur erreur est bien plus lourde sur les mariages des prétendus Jean Ier et Jean II. Au premier, ils attribuent pour femme Jeanne de Tilloy et Ysabelle *Renaude*[2]. Or, Jeanne du Tilloy et Ysabelle de *Rambures* sont, au témoignage d'un obituaire de l'église de Folleville, que nous citerons et discuterons plus bas, les deux épouses successives du prévôt de Paris.

Sans prendre la peine de réfuter pareilles fantaisies, les érudits picards ont surtout concentré leurs efforts sur un point; ils ont établi la véritable descendance de Jean de Folleville, prévôt de Paris. Ils ont rejeté de sa famille Aubert de Folleville et ont rendu à Jean son fils unique Regnault[3]. Suit alors la courte filiation des derniers Folleville : après Antoine et Jacques, fils et petit-fils de Regnault au xve siècle, les érudits picards n'ont plus trouvé que deux femmes, Jeanne, fille d'Antoine, qui n'eut elle-même qu'une fille, Jeanne de Poix, par laquelle les domaines et le château de Folleville furent transférés à la puissante famille de Lannoy.

---

1. Bibl. nat., Cabinet des Titres, vol. 128 *bis*. — Dom Villevieille, *Trésor généalogique*, vol. 39. — Folleville, fol. 141 v°.

2. Bibl. nat., Pièces originales du Cabinet des Titres, vol. 1178, n° 26738, art. 4.

3. Regnault de Folleville fut, en 1405, chambellan de Charles VI; il paraît avoir succédé comme conseiller de la Chambre des comptes à son père, qui avait siégé dans cette juridiction, après abandon de ses fonctions de prévôt, de 1400 à 1413.

Telles sont les conclusions incontestables auxquelles ont abouti M. Bazin, auteur d'une œuvre courte, mais approfondie, *la Description historique de l'église et des ruines du château de Folleville*[1], et M. de Beauvillé, qui a découvert, manié et reproduit un très grand nombre de pièces concernant Folleville, notamment la déclaration des droits de Lannoy sur l'église du lieu en 1544. Aussi M. de Beauvillé a-t-il dressé un tableau généalogique de la maison de Folleville[2], exact de tous points, à dater du prévôt de Paris. Voici le système généalogique de M. de Beauvillé.

Philippe de Folleville et *Jeanne d'Espinousse*, vers 1337, ont pour fils *Jean Ier de Folleville*, marié à *Jeanne du Sart;* de cette union est issu *Jean II de Folleville*, prévôt de Paris. Malgré ses deux mariages avec *Jeanne de Tilloy* et *Isabelle de Rambures*, le prévôt n'a qu'un fils, *Regnault de Folleville.* Le fils de Regnault, *Antoine de Folleville*, qui vivait encore vers 1456, a deux enfants, *Jacques de Folleville*, dont la vie paraît courte, et *Jeanne*, mariée à *Antoine de Poix*. L'héritière d'Antoine de Poix et de Jeanne de Folleville épouse *Raoul de Lannoy* et transporte à la famille de Lannoy les biens de sa famille maternelle.

Tout en adoptant, à partir du règne de Charles VI, la généalogie des Folleville telle que l'a dressée M. de Beauvillé, nous puisons dans les documents des données différentes pour l'époque antérieure.

MM. Bazin et de Beauvillé ont fondé surtout leurs déductions sur « quelques feuillets détachés d'un ancien graduel sur vélin remontant à l'époque du testament de Jeanne de Poix, c'est-à-dire au premier quart du XVIe siècle ». Ils ont, en outre, consulté « l'état des fondations faites en l'église de Folleville de 1372 à 1785[3] ». Les feuillets du graduel, actuellement dans la collection de M. de Beauvillé, présentent l'inscription de divers obits; mais ce fragment d'obituaire, remontant au XVIe siècle, n'a d'autorité que sur les points où il n'est pas contredit par des documents plus anciens. Or, son témoignage est infirmé sur certains points; sur d'autres complété par quatre pièces ou groupes de pièces contemporaines de Jean de Folleville, prévôt de Paris. Ce sont : 1° un acte de donation connu de M. Bazin, mais lu d'une manière superficielle, *Jean et Mathieu de Folleville du Sart font donation d'une terre au curé de Folleville*

1. Dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. X, p. 86 et suiv.

2. Victor de Beauvillé, *Recueil de documents inédits concernant la Picardie*, t. IV, p. 628.

3. Ch. Bazin, *Description historique de l'église et des ruines du château de Folleville.*

(25 avril 1372)[1]; 2° divers *procès* consignés aux registres de Parlement, mettant aux prises *Jean de Folleville et de Gaulencourt*, chevalier, conseiller du roi, puis prévôt de Paris, et *Jean de Folleville du Sart*[2]; 3° plusieurs indications fournies par le *Trésor généalogique* de D. Villevieille sur la seigneurie du Sart[3]; 4° les *deux testaments de Jehan de Folleville*, prévôt de Paris : le premier figurant encore en partie au registre du Parlement, le second copié dans la collection Moreau[4].

L'acte de donation consenti en 1372 au profit du curé de Folleville nous fournit seul les noms des plus anciens seigneurs de Folleville dont on ne peut contester la parenté avec le prévôt de Paris. La valeur de cet acte est démontrée par son écriture évidemment contemporaine de sa date, comme par l'importance du recueil où il figure. On le trouve au fol. 2 v° du *Cartulaire noir de Corbie*[5], et ce cartulaire, rédigé vers 1295, a été complété dans les blancs par quelques pièces du XIVe siècle, comme celle qui nous occupe. Au point de vue généalogique, voici le passage décisif de ce document. L'abbé de Corbie, Jean VI, approuvant la donation, déclare que les donateurs l'ont faite aux conditions suivantes : « Moyennant et parmi ce que li curé de ladite cure, quiconques le soit et sera pour li temps advenir, est et sera tenus de faire et célébrer, cascun an en ledite eglise de Foleville, six messes solempnelles. C'est assavoir, une pour les ames de Mons. Jehan, seigneur de Foleville, et Madame Jehanne du Sart, sa femme, taïons et taïe desdis frères; une pour messire Philippe de Foleville, père desdis frères; une pour Madame Jagne d'Espynouse (?), sa femme et mère desdits frères; une pour ledit seigneur du Sart; une pour ledit Mathieu de Foleville [les donateurs] et une pour nous, abbé de Corbie, dom Gille de Foleville et messire Jehan, seigneur de Foleville, chevalier. »

D'après ce texte, Jean de Folleville, seigneur du Sart, et son frère, Mathieu, reconnaissent pour grand-père et grand'mère Jean de Fol-

1. Bibl. nat., Cartulaire noir de Corbie, ms. lat. 17758, fol. 2 v°.

2. Arch. nat., Registres du Parlement de Paris, plaidoyers, arrêts et accords, X1a 25, 1470, 1475, X1c 50.

3. Bibl. nat., Cabinet des Titres, vol. 128 *bis*.

4. Le premier testament, daté du 3 février 1404, enregistré au Parlement de Paris (Arch. nat., X1a 9807, fol. 99). — Le deuxième testament, du 17 novembre 1409, avec codicille du 16 mars 1410, enregistré au Parlement de Paris sur un registre aujourd'hui perdu, est transcrit dans la collection Moreau (Bibl. nat., coll. Moreau, vol. 1161, fol. 363 et suiv.). Signalés par A. Tuetey, dans ses *Testaments enregistrés au Parlement de Paris sous le règne de Charles VI*. Paris, Impr. nat., 1880, in-4°.

5. Bibl. nat., ms. lat. 17758, fol. 2 v°.

leville et Jeanne du Sart, pour père et mère Philippe de Folleville et Jeanne d'Espynouse (?). Une étroite parenté, des devoirs de reconnaissance lient les deux frères à Gilles de Folleville (dom Gilles, sans doute un religieux) et à Jehan, qualifié de seigneur de Folleville, chevalier. Ce dernier nous paraît être le magistrat, futur prévôt de Paris. Ce serait, en effet, une grave erreur que de confondre le magistrat parisien avec le seigneur du Sart en 1372, puisqu'on relève dans les registres du Parlement de Paris trois litiges entre *Jehan de Folleville et de Gaulencourt*[1], conseiller du roi ou prévôt de Paris, et *Jehan de Folleville, seigneur du Sart*[2] *:* procès en 1376 les 26 juillet et 2 août[3], accord le 24 mars 1384[4], procès en 1392 les 13 février et 17 mars[5].

D'ailleurs, les analyses d'actes fournies par le *Trésor généalogique* de D. Villevieille[6] nous instruisent de l'époque à laquelle le fief du Sart échut à Jean de Folleville, prévôt de Paris, comme héritier de Folleville du Sart. Voici, en effet, deux indications recueillies par dom Villevieille aux dates de 1397-1398 : « Foleville (messire Jean de), seigneur dudit lieu, prévôt de Paris, à cause de la succession de feu messire Jean de Folleville, releva un fief du château de Bapaulme situé en la ville du Sart » (Chambre des comptes de Lille, domaine de Bapaume). — Encore : « Foleville (noble homme et sage messire Jean de, seigneur de Folleville) releva de la succession de feu messire Jean de Folleville, seigneur du Sart, son *cousin germain*, un fief de l'abbaye de Corbie, assis à Bonnay avec la mairie dudit lieu le 18e avril 1398 » (Archives de l'abbaye de Corbie, registre Franciscus, fol. 76 v°). Dans ce dernier extrait, D. Villevieille a donné une indication importante sur le lien qui unit les deux chevaliers, seigneurs de Folleville : ils sont cousins germains; ainsi l'affirme au début de sa défense dans le procès de 1391 le seigneur du Sart : « Entre messire Jehan de Folleville, prévost de Paris, demandeur, d'une part, contre les habitans d'Oresmeaux, et messire Jehan de Folleville, seigneur du Sart, deffendeur, d'autre part, sur la demande du prévost, que les deffendeurs récitent et laquelle a esté baillée par escrit pour ce que elle est propriétaire.

---

1. Gaulencourt (*Gaulaincuria*), hameau de la comm. de Dompmartin-sur-Noye, aujourd'hui dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Sains.

2. Le Sart, aujourd'hui dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Bapaume.

3. Arch. nat., Archives du Parlement, X1a 1470, fol. 231, et X1a 25, fol. 65 et 67 r°.

4. Ibid., X1c 50, n° 73.

5. Ibid., X1a 1475, fol. 189 v° et 335 r°.

6. D. Villevieille, *Trésor généalogique*, vol. 39, fol. 141 v°.

« Les deffendeurs dient que messire Jehan et le prevost sont cousins... »

Et plus loin : « ... Ce que messire Jehan de Folleville dist que son aïol fut seigneur des II villes fait contre lui, car parce qu'il n'aroit point fait de préjudice ausdis habitans et oultre dient que, si il en avoit jouy, ce seroit du temps que il avoit l'aministracion du sire du Sart...[1]. »

Le prévôt de Paris Folleville, dit souvent de Gaulencourt, était donc bien cousin germain du seigneur du Sart[2], descendant comme lui de Jean de Folleville et de Jeanne du Sart; mais Philippe de Folleville n'était que le père des Folleville du Sart et l'oncle du prévôt; de plus, Folleville de Gaulencourt avait été tuteur de son cousin du Sart, et c'est une raison de plus pour supposer qu'il était cité dans la donation pieuse faite en 1372 par les deux frères Jean et Mathieu. Il les avait protégés, il devait plus tard recueillir leur héritage.

Nous connaissons le grand-père de Jean de Folleville, prévôt de Paris, son oncle, ses cousins germains, mais nous ne pouvons citer le prénom de son père[3], et cette grave lacune généalogique ne peut

---

1. Arch. nat., Registres du Parlement, X1a 1475, fol. 189 v° (plaidoirie du 13 février 1390-1391).

2. Une des cotes du *Trésor généalogique* va à l'encontre du renseignement donné par dom Villevieille, libellant en ces termes une garantie de fondation trouvée à la date de 1399 dans une liasse des archives de Corbie (armoire 3, liasse II, n° 1) : « Folleville (*Jean* et *Regnault* de) promettent de garantir une donation faite en l'église Saint-Pierre de Corbie par Jean de Foleville, chevalier, seigneur du Sart, *leur père.* » Et cette donation remonte au mois de septembre 1392, au temps où le cousin germain du prévôt vivait encore. Inutile de discuter ce singulier document; l'inadvertance du scribe se trahit par le fait que Jean et Regnault, le père et le fils, sont présentés comme frères.

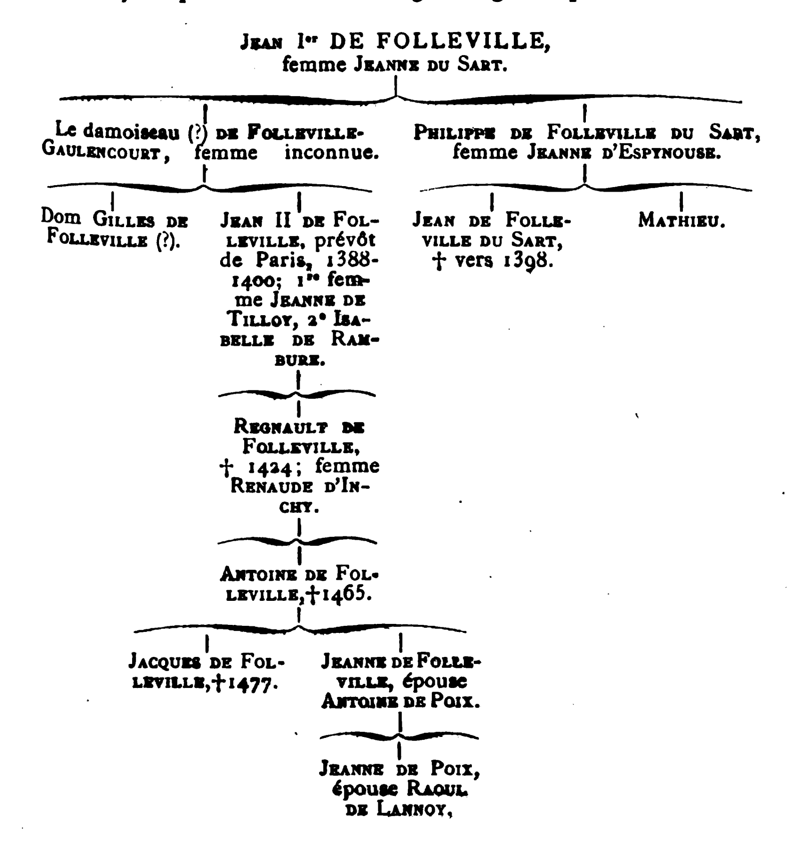
3. A défaut du prénom, pourrions-nous connaître le titre nobiliaire que portait le père du prévôt de Paris? M. A. Goze, inspecteur adjoint des monuments historiques de la Somme, dans sa *Notice sur le village, le château, les seigneurs, l'église et les tombeaux de Folleville* (Montdidier, 1865), cite un rôle des nobles et fieffés du bailliage d'Amiens, convoqués au début de la guerre de Cent ans, en 1337, où comparaissent à cheval « Philippe et le *demisel* de Folleville ». Faut-il interpréter ce passage comme mentionnant à côté de Philippe de Folleville un damoiseau de Folleville, son frère, qui pourrait avoir été le père du prévôt? Il est vraisemblable, toutefois, que Philippe de Folleville était le cadet et le père du prévôt, l'aîné, puisqu'il léguait à son fils Jean le château patrimonial et que ce dernier se trouvait un jour en âge de servir de tuteur à son cousin, le fils de Philippe.

être comblée à l'aide des deux testaments que les registres du Parlement et la collection Moreau nous ont conservés. Le testateur ordonne simplement la réfection « de la chapelle où gissent son feu père et Madame sa mère ». En revanche, le prévôt de Paris nomme expressément et uniquement dans ses deux testaments son fils Regnault de Folleville, et la simple lecture des dernières volontés de Jean de Folleville ne permet nullement de supposer qu'Aubert de Folleville ait été son fils. Ni Aubert ni Ferry de Folleville ne doivent être inscrits dans la parenté du prévôt, car ni l'un ni l'autre ne sont mentionnés dans les testaments de Folleville, qui a soin, semble-t-il, de léguer quelque souvenir à tous ses proches, car il fait bénéficier de ses largesses : ses oncles, Guillaume de Boulleux, Guillaume de Melles; sa nièce, Marie de Fresnes; ses neveux, Jehan, seigneur de Fresnes dit Fresnel, Jehannin Commenart, Jehannin de Halencourt, Guillaume de Halencourt, religieux de Saint-Pierre de Corbie. Pas un des proches ainsi gratifiés ne porte le nom de Folleville.

Les testaments nous apprennent encore le nom patronymique des seigneurs de Folleville : « Noble homme et saige, monsieur Jean *Sergier* de Folleville, chevalier, conseiller du Roy nostre sire. »

Les documents consultés jusqu'ici ne permettent donc d'établir la généalogie des seigneurs de Folleville en la prévôté de Montdidier qu'à partir du XIVe siècle. L'ancêtre commun le plus anciennement connu est Jean Ier, qui épousa Jeanne du Sart. Ses descendants se divisèrent pendant près de deux générations en deux branches : Folleville du Sart et Folleville de Gaulencourt. Les Folleville du Sart nous sont tous connus, ce sont Philippe de Folleville et sa femme Jeanne d'Espynouse, leurs enfants Jean de Folleville du Sart et Mathieu. Nous n'avons pas de renseignement sur la première génération de Folleville-Gaulencourt; Jean de Folleville et de Gaulencourt, prévôt de Paris, a eu pour aïeul Jean Ier; ce fait seul est clairement établi par les dires des parties au cours des procès entre les deux cousins seigneurs du Sart et seigneurs de Folleville-Gaulencourt. Sur ces divers points, il faut donc rejeter absolument la généalogie élaborée pour les marquis de Folleville de Manancourt et modifier la généalogie dressée par MM. Bazin et de Beauvillé. A dater, au contraire, de la fin du XIVe siècle, il est impossible de ne pas s'en rapporter aux conclusions de ces deux derniers érudits. D'une part, en effet, la branche des Folleville du Sart s'est éteinte vers 1398, liguant ses biens à la branche de Folleville-Gaulencourt; d'autre part, Regnault de Folleville, dont MM. Bazin et de Beauvillé déterminent exactement la descendance, a été sans aucune contestation possible le seul héritier de Jean de Folleville, prévôt de Paris.

Le tableau suivant résume le système un peu composite qu'à l'aide des travaux de MM. Bazin et de Beauvillé, ainsi que des documents, nous croyons pouvoir édifier sur la généalogie du prévôt de Paris :



L'excuse de notre longue argumentation est dans le crédit dont jouissent les systèmes antérieurs que nous essayons d'infirmer ou de modifier. On ne peut pas, à la légère, proposer de changer les indications historiques que M. de Beauvillé a garanties avec son autorité incontestable dans toutes les matières intéressant la Picardie. Il n'est pas beaucoup plus aisé sans doute de renverser l'hypothétique échafaudage des généalogistes antérieurs à 1789, puisque, en dépit même de la critique éclairée de M. de Beauvillé, il se trouve encore des recueils pour consigner telle quelle la note généalogique du Cabinet des Titres. Cette note est, en effet, imprimée textuellement au

tome VIII, pages 202-203 du *Dictionnaire de la noblesse*, par de la Chesnaye-Desbois et Badier, réédité à Paris en 1876, chez Schlesinger frères. Or, la Chesnaye-Desbois a publié son répertoire par parties de 1757 à 1769; c'est à peu près le temps où, selon Colliette, les savants parisiens recherchaient les ancêtres des marquis de Folleville-Manancourt. Cette constatation et ce rapprochement ne sont-ils pas de nature à supprimer l'anonymat dont nous voulions, en débutant, accorder le bénéfice aux fantaisistes érudits d'ancien régime?

H. GAILLARD.

UN TREMBLEMENT DE TERRE A PARIS AU XVIII[e] SIÈCLE.

Le tremblement de terre qui bouleversa Lisbonne le 1[er] novembre 1755 eut sa répercussion dans le monde entier. Pendant plus d'un an, des secousses sismiques, accompagnées d'étranges phénomènes, furent enregistrées sur presque tous les points du globe[1]. Les corps savants s'émurent, l'opinion publique se passionna : l'avocat Marchand en fit une tragédie plaisante[2], le président Hénault rima des vers[3], Voltaire écrivit *Candide*[4].

Paris, pourtant, n'eut pas à souffrir du cataclysme. Quelques personnes prétendirent bien avoir ressenti le jour fatal quelques secousses[5]; mais leur témoignage venu assez tardivement resta sujet à caution. Les savants, d'ailleurs, gardaient quelque méfiance à l'égard des propos qu'on leur tenait et taxaient volontiers d'hallucinations les observations qui n'étaient pas contrôlées par des personnes sûres.

Cependant, le 18 février 1756, en pleine Académie des sciences, l'agronome Duhamel du Monceau crut devoir annoncer à ses collègues que le matin même « une personne qu'on saignoit s'étoit apperçue, à 7 heures 1/2,

---

1. Sur l'extension du tremblement de terre de Lisbonne, cf. Hans Woerle, *Der Erschütterungsbezirk des grossen Erdbebens zu Lissabon. Ein Beitrag zur Geschichte der Erdbeben*. München, 1900, in-8°.

2. *Le Tremblement de terre de Lisbonne*, tragédie par M. André, perruquier. Lisbonne, 1755, in-8°. L'avocat Marchand est l'auteur de cette facétie.

3. Poème sur la destruction de Lisbonne ou examen de cet axiome : « Tout est bien. » Bibl. nat., nouv. acq. fr. 10235, fol. 123.

4. Voltaire, il est vrai, n'a publié son œuvre qu'en 1759. Cf. W. Stütger, *Die Erschütterung des Optimismus durch das Erdbeben von Lissabon 1755*. Gütersloh, 1901, in-8°.

5. « M. de Loches, ministre de Hollande, demeurant rue du Colombier, a dit avoir senti le tremblement de terre du 1[er] novembre 1755. — On dit que quelques capucins de la rue Saint-Honoré ont déclaré l'avoir aussi ressenti. » (Note de Ph. Buache. Bibl. nat., nouv. acq. fr. 20236, fol. 110.)

d'un mouvement de la terre[1] ». Cette communication souleva-t-elle quelque remarque? La réalité du fait fut-elle contestée? Les registres de l'Académie n'en disent rien. Mais, à la séance suivante, le samedi 26 février, le géographe Philippe Buache, qui entre temps s'était livré à une enquête, revint avec un mémoire dont il donna lecture. C'est ce mémoire, resté jusqu'ici inédit, que nous publions aujourd'hui[2].

Étienne Clouzot.

Remarques sur le tremblement de terre ressenti a Paris et a Versailles, mercredy 18 février.

Comme je suis occupé à rassembler les observations sur les tremblements qui se sont fait sentir dans une grande portion du globe depuis le mois de novembre dernier et qui paroissent une suite de ceux de Lisbonne, j'ay pensé qu'il pouvoit être utile de rapporter quelques-uns des faits qui attestent le mouvement qu'on a ressenti dans cette ville mercredi dernier.

Les tremblements ont été extrêmement rares et légers à Paris. On en eut quelque mouvement en 1580[3] dans le tremblement qui se fit sentir par tous les Pays-Bas et depuis Cologne jusqu'à Paris, et au delà de la mer jusqu'à Yorck; le lit de la Manche ayant été ébranlé jusqu'au point de faire périr 25 à 30 vaisseaux. L'année précédente, 1579, il y avoit eu une irruption des plus furieuses de l'Etna. Une personne digne de créance m'a dit vers 1720 que, sur la fin du siècle dernier, elle avoit ressenti à Paris un mouvement assez sensible pour que la batterie de sa cuisine fût ébranlée de manière que les ustencilles de cuivre s'entrechoquèrent et qu'elle se sentit elle-même remuée sur sa chaise. Il y a apparence qu'il s'agit ici du tremblement de 1692 qui fut considérable dans le royaume de Naples et en Frioul, et que l'on ressentit dans la basse Allemagne, la France, les Pays-Bas et l'Angleterre[4].

Le mouvement que plusieurs personnes ont ressenti mercredy dernier a été peu considérable, mais il a été reconnu dès le même jour

1. Bibl. de l'Institut. Registres de l'Académie des sciences, années 1756, p. 87.

2. La minute originale de ce mémoire est conservée dans le dossier réuni par Buache sur les tremblements de terre. Bibl. nat., nouv. acq. fr. 20236, fol. 23 v°. Une transcription en a été faite sur les registres de l'Académie des sciences, année 1756, p. 97.

3. « Ce mesme jour de mecredi 6e avril [1580] advinst tremblement de terre espouvantable à Paris, Chasteau-Thierri, Calais, Boulongne et plusieurs autres villes de France, petit toutefois à Paris au prix des autres villes. » *Mémoires-Journaux* de P. de l'Estoile, éd. Lemerre, t. I, p. 357.

4. Cf. *Mercure galant*, octobre 1692, p. 121.

pour être une secousse de tremblement de terre parce que ces personnes ont toutes déclarées qu'à 7 heures 3/4 environ elles avoient senti un mouvement. Celles qui étoient dans leurs lits on[t] eu un balancement et celles qui étoient levées se sont senti remuées et enfin une personne à Versailles a cru avoir un espèce d'éblouissement qu'il attribuoit à un travail de cabinet depuis 5 heures du matin.

On peut dire en général que, de toutes ces personnes, les unes ont attribué leurs mouvements involontaires à quelques causes particulières pendant que les autres ont pensé que ce pouvoit être une secousse de tremblement. Comme cela est arrivé en différents quartiers de la ville, il en résulte qu'il y a eu quelque secousse intérieure au droit de Paris et de Versailles. Les personnes qui l'ont observé avec plus d'attention s'accordent à dire que sa direction étoit du nord au sud.

Comme il me paroît qu'il n'est pas indifférent d'indiquer les quartiers où j'ai appris qu'il y a eu des marques plus sensibles de cette secousse, j'ay cru devoir les rapporter ici en suivant les hauteurs des terres du nord et du midi, qui se trouvent le long du cours de la Seine dans la traversée de cette ville et que j'ai indiqué sur le second plan de Paris qui a été mis dans le volume des Mémoires de 1742 à l'occasion de l'inondation de 1740[1].

Du côté du nord.

A Chaillot, des personnes dignes de foi se sont aperçu de la secousse par un espèce de tressaillement, au rapport de Monsieur le chevalier d'Arcy.

A la Bibliothèque du Roy, par M. Bignon, qui s'en est apperçu comme tremblement.

Dans le même endroit par une demoiselle qui a cru que c'étoit des chats qui avoient dérangé quelques choses.

Au Louvre et près de ce lieu, MM. Camus et Deparcieux l'ont ressenti comme tremblement.

A Bon-Secours, les religieuses effrayées sont sorties de leurs cellules, comme nous l'avons appris de M. de Réaumur[2].

1. *Mémoires de l'Académie des sciences*, année 1742, p. 371.

2. Postérieurement à ce mémoire, Buache recueillit les observations suivantes sur le tremblement de terre du 18 février au nord de la Seine :

« Cinq capucins de la rue Saint-Honoré, logés en haut, ont ressenti le tremblement. Trois feuillans, rue Saint-Honoré, ont ressenti aussi le tremblement. Plus, à Montmorency (Anguien) la moitié de la maison de l'Oratoire a ressentit le tremblement et aussi plusieurs personnes du même lieu. » Bibl. nat., nouv. acq. fr. 20236, fol. 108.

Du côté du midi.

Aux Quatre-Nations, le mouvement a été apperçu par M. de la Cailles et autres persones de la maison.

Au séminaire de Saint-Sulpice, plusieurs ecclésiastiques ont eu leur table ébranlée.

Aux Jésuites de la rue Saint-Jacques, le tremblement s'est fait sentir dans trois corps des bâtimens de la maison.

Les réthoriciens effrayés sont sortis de leurs chambres.

A la rue des Fossés de M. le Prince, vis-à-vis la rue de Vaugirard, M. de Guignes s'est apperçu d'un mouvement du nord au sud à 7 heures 45.

A Sainte-Geneviève, M. Pingré et M. Bernard (de Jussieu) s'en sont apperçu comme tremblement. Le premier a observé des vibrations et que le balancement étoit du nord au sud et a remarqué qu'il étoit à sa montre 7 heures 3/4 à une ou deux minutes près.

A la rue de Saint-Jean de Beauvais, par une fille de chambre et une domestique de la même maison.

Ce sont les premières observations qui sont venues à ma connoissance.

A l'égard de l'isle du Palais où je demeure dans la partie occidentale qui est formée de terres rapportées, je ne me suis apperçu d'aucun mouvement quoique je fusse ce jour, dès 5 heures du matin, à travailler avec beaucoup de tranquillité à l'arrangement d'une table, par ordre alphabétique, des lieux où les tremblements se sont fait sentir depuis quelques mois en Europe et ailleurs. Mais j'ai appris que dans la partie orientale qui est le terrain solide de l'isle, c'est-à-dire dans l'hôtel des Ursins, on s'étoit apperçu d'un mouvement qui avoit effrayé des personnes qui travailloient dans leur cabinet.

Ainsi, il paroît que la secousse dont il s'agit s'est fait sentir dans la chaîne du nord, par les hauteurs de Chaillot et de Menil-Montant, en passant par la butte Saint-Roch, comme dans la chaîne du midi, par l'isle du Palais et celle de Saint-Louis, où M. du Hamel a dit qu'une personne s'étoit apperçue du tremblement. D'ailleurs, le mouvement observé à Versailles semble indiquer la communication qu'il peut y avoir avec la chaîne du midi de Paris par les hauteurs de Meudon et de Sainte-Geneviève, en passant par l'élévation du terrain du fauxbourg Saint-Germain[1].

---

1. Buache a encore recueilli quelques observations sur une secousse éprouvée à Paris le 30 avril de la même année :

« Le 30 avril, sur les 9 heures du soir, on sentit à Paris un tremblement de terre plus fort que le 18 février.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

7. — Anger (Dom). Les dépendances de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. T. I : Seine et Seine-et-Marne. Paris, Champion, 1906. In-8°. (Archives de la France monastique, vol. III.)

Les Bénédictins de Saint-Germain avaient de nombreux et vastes domaines; ils jouissaient de privilèges spéciaux, exerçaient leur patronat dans plusieurs églises, fondaient des œuvres de charité et entretenaient des écoles partout où ils pouvaient. Durant tout le moyen âge et jusqu'à la fin du xviiie siècle, ils s'efforcèrent d'étendre leur influence, et s'ils ne surent jamais égaler la puissance et la prospérité que nous signale l'abbé Irminon dans son *Polyptyque*, du moins entretinrent-ils des propriétés importantes. C'est le tableau de ce rayonnement dans et hors Paris qu'un membre de cette savante Congrégation a entrepris de nous donner. Il l'a tracé sous forme de notes courtes, mais très substantielles, dans lesquelles il est fait mention de cinquante-deux établissements religieux, vingt-deux collèges et huit hôpitaux, rien que pour Paris. A la suite viennent les notices de qua-

---

« A la Pitié, il a été très sensible, un peu moins dans les rues de Bussi et Mazarine.

« A la Conciergerie du Palais, M. l'abbé Boulanger, chapelin dudit lieu, sentit un mouvement étant assis sur sa chaise proche la cheminée à lire son bréviaire. Tout éfrayé, il mit sa tête à la fenêtre où il sentit le même effet. La peur lui causa une sueur froide, et ce ne fut que le peu de durée qui le rassura.

« Dans une maison, à côté de l'hôtel Tanchot, dans le Marché-Neuf, à pareille heure, on sentit un mouvement d'ossillation observé être à peu près du sud au nord, alternativement l'espace du *Pater*.

« Tous les religieux des Grands-Augustins l'ont senti de même.

« L'accord de tant de personne certifie le fait » (*loc. cit.*, fol. 109).

La *Gazette de France* (8 mai 1756) note deux secousses à 9 heures 1/4.

C'est à ce même événement qu'il faut rattacher sans doute un phénomène assez bizarre, « un volcan qui sortoit et se levoit au ciel en forme de fusé volan » observé le 1er mai à minuit entre Saint-Denis et Pierrefitte. Mais ce fait ne nous est connu que par une lettre adressée à Philippe Buache et le signataire de cette lettre, Buache nous le dit lui-même, est un jeune homme âgé de quinze à seize ans (*loc. cit.*, fol. 68).

Enfin, le 20 janvier 1760, un léger tremblement de terre fut éprouvé à Paris vers les 10 heures du soir (*ibid.*, fol. 105).

rante-six paroisses appartenant aux départements de la Seine et de Seine-et-Marne. Les historiens locaux ne manqueront pas d'y puiser plusieurs indications intéressantes. P. L.

8. — Cahen (Léon). Le grand bureau des pauvres de Paris au milieu du xviiie siècle. Contribution à l'histoire de l'Assistance publique. Paris, 1904. In-8°, 79 p. (Bibliothèque d'histoire moderne publiée sous les auspices de la Société d'histoire moderne, t. I, fasc. III.)

Le grand bureau des pauvres de Paris n'est autre que l'Assistance publique de l'ancien régime. Son origine remonte au premier tiers du xvie siècle. Cette institution charitable d'État était dans les attributions du procureur général au Parlement. De 1717 à la Révolution, le poste de procureur général ayant été constamment occupé par un Joly de Fleury, la collection des papiers de cette famille, conservée à la Bibliothèque nationale, constitue pour l'histoire de la charité publique à Paris au xviiie siècle une source de renseignements aussi sûre qu'abondante et que M. Cahen a amplement mise à contribution. Le grand bureau comprenait trois services : 1° le grand bureau proprement dit, chargé de distribuer les aumônes par paroisses conformément à une répartition à peu près fixe des allocations. En dépit de cette fixité relative, M. Cahen a pu établir quelques tableaux fort intéressants de la répartition territoriale de la misère à Paris; 2° l'hospice des Petites-Maisons, où l'on traitait, moyennant paiement, les vénériens et les aliénés, et où l'on recueillait gratuitement les vieillards indigents, anciens assistés du grand bureau; 3° l'hospice de la Trinité, sorte d'orphelinat où les enfants recevaient l'instruction et faisaient l'apprentissage d'un métier et d'où ils sortaient avec les mêmes privilèges corporatifs que les fils de maîtres. M. Cahen donne sur le fonctionnement de ces deux établissements des détails précis qui échappent à l'analyse et que les personnes curieuses de l'histoire de Paris liront avec beaucoup d'intérêt. Le travail de M. Cahen sur la charité publique avait été précédé d'une étude sur la charité privée, publiée dans la *Revue d'histoire moderne* (t. II, p. 5-22) sous le titre de : *les Idées charitables à Paris au XVIIe et au XVIIIe siècle, d'après les règlements des Compagnies paroissiales* (tiré à part). La conclusion de l'un et de l'autre de ces deux travaux est que la charité, tant publique que privée sous l'ancien régime, était une charité confessionnelle, ce qui n'est pas étonnant, étant donné les idées du temps, et, chose plus intéressante, une charité de classe, une charité bourgeoise qui secourait les demi-pauvres beaucoup plus que les miséreux, quelque chose d'analogue aux maisons de retraite où l'on n'est admis de nos jours qu'à la condition de posséder un petit pécule trop modeste pour assurer l'existence ou pour permettre de se tirer d'embarras, mais qui ne représente pas un dénuement absolu. Rapprochement qui prouve qu'il n'y a pas dans l'exercice de la charité au xviiie et au xixe siècle une différence aussi grande qu'on pourrait le croire. Au point de vue de la documentation, j'ajouterai à la liste des règlements de compagnies charitables donnée par M. Cahen ceux de Saint-Eustache (1654) et de Saint-André-des-Arts (1662) qui ont été réimprimés par le marquis de Biencourt et le comte d'Haussonville dans les *Mélanges des bibliophiles françois*, et d'après les collec-

tions de la Bibliothèque nationale, les éditions originales des règlements des compagnies de Saint-Sulpice (1651 et 1662), de Saint-Eustache (1723 et 1730), de Saint-Paul (1665), de Saint-Gervais (1705), de Saint-Germain-l'Auxerrois (1685); je signalerai aussi deux règlements imprimés du Bureau des pauvres, l'un de 1596 et l'autre de 1606. Le premier, qui n'est qu'un extrait des registres du Parlement du 21 mars 1584, pourrait utilement être comparé aux règlements du xviii° siècle, peut-être même y aura-t-il lieu quelque jour d'en réimprimer le texte dans notre *Bulletin*. A. V.

9. — Espaullard (Hector). Histoire de la ville de Noisy-le-Sec depuis son origine jusqu'à nos jours... Ouvrage illustré de plus de quarante dessins,... et de onze planches hors texte. Paris, Clavreuil; Pré-Saint-Gervais, A. Saffroy, 1905. In-4°, iv-518 pages.

Il y a longtemps que l'abbé Lebeuf, dans la *Préface* de son *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, préconisait l'étude de l'histoire des paroisses voisines de la capitale; ses conseils ont été suivis et, s'ils nous ont valu des travaux d'une valeur fort inégale, on ne peut nier que leur ensemble forme un faisceau utile et intéressant. L'histoire de Noisy-le-Sec, dont les origines remontent à l'époque romaine, a tenté un des habitants de cette commune qui a courageusement mis en œuvre les innombrables documents que lui ont fourni les Archives nationales ou municipales, ainsi que quelques collections particulières. Il a divisé son étude par périodes, de sorte que, par ordre chronologique, nous assistons aux transformations successives qu'a subies le pays. M. Espaullard a, aussi souvent qu'il l'a pu, étayé son texte de documents graphiques qui en accroissent l'intérêt. Les noms propres, — noms historiques ou noms d'illustres inconnus, — abondent dans le volume, dont la consultation est rendue facile par des tables soigneusement rédigées. P. L.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale le 13 novembre 1906.

Présidence de M. Tuetey, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

Étaient présents : MM. L. Auvray, A. Babeau, A. Blanchet, colonel Borelli de Serres, F. Bournon, A. Bruel, C. Couderc, E. Coyecque, L. Delisle, A. Dufour, G. Fagniez, vicomte de Grouchy, J. Guiffrey, marquis de Laborde, P. Lacombe, A. Longnon, E. Mareuse, H. Martin, H. Omont, A. Rey, Ch. Sellier, G. Servois, H. Stein, M. Tourneux, Ch. Tranchant, A. Tuetey, A. Vidier, P. Viollet.

Assistaient également à la séance : MM. Circaud, Fromageot, Moussard et Poupardin.

— Le procès-verbal de la séance du 10 juillet est lu et adopté.

— M. le Président annonce la mort de MM. Aug. Himly, membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres (189), et Aug. Le Souëf (405).

Cette communication est accueillie par des regrets unanimes.

— Le secrétaire du Comité de publication communique divers mémoires envoyés à la Société depuis la dernière séance :

1° Abbé F. Leulier et A. Mauger : *Un poste de télégraphie optique de l'époque mégalithique. La pierre tournante de Coye (Oise);* — 2° F.-L. Bruel : *la Conversion d'André Pizon de Bétoulat, sieur de La*

Petitière; contribution à l'histoire de Port-Royal-des-Champs; — 3° B. de Mandrot, *les Lions de l'hôtel Saint-Pol en 1490.* — Renvoi au Comité de publication.

— M. Omont communique la photographie d'une miniature représentant une statue équestre de Justinien à Sainte-Sophie de Constantinople qui rappelle la statue équestre byzantine et qui est à rapprocher de la statue équestre de Philippe de Valois placée à l'intérieur de Notre-Dame de Paris après la bataille de Cassel. — Renvoi au Comité de publication.

— M. Dufour signale à M. Babeau, pour la liste des œuvres d'art relatives à Paris, un tableau de Cassagne représentant *la Fontaine et le marché de la rue de Sèvres.* M. Stein signale aussi deux tableaux de la collection Pozzo di Borgo, en Corse, représentant *la Place de la Concorde en 1829* et *l'Ambassade de Russie.*

— M. Vidier signale la publication récente, par la Société des bibliophiles normands, de l'*Almanach de la Nation normande de l'Université de Paris pour 1788*, destiné à prendre place dans la quatrième série (en cours de publication) des *Miscellanées*, éditées à très petit nombre par la Société. Cet Almanach a été annoncé par M. Ch. de Beaurepaire dans la *84e Assemblée générale* (21 décembre 1905) dans les termes suivants : « C'est une sorte de calendrier qui nous fait connaître jour par jour les offices que faisait célébrer la nation normande, *Veneranda Normannorum natio*, l'une des quatre dont se composait l'ancienne et célèbre Université de Paris. Il nous renseigne sur ses usages, sur ses diverses assemblées et nous fournit une liste authentique des maîtres qui faisaient partie de ses *primarii*, professeurs, procureurs, censeurs et questeurs. » Cette réimpression est accompagnée d'une introduction de M. le chanoine Tougard, archiviste de la Société des bibliophiles normands.

— M. Charles Sellier, inspecteur des fouilles archéologiques de la ville de Paris, communique à la Société ses remarques et ses conclusions relatives aux dernières découvertes faites dans les fouilles du Métropolitain au Marché aux Fleurs de la Cité. Il démontre, au point de vue topographique, que les murs antiques mis à jour au cours de ces travaux n'appartiennent pas au rempart de Lutèce, qui passait un peu plus loin vers la Seine. Au point de vue technique, M. Sellier établit ensuite que ces murs ne sont point gallo-romains, mais sont plutôt de l'arrière basse époque des temps mérovingiens. Selon lui, ils feraient partie d'un vaste édifice construit postérieurement au fameux incendie de 585, probablement sous le règne de Dagobert.

Ces murs ont été édifiés, comme le rempart antique, sur une sorte de *maceria*, composée généralement de deux assises de blocs de pierre

de grand appareil, en réemploi, provenant de monuments d'époque gallo-romaine et portant des sculptures et des inscriptions funéraires, dont M. Héron de Villefosse a fourni la description et l'interprétation à l'Académie des inscriptions les 15, 22 et 29 juin dernier.

On a transporté au musée Carnavalet tous ceux de ces documents lapidaires qui ont pu être extraits des fouilles.

Le Conseil municipal a déjà émis un vœu en faveur de la conservation des dits murs et de l'accessibilité, au moyen d'un regard, des galeries de recherche qui ont été exécutées par les soins de la Commission du Vieux-Paris pour la mise à jour de ces murs.

M. Tranchant dit qu'il a été heureux d'avoir pu visiter, avec les représentants de la Commission du Vieux-Paris, les fouilles si intéressantes de la Cité. A première vue, et tout en tenant compte des modifications qu'a dû subir la rive du fleuve, il a été très étonné de voir le rempart si éloigné de la berge actuelle. Il demande à M. Sellier si l'on n'a pas trouvé, plus près de l'eau, de vestiges de mur pouvant avoir été le rempart.

M. Sellier répond négativement, mais il ajoute que s'il a existé un rempart en avant, les matériaux ont pu être enlevés anciennement pour servir à d'autres constructions.

M. Tranchant fait remarquer que si de pareilles utilisations ont été fréquentes, on se bornait généralement, au moyen âge, à démolir au ras du sol ou du moins un peu au-dessous; il cite des exemples à l'appui (la grande tour du Louvre, etc.), auxquels s'ajoutent, d'ailleurs, ceux que viennent de donner les fouilles de la cité.

M. A. Blanchet ajoute que, visitant les fouilles au mois d'août, il s'est déclaré de suite, à la vue des deux murs parallèles, adversaire de l'hypothèse tendant à les considérer comme faisant partie de l'enceinte. Il regrette que tout ce qui formait remblai entre ces deux murs n'ait pas été passé au tamis, car on y aurait peut-être trouvé des armes et des monnaies.

La séance est levée à cinq heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale le 11 décembre 1906.

Présidence de M. A. Tuetey, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

Étaient présents : MM. L. Auvray, A. Babeau, M. Barroux, F. Bournon, A. Bruel, E. Coyecque, L. Delisle, A. Dufour, comte Durrieu, G. Fagniez, J. Guiffrey, marquis de Laborde, P. Lacombe,

P. Le Vayer, A. Longnon, E. Mareuse, Henry Martin, A. Rey, M. Tourneux, Ch. Tranchant, A. Tuetey et A. Vidier.

Assistaient également à la séance : MM. Circaud, Fromageot, Greder, Hartmann et Poupardin.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil du 13 novembre est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

1171. M. le Dr Louis Le Pileur, médecin de Saint-Lazare, rue de l'Arcade, 15, présenté par MM. Mareuse et Lacombe.

1172. M. Le Bas, rue Saint-Honoré, 418, présenté par MM. Gruel et Champion.

1173. Mme Smith, à Nogent-sur-Marne (Seine).

1174. Mlle Jeanne Smith, à Nogent-sur-Marne (Seine).

1175. Mlle Madeleine Smith, à Nogent-sur-Marne (Seine), présentées par MM. Honoré et Pierre Champion.

— M. le Président annonce la mort de M. Jules Lavernhe (1103) et de M. Gustave Daupeley, ancien imprimeur de la Société.

Cette communication est accueillie par des regrets unanimes.

— M. Tranchant demande quelques renseignements relatifs à la publication des registres des délibérations du Bureau de la ville.

M. le Président répond que la transcription des registres est terminée depuis longtemps, que onze volumes ont été publiés et qu'il n'en reste plus qu'un à paraître pour achever le règne de Henri IV.

— M. G. Hartmann rappelle que, dans la séance du 10 avril dernier, à propos de la rétrocession faite par la ville de Paris au fils du baron Pichon de l'hôtel dit de Lauzun, situé quai d'Anjou, nº 17, le président M. de Boislisle s'étonnait qu'on ait substitué le nom de Lauzun à celui de Pimodan et demandait quand ce changement avait eu lieu.

M. Hartmann, ayant fait des recherches à ce sujet, en communique le résultat. Tout d'abord, il énumère les dates d'acquisition du terrain, de la construction et des mutations de cette maison, d'après les titres de propriété et les documents d'archives :

Le 16 septembre 1623, Louis XIII cède la propriété de l'Isle-Notre-Dame (île Saint-Louis maintenant) à Jean de La Grange.

24 juillet 1627. — Ce dernier subroge dans ses droits les sieurs Poulletier, Marie et Le Regrattier.

1er mai 1630. — Partage de l'île entre ces trois associés.

26 novembre 1638. — Poulletier, possesseur du lot comprenant le quai d'Alençon (quai d'Anjou depuis), vend à Claude Ribodon, conseiller du Roi, trésorier général des finances en Berry, un terrain contenant 207 toises.

4 février 1641. — Ribodon revend ce terrain à Gruyn des Bordes, commissaire général de la cavalerie légère. Lequel fait construire, quelques années plus tard, « une grande maison consistant en un corps de logis faisant face sur le quai d'Alençon, un autre en aile et un autre au fond de la cour ». C'est l'hôtel actuel. Gruyn des Bordes, qui s'était enrichi dans les fournitures aux armées, dépensa beaucoup pour orner l'intérieur de cette maison avec magnificence; les travaux durèrent de 1650 à 1658.

Le 24 août 1682, le sieur des Bordes étant décédé, Nicolas Ferret, curateur de la succession vacante, vend la maison à messire Antonin Nompar de Caumont, comte de Lauzun, qui ne la garda pas longtemps.

30 mars 1685. — Vente par Lauzun à Louis-Armand Duplessis de Wignerod, marquis de Richelieu.

12 août 1709. — Cession par la marquise, veuve de Richelieu, à Thomas Dessève, qui, le même jour, passe déclaration à messire Pierre-François Ogier, receveur général des finances de Montauban.

28 janvier 1735. — Ouverture de la succession Ogier. La propriété reste indivise entre ses trois fils.

28 avril 1738. — Licitation entre les trois frères Ogier. L'aîné, Jean-François, président au Parlement de Paris, reste seul propriétaire.

27 juin 1764. — Ogier vend au marquis de Tessé.

26 juin 1769. — Par suite du décès du marquis, la propriété échoit, en héritage, à ses petits-enfants, la comtesse de Rieux pour un tiers, le comte et le vicomte Saulx de Tavannes pour les deux autres tiers.

2 juillet 1779. — Le marquis de Pimodan achète les deux tiers de l'immeuble aux Tavannes.

17 juin 1780. — Il acquiert l'autre tiers à Mme de Rieux.

Charles-Jean de La Vallée-Roncourt, marquis de Pimodan, seigneur de Passavant, brigadier des armées du Roi, demeurait alors au Luxembourg. Il vint habiter le quai d'Anjou, mais n'y resta pas longtemps, il se retira dans ses terres en Champagne. Le 19 avril 1788, il loua à bail le corps de bâtiment sur le quai à une dame Bouillerot. Le marquis de Pimodan décéda le 2 thermidor an XI, laissant, comme héritiers, sa veuve et quatre enfants; mais, par suite d'un traité de famille, la propriété du quai d'Anjou resta en possession de sa fille Charlotte-Victoire, qui avait épousé Jacques-Charles-Marie Barthon de La Violaye. Elle vendit l'immeuble à un sieur Hubert le 2 messidor an XII au prix de 40,000 fr.

De 1804 à 1842, il y eut, en outre, comme propriétaires MM. Perier et Cappon, puis Mme Debruge.

Le 26 août 1842, par contrat passé devant Me Roquebert, notaire à Paris, le baron Pichon acquit de Mme veuve Debruge l'immeuble dit *Hôtel de Pimodan*, moyennant le prix de 110,000 francs.

Le baron n'habita pas immédiatement cet hôtel. On sait que le

bâtiment principal était loué à Roger de Beauvais, qui réunissait dans son salon les écrivains du temps; il publia *les Soirées de l'hôtel de Pimodan;* Baudelaire habitait le bâtiment du fond.

Jusqu'alors, il n'avait jamais été question de l'hôtel de Lauzun; les titres de propriété, les plans et les publications sur Paris n'en font aucunement mention.

Le baron Pichon, procédant à la restauration de l'immeuble, s'efforçant de lui rendre le caractère de maison seigneuriale du temps de Louis XIV, crut devoir remplacer le nom de Pimodan par celui d'un plus ancien habitant, l'ami de la Grande Mademoiselle, qui assurément tient une plus grande place dans l'histoire.

Cette substitution d'inscription se fit après 1845. La plaque portant *Hôtel de Pimodan* fut reléguée dans un grenier, elle existe encore. Il suffit d'examiner attentivement la plaque de marbre en place, au-dessus de la porte cochère, avec la mention *Hôtel de Lausun*, *1657*, pour reconnaître son origine récente; les lettres y sont tracées en caractères genre Didot, le mot Lauzun est écrit avec un S de forme moderne; seuls les chiffres sont en caractères imitant les anciens.

Cette date de 1657 n'est pas exacte, elle ne peut s'appliquer à Lauzun, qui habita cet hôtel vingt-cinq ans plus tard. Le baron Pichon dut la prendre parce qu'elle correspondait à l'époque où la maison fût bâtie. Mais alors pourquoi n'avoir pas donné à cet hôtel le nom de son créateur, de celui qui l'orna si richement et en fut propriétaire pendant vingt-cinq ans : Gruyn des Bordes?

M. P. Lacombe fait remarquer que le baron Pichon n'ignorait pas le nom de Gruyn des Bordes, mais que, le trouvant quelque peu oublié, il lui était venu à l'idée de donner à son hôtel le nom bien connu de Lauzun, malgré le court séjour de ce dernier dans la maison du quai d'Anjou.

M. Hartmann répond que les chroniqueurs qui parlent de l'hôtel de Lauzun déclarent presque tous « qu'on retrouva sous la plaque de marbre portant le nom d'hôtel de Pimodan *la plaque de l'hôtel de Lauzun*, *1657*, *qui fut* conservée comme plus ancienne ».

Il y a là une légende à détruire et une date à rectifier, puisque Lauzun n'occupa cet hôtel que deux années et demie, de 1682 à 1685.

Le seul hôtel de Lauzun connu jusqu'au moment où le baron Pichon débaptisa l'hôtel de Pimodan se trouvait presque au coin de la rue des Petits-Augustins (rue Bonaparte), quai Malaquais, où cette maison porterait le nº 11 si elle n'avait été démolie pour l'agrandissement de l'École des Beaux-Arts. Elle est indiquée comme hôtel de Lauzun sur les plans de Jaillot (1713), de la Caille (1714), de l'abbé La Grive (1728).

Lauzun mourut le 19 novembre 1723, à quatre-vingt-onze ans, au couvent des Petits-Augustins, qui était contigu à sa maison.

La duchesse de Lauzun conserva cet hôtel jusqu'en 1733, elle le vendit alors 336,000 livres à la princesse Louise-Adélaïde de Bourbon-Conti, nommée Mlle de La Roche-sur-Yon. Le plan de Turgot (1739) indique cet hôtel comme celui de la Roche-sur-Yon. Les écuries de Mme la Dauphine y furent ensuite installées; mention en est faite au plan de Deharme (1763). Puis, la réunion de cette maison à sa voisine de droite forma un hôtel plus grand, celui du duc de Mazarin, qui l'occupait en 1782, comme l'indique J.-B. Jaillot dans la description du quartier Saint-Germain, en le mentionnant sur le plan de ce quartier.

— M. Greder communique des photographies de peintures qui lui avaient été signalées dans une maison de la rue Suger. Il donnera une note à ce sujet.

— M. Barroux communique un volume, publié par le Conseil général, intitulé : *Monographie des services départementaux*, et signale la notice qu'il a rédigée dans cet ouvrage sur les archives départementales.

— M. Tuetey communique des permis de pêche émanant, l'un de Henri IV, en 1605; les autres de Louis XIII, en 1634 et 1636. Renvoi au Comité de publication.

— M. Coyecque signale le rapport annuel de M. Quentin-Bauchart sur les musées de la ville; ce rapport mentionne divers objets présentant un caractère historique qui sont entrés au musée Carnavalet.

La séance est levée à cinq heures un quart.

II.

VARIÉTÉS.

LA CONVERSION D'ANDRÉ PIZON DE BÉTOULAT SIEUR DE LA PETITIÈRE.

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE L'ABBAYE DE PORT-ROYAL-DES-CHAMPS.

Lorsque Richelieu recueillit des mains de Louis XIII la succession embarrassée du connétable de Luynes, il fallait un certain courage pour accepter : par trois fois la France venait de changer de maître dans des circonstances assez tragiques pour donner à réfléchir au

nouvel élu. Victimes d'un fanatisme religieux qu'avait sans doute exploité la politique espagnole, Henri III et Henri IV étaient successivement tombés sous les poignards de Jacques Clément et de Ravaillac; encore l'attentat de la rue de la Ferronnerie, qui obtint un succès si funeste, avait-il été précédé en l'espace de seize ans de huit tentatives analogues avortées providentiellement[1]; on sait aussi quel drame avait mis fin aux jours de Concini. Le cardinal n'ignorait pas courir les mêmes risques; sa ligne de politique, hostile à la fois aux nobles, aux protestants, à la maison d'Autriche, ne pouvait que les augmenter, et le danger devait s'accroître encore du fait de la haine acharnée que lui vouèrent par la suite Marie de Médicis et Gaston : il suffit de rappeler parmi beaucoup d'autres des tentatives telles que celles de François Alpheston[2] et de Blaise Rouffet, dit Chavagnac[3], soudoyés par le P. Chanteloube, aumônier de la reine-mère, celle de Vendôme pour embaucher à titre de sicaires deux ermites de Saint-Front[4], celle enfin de ces treize conjurés[5] dont l'un d'eux trahit fort à propos le secret au confessionnal.

Ce n'était pas assez pour déjouer de semblables entreprises d'un service d'informations très habilement organisé, au personnel recruté dans tous les milieux, et peut-être de préférence dans le clergé. Pour

---

1. En voici la liste : 1° en 1584, le capitaine Michau; 2° en 1589, Rougemont; 3° en 1593, un laquais lorrain; 4° la même année, Barrière; 5° Jean Chastel en 1594; 6° Davennes en 1597; 7° en 1599, un Italien; 8° en 1600, Nicolle Mignon. On trouvera des détails sur la plupart de ces complots dans les *Mémoires du cardinal de Richelieu* (éd. Michaud et Poujoulat, t. I, p. 22).

2. François Alpheston, natif de Châlons en Champagne, complota de tuer le cardinal en septembre 1633 à son arrivée dans la ville de Châlons. Posté avec une arquebuse à la fenêtre d'une maison faisant vis-à-vis à celle que devait occuper Richelieu, il devait, le coup fait, s'enfuir par les jardins et portes de derrière qu'on refermerait après son passage, de façon à empêcher sa poursuite. Trahi par deux de ses complices, il fut condamné, par arrêt du Parlement de Metz du 23 septembre 1633, a être « rompu et brisé vif » sur la place du Champ-Passaille, en cette même ville (Bibl. nat., fonds Dupuy, vol. 381, fol. 141).

3. Blaise Rouffet, dit Chavagnac, natif de Bréville en Auvergne, condamné par arrêt du Parlement de Metz du 10 mai 1634 (*Ibid.*).

4. Frère Guillaume Poirier et frère Louis Allaix, ermites à Saint-Front, entre Gisors et Trye-Château (Oise, arr. de Beauvais), avaient été enfermés dans les prisons de Vendôme pour raison de quelque crime. Le duc de Vendôme fut les trouver et leur proposa la liberté, à condition qu'ils attenteraient à la vie du cardinal (déclaration faite à Rueil le 3 mars 1639 par Louis Allard, libraire-colporteur de livres, domicilié en l'île du Palais à Paris. Arch. du ministère des Aff. étr., fonds France, vol. 830, fol. 133).

5. R. Lavollée, *le « Secrétaire des Mémoires » de Richelieu*, dans *Revue des Études historiques*, n° de sept.-oct. 1904, p. 477.

parer à toute éventualité, le ministre jugea nécessaire, outre sa compagnie de gardes commandée par Saint-Georges, d'attacher à la protection constante de sa personne quelqu'un de sûr et de dévoué dont le caractère fut aussi bien trempé que la lame. Comme il s'y connaissait en hommes, il arrêta son choix sur André Pizon de Bétoulat, sieur de La Petitière.

« Monsieur de La Pitière[1] étoit un gentilhomme poitevin qui étoit la meilleure espée de son temps. Il avoit tué en duel beaucoup de monde. Le cardinal de Richelieu l'aima beaucoup. Il couchoit dans sa chambre et il étoit en seureté plus que s'il y avoit eu un régiment à le garder. » Ainsi débute la seule note[2] qui puisse, avec les *Mémoires* de M. du Fossé[3], nous fournir quelques renseignements sur le garde du corps du cardinal. Le lundi 17 mai 1700, au sortir d'une conversation qu'il avait eue après vêpres en la bibliothèque du couvent avec M. Poitevin, ancien ami de La Petitière, un Génovéfain curieux coucha par écrit ces brèves indications, sans même prendre la peine de les coordonner. Poitevin, c'est-à-dire compatriote du cardinal; la meilleure épée de son temps (du Fossé dit ailleurs que « parmi les braves du siècle il passoit pour la meilleure espée de France »), étaient des conditions propres à faire réussir La Petitière dans sa nouvelle profession; mais, duelliste acharné, conserverait-il longtemps la faveur de son maître? On sait en quelle réprobation Richelieu, homme d'Église en même temps qu'homme d'État, tenait cette coutume impie et sanguinaire; son frère préféré n'avait-il pas du reste été tué en duel en 1619 par le marquis de Thémines? Il eût fallu que la manie de ferrailleur de La Petitière cédât devant la toute-puissance autoritaire du ministre, qui ne pouvait logiquement tolérer chez ses gens un exemple aussi pernicieux. Le mal vint de ce que, bretteur enragé, La Petitière fut en même temps un caractère aussi intraitable qu'énergique, aussi prompt à s'emporter que valeureux. Mais laissons parler du Fossé : « C'étoit, nous dit-il, un lion plutôt qu'un homme, le feu lui sortoit par les yeux et son seul regard effrayoit ceux qui le regardoient. » Et pourtant il semble que Richelieu, en faisant le cas que l'on sait, ait plusieurs fois fermé les yeux, bien que son garde du corps tirât l'épée pour des motifs

---

1. Contraction pour « Petitière ». Il existe non loin du château de Richelieu, en Poitou, une localité de ce nom qui n'est peut-être autre que la seigneurie d'André de Bétoulat.

2. Cette note est collée sur le plat intérieur d'un volume faisant autrefois partie de la bibliothèque des Génovéfains, actuellement le n° 1499 (Df in-4°, 30) de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

3. ***Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal par M. du Fossé.*** Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1739, in-12.

assez futiles. « Un jour, entrant chez le roy, un garde luy releva son chapeau; il lui parla en poitevin et lui dit qu'il étoit bien hardy de relever son chapel; le landemain, il l'appella en duel et le tua roide mort[1]. »

Sa dernière rencontre[2] ne pouvait toutefois demeurer impunie; il le savait, et néanmoins ne résista pas à son désir impétueux de vengeance. Le sort voulut qu'il se prît de querelle avec un propre parent du cardinal. Pendant plus de huit jours, il eut un cheval sellé pour aller se battre contre celui de qui il « croyoit » avoir été offensé. « La fureur qui le transportoit étoit telle qu'encores qu'il fut le plus habile et le plus adroit du royaume, il reçut lui-même, après avoir blessé à mort son ennemi, un coup d'épée dans le bras entre les deux os, où la pointe demeura enfoncée sans qu'il put jamais la retirer. Il se sauva en cet état à travers champs, portant dans son bras le bout de l'épée rompue, et alla trouver un maréchal, qui eut besoin pour la tirer de se servir des grosses tenailles de sa forge[3]. »

Peut-être Richelieu eût-il une fois de plus pardonné? La Petitière préféra ne point risquer l'aventure; à dater de ce moment, la cour n'entendit plus parler de lui. « Il se retira et se cacha, » nous dit du Fossé, et cette première retraite forcée devait être le point de départ d'un adieu volontaire et définitif au siècle et d'une longue vie de solitude librement consentie : l'heure était proche où la Grâce allait opérer une conversion nouvelle.

En 1643 parut à Paris, chez le libraire Antoine Vitré, un livre intitulé : *De la fréquente communion, où les sentiments des Pères, des Papes et des Conciles touchant l'usage des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie sont fidèlement exposés par M. Antoine Arnauld.* Quatre nouvelles éditions en moins de deux ans nous sont une preuve suffisante du légitime succès de l'ouvrage : aussi n'est-il pas surprenant qu'il soit tombé entre les mains de La Petitière ou que quelque âme bien intentionnée le lui ait communiqué. Quoi qu'il en soit, le témoignage de la note du manuscrit de Sainte-Geneviève est formel : La Petitière « *fut touché* de Dieu par la lecture de la *Fréquente Communion* ». Le cardinal était mort l'année précédente; La Petitière n'avait plus à craindre d'être inquiété : il s'en fut tout droit chez le grand Arnaud[4]. « Comme M. Arnauld ne vouloit pas diriger,

1. Note du ms. de Sainte-Geneviève précitée.
2. Elle eut lieu en 1642.
3. Du Fossé, *op. cit.*
4. C'est probablement à cette époque que La Petitière fit un premier séjour d'assez courte durée à Port-Royal (*Histoire de Port-Royal. Vies intéressantes...*, t. IV, p. 117).

il l'addressa à Monsieur de Saint-Cyran, qui lui conseilla d'aller aprendre dans la rue des Arcis[1] le mestier de cordonnier, en sorte qu'il partoit tous les jours au matin de chez M. des Touches avec un morceau de pain bis sous le bras et passoit toute la journée chez son maistre à apprendre son mestier et faisant ce qu'un apprentif est obligé de faire, comme d'aller querir le vin des garçons et autres choses semblables[2]. » Jusqu'à ce qu'il fût expert en son métier, La Petitière demeura dans cette situation de domesticité, se complaisant, bel exemple de chrétien abaissement, à vaincre son caractère superbe et intraitable par les petites humiliations de chaque jour. Alors, se sentant moins indigne, heureux de pouvoir rendre service, il se retira, comme l'on disait, au Port-Royal-des-Champs[3] et consacra le temps que lui laissaient la prière et la méditation à faire des souliers pour les religieuses. Ses chaussures, au reste, n'étaient pas pour les délicats : elles étaient « de bon cuir, mais très grossières pour la façon », au dire de M. Poitevin, qui fut l'un de ses clients laïques.

Il est un épisode du séjour de La Petitière à Port-Royal auquel on peut juger de la complète transformation de l'ancien batteur d'estrade; on a vraiment peine à le reconnaître sous ces nouveaux dehors d'évangélique patience, et l'on s'étonne qu'il ait su conquérir jusqu'à cette bienheureuse simplicité d'esprit, qui est l'un des plus sûrs gages de salut. C'était à l'époque des guerres de la Fronde; les routes étaient infestées de rôdeurs escomptant quelque aubaine de la frayeur des passants. La Petitière cheminait, absorbé dans ses méditations, menant par la bride au moulin voisin un âne chargé de sacs de blé, quand trois malandrins l'entourèrent et exigèrent avec menaces qu'il leur abandonnât l'animal et son chargement. Ils eussent eu affaire à forte partie si le bon solitaire n'eût cru de son devoir de chrétien de ne faire aucune résistance. Il rentre donc à Port-Royal, fier sans doute de cette nouvelle défaite du « vieil homme » et d'avoir si bien mis en action la morale du Christ; mais, éclairé sur la naïveté de son procédé, tout penaud et bouillant de réparer son erreur, il se munit à la hâte d'un solide gourdin,

1. La rue des Arsis (quartier de la Grève) tenait d'un bout aux coins des rues de la Verrerie et des Lombards, vis-à-vis la rue Saint-Martin, et de l'autre aux coins des rues Jehan-Pain-Mollet et des Écrivains, vis-à-vis la rue Planchemibrai.

2. Note du ms. de Sainte-Geneviève plus haut citée. D'après l'historien des *Vies intéressantes*, La Petitière « tenoit en règle les garçons et les enfans, les menoit aux offices de l'église et leur lisoit l'Évangile et la Vie des saints ».

3. En 1648. Son maître eut beau lui offrir de gros gages pour le garder, il préféra se réfugier aux Champs.

rejoint en hâte ses trois larrons, et, retrouvant son ancienne vigueur, leur administre une magistrale correction. Ce n'est pas tout : rentré en possession du bien de la communauté, il les sermonne avec douceur, les exhorte à une vie plus honnête et accompagne le congé qu'il leur délivre d'une aumône généreuse. Du Fossé, dont c'est là le récit, semble avoir été moins bien renseigné que le fils d'un habitant de Port-Royal, dont le père prétendait avoir été témoin de l'aventure[1]. Voici cette seconde version, plus précise et plus vraisemblable. C'est en revenant du marché de Chevreuse, où il avait fait emplette de deux « très beaux cuirs », que La Petitière, passant par l'endroit connu sous le nom de « Trou-d'Enfer[2] », se serait laissé bénévolement dévaliser par quatre soldats. Comme il faisait peu d'honneur au dîner et semblait triste et préoccupé, ayant des doutes et des scrupules, les autres solitaires le confessèrent et le détrompèrent. La Petitière monte alors dans sa cellule, prend son épée et s'en va faire l'inspection des tavernes et cabarets du bourg de Chevreuse; assez heureux pour découvrir ses voleurs attablés dans un bouge, il s'embusque à la sortie du bourg, et, leur ayant donné une sérieuse leçon, revient à Port-Royal, ses deux cuirs sous le bras.

Ce trait de caractère donnerait peut-être à penser qu'André de Bétoulat ne jouissait que d'une médiocre intellectualité. En juger de la sorte serait errer grossièrement. Il rendit à Port-Royal plusieurs services qui demandaient de réelles qualités d'esprit en même temps que de cœur. Ces « Messieurs » étaient plus versés dans les subtilités de la controverse, plus habiles dans l'art délicat du jardinage qu'entendus aux choses de la guerre. La Petitière mit très habilement l'abbaye en état de défense pendant la guerre des Princes; il organisa les convois, qu'il escortait le plus souvent, destinés à ravitailler Port-Royal de Paris; ceci n'est rien encore. Dès 1660, les solitaires durent quitter Port-Royal; Pascal mort, le 19 août 1662, les persécutions redoublèrent. L'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, dont relevait canoniquement le monastère, et qui, en 1661, avait déjà donné l'ordre au couvent de Paris de renvoyer pensionnaires, novices et postulantes, menaçait maintenant d'expulser les religieuses elles-mêmes. Les amis de Port-Royal s'émurent et décidèrent de tenter une démarche auprès de l'archevêque. Qui choisirent-ils pour cette mission difficile et délicate? Le journal de M. Des Lions, à la date du 3 juillet 1663, porte la mention suivante : « Il [l'archevêque de Paris] devoit être vu et tâté par un nommé M. de La Petitière, qui est son ami, homme d'épée, et grand ami de M. de Saint-Cyran. »

---

1. *Histoire de Port-Royal. Vies intéressantes, op. cit.*
2. Le Trou-d'Enfer, Seine-et-Oise, comm. de Marly-le-Roi.

La Petitière ne put rien obtenir du prélat; l'année 1664 vit la dispersion des religieuses, qui ne revinrent à Port-Royal qu'en 1665, après la signature du *Formulaire*, lors de ce qu'on appela la *Paix de l'Église*. Il n'en est pas moins vrai que La Petitière avait été jugé capable de convaincre l'archevêque de la bonne foi de ses frères et sœurs de Port-Royal.

Les quelques mentions que nous ont conservées de lui les mémoires des jansénistes qui le connurent nous le représentent par ailleurs comme un véritable saint. Retiré à Paris, sur la paroisse Saint-Paul, dans le cimetière de laquelle il voulut être enterré, il y continuait son régime de pénitence. « Il se relevoit tous les jours à minuit pour dire matines, et, en un mot, gardoit la règle et l'office de saint Benoît. » Sa charité n'était pas moins édifiante : le *Nécrologe*[1] de Port-Royal le qualifie de bienfaiteur de l'abbaye, qu'il avait libéralement dotée; nous savons aussi qu'il avait fait une rente de 1,500 livres[2] au grand Arnaud, dont l'ardente foi l'avait converti, et sur la tête duquel il avait reporté la filiale affection qu'il nourrissait à l'égard de Saint-Cyran, son premier maître.

Aussi fut-il très estimé et très aimé des âmes d'élite dont il avait partagé les joies austères et les tribulations résignées, et, quand il mourut, le 5 janvier 1679, âgé de soixante-quinze ans, après plus de trente années de pénitence, Port-Royal, alors repeuplé, prit le deuil; on dit pour lui « vêpres et trois nocturnes des morts », et tous, religieuses, novices, postulantes et pensionnaires assistèrent recueillis à la messe funèbre que M. de Saci tint à chanter lui-même[3].

François-L. Bruel.

---

1. *Nécrologe de l'abbaye de Notre-Dame de Port-Royal-des-Champs.* Amsterdam, N. Potgieter, 1723, in-4°. On y lit, p. 15, l'article suivant : « Le 5e janvier 1676 (*lisez* 1679) mourut à Paris André Pizon de Bétoulat, seigneur de la Petitière, chevalier de l'ordre de saint Michel, âgé de soixante-quinze ans. Il a toujours été affectionné à notre monastère, dont il a mérité le titre de bienfaiteur par ses libéralitez. Il a son sépulchre dans le cimetière de Saint-Paul, comme il l'a souhaité avant sa mort. » Il faut lire 1679, comme l'indiquent et le *Supplément au nécrologe*, qui donne une liste chronologique des défunts, et le *Journal manuscrit de Port-Royal*. Le *Petit Nécrologe* donne à tort la date de 1672. La Petitière était donc né en 1604.

2. *Journaux de M. Des Lions*, à la date du 10 août 1670.

3. *Journal manuscrit de Port-Royal* à l'année 1679.

LA PRÉPOSITION « DE » DANS LA DÉNOMINATION DES RUES.

On a bien des fois étudié les noms de rue, en les considérant isolément, mais je ne sache pas qu'on ait fait des recherches en quelque sorte grammaticales au sujet de l'emploi de la préposition « de » dans la dénomination des voies. A la suite d'observations échangées au cours d'une séance du Conseil de la Société, j'ai réuni certains renseignements sur cette question et je demande la permission de les communiquer ici.

Pourquoi la nomenclature officielle dit-elle rue de Richelieu, mais rue Coligny? Rue d'Auteuil, mais rue Montmartre? Pourquoi même l'absence du « de » en principe pour les noms de personne, puisque aujourd'hui, si l'on donne à une rue un nom d'homme ou un nom de lieu, c'est le plus souvent, dans un cas aussi bien que dans l'autre, pour un même motif : afin d'honorer ce nom?

Il faut comme toujours recourir aux précédents historiques pour s'expliquer les principales causes qui ont agi.

Au XIIIe siècle, dans les dénominations latines des rues, les noms de personne ou de chose étaient au génitif (*Vicus Petri Sarraceni*, *Platea Mauberti*, *Vicus Sancti Hilarii*, *Furni*, *Frigidi Mantelli*[1]). Ce génitif, indiquant primitivement un rapport de possession ou l'origine de la dénomination, n'est marqué à cette époque en français que par le cas-régime sans préposition, tout au moins lorsqu'il s'agit de noms de personne[2] (rue Pierre-Sarrazin, rue Saint-Hilaire). Mais les noms de lieu sont généralement introduits par la préposition *de* en latin, « de » en français (*Vicus de Attrebato*, rue de Hautefeuille, rue de Montmartre). En effet, rue d'Arras désigne alors sans doute une rue qui amène d'Arras ou en tout cas du collège d'Arras, et c'est de même qu'en latin classique on employait souvent la préposition *de* pour indiquer le lieu de provenance (*aliquis de ponte*[3]).

Cela étant, on se rend très bien compte qu'à l'époque où des rues reçurent des noms de personnes appartenant à la noblesse, la prépo-

1. Cf. le *Cartularium Universitatis Parisiensis.*

2. Cf. *Dictionnaire de la langue française* d'Hatzfeld, p. 74.

3. L'emploi de la préposition « de », lorsqu'elle correspond au *de* latin, n'est pas tout à fait assimilable à l'emploi qui en est fait dans les locutions « ville de Paris » ou « province de Bretagne », où le « de » est en somme explétif. Le latin, s'il ne faisait pas d'apposition (*Urbs Roma*) et marquait la dépendance du second terme, mettait d'ailleurs dans ce cas le génitif (*oppidum Antiochiæ*).

sition qui se plaçait déjà devant les noms de terres, lorsqu'ils suivaient un prénom ou le mot Monsieur ou quelque titre nobiliaire, eut de même sa place par analogie dans une dénomination ainsi tout entière topographique. Aussi voit-on qu'on disait le plus ordinairement rue « de » Richelieu et que de nouvelles voies sont appelées « rue de Harlay », « rue de Belzunce ».

Au XIXe siècle, on a longtemps gardé dans les actes officiels de dénomination des voies quelque sentiment de cet emploi de la particule prétendue nobiliaire et on la fait intervenir lorsque le souvenir topographique subsiste dans le nom propre (rues nouvelles de Juigné, de Belloy).

Quant aux noms de personnes où il n'est pas question de particule nobiliaire, s'ils n'ont pas été avec le temps rattachés au mot rue par la préposition « de », marque du génitif, la raison en est très vraisemblablement qu'à la disparition du cas-régime on n'a pas retouché à des noms auxquels on était habitué, on a continué à dire rue Pierre-Sarrazin[1], comme on disait aussi, par exception, Hôtel-Dieu, sans rétablir le « de » qui était logique, si bien que par la suite on a, par analogie, appliqué la même règle pour la formation des noms nouveaux[2]. Il y eut du reste pour confirmer la règle quelques exceptions, et c'est ainsi qu'on trouve, au XVIIIe siècle, place ou rue « de » Louis-le-Grand à côté de place ou rue Louis-le-Grand[3]. La préposition se rencontre de même assez souvent pendant la période de la Révolution.

D'autre part, il y a lieu de remarquer, pour les dénominations où figure un titre, qu'aujourd'hui encore, dans l'usage officiel, ce titre

---

1. J'avais pensé que le génitif en « ain » qui a parfois existé (cf. même *Dictionnaire*, p. 182) survivait peut-être, altéré légèrement, dans le nom de la rue Bertin-Poirée. Mais, au cours d'une recherche, j'ai rencontré ce nom avec la même forme au nominatif dans la charte de 1200 environ qui figure en annexe à la page 51 du tome I des *Armoiries de Paris* de Coëtlogon.

2. On lit dans le traité qui se trouve au commencement du *Dictionnaire* d'Hatzfeld, à propos de la « composition avec génitif », où l'on parle de l'expression « librairie Delagrave », mais non du cas des rues : « Le génie de la langue a paru jusqu'ici contraire à ce procédé de formation par lequel le second nom dépend du premier par ellipse de la préposition » (p. 85). Mais j'ajoute qu'il faudrait distinguer mieux qu'on ne le fait dans ce dictionnaire le cas « timbre-poste » et le cas « librairie Delagrave » ou « théâtre Antoine », « loi Falloux ». C'est apparemment sous l'influence de ce qui se passe pour des noms de rue et pour la désignation de personnes qu'on en est venu, lorsque le deuxième terme est particulièrement un nom propre d'homme, à le juxtaposer au premier et à dire librairie ou maison Delagrave comme on dit la rue Molière ou le libraire Delagrave.

3. Cf. Alphand, *Recueil des lettres patentes... concernant les voies publiques* (Paris, 1886, in-4°), p. 23 et 35.



empêche la mise en apposition du nom propre d'homme. On dit donc, avec la préposition, rue « du » Cardinal-Lemoine.

L'usage tend à simplifier, et, quelles que puissent être des considérations tirées de la logique ou de la grammaire, il paraîtra évidemment plus simple à la foule de supprimer partout le « de » que de le mettre à tous les noms de rue. Mais, en attendant cette simplification populaire, on reconnaîtra généralement qu'il est naturel de s'en tenir au moins aux traditions. Or, les anciens plans permettent de faire par exemple cette constatation curieuse qu'on dit depuis longtemps rue Montmartre, mais rue de Vaugirard. Rue Montmartre se lit même dans la Nomenclature du xve siècle. Il faut aussi prendre garde, en ce qui concerne la particule, à une vieille règle : on la conservait toujours devant les noms d'une seule syllabe (de Thou) et pareillement devant ceux qui commençaient par une voyelle[1]. Il ne serait pas régulier, par conséquent, de substituer rue Aligre à rue d'Aligre. Enfin, lorsque l'on connaît les textes qui ont fixé la forme d'une dénomination, la correction veut qu'on les respecte jusqu'à ce qu'ils aient pu être officiellement remplacés.

Mais dès aujourd'hui, dans ces limites mêmes, certaines modifications utiles seraient à apporter. Pour que l'on maintienne, par exemple, ici « rue Coligny » et là « rue de Brissac[2] », il n'y a, semble-t-il, de raison suffisante dans aucun système[3].

Marius Barroux.

DEUX ÉPAVES
DES ARCHIVES DE SAINTE-OPPORTUNE.

Aux archives du chapitre de Sainte-Opportune de Paris, qui sont conservées aux Archives nationales et qu'a consignées sommairement M. Fernand Bournon dans ses *Rectifications et additions* à l'abbé

---

1. Cf. *Dictionnaire de Trévoux*, éd. de 1771, au mot *de*.

2. Ce sont les formes que présente la Nomenclature officielle des voies publiques (Paris, 1898, in-4°), alors que l'Ordonnance du 5 août 1844, qui a donné à ces rues leur dénomination (Alphand, même recueil, p. 191), porte : « Coligny, Brissac. »

3. En consultant finalement le *Précis de grammaire historique de la langue française* de M. Ferdinand Brunot, j'y ai trouvé, à propos de la survivance de la locution « Hôtel-Dieu » (3e éd., p. 257) : « Remarquer les dénominations de quartiers et de rues : la place Thiers, la rue Denfert (d'autres noms, comme le boulevard des Italiens, la place des Vosges,

Lebeuf[1], il convient d'ajouter deux volumes, que le temps a dispersés, et qui, après avoir très probablement fait partie de la bibliothèque du cardinal Fesch[2], ont eu deux destinées différentes.

L'un est un « Inventaire des lettres, titres et autres renseignemens appartenant à Messeigneurs les cheveciers, chanoines et chapitre de Madame Sainte-Opportune à Paris, fait par Mgr Me Guillaume Raymond, l'an 1538, au mois de janvier ». C'est un recueil in-4°, sur papier, de 316 pages, original. Il est conservé sous le n° 141 des manuscrits à la bibliothèque municipale d'Ajaccio.

L'autre est un cartulaire du même établissement, originairement écrit au xive siècle, sur parchemin. Après avoir passé entre les mains du cardinal Rossi, ce dernier registre fut versé, avec la bibliothèque particulière de cet ecclésiastique, en celle de la Propagande à Rome[3], où il se trouvait encore il y a peu d'années. Mais, pour une raison qui nous échappe, il a, avec quelques autres, émigré récemment d'Italie en Autriche et est conservé actuellement au Collège des PP. Jésuites à Vienne.

Ayant eu besoin d'être plus particulièrement renseigné sur ce volume pour ma *Bibliographie générale des cartulaires*, j'ai connu ce transfert par l'intermédiaire de mon confrère Louis Halphen, et peu de temps après j'ai, sur requête spéciale, reçu d'un bienveillant correspondant les renseignements suivants sur le cartulaire de Sainte-Opportune, pris avant son départ pour l'Autriche, et qu'il m'a paru utile de transcrire ici exactement, et sans rien y changer, pour en faciliter l'identification le jour où ce registre, sans doute d'un accès difficile actuellement, serait remis dans la circulation :

Cod. membr. foliorum 131 (ex quibus vacant 5 ad calcem posita), linearum 22-40, diversis manibus diversis temporibus scriptus; et quidem pars praecipua et antiquissima (ff. 11a-88b) videtur esse saeculi xiv, reliqua (ff. 1-10a et 89a-126b) saec. xv, xvi et xvii.

Fol. 11a, adest littera initialis R picta et aurata, in qua conspicitur S. Opportuna abbatissa, coram qua duae moniales (?) genuflectant. In parte vetustiore adsunt etiam signaturae et custodes. Forma : 304 × 131 mm.

Fol. 1a manus saec. xvii scripsit titulum : « Liber statutorum et regulamen-

---

prouvent que le deuxième terme est au génitif). » M. Brunot, en ayant, je crois, raison au fond, conclut un peu vite. Toujours est-il que, dans « place Thiers », on a un génitif plutôt logique qu'à proprement parler grammatical.

1. P. 20.

2. Une partie de ses livres a été léguée à la bibliothèque d'Ajaccio, dont elle forma le premier fonds; l'autre fut vendue publiquement à Rome, où il mourut.

3. Cf. *Archiv* de Pertz, t. XII, p. 412.



torum regalis ecclesiae S^{ae} Opportunae Parisiis. » Dein incipit : « Regnante Carolo Calvo in Francia, filio Ludovici pii, quondam regis et imperatoris, Normanis in Neustria grassantibus, vir quidam genere nobilis nomine Adalardus per XXX annos claudus effectus ... ante altare ecclesiae S. Opportunae orans statim sanatus est ..., quo audito rex praefatus dedit dictae ecclesiae marisia, quae suscipiens Hildebrandus episcopus ... in sustentamentum canonicorum praefatae ecclesiae servientium stabilivit... »

Sequuntur in eodem folio scriptae litterae Galonis, episcopi Parisiensis, de anno 1108, qua confirmatur potestas ecclesiae Sancti Germani jam a Humberto episcopo facta, praebendas ecclesiae Sanctae Opportunae dandi personis idoneis absque requisitione episcopi.

Postea sequitur, ff. 1^{b}-8, summarium seu Index documentorum, infra in corpore per extensum relatorum, servato tamen ordine chronologico, qui infra in corpore non exacte servatur. Singulis titulis additur notatio paginae, ubi documentum integrum quaerendum sit. In hoc igitur summario (saec. XVII confecto) notantur inter alia haec documenta : *1)* litterae Theobaudi episcopi Parisiensis anni 1150, quibus declaratur capiceriam ecclesiae S. Opportunae liberam esse a subjectione canonicorum Sancti Germani Autissiodorensis; *2)* litterae ejusdem, anni 1153, de alienatione marisii Parisiensis ad capicerium S. Opportunae pertinentis; *3)* confirmatio hujus alienationis per Ludovicum regem VII anni 1154; *4)* alia similis confirmatio facta ab archiepiscopo Senonense Guillelmo anno 1176; *5)* nova confirmatio facta anno 1178 ab Alexandro tertio Papa; *6)* compromissio quaedam facta inter canonicos Sancti Germani et canon. S. Opportunae anno 1225; *7)* litterae Reginaldi episcopi Parisiensis anno 1253, quibus quatuor prebendae ecclesiae S. Opportunae dividuntur in octo alias; *8)* Episcopi Parisienses componunt lites inter canonicos Sancti Germani et S. Opportunae. — Paulo inferius tractatur de donatione brachii Sanctae Opportunae beneficio regis Caroli V anno 1374; de costa sanctae Opportunae; de thesauro dictae ecclesiae; — vicarius ecclesiae SS. Innocentium condemnatur dare singulis annis Capitulo S. Opportunae medietatem sui redditus annui; — lis inter capicerium S. Opportunae, magistrum Joannem Collas, actorem, et canonicos ejusdem ecclesiae reos anno 1582; — de statione ante Crucifixum fieri solita diebus dominicis (fundata a. 1374); — de processione octavae venerabilis sacramenti (1541); — de confraternitate hortulanorum; — de stallo capituli (1604).

FF. 8^{b}-10^{b} sequuntur plures formulae juramenti emittendi a novis canonicis.

FF. 11^{a}-88^{b} corpus codicis, pars antiquissima, saec. XIV. Incipit : « Reginaldus, miseratione divina Parisiensis ecclesie minister indignus. » Circiter 150 documenta; major pars refertur ad acquisitiones ecclesiae S. Opportunae per donationes, legationes, etc., aut ad lites inter personas ecclesiasticas; plerisque superscriptus est titulus sive a manu eadem, sive a manu saec. XVII.

FF. 90^{a}-92^{a} habetur index canonicorum recens in capitulum S. Opportunae receptorum (1403-1638).

FF. 92^{b}-126^{b} iterum sequuntur copiae authenticae, a duobus notariis subscriptae, diversorum documentorum, presertim ad varias lites dirimendas spectantium.

F° 126b explicit : « Collationné à l'original en parchemin rendu à l'instant à Mr. Richard, chanoine, procurateur et receveur dudit Chapitre, par moi greffier soussigné le 25° avril 1696. Duvivier. »

Henri Stein.

UNE AFFAIRE DE CHASSE SOUS LOUIS XI.

Les archives du Parlement de Paris n'ont pas conservé la trace des interrogatoires auxquels fut soumis maître Olivier Le Dain, le trop célèbre barbier de Louis XI, avant d'être jugé par la cour, et, pour ses nombreux méfaits, pendu à Montfaucon le 21 mai 1484. On doit regretter cette perte, car il est certain que l'enquête eût fourni des détails piquants sur les hauts faits de ce factotum du plus autoritaire de nos rois. Au moins dans une communication faite, il y a quelques années, à l'Académie des sciences morales et politiques[1], M. Georges Picot a-t-il pu retracer les péripéties du procès criminel de maître Olivier, et il a relaté les scandaleux abus d'autorité dont ce personnage et son digne lieutenant, Daniel Baert, accablèrent les malheureux voisins de la garenne de Rouvroy, dont un caprice royal leur avait confié la garde. Le dédain qu'ils avaient affiché pour toutes les formes de la justice, le mépris qu'ils avaient proclamé à l'égard du Parlement, gardien jaloux du droit d'appel, les vouaient d'avance à de terribles représailles pour le jour où leur patron tout-puissant aurait disparu de la scène du monde. C'est ce qui arriva, et l'extrait du registre criminel du Parlement (X^{2a} 49) dont nous avons transcrit le texte prouvera suffisamment que les peines infligées à Olivier, à Daniel Baert et, moins sévères, à leurs satellites, furent entièrement méritées. Peut-être jugera-t-on aussi que la fâcheuse aventure de leur victime, maître Nicole Le François, fut suffisamment parisienne pour mériter d'être contée dans un recueil consacré à l'histoire de Paris et de ses environs.

B. de Mandrot.

Du vendredi xvi° jour de janvier IIII^c IIII^xx et troys (v. st.), en la grant chambre, après disner.

De La Vacquerie, president.

Entre maistre Nicole Le François, procureur en la court de ceans, appellant de Guillaume Berthault, Guillemin Foucquault, dit Montauban, François de Lisle et Colas Loye, et demandeur en cas d'excés et d'actemptas, d'une part, et lesdits Guillaume Berthault et Guillemin Foucquault, dit Montauban, intimez et deffendeurs esdits cas et d'actemptas, d'autre part[2].

---

1. G. Picot, *le Procès d'Olivier Le Dain*, dans *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. VIII, p. 489, année 1877.

2. Dès le 28 novembre 1483 (la première mention du procès d'Olivier Le Dain

J. Dudrac, pour ledit François, pour ses causes d'appel et demande en cas d'excés, dit qu'il est seigneur d'une maison, terres, vignes et autres heritaiges situez et assis au Roole[1] par delà et oultre la garenne de Rouvroy[2], et que, dès l'an mil IIII[c] LXXI, il a esté et est bailly du seigneur de Clichy[3], en laquelle seigneurie, qui est de grande estandue, ledit seigneur a toute justice et juridiction haulte, moyenne et basse. Et s'extend icelle justice et seigneurie de Clichy depuis le lieu de Saint-Ouan jusques audit lieu du Roolle et aux esgoutz de Paris[4], et d'autre costé au port de Nully[5], et depuis Montmartre jusques à Auberviller, près Saint-Denis en France. Dit que le jour Saint-Denys[6] mil IIII[c] LXXVII, ledit François[7], acompaigné d'un gentilhomme, nommé Loys Dehan, partirent de ceste ville de Paris à cheval pour aller veoir et visiter lesdites maison,

---

est du 19 de ce mois. Parlement, Reg. criminel, X2a 48, fol. 3), la cour, informations faites à la requête de Me Nicole Le François sur plusieurs « excès » contre lui commis par certains individus « se disant sergents d'Olivier Le Mauvais », avait fait enfermer à la Conciergerie du Palais les nommés Berthault et Foucquault et ordonna la mise sous séquestre de leurs biens. De Lisle et Loye furent ajournés à comparoir en personne afin de répondre au procureur général (Arch. nat., Reg. criminel, X2a 48, fol. 7 v°). Le 2 janvier 1483 (v. st.), la cour, le procureur du roi entendu, commit deux conseillers, Mes Girard Séguier et Pierre de Neufbourg, à procéder à l'audition des témoins de Me Nicole Le François et à les confronter avec les accusés (*Ibid.*, fol. 28).

1. Le Roule faisait partie de la terre et châtellenie de Clichy (cf. abbé Lecanu, *Hist. de Clichy-la-Garenne*, Paris, 1848, in-8°).

2. Les derniers taillis de la forêt de Rouvroy atteignaient au moyen âge les abords de Saint-Ouen (*Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris*, discours de M. J. Lair, année 1896).

3. Il est probable que la seigneurie de Clichy appartenait alors à un membre de la famille Aligret, peut-être à Jean Aligret, qui fut lieutenant civil au Châtelet et le mari de Guillemette Luillier (cf. Bibl. nat., mss., Pièces orig., vol. 38, doss. *Aligret*).

4. L'ancien ruisseau de Ménilmontant, qui déversait ses eaux dans la Seine sous Chaillot.

5. Neuilly.

6. 9 octobre.

7. « Monsieur maître Nicole Le François », bourgeois de Paris et procureur au Parlement, habitait non loin de l'église Saint-Séverin, dont il était l'un des paroissiens. A la date du 19 juin 1484, le registre criminel X2a 48 enregistre la plainte que, de concert avec Me Germain Chartellier, l'un des quatre notaires de la cour, propriétaire d'une maison en la rue de « Sacalye » (auj. rue Zacharie), il porta contre certaines personnes, hommes et femmes de mœurs dissolues, qui troublaient du bruit de leurs « noises, debats et paroles deshonnetes » cette rue, par laquelle Me Nicole et sa femme étaient contraints de passer pour se rendre à l'église, au grand risque d'être outragés et blessés.

terres, vignes et heritaiges d'icelluy de (*sic*) Françoys, ainsi que gens de bien ont acoustumé de faire. Et après qu'ilz furent esdite maison ou Roolle, prindrent leur chemin pour aller vers Saint-Denys en pellerinage par le grant chemin public qui est au-dessoubz de la montaigne de Montmartre, appellé le chemin d'Estrieres soubz Montmoyen[1], auquel chemin trouverent et rencontrerent ung jeune enffant picard (?) à cheval qui leur demanda où ilz alloient. Lesquelz François et gentilhomme luy respondirent qu'ilz alloient à Saint-Denys en pellerinage. Et incontinant illec survindrent lesdits Berthault, Montauban, feu François de Lisle et Colas Loye, eulx disans sergens de la garenne, portans l'enseigne du Dain[2], armez et embastonnez de espieux, espées, dagues et autres bastons, en cryant à haulte voix audit François : « A mort! A mort! A pié! A pié! » Et, en aprouchant près d'icellui Françoys, luy presenterent lesdits Berthault et Montauban les pointes de leurs espieux. Et, congnoissant ledit François, leur demanda s'ilz se jouoient ou s'ilz faisoient à bon escient. Lesquelz luy respondirent : « Descendez villain, descendez maulgré en ait Dieu! » Le descendirent de dessus sa hacquenée qu'il chevaulchoit, qui valoit alors bien XXVI escus d'or et plus, luy ostèrent son badelaire[3], qui avoit cousté deux escus, et aussi ses esperons, et foullerent et prindrent en sa gibeciere troys pieces d'or : c'est assavoir deux escus d'or du Roy à la couronne, et l'autre au soleil, avecques ung anneau d'or qui valoit deux escus. Et monta ledit Berthault dessus ladite hacquenée et l'emmena, et l'a depuis chevauchée et eue par aucun temps en sa possession en sa maison à Nyjon[4]. Et au regard desdits François de Lisle et Montauban, ilz prindrent lesdits

1. Peut-être s'agit-il d'une ancienne chaussée qui de Montmartre se dirigeait vers le Mont-Valérien. Sur le plan de Paris de Gomboust (1652), on trouve encore indiquée, au carrefour des chemins conduisant de Monceaux à Montmartre et des Porcherons à Clichy, une croix dite de l'« orme de Monmoyen ».

2. Par lettres en date de Chartres au mois d'octobre 1474, Louis XI avait conféré à son barbier flamand Olivier Necker, en France le Mauvais, pour lui et sa postérité l'autorisation de prendre le nom d'Olivier « Le Daing ». En même temps, il lui avait, « pour signe de son état de noblesse », concédé des armoiries, dont l'abbé Lenglet, au XVIII[e] siècle, signale la présence sur la porte du château de Meulan. Le roi, dont on connaît les rigoureuses exigences en matière de droit de chasse, avait confié à M[e] Olivier la garde de la forêt de Rouvroy et celle du bois de Vincennes, avec la connaissance de tous les délits de chasse commis en ces garennes (13 février 1474) (abbé Lebeuf, ***Hist. du diocèse de Paris,*** éd. Bournon, t. I, p. 396).

3. Sorte de coutelas recourbé.

4. Localité depuis longtemps disparue, jadis située entre Chaillot et Passy, sur le penchant de la colline qui borde la rive droite de la Seine (cf. Longnon, ***Œuvres complètes de François Villon,*** vocabulaire-index, p. 329).

anneau, troys pieces d'or et badelaire. Et ce voyant, icellui François, qui demeura tout seul avecques parties adverses, car ilz laisserent en aller ledit gentilhomme qui estoit en sa compaignie sans luy meffaire, leur dist et remonstra qu'il estoit en la terre, justice et seigneurie de Clichy, ou chemin public et royal, et qu'il n'avoit avec luy chien, oyseau, ne autre beste quelconque pour chasser et qu'il n'y pensoit point[1], et qu'il s'en alloit audit Saint-Denis, et, s'ilz avoient commission de ce faire et de qui, qu'ilz luy monstrassent, ou s'ilz avoient aucune informacion à l'encontre de luy; et pour ce leur dist lors et declaira par diverses fois qu'il appelloit d'eulx et de leurs dits exploitz en ladicte cour de ceans. Lesquelz intimez et deffendeurs luy respondirent que, en despit de l'appel et de la court, ilz ne le laisseroient point, pour ce que ladicte court de Parlement tenoit prisonnier Daniel[2], leur maistre, et que, en despit de ce, il (*sic*) le comparroit (*sic*) et d'autres s'ilz les povoient tenir, et fussent les presidens d'icelle court, et qu'il se advisast bien tost de cheminer à pié avecques eulx, car leur entencion estoit de le mener à Meulent prisonnier[3]. Et de fait le menerent à pié tout housé depuis le chemin de Montmoyen jusques au lieu et villaige de Chailliau[4] à travers che-

---

1. Répondant à Dudrac, Poulain, défenseur de Berthault, contestera cette déclaration et voici comment, suivant lui, les choses se seraient passées. Le Dain, qui faisait exercer toute juridiction et justice ordinaire ès garennes de Boulogne, Rueil, Rouvroy et lieux circonvoisins par ses lieutenants Daniel Baert, Pierre de Grantrue et autres, avait, à plusieurs reprises, enjoint aux gardes de la garenne de Rouvroy « sur leur vie » de n'y laisser circuler personne à pied ni à cheval ayant chien ou oiseau, de crainte d'effaroucher les bêtes sauvages. Le jour de la Saint-Denis 1477, Me Olivier expédia aux garenniers un nommé Le Bâtard, son lieutenant, qui les conduisit « ès garennes », où ils remontrèrent Nicole Le François, « qui avoit trois chiens qui chassoient ». On verra que cette dernière allégation ne fut pas admise par la cour (X^{2a} 49, à la date du 15 janvier 1483, v. st.).

2. Daniel Baert, lieutenant du Dain, qui, comme lui, prononçait des jugements sans appel « soubs umbre qu'il avoit pouvoir du roi de juger souverainement », s'était rendu odieux aux habitants de Saint-Cloud et des environs par ses rigueurs et ses scandaleuses exactions. Une de ses victimes obtint l'appui de l'évêque de Paris, qui avait à Saint-Cloud droit de haute, moyenne et basse justice. Mais l'avocat Jean Gaignon, qui vint signifier à Daniel d'avoir à respecter les droits de l'évêque, fut par lui appréhendé au corps et jeté en prison. Sur la plainte de l'évêque, le Parlement fit délivrer le prisonnier et ordonna l'arrestation de Daniel. Mais Le Dain persuada Louis XI d'évoquer la cause par-devant un commissaire spécial, poursuivit le conseiller Bellefaye qui s'était montré particulièrement hostile à Daniel Baert, le fit suspendre de son office par le roi et mit sa maison au pillage (cf. *Ordonnances des rois de France*, t. XIX, p. 338, note).

3. Olivier Le Dain était capitaine du château de Meulan (Seine-et-Oise).

4. Chaillot.

mins et vignes sans tenir chemin ne sentier, ouquel lieu a une tour[1] plaine de immondices tant de gens que de bestes, et est tant abhominable que personne ne beste n'y pourroit durer. En icelle le vouloient bouter et mectre prisonnier, et de fait luy (*sic*) mirent, et y fust demouré se n'eust esté ung homme de bien dudit Challiau qui congnoissoit ledit François, qui remonstra ausdits intimez que ladicte tour n'estoit pas lieu convenable pour mectre prisonnier icelluy François, et aussi qu'il n'y avoit pas cause. Et luy fut ledit François pour la nuyt baillé en garde, et l'emmena avec luy en son hostel. Et le lendemain parties adverses et feu François de Lisle vindrent par devers ledit François, luy dirent qu'il estoit forcé qu'il fust mené prisonnier audit Meulent et l'emmenerent dés lors dudit hostel où il avoit couché, en l'hostel dudit de Lisle, aussi demourant audit Challiau. Et cependant iceulx intimez ou aucuns d'eulx sercherent par ledit villaige de Challiau aucune jument ou beste à bast pour porter et mener icelluy François prisonnier audit Meulent, mais n'en trouverent point. Et pour ce menerent icelluy François à pié tout housé hors dudit villaige de Challiau assez loing d'icelluy, faignant de le vouloir mener ainsi audit Meulent. Et quant ilz virent qu'ilz mettroyent beaucoupt à y aller et que le chemin estoit fort long, et aussi que ledit François, qui est homme ancien, ne povoit pas fort cheminer, le ramenerent de rechef audit Challiau, en l'hostel d'icelluy de Lisle. Et illec demanderent à icelluy François s'il avoit point d'argent sur luy pour avoir à menger; lequel leur respondit que non, et qu'ilz le savoient bien, et qu'ilz avoient visité sadicte gibeciere, et aucun d'iceulx intimez regarda en la gibeciere dudit François, et en icelle trouva douze sous parisis en monnoye que ilz avoient obliez à prendre quant ilz prindrent lesdits troys escus d'or; et les prend et envoye querir du haran frais icelluy intimé pour leur disner pour ce qu'il estoit jour de vendredi. — Dit que cependant la femme dudit François, adverte (*sic*) des oppressions, tors, griefz et violences susdictes, se tira pardevers le Roy lors estant en icelle ville de Paris[2], parla à luy et luy remonstra au mieulx qu'elle peult icelles violences et oppressions que lesdits intimez faisoient [à] son mary, et comment il estoit homme de praticque ancien, bien famé et renommé, et qu'il ne s'estoit jamais meslé de chasse en aucune maniere. A laquelle

---

1. Dans la lettre du don que Louis XI fit en 1474 à Philippe de Commynes de la terre et seigneurie de Chaillot, il est fait mention d' « une tour quarrée et les prisons dessous ». L'hôtel de la seigneurie était accompagné d'un jardin d'environ sept arpents, qui descendait jusqu'aux fossés des égoûts de Paris, de vignes et de cerisaies (cf. *Mém. de Ph. de Commynes*, éd. Dupont, *Notice sur Commynes*, t. III, p. 54).

2. Louis XI séjourna en effet à Paris du 9 au 11 octobre 1477 (*Itin. ms.*).

femme le Roy respondit qu'il avoit entendu que sondit mary avoit prins et tué ung lievre en sa garenne, et que, en en mectant par luy ung autre en vie, il vouloit qu'il fust delivré à pur et à plain. Laquelle responce du Roy est envoyée par escript auxdictes parties adverses par feu Pierre de Grant-Rue[1], lieutenant pour maistre Olivier Le Dain de ladicte garenne de Rouvroy. Mais quant icelles parties adverses voyent icelle reponse et qu'elle n'est pas bonne à leur voulenté, trouverent maniere de mander audit maistre Olivier que ledict François avoit chassé et qu'il avoit esté autreffois à la mort d'un lievre, et ne le falloit pas ainsi delivrer ne laisser aller, et qu'il estoit prisonnier pour payer deux cens escus. Et qui plus est, icelluy maistre Olivier, à la requeste desdits sergens, dist à la femme dudict François qu'il envoyeroit ledit François à Meulent. Mais neantmoins icelluy François fut delivré en payant douze lievres en vie et deux francs audicts intimez, lesquelz dès lors il bailla, et luy cousterent plus de quarante francs, tant en achapt, sallaire de sergens, buveries que autres choses, et s'en vint en ceste ville de Paris à quatre heures de matin; autrement, s'il fust demouré par aucune petite espace de temps audit Challiau es mains desdits intimez, il eust esté mené à Meulenc prisonnier, car, par la persuasion et mauvaise advertance contre ledit François faicte audit maistre Olivier, le vouloit faire mener audit Meulent. Et depuis, iceulx intimez, pour cuider exiger dudit François, oultre lesdictes hacquenée, or, argent, badelaire et somme de deniers qu'ilz avoient et ont encores pardevers eulx (au moins ne luy en ont faicte ne fait faire aucune restitucion), deux ou troys cens escus, susciterent ledit maistre Olivier par le moyen dudit Daniel, son serviteur, maistre et saqualite[2] desdits intimez, qu'il ordonna ledit François estre adjourné pardevant sondit lieutenant Grant-Rue pour faire le procés d'icelluy François sur la mort et chasse d'un lievre. Après lesquelles choses, aucuns desdicts intimez vindrent au greffe de la court de ceans et adjournerent icelluy François à certain jour à comparoir en personne pardevant le lieutenant dudict maistre Olivier, au lieu où il tiendroit sa juridicion, car aucunes fois la tenoit audit Challiau, l'autre fois à Boulongne, à Saint-Cloust et ailleurs où bon luy sembloit. Et pareillement adjournerent maistre Martin Bellefaye, conseiller en ladicte court[3], maistre Hugues

1. Pierre de Grandrue, écuyer, seigneur d'Ernouville, lieutenant à Meulan de Me Olivier Le Dain, valet de chambre ordinaire du roi et capitaine dudit lieu (Bibl. nat., mss., Pièces orig., vol. 1393, doss. *Grandrue*).

2. *Sic* pour satellite.

3. Martin Bellefaye, seigneur de Ferrières en Brie, avocat au Châtelet (1454), lieutenant criminel du prévôt de Paris (1460), conseiller lai au Parlement (1462), mort en 1502 (cf. Longnon, *Œuvres de François Villon*, p. 104 et 283).

Alligret, greffier criminel d'icelle court, maistre Estienne Ansse[1], procureur en ladite court, le procureur du Roy ou Chastellet, maistre Laurens le Blant, et plusieurs autres gens de bien à comparoir en personne avec ledit François. Et, au jour assigné, icelluy François compare en personne par-devant ledit Grant-Rue, lieutenant dudict maistre Olivier, audict Challiau, en l'ostel dudict de Lisle, et illec, en la presence et au pourchaz desdicts intimez, est interrogué par serement s'il fut oncques à prinse ou mort de lievre prins en ladicte garenne de Rouvroy ou à l'entour d'icelle, et s'il sceut oncques que aucun lievre y fut prins et par qui. A quoy respondit icelluy François que non. Et, en ce disant, luy est remonstré par aucun desdicts intimez, c'est assavoir par lesdicts Berthault et Montauban et de Lisle, qu'il gardast bien qu'il diroit et qu'il advisast à luy, et que on savoit bien le contraire. Et lors icelluy François, soy remenbrant de ce que ledict seigneur de Clichy, par le moyen de certaines lectres royaulx, voulut mectre sus et relever ses fourches et eschelles patibulaires qui estoient cheutes, et mena lesdits Bellefaye, François, Ansse et autres audict Clichy pour veoir par icelluy de Bellefaye executer lesdictes lectres royaulx, et desquelles icelluy François, comme procureur dudit seigneur de Clichy et son officier, requeroit l'execucion. Et pour ce respond ledict François qui (*sic*) estoit vray que luy, estant en la compagnie desdicts Bellefaye, Ansse, seigneur de Clichy, et autres pour la cause susdicte en l'ostel dudict seigneur de Clichy, fut baillé et donné ung lievre mort audict de Bellefaye par ledit Colas Loye, l'un desdits garenniers, mais qu'il [qui] l'avoit prins ou tué ne en quel lieu il n'en savoit riens et n'y avoit esté present à la prinse et mort d'icelluy ne d'autre en quelque maniere que ce fust. Laquelle reponse oye par ledit Grant-Rue, lieutenant, luy sembla que ce n'estoit que folie [et] delivra dès lors icelluy François. Or, depuis, ledict Daniel, ou contempt de ce et à l'instigacion desdits intimez et autrement, indeuement, sans cause ne raison, de sa voulenté, condempna ledit François, pour raison dudict lievre ainsi donné audict de Bellefaye, en vingt livres parisis d'amende et en douze autres lievres en vie; et pareillement en semblable somme de xx livres, dont à present n'est question, furent condempnez lesdits Bellefoye, Alligret, Ansse et autres. Après laquelle sentence, iceulx intimez par diverses fois se sont transportez en l'ostel dudit François en ceste ville de Paris, en luy faisant commandement de bailler et apporter en vie lesdicts douze lievres, et, quant ilz estoient venus, buvoient, mangeoient et disnoient aux despens dudict François; et, quant ils avoient bien beu, mangé et disné, ilz visitoient lesdits lievres que ledit François leur vouloit bailler, et

1. Ou Hansse.

disoient les aucuns que lesdits lievres estoient laches[1], qu'ilz estoient de clapier[2], les autres qu'ilz ne valloient riens, et autres parolles derisoires et de moquerie; aprés la visitacion desquelz lievres falloit bailler à chacun d'eulx pour chacune visitacion et à leur greffier cinq ou six onzains. Et tellement despendirent iceulx intimez à boire et manger en visitant lesdits lievres, que chacun desdicts douze lievres cousta audit François xl sous parisis et plus, sans comprendre les fraiz des autres douze lievres. — Dit que Dieu Porchet et Berthelemy Bouy l'interroguerent, et pour ledict interrogatoire exigerent de luy, et mesmement ledit Bouy, deux escus d'or et six onzains, et si exigerent lesdicts sergens deux escus d'or. — Dit que lesdits, et mesmement lesdits Montauban et Berthault cy-presens en personne, sont de trés mauvaiz gouvernement et mal renommez et ont fait de grandes torcions, exactions et pilleries au moyen de ladicte garenne, que ledict François baillera par declaration à la court; combien qu'elle ne s'extende oultre ledit lieu du Roolle, l'ont toutesfoiz estandue jusques à la riviere de Seine et oultre ladicte montaigne de Montmartre et jusques à Saint-Denys, et n'estoit aucun, de quelque estat qu'il fust, qui osast mener ung petit chien ne porter oyseau entre lesdictes limites ne par les chemins publicques et royaulx estans en icelles. — Dit que, à cause de sondict office de procureur, il estoit et est en la sauvegarde du Roy et de ladicte court, et aussi comme bailly de ladicte terre de Clichy, en laquelle il estoit, et aussi bourgois et habitant de ceste ville de Paris, et par ce n'estoit loisible ausdits intimez de luy meffaire ne mesdire en aucune maniere, et aussi que ladicte prinse fut faicte ou chemin publicque de Montmoyen de leur auctorité privée et mauvaise voulenté, sans auctorité de justice, et aussi en la terre, justice et seigneurie dudict Clichy, dont ledict François estoit officier et avoit la garde d'icelle justice, et pour ce icelluy François desd. prinse, excés, voyes de fait, roberies, condemnacions et choses susdictes combien qu'il en eust dés lors appellé et fait diligence à luy possible de relever sondict appel, neantmoins, pour l'auctorité et accés que ledict Olivier et Daniel avoient à l'entour de la personne du feu Roy, ne l'avoit peu obtenir incontinent aprés iceulx faiz, et à ceste cause pardevant notaires et personnes publicques il recita son appel et appella de rechef, en protestant de le povoir relever toutes et quantes foiz qu'il auroit opportunité. Et depuis l'avoit obtenu après que Mons. le chancelier de Rochefort fut pourveu dudict office[3], et, par ordonnance de la court, a fait faire

1. De faible complexion.
2. Autrement dit que c'étaient des lapins et non des lièvres.
3. 12 mai 1483 (cf. Anselme, *Hist. généal. des grands officiers*, t. VI, p. 414).

informacion sur ce que dit est, laquelle veue par ladicte court, a esté ordonné iceulx Montauban et Berthault estre prins et emmenez prisonniers es prisons de la Conciergerie du Palais, où il sont encores de present. Si conclud[1], etc., etc.

LE COLLÈGE DE TONNERRE A PARIS.

Sur le collège de Tonnerre, l'abbé Lebeuf et Jaillot ne disent que quelques mots rapides, pour indiquer sa situation topographique, ignorant même la date exacte de sa fondation.

Or, la publication récente du cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée-lès-Chartres[2] nous fournit le texte de l'acte par lequel cet

1. Il a paru inutile de transcrire la suite, mais en voici la substance. En terminant, l'avocat de maître Nicole demanda que les intimés fussent condamnés à faire amende honorable et à confesser leur méfait « en la cour de ceans » puis ès deux principaux carrefours de la ville de Paris, tête et pieds nus, en chemise, portant à la main une torche allumée du poids de quatre livres. Le François réclamait à ses adversaires la restitution de sa haquenée ou les 26 écus d'or auxquels il l'estimait à l'époque où elle lui fut dérobée, plus les 3 écus d'or, l'anneau d'or de 2 écus et les 12 sous de monnaie pris en sa gibecière, son « badelaire », ou à défaut 2 écus, 2 francs et 2 écus qu'il avait payés pour obtenir sa liberté, le remboursement de tout ce que lui avaient coûté les fameuses visites aux lièvres, enfin 100 liv. par. de dommages-intérêts. Aux excuses présentées au nom des intimés, qui firent plaider leur irresponsabilité ou leur innocence, l'avocat de Me Nicole rétorqua vivement que ce n'était que « mensonges » (X^{2a} 49, à la date du 16 janvier 1483, v. st.). Le 7 février suivant (même registre, à la date), la cour rendit un arrêt par lequel, considérant que l'exploit de Berthault et de ses complices était « torcionnaire, inique et abusif », elle les condamna à des dommages-intérêts fixés à 15 écus d'or au maximum et à faire amende honorable « en disant que faussement, mauvaisement et à tort, en abusant de leurs offices », ils avaient arrêté Le François « en chemin public, non chassant aucunement », ce dont ils se repentaient et requéraient pardon et merci au roi et à Me Nicole. Ils s'exécutèrent le 12 février et, le 19 du même mois, par-devant Me Girard Séguier, conseiller à ce commis, Le François affirma que sa défunte haquenée, qu'Olivier Le Dain avait fait disparaître, valait bien 15 écus d'or, et il donna reçu de cette somme au greffier criminel, comme l'atteste sa signature apposée au registre. Les comparses s'en tirèrent donc à meilleur compte que leur chef d'emploi, car Daniel Baert fut pendu trois semaines après Olivier Le Dain, le 12 juin 1484 (Procès-verbal de l'exécution, Registre criminel du Parlement, X^{2a} 48, à la date).

2. Par M. René Merlet (Chartres, 1906, in-4°), p. 228.

établissement fut constitué, le 17 juin 1407, par une fondation de Richard Poupin[1], abbé de Saint-Jean, docteur en décrets de l'Université de Paris, et originaire de Tonnerre. Le texte est intéressant par les détails qu'il fournit.

Ainsi nous savons que le collège fut établi dans deux maisons du Clos-Bruneau, — vis-à-vis la porte de la chapelle du collège de Beauvais, que Richard avait échangées contre une part de son héritage maternel, — pour deux clercs pauvres étudiant, soit à la Faculté des arts, soit à celle de droit canon, et auxquels était accordée une bourse de six ans, à raison de trois sols parisis par semaine à chacun d'eux. Si l'un d'eux montre un goût particulier pour le droit civil, il pourra aller étudier à Orléans et continuera à bénéficier de la bourse.

Le fondateur nomme lui-même les six professeurs qui enseigneront dans le nouveau collège : ce sont Jean Driard, Guillaume Driard, Pierre Poupin (son parent), Jean de La Grave, Guillaume Hébert et Nicolas Marmeigne, tous également de Tonnerre. Il spécifie que les élèves devront être choisis de préférence à Tonnerre même ou, à défaut, dans le rayon de trois lieues autour de la ville (Lignières, Poilly-sur-Sercin, Viviers). Le collège ainsi institué abritera deux prêtres également aptes à l'étude et chargés en même temps, moyennant une pension de six sous par semaine, d'y célébrer l'office divin; l'un sera pris parmi les religieux de Saint-Jean-en-Vallée, l'autre au couvent de Saint-Martin-ès-Aires de Troyes[2]. Pour assurer la fondation des bourses, Richard Poupin assigne une somme de quarante livres à prendre sur une maison appelée de tout temps la « maison des Juifs » ou « du Paon », à lui appartenant, sise à Troyes, dans la rue qui mène de la porte Girouarde aux Cordeliers. Pour l'utilité des futurs écoliers, le fondateur fait don au nouvel établissement de toute sa bibliothèque de droit canon et de droit civil[3]; les dits livres devront être enchaînés, et l'écolier qui s'aviserait de les détacher s'exposerait à perdre sa bourse. Et, pour l'usage de la chapelle, il donne un autel portatif, un missel, un calice et des ornements, aux-

---

1. Et non Richard Papin, comme l'impriment la *Gallia christiana* et le *Cartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, p. 398, 611, 745; t. IV, p. 78.

2. Richard Poupin avait été précédemment (1373-1391) abbé de ce monastère.

3. En voici la liste : « Decretum et Decretales, Sextum et Clementinas, Rosarium et Hugucium, Novellam Johannis Andree in duobus voluminibus, Henricum Boye in duobus voluminibus, Innocencium Speculum juris cum repertorio, Guillelmum et Gesselinum super Clementinas in uno volumine, Summas Hostiensis, Gausfridi et Auxonis in tribus voluminibus, Lecturam Hostiensis in duobus voluminibus, Concordancias et unam Bibliam parvam cum uno breviario ad usum Sancti Martini Trecensis, Cursum librorum legalium. »

quels il ajoute tous les biens, meubles et immeubles, provenant de la succession d'Adam de Viviers, ancien curé de Longjumeau, dont il est l'exécuteur testamentaire. Des messes seront dites, à des jours déterminés de chaque mois, pour le pape, le roi, la reine et aussi pour la mémoire de Clément VII, de Guillaume de Meaux, ancien archevêque de Sens, de Pierre de Villiers, ancien évêque de Troyes, du père et de la mère du fondateur, et du curé de Longjumeau, ci-devant nommé. Les droits des boursiers ne sont pas transmissibles; les titulaires sont soumis aux ordres du proviseur de la Faculté de décret et jureront de respecter toutes les clauses de la fondation.

Richard Poupin habita la maison de la rue du Clos-Bruneau, qu'il avait édifiée à ses frais, et y mourut en 1411. Bientôt après son décès, les religieux de Saint-Jean-en-Vallée enjoignirent aux écoliers et au procureur du collège de Tonnerre « qu'ilz se départissent de ladicte maison », et un procès intenté au Parlement par les écoliers fut perdu par eux. C'est ce que nous apprennent des lettres de Charles VII en date du 5 novembre 1440[1].

Le collège de Tonnerre n'eut donc en réalité qu'une existence fort éphémère, d'où s'explique aisément le silence fait sur son compte par les historiens de Paris.

Henri Stein.

LES LIONS DE L'HÔTEL SAINT-POL EN 1490.

C'est au dernier quart du XIVe siècle que fut, semble-t-il, transportée auprès de l'hôtel de Saint-Pol, récemment édifié par Charles V, la ménagerie des lions du roi, qui était installée auparavant rue Froidmantel, derrière le Louvre[2]. Dès 1399, les comptes de la prévôté de Paris, dont Sauval a imprimé des extraits[3], témoignent de l'existence, à côté de la rue Saint-Antoine, d'un « hostel des lyons du Roy nostre seigneur », dont la rue des Lions-Saint-Paul rappelle encore le souvenir[4]. Soixante années plus tard, à la fin du règne de Charles VII, en 1461, c'est une femme qui avait la charge de nourrir et de garder les lions de l'hôtel Saint-Pol, mais ces fauves étaient peu nombreux, puisque demoiselle Marie Padbon ne touchait pour leur entretien

1. *Cartulaire de Saint-Jean-en-Vallée*, p. 233.
2. Sauval, *Hist. des antiquités de Paris*, 1724, in-fol., t. III, p. 270.
3. *Ibid.*, p. 257 et suiv.
4. Cf. Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, éd. de 1883, t. I, p. 330.

que 250 livres par an[1]. A son avènement au trône, Louis XI ne voulut pas que cette dépense continuât à figurer sur l'état de ses finances, et il donna ordre qu'à l'avenir elle fût payée sur le revenu de son domaine à Paris. On sait à quel degré, rare même à cette époque, ce roi possédait le goût des animaux de toute espèce, et la *zoophilie* a été comptée par un récent auteur parmi les tares les plus accusées de ce « dégénéré supérieur[2] ». C'est dire que, malgré le peu de goût qu'il professait pour le séjour de Paris, ce roi ne laissa point disparaître la ménagerie de l'hôtel Saint-Pol. Les enfants de Louis XI, Anne de Beaujeu et Charles VIII, héritèrent de son amour pour les animaux exotiques. On ne l'ignorait ni dans le royaume ni ailleurs, et les princes français ou étrangers savaient que, pour se faire bien venir du jeune roi ou de sa « déliée sœur », il n'était pas de présent plus acceptable qu'un beau lion, un tigre ou un léopard. Le duc de Lorraine, René, fort bien en cour au début du règne de Charles VIII, n'avait-il pas eu l'heureuse idée d'offrir à son royal cousin un lionceau qui suivait son maître en sa chambre comme un chien[3]? Aussi, bien qu'il résidât assez rarement à Paris, Charles se fit-il un devoir d'entretenir la petite ménagerie de Saint-Pol, et les mêmes extraits de comptes conservés par Sauval nous apprennent qu'en 1487 on refit à neuf, à l'hôtel des Lions, une « écurie » de 4 toises de long sur 11 pieds de large, avec « cloisons, planches et trappes pour enfermer lesdits lions[4] ». En 1490, cette ménagerie donnait asile à cinq ou six de ces fauves, dont le « gouvernement » était confié à Jean de Sabrevoys, qui portait le titre officiel de « garde et gouverneur des lions du Roi », et on doit croire que ce personnage prenait ses fonctions au sérieux, puisque, pour répondre à un désir exprimé par son maître, il avait, à force de soins, réussi à élever deux petites lionnes, besogne délicate que jusque-là personne n'avait menée à bien, car ces lionnes « sont fortes à élever[5] ». On ne négligeait donc rien pour maintenir en bon

---

1. Sauval, p. 369.

2. A. Brachet, *Pathologie mentale des rois de France* (*Louis XI et ses ascendants*). Paris, 1903, in-8°, Introd.

3. Arch. nat., Parlement, Registre, X1a 8320, fol. 458.

4. *Ouvr. cit.*, t. III, p. 480. Charles VIII avait également à Amboise des lions et un « maistre des lions » (Arch. nat., KK 84, fol. 25). Anne de Bretagne, devenue reine de France, prenait plaisir aux ébats de ces fauves, témoin cet article d'un de ses comptes de dépenses : « A Jehannin Le Double (portier du château d'Amboise), pour un âne acheté de lui et livré devant les lyons audit lieu, pour les jouer et esbatre » (Arch. nat., KK 84, fol. 94 v°). Cf. Pierre Boyé, *Animaux d'Afrique à la cour des ducs de Lorraine aux XVe et XVIe siècles*, dans le *Bull. historique et philologique*, 1905, p. 235-244.

5. Ceci et tout ce qui suit est tiré du registre civil du Parlement de Paris, Arch. nat., X1a 8320 (Conseil), fol. 458, à la date du 20 juillet 1490.

état de santé ces bêtes précieuses, et devant leur « écurie » on avait disposé une cour avec un jardin clos de murs, qui « de toute ancienneté » avait été approprié « pour les mettre esbattre, mesmement les petits, comme il appert des lettres patentes du roi Charles[1] ». Bien entendu, des précautions étaient prises pour que les jeux de ces dangereux pensionnaires fussent isolés du public; aussi s'explique-t-on mal comment le « mercredi des fêtes de Pentecôte » de l'année 1490, un sieur Gazeau, charpentier de son état, qui habitait près de l' « hôtel des lions du roi », conçut la sotte fantaisie de pénétrer dans ce logis, de « hausser la harce coullisse » et de chasser à coups de triques une des petites lionnes hors de sa cage et jusque dans la cour attenant à l'hôtel Saint-Pol. D'abord intimidé, l'animal rebroussa chemin et, sautant sur un mur bas, réussit à regagner le toit de sa cage. Mais l'enragé Gazeau, qui la poursuivait, saisit la lionne par la queue, la jeta dans le jardin qui joignait son logis, y sauta après elle et se mit à la frapper de plus belle. Cette fois, le fauve se retourne, et, allongeant brusquement la patte, enfonce ses griffes dans la jambe du téméraire, que les gardiens de la ménagerie, accourus au bruit, dégagent à grand'peine de cette périlleuse situation.

Avouons que si les choses se sont passées de la sorte, Gazeau eut mauvaise grâce de se plaindre. Il n'en est pas moins certain qu'il formula une demande en dommages-intérêts qu'il présenta au Parlement de Paris, et que, pour la soutenir, son avocat fournit de cette étrange aventure une version tout à fait différente de celle que s'efforçait d'accréditer Sabrevoys. Sans prétendre se prononcer, il faut bien reconnaître que le récit d'Étienne Gazeau est le plus vraisemblable des deux. Donc, ce mercredi, s'il faut l'en croire, par suite d'une négligence des serviteurs du « gouverneur » des lions du roi, la porte de la cage ayant été mal fermée sans doute, les lionnes réussirent à s'échapper et sautèrent dans un jardin contigu à l'hôtel Saint-Pol, « où il y avoit plusieurs menagiers qui en furent fort esbahis ». Témoin de cet incident, la femme de Sabrevoys crie à l'aide et, en bon voisin, Gazeau d'accourir. Il voit les lions errant dans cet enclos, qu'un petit mur sépare seul de l'hôtel Saint-Pol, redoute un malheur, appelle du monde, et, se croyant suivi, pénètre bravement dans le jardin. A cet instant une des lionnes saute sur la crête du mur, Gazeau la saisit et la rejette à terre; elle bondit une seconde fois, et lui, insouciant du péril, l'attrape par la queue; alors la bête furieuse se retourne, le renverse et de ses griffes lui perce la cuisse de part en part. Mais c'était un hardi compagnon que ce charpentier, car, sans perdre la tête, nouveau Milon, il plonge la main dans la gueule du fauve « bien pyé et demy », lui saisit la langue et laisse aux

1. Charles V sans doute.

gardiens le temps d'arriver, qui baillonnent l'animal et le réintègrent dans sa cage.

Il fallut bien six semaines à ce vaillant homme pour guérir ses plaies et, comme il n'était pas riche, il commença par demander une « provision » aux époux Sabrevoys, qui refusèrent de la lui donner. Alors Gazeau « bailla requête » à la cour de parlement, qui renvoya les parties devant le prévôt de Paris. Ce magistrat condamna le « garde et gouverneur des lions du Roi » à verser au plaignant une indemnité provisoire de 4 livres pour médicaments; Sabrevoys en appella au Parlement, mais Gazeau protesta que cette appellation n'était recevable, vu que son adversaire avait la garde des lions, touchait des gages de ce chef et devait être tenu du dommage que sa négligence avait causé. A quoi l'avocat de Sabrevoys répliqua que l'appel interjeté par son client était parfaitement fondé, et que, dans son duel contre la lionne, Gazeau, étant l'imprudent agresseur, avait mauvaise grâce à se plaindre si l'animal avait riposté de la manière qu'on savait, « que defensio conceditur animalibus brutis »!

Qu'en advint-il en fin de compte et de quelle façon le président Baillet termina-t-il le différend? Je l'ignore, et au fond il importe assez peu; si l'anecdote présente quelque intérêt, n'est-ce pas aux seuls lions qu'elle le doit?

B. DE MANDROT.

LES AFFICHES DES JURÉS-CRIEURS DE PARIS.

Lecture faite à l'Assemblée générale du 8 mai 1906.

Messieurs,

En bonne justice, notre confrère M. Vidier devrait être assis à la place que j'occupe aujourd'hui; c'est lui qui, le premier, a signalé à votre attention les quinze registres des jurés-crieurs de Paris que possède la Bibliothèque nationale[1] et qui intéressent la période comprise entre 1651 et 1750; je n'ai fait que le suivre dans la voie qu'il a ouverte.

Ce que je désire, c'est simplement vous donner quelques renseignements sur ce que l'on trouve dans cette collection, et montrer en particulier que, sur quelques faits importants de l'histoire de France et surtout de Paris aux XVIIe et XVIIIe siècles, on y rencontre des docu-

1. *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1904, p. 155. Ces registres portent aux Imprimés de la Bibl. nat. les cotes F. 48 à 62.

ments qui me semblent intéressants et peut-être nouveaux. J'ai laissé de côté l'histoire intérieure du corps des jurés-crieurs, chargés de la publication des actes de l'autorité, et de l'organisation de la partie des pompes funèbres qui n'incombait pas à l'Église. Leur bureau était, au xvii[e] siècle, rue Neuve-Saint-Merry et, au xviii[e], rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.

I.

Nous sommes, au moment où commence le premier de ces recueils[1], en pleine Fronde. Le Parlement et le Bureau de la Ville ont déclaré la guerre à Mazarin : il règne une effroyable misère. A cette époque, si l'on excepte un saint Vincent de Paul et ses collaborateurs, on ne sait guère apporter comme remède aux maux de ce genre que des interdictions et des condamnations, aussi les défenses de tout genre pleuvent-elles : poursuites contre ceux qui s'attroupent aux portes de Paris, mais défense de percevoir des droits sur les meubles et denrées des habitants de la banlieue qui se réfugient dans la ville[2]; poursuites contre les auteurs de troubles causés par une demande de diminution des loyers des maisons[3], ce qui n'empêche pas le Parlement, par un arrêt du 19 juin 1652, de faire remise aux Parisiens du terme, ou, comme on disait alors, du quartier de Pâques. Toutes ces interdictions n'arrêtent pas la marche de l'armée royale qui s'approche de Paris; la famine fait son apparition dans la ville, et, le surlendemain de la bataille du faubourg Saint-Antoine, où M[lle] de Montpensier a fait tirer le canon de la Bastille sur les troupes de Turenne, on constate que les boulangers ne peuvent plus suffire aux besoins de la consommation; le Parlement permet aux compagnons boulangers, aux pâtissiers et à toutes personnes de faire et de vendre toute sorte de pain, même d'un sol et de deux sols et au-dessus[4].

A la fin de 1652, tout semblait rentré dans l'ordre, mais la pauvreté était grande[5]; on fit de nombreux appels à la charité publique, chacun y répondit dans la mesure de ses ressources : les bouchers de Paris furent parmi les plus empressés, ils envoyèrent au magasin charitable fondé par saint Vincent de Paul 6,000 livres de viande.

Au moment même où ils faisaient cette libéralité, un édit royal rétablissait l'impôt du pied-fourché, consistant en une perception de 40 sous par bœuf, 20 sous par vache, 12 sous par porc, plus les

1. Bibl. nat., F. 48.
2. 26 avril 1652. F. 48, n° 93.
3. 19 avril 1652. F. 48, n° 92.
4. 4 juillet 1652. F. 48, n° 106.
5. Feillet, *la Misère au temps de la Fronde*... Paris, Didier, 1868, p. 450.

2 sous par livre de l'ancienne imposition et le sol par livre de la nouvelle, ce qui montait à 3 l. 4 s. pour les bœufs, 1 l. 12 s. pour les vaches, 1 l. 3 s. pour les porcs. La boucherie de Paris accueillit ces nouvelles charges avec peu d'enthousiasme, et quand, le premier mardi après la Mi-Carême, on convoqua les bouchers de Paris devant le lieutenant civil, comme cela se faisait chaque année, pour prendre les étaux à bail, ils négligèrent de répondre à l'appel qui leur était fait. Colère de l'autorité royale et publication, le 2 avril 1653[1], onze jours avant Pâques, d'un arrêt du Conseil d'État qui constate le fait avec quelques considérants peu aimables à l'adresse des bouchers de Paris, « qui ont toujours profité des désordres publics et qui, sous prétexte d'une légère imposition, enchérissent excessivement leurs marchandises ». Pour amoindrir les effets de cette grève, le roi ordonne au lieutenant civil d'ouvrir une information et permet aux bouchers de la campagne, aux étaliers et aux compagnons bouchers d'amener à Paris les marchandises nécessaires à l'approvisionnement de la ville.

On aurait pu croire qu'une atteinte aussi grave portée aux privilèges de cette puissante corporation aurait suffi à tout calmer : il n'en fut rien. Les bouchers parisiens envoyèrent deux des leurs, Claude Madelin et Monsigot, aux marchés du Neubourg et de Bernay en Normandie, pour empêcher les marchands forains auxquels on avait fait appel, d'amener par bateaux des bestiaux à Bourg-la-Reine, le Bourget et Poissy. Le roi dut alors dépêcher des commissaires du Châtelet dans les marchés de Normandie et dans les bourgs de la prévôté de Paris et faire même des avances à quelques bouchers restés fidèles, pour leur permettre d'assurer l'approvisionnement de la capitale. C'en était trop, un arrêt du Conseil d'État donné le 12 avril 1653[2], jour du samedi saint, ordonna l'incarcération de Madelin, de Monsigot et de leurs complices, l'expulsion dans les vingt-quatre heures de tous les maîtres bouchers de Paris qui ne garniraient pas leurs étaux, et concéda à toute personne le droit d'exercer la boucherie.

Ce beau feu s'éteignit vite : trois jours après Pâques, le mercredi 16 avril, le différend était arrangé; Madelin et Monsigot, après leur arrestation, avaient expliqué qu'on s'était mépris sur leurs intentions, les bouchers étaient réinstallés dans leurs droits et privilèges; quant aux naïfs qui, sur la foi de l'arrêt du 12 avril, s'étaient improvisés bouchers, on leur donnait jusqu'au vendredi 18, le surlendemain, pour déguerpir et rendre les étaux à leurs possesseurs primitifs;

1. F. 48, n° 158.
2. F. 48, n° 159.

seul le droit de pied-fourché restait intangible; on avait même profité de l'occasion pour l'augmenter légèrement[1].

J'ai insisté un peu longuement sur cet épisode, parce qu'il donne une idée assez exacte de la nature des renseignements que peuvent fournir ces gros volumes d'affiches, renseignements sur la vie quotidienne, sur le commerce, sur les agissements et les souffrances du menu peuple, toutes choses dont ne s'embarrassent guère les auteurs de mémoires, plus préoccupés des intrigues des courtisans ou des amours royales que de semblables misères.

J'ai tenu aussi à raconter cette anecdote parce que le seul historien qui, à ma connaissance, l'ait narrée jusqu'à présent, Charles-Louis Livet, — en empruntant d'ailleurs les éléments non aux Affiches des jurés-crieurs, mais à la collection Lamoignon, conservée aux archives de la Préfecture de police, — en a laissé le récit dans un recueil où on n'irait guère le chercher : dans les colonnes du *Moniteur universel*[2].

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour signaler à nos confrères de la Société de l'Histoire de Paris deux sources fort riches en documents et en mémoires sur l'ancien Paris où l'on ne songe pas souvent à aller puiser : ce sont le *Moniteur universel* et la *Gazette des tribunaux*. En parcourant ces journaux, on est surpris de la quantité de travaux sérieux qu'ils contiennent sur les matières qui nous intéressent tous ici, que leurs auteurs n'ont jamais réunis en volumes ou en brochures et qui, de la sorte, sont à peu près perdus pour les érudits. En voulez-vous quelques exemples? Je citerai d'abord les deux monographies de *la Boucherie et de la Boulangerie de Paris*, dues à Ch.-Louis Livet, et qui ont été publiées par le *Moniteur*, de mars 1858 à janvier 1859. Dans un autre ordre d'idées, ce sera la savante et copieuse étude de M. Gallien sur *l'Église et la paroisse Saint-Roch*, parue à de longs intervalles dans la *Gazette des tribunaux*, de 1863 à 1870. L'auteur avait glané à pleines mains, pour mener son œuvre à bonne fin, dans les registres paroissiaux aujourd'hui détruits, et il y a là nombre de renseignements qu'on ne trouverait nulle part ailleurs. Ce sera encore l'ensemble d'articles de Georges Guiffrey sur *l'Ancien Palais de justice et la Conciergerie*, que l'on trouvera dans le *Moniteur* de 1858 et de 1859, ou la monographie de *l'Hôtel de Rambouillet* de Leroux de Lincy. J'en passe, et des meilleurs, et je poursuis, vous priant d'excuser cette digression, faite uniquement dans le but de fournir quelques indications aux travailleurs.

1. F. 48, n° 162.

2. Je déclare une fois pour toutes que ce mémoire, ainsi que tous ceux que je vais énumérer, et bien d'autres du même genre peuvent être consultés aux archives de la Seine, dans la collection Lazare, sur les *Rues et monuments de Paris* (132 volumes).



II.

Les orages de la Fronde s'étaient apaisés. Louis XIV allait pouvoir s'adonner à son goût pour les bâtiments et les constructions.

On sait avec quelle ardeur il s'y mit : vous connaissez les édits, quelque peu tyranniques, défendant à tous particuliers de faire des préparatifs de matériaux dans Paris et à dix lieues à la ronde pour permettre au souverain d'achever le Louvre et les Tuileries[1], interdisant aux batteurs d'or et aux plâtriers de travailler ailleurs qu'au Louvre[2]; les historiens de Paris et de l'art ont connu et utilisé ces documents, que l'on retrouve dans les recueils des Affiches des jurés-crieurs.

On y rencontre aussi les nombreuses prescriptions relatives à la conservation des cygnes que le roi faisait élever dans les îles de la Seine comprises entre Villeneuve-Saint-Georges et Poissy; le quartier général était à Paris même, ou plus exactement au Gros-Caillou, dans cette longue île qui s'étendait alors depuis l'Esplanade actuelle des Invalides jusqu'à l'avenue de La Bourdonnais de nos jours.

A trois reprises différentes déjà, votre *Bulletin* s'est occupé des volatiles destinés aux pièces d'eau des résidences royales et qui avaient donné leur nom à l'ancienne île Maquerelle : sous la plume de M. Tisserand (1877, p. 112 à 131); de M. Longnon (1878, p. 45 à 47); de M. Carpet (1877, p. 111 à 116). De tout cet ensemble de travaux, il résultait que l'on connaissait trois ordonnances royales relatives à la protection de ces bipèdes aquatiques : celles du 16 octobre 1676, des 18 avril 1684 et 16 mars 1785; ordonnances assez féroces, puisqu'elles interdisaient aux Parisiens l'abord des îles et prononçaient, sans autre forme de procès, la mise à mort des chiens qui s'y aventuraient. Les jurés-crieurs eurent à en publier quatre autres : celles des 11 janvier, 5 mai, 6 avril et 22 juin 1679[3], encore ces dernières adoucissaient-elles un peu la rigueur des prescriptions de 1676, en voulant bien autoriser les propriétaires des îles à cygnes à y pénétrer pour les besoins de la culture.

III.

Puisque nous sommes sur les bords de la Seine, qui, à cette époque, étaient fleuris, s'il faut en croire Mme Deshoulières, restons-y; nous y

1. 12 octobre 1660. F. 50, n° 26.
2. F. 50, n° 62.
3. F. 52.

trouverons placardée, le 19 décembre 1662, une affiche assez mystérieuse et conçue en ces termes[1] :

De par le Roi et Monsieur le Prévost de Paris ou son lieutenant civil.

Sur ce qui a été remonstré par le procureur du Roy que sa Majesté désirant décorer de monumens superbes la place attenante à l'effigie auguste de Henry le Grand, qui est au milieu du Pont-Neuf de ceste ville de Paris, elle auroit ordonné que ladicte place seroit fermée, afin de laisser la liberté aux excellens ouvriers de travailler aux colonnes, pilastres, statues, effigies, bustes des principaux rois, princes et illustres personnages qui ont soustenu la grandeur de la monarchie, qui est un dessein certainement digne de la majesté du Roy et capable d'exciter ses sujets à la vertu par des exemples si célèbres. Néantmoins, quelques vagabons, filous et gens sans aveu qui s'attroupent ordinairement sur le Pont-Neuf ont eu l'impudence et témérité de rompre en quelques endroits la fermeture qui y est à présent, qui est une insolence méritant punition exemplaire; requérant à cet effet le Procureur du Roi qu'il nous plût y pourvoir.

Nous, ayant égard à la remontrance dudit Procureur du Roy, faisons très expresses inhibitions et deffenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de s'attrouper sur le Pont-Neuf, ni aux environs de l'effigie du roy Henry le Grand, de rompre la cloison qui ferme à présent la place joignant ladite effigie, ni de passer par-dessus icelle, molester ni inquiéter les ouvriers, à peine de punition de galère et du fouet...

De quel projet s'agit-il? Inutile d'aller chercher des renseignements dans le livre classique d'Édouard Fournier sur le Pont-Neuf[2] : vous n'y trouveriez rien. Ouvrons le *Moniteur universel* et nous allons mettre la main sur le fil conducteur de notre recherche. Dans les numéros des 6 et 14 mai 1814, Antoine-Louis Castellan, peintre et littérateur, publiait un travail curieux intitulé : *Des statues équestres et particulièrement de celle d'Henri IV.*

L'œuvre de Castellan est aujourd'hui bien oubliée, peut-être injustement : en tout cas, dans l'espèce, il fut bien informé et trouva dans Delamarre, où il est enfoui au tome IV du *Traité de la police*, le texte explicatif de cet édit : je m'empresse d'ajouter que, désireux de garder pour lui sa découverte, Castellan, suivant en cela les habitudes d'imprécision de ses contemporains, avait négligé d'indiquer le tome et la page du *Traité de la police*[3].

Si l'on s'y reporte, voici ce que l'on trouve : « Autre ordonnance de police du 19 février 1662 qui fait expresse inhibition et défense à toutes personnes de s'attrouper sur le Pont-Neuf ni aux environs

1. F. 50, n° 163.

2. *Histoire du Pont-Neuf*, par Édouard Fournier. Paris, Dentu, 1862, 2 vol. in-12.

3. *Traité de la police*, t. IV, p. 395.

de l'effigie du roi Henry le Grand, de rompre la clôture qui ferme à présent la place joignant ladite effigie ni de passer par-dessus icelles, molester ni inquiéter les ouvriers, à peine de punition de galères et du fouet »; et Lecler du Brillet, continuateur de Delamarre et auteur du tome IV de son livre, ajoute : « Jusque-là, cette place n'avoit point été fermée; le sieur Dupin, ayde des cérémonies, obtint la permission du Roy de la clore d'une balustrade et de faire tous les ornements qu'il estimeroit à propos pour la propreté, l'embellissement et la décoration de la place : le brevet qui lui fut accordé est du 7 novembre 1662; il est vraisemblable qu'il y avait mis les ouvriers lorsque cette ordonnance fut rendue. »

Cette note appellerait quelques observations, principalement sur la date du privilège, qui doit être du 7 novembre 1661 et non 1662; mais j'ai hâte d'arriver à l'exposé du projet lui-même, qu'un heureux hasard me met à même de vous faire connaître.

Parmi les acquisitions faites en 1906 par M. Barroux, notre confrère, archiviste de la Seine, pour son dépôt, se rencontre une pièce imprimée, de 7 pages in-4°, sans date, sans nom d'imprimeur et signée Dupin; c'est le projet qui nous intéresse.

L'auteur commence par rappeler qu'un brevet royal en date du 7 novembre dernier lui a permis d'enclore d'une balustrade de fer la place du Pont-Neuf, sur laquelle est posée l'effigie du roi Henri le Grand. En conséquence de cette autorisation, Dupin a fait nettoyer et fermer la place par une cloison de bois, en attendant que la saison permette de travailler et pour qu'elle ne fût pas abandonnée aux ordures publiques, comme elle l'était auparavant. Puis il en a levé le plan et, après avoir constaté qu'elle a vingt toises de face et treize de profondeur, il demande l'autorisation de l'avancer de sept à huit toises sur la rivière; il s'offre d'ailleurs à faire ce terre-plein à ses frais.

Puis il continue en ces termes :

Ma pensée, sire, comme V. M. le voit par ce dessein, est de poser autour de cette place, en distance égale et proportionnée, les statues de ces grands et illustres capitaines qui, de règne en règne, ont vaillamment soutenu la dignité de la couronne et dont la fidélité leur a acquis l'estime et la bienveillance des rois, prédécesseurs de V. M., que même Henry le Grand leur donna place dans sa gallerie de peinture et dont les originaux (sans la prévoyance digne de V. M.) auroient esté brulez comme le reste de la gallerie.

Disons-le en passant, ces dernières lignes font allusion à l'incendie qui dévasta une partie du Louvre, le 6 février 1661, tandis qu'on répétait le ballet de « l'Impatience[1] ».

1. Voy. A. Babeau, *le Louvre*, p. 159.

Puis Dupin se demande en quelle matière seront les statues et il se décide pour le marbre, parce que

... le métal n'a jamais pu éviter la furie des guerres civiles ou se défendre contre la désolation qu'apportent les étrangères; témoin ces grands et superbes ouvrages de bronze qui composoient le dedans du Pantéon ou la Rotonde à Rome, et sur qui tant de siècles barbares avoient passé, sans y toucher, ne purent se défendre contre la nécessité ou le caprice d'un de nos derniers papes, lequel de la moindre partie en fit faire le tabernacle de Saint-Pierre, et, pour excuser cet enlèvement, plus de soixante-douze pièces d'artillerie.

L'autre obstacle, et plus difficile à surmonter, est que nous avons en France peu de fondeurs pour un si grand ouvrage.

Quoique sur la place on ne doive ériger que des statues de princes du sang, de connétables, d'amiraux, de maréchaux de France et de généraux d'armée, on y mettra cependant les statues des cardinaux de Richelieu et de Mazarin et on y dressera deux pyramides, l'une en souvenir de la naissance du roi, l'autre « en pronostiq de la vie triomphante de V. M., qui a donné la paix à la Chrestienté ».

La décoration sera complétée « par une fontaine que S. M. m'a fait l'honneur de me promettre et qui sera le piédestal de Jeanne d'Ark, pucelle d'Orléans ».

J'aurais voulu, Messieurs, pouvoir faire quelques recherches sur l'iconographie de Jeanne d'Arc et savoir si, en 1662, on aurait trouvé en France beaucoup de statues de celle que Michelet nommait la « Sainte de la Patrie »; le temps m'a manqué.

Après ce préambule, vient la liste des quatre-vingt-treize statues qui devaient, dans la pensée de Dupin, former comme une sorte de garde d'honneur autour de l'effigie d'Henri IV. Je vous ferai grâce de cette énumération, qui commence à Gaultier de Chaumont, connétable de France sous Philippe Ier, — qui doit d'ailleurs être Gaston de Chaumont, — pour finir au maréchal de Gassion.

Les choix de Dupin paraissent d'ailleurs avoir été faits avec la plus insigne maladresse, et si l'on voit figurer à son tableau d'honneur des gloires incontestées comme du Guesclin, Bayard, Olivier de Clisson ou Coligny, il est certain que Louis XIV dut accueillir plutôt avec réserves la proposition d'ériger une statue à l'ennemi acharné de son grand-père, au chef des ligueurs, le duc de Mayenne. Sont-ce des bévues de ce genre ou l'énormité des dépenses qu'aurait occasionnées cette décoration gigantesque qui devait se compléter, dans l'esprit de son auteur, par des arcs de triomphe aux deux extrémités du pont, aux entrées des rues de la Monnaie et Dauphine, qui en empêchèrent l'exécution? Je l'ignore; on dut travailler à le réaliser pendant tout le cours de l'année 1662; les deux ordonnances des 19 février et 19 décembre 1662 en font foi. Qu'advint-il après? Un plus heureux que moi vous le dira sans doute un jour.

IV.

Il n'y a rien probablement pour l'historien qui soit plus intéressant que de découvrir quels ont été les goûts, les passions, les amours, les haines, les fanatismes même du peuple qu'il étudie. Que de trouvailles permettrait de faire dans cet ordre d'idées le dépouillement minutieux de cette collection!

Voyez, pour ne citer que cet exemple, les laquais, les porteurs de chaises, les vagabonds qui s'attroupent les jours de fêtes et les dimanches devant l'église des Jésuites, rue Saint-Antoine (l'église Saint-Paul de nos jours), assaillant à coups de boules de neige en hiver, ou de pierres en été, les protestants qui reviennent du prône de Charenton. La peine du fouet dont les menace l'ordonnance de la prévôté aura-t-elle arrêté le cours de leurs tristes exploits[1]? On en peut douter. Tout au plus parviendra-t-elle à les leur faire continuer ailleurs : c'est désormais dans l'île Notre-Dame, celle que nous nommons aujourd'hui Saint-Louis, qu'ils vont guetter le retour des bateaux de Charenton, insulter et frapper ceux qui en descendent[2].

Heureuses encore leurs victimes quand les malandrins, dans l'excès de leur zèle pieux, ne vont pas les pourchasser jusque chez elles, envahissant la ville et le temple de Charenton, comme le firent des bandes fanatiques, le 21 octobre 1663[3].

Ni Ch. Read, dans ses *Recherches sur les temples d'Ablon et de Charenton*, parues dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, ni Marty-Laveaux, dans son *Charenton au XVIIe siècle*, publié primitivement dans le *Moniteur*, ne semblent avoir utilisé ces documents.

Si des haines du peuple on passe aux condamnations de la Sorbonne ou du Parlement, c'est un Milton ou un Pascal que l'on trouvera mis en interdit dans ces affiches[4].

Je m'arrête, Messieurs; il n'est pas un sujet de l'histoire politique, sociale, intellectuelle ou administrative de Paris, pendant un siècle, de 1651 à 1750, sur lequel ces affiches n'apportent un renseignement.

1. 9 janvier 1667. F. 51, n° 150.
2. 24 mars 1678. F. 52, n° 113.
3. 28 octobre 1663. F. 50, n° 213.
4. 6 juillet 1651. Ordonnance du lieutenant civil enjoignant la lacération et le brûlement du livre intitulé : *Joannis Miltoni angli pro populo Anglicano defensio contra Claudii anonymi, alias Salmasii defensionem regiam* (F. 48, n° 34). — 25 janvier 1658. Ordonnance du lieutenant civil enjoignant la saisie de deux livres anonymes, dont l'un intitulé : *les Provinciales ou les lettres écrites par Louis de Montalte à un provincial de ses amis...* (F. 48, n° 159).

Certes, bon nombre d'entre elles se retrouvent ailleurs, dans la collection Lamoignon de la Préfecture de police, dans les fonds Joly de Fleury ou Delamarre de la Bibliothèque nationale; mais nulle part on ne les voit comme là, réunies, formant un ensemble chronologique, seul capable de permettre l'étude suivie d'un corps ou d'une institution.

Il serait évidemment ridicule de prétendre faire de l'histoire uniquement à l'aide de documents de cette espèce; mais ces affiches de police rectifient, complètent, vivifient les récits des historiens ou les correspondances des administrateurs; tels ces condiments qui ne sauraient suffire à satisfaire l'appétit, mais qui donnent la saveur aux mets que l'on consomme.

LISTE DES SUPPÔTS DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS A LA FIN DU XVI[e] SIÈCLE.

Le corps de l'ancienne Université de Paris comprenait le recteur, les maîtres et les écoliers, jouissant de privilèges spéciaux et d'exemptions d'impôts, qui furent étendus par une ordonnance de Charles VIII, de mars 1488 [1489], aux *suppôts*, ou officiers et serviteurs de l'Université, au nombre de soixante et un, et que cette ordonnance énumère ainsi :

Et premièrement les quatorze bedeaulx de ladite Université, c'est assavoir, les six des trois hautes facultés et huit des quatre nations faisans la faculté des Arts; pareillement, quatre advocatz et deux procureurs en nostre court de Parlement, l'un pour servir en ladite court et l'autre ès cours des generaulx de la justice des Aides et autres jurisdictions estans soubz la closture de nostre Palais à Paris; deux advocatz et un procureur en nostre Chastellet de Paris; vingt quatre libraires; quatre parcheminiers, c'est assavoir, les quatre jurez du mestier; quatre marchands vendeurs de papier demourans à Paris; sept ouvriers ayans moulins et faiseurs de papier demourans à Paris; sept ouvriers ayans moulins et faiseurs de papier demourans ès villes de Troyes en Champaigne, Corbeil et Essonne, c'est assavoir, trois en la ville de Troyes et les autres quatre ès dits lieux de Corbeil et Essonne; deux enlumineurs; deux relieurs; deux escripvains de livres, c'est assavoir les jurez desdits mestiers; et pour chascun diocese de nostre royaume ung messaiger, et pareillement ung ès diocèses hors nostre royaume, dont aura escoliers estudians en ladite Université[1].

---

1. *Ordonnances des rois de France* (1840), t. XX, p. 119. Cf. Du Boulay, *Hist. univ. Paris.* (1670), t. V, p. 785-787.

Un siècle plus tard, le nombre des suppôts de l'Université s'était légèrement accru, comme le montre la liste suivante, transcrite vers 1585 sur le registre des procureurs de la nation de France par l'un d'eux, Charles Gilmer, principal du collège de Reims[1].

H. O.

CATALOGUS OFFICIARIORUM ALMÆ UNIVERSITATIS PARISIENSIS[2].

Franciscus de Monthelon, Nicolaus Chippart, Jacobus Choart, } advocati in Parlamento.
Julianus Chauveau, Franciscus Chauvelin, } procuratores in Parlamento.
Dionisius Descordes, Franciscus Bouteroue[3], } advocati in Castelleto.
Gaspardus de Moyron, procurator in Castelleto.
Nicolaus Boulart, advocatus in curia ecclesiastica.
Nicolaus Vignier, procurator fiscalis Universitatis[4].
Symon Laffilé, scriba Universitatis[5].
Johannes de Letres, receptor Universitatis[6].
. . . . scriba curiæ conservationis.
Adamus Charles, notarius regius Universitatis.
Jacobus Coignet, promotor curiæ conservationis[7].
Ludovicus Joiaset, procurator facultatis Artium.
Petrus Goux, ...[8] } bidelli duo pro facultate Theologiæ.

---

1. Bibliothèque Mazarine, ms. 3312, fol. 124-125 v°.
2. En tête de la liste, on lit : « Guillelmus Rose, episcopus Silvanectensis, privilegiorum conservator; » puis d'une main postérieure, comme les additions rapportées dans les notes suivantes : « Nunc per resignationem dominus Renatus de la Poterie, episcopus Bellovacensis, 1600. »
3. « Et per ejus mortem ejus filius, 10 junii, me procuratore Carolo Baudart, 1600. »
4. « Nunc D. Thierry, posthæc dominus Collin, et per ejus resignationem dominus Arroger, bacchalaureus theologus. »
5. « Nunc per resignationem Guillelmus Du Chali, Catharino Semelle procuratore, nono decembris 1588. »
6. « Germanus Gouffé. »
7. « Nunc Christoforus Ledanoys, 1599, febr. 25; et per obitum D. Patru, anno 1612, mense octobri. »
8. « Procurator fisci Universitatis dominus Vigner, nunc in ejus locum suffectus dominus Thierry, anno 1596, maii. Procuratore Ludovico d'Arras, dicto Thierry successit dominus Colin, et domino Colin dominus Arroger, D. Arroger D. Barberousse, D. Barberousse J. Ruault Normanus. »

. . . .	bidelli duo pro facultate Decretorum.
Symon Hemon, ...	bidelli duo pro facultate Medicinæ.
Maceus Berthe, major[1], Remundus Faucheur, minor,	bidelli duo pro natione Franciæ.
Guillelmus Bouteiller, major, ... minor,	bidelli duo pro natione Picardiæ.
Nicolaus Auffrye, major, Joannes Laurent, minor,	bidelli duo pro natione Normaniæ.
Johannes Gruder, major, Robertus Glanne, minor,	bidelli duo pro natione Germaniæ.

Franciscus, bidellus Sancti Mathurini[2].

Petrus Passart, Cosma Carel, Anthonius du Lacq, Johannes Laurenes,	papietarii quatuor Parisienses.
Clodoveus Vassal, Nicolaus Roux, Petrus Virenesse, Guillelmus Briere,	papietarii de Corbolio et Essona.
Nicolaus Le Bé, Symeon Nivelle, Johannes Nivelle, Johannes Canivet,	papietarii Trecenses.
. . . .	religatores librorum.
Jacobus Fustel, ...	scriptores librorum.
. . . .	illuminatores librorum.
Bertrandus de Verneiulle, Jacobus Petit, Henricus Le Roy, Antonius Le Hault,	pergamenarii jurati quatuor Parisienses.

Sequuntur nomina et cognomina librariorum Universitatis Parisiensis.

Magni librarii.	*Parvi librarii.*
[Michael] Julian.	Stephanus Petit.
Egidius Gourbin.	Johannes Macé.

1. « Nunc per resignationem Violette, ejus gener. »
2. « Clemens Patin, et per ejus resignationem Petrus Gondier. »

Guillelmus Julian.
Michael de Roigny.
Dionisius Dupré[1].
Petrus Cavelat.
Nicolaus Chesneau.
Petrus Riccaut junior.
Sebastianus Nivelle.
Guillelmus Chaudiere.
Petrus Lhuillier.
Hieronimus de Marnef.
Guillelmus Caron junior.
Johannes Foucher.
Jacobus Kerver[2].
Gabriel Buon.
Petrus Drouart.
Thomas Brumen.
Michael Sonnius[3].

POUR UN « DICTIÉ DE LA VIERGE MARIE »

FAIT DIVERS PARISIEN (1401)[4].

L'histoire littéraire ne comprend pas seulement l'étude interne des œuvres de son domaine et la biographie des auteurs de ces œuvres. Elle ne saurait se désintéresser du public pour lequel ces œuvres sont faites et sans lequel elles perdraient sinon toute raison d'être, au moins toute vertu, c'est-à-dire toute vie sociale. Dans la masse des documents sur le moyen âge mis au jour jusqu'ici, il y en a relativement peu qui nous éclairent sur quelques-uns des points multiples qui excitent notre curiosité relativement à ce public. C'est à ce titre qu'il m'a paru utile de faire connaître, en la publiant ici *in extenso*, une lettre de rémission que Carpentier a parcourue, mais dont il s'est contenté d'extraire, pour son supplément à Du Cange, un exemple du mot *dictié*. Elle aurait fait bonne figure dans le *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI* que Douët d'Arcq donna en 1863 à la Société de l'Histoire de France, et où ont pris place tant de lettres de rémission précieuses pour l'histoire des mœurs; je l'y ai cherchée en vain, et j'ai tout lieu de la croire inédite.

Voici le fait en quelques mots :

Le dimanche 4 décembre 1401, Arnoulet Cochet, pauvre maçon de la ville de Paris, marié et père d'un enfant de huit ans, avait invité à souper deux voisins et une voisine. Cet humble artisan savait lire; il s'était pris d'une belle passion, — que ses invités partageaient peut-être, qui sait? — pour un « dictié de la Vierge Marie », et, le tenant à la main, il voulait le lire avant de souper. Mais sa femme Lorence

---

1. « Cujus loco suffectus est Philippus Dupré, filius. »
2. « Nunc Perier. »
3. Les quatre derniers noms ont été ajoutés.
4. Cet article a paru dans la *Romania*, 34e année, 1905, p. 105; l'auteur et l'éditeur en ont gracieusement autorisé la réimpression.

préférait le vin à la littérature; pour mettre le holà aux expansions poétiques de son époux, elle vint s'asseoir entre lui et l'un des invités en demandant à boire. Elle but tant qu'elle tomba à terre, mais elle réussit à se relever et se rassit; on soupa. Le maître du logis ne pouvait détacher sa pensée du *dictié* qui lui plaisait tant; il dit tout haut : « Ah! je donnerais bien une pinte de vin pour le savoir bien par cœur! Il faudra que je le repasse après souper. » Ce fut le signal de la reprise des hostilités conjugales... Mais à quoi bon continuer mon analyse? Le document lui-même parlera. Le samedi suivant, Lorence mourait à l'Hôtel-Dieu des suites d'un coup de chandelier de cuivre à trois pieds que lui avait lancé son mari. Pris de peur, Arnoulet quitta Paris; ses parents et amis arrangèrent l'affaire et le roi accorda des lettres de rémission. On en a vu de moins justifiées, et j'imagine que Christine de Pisan, qui vivait près de là et qui entendit peut-être parler de l'affaire de la rue de Beaurepaire, n'hésita pas à approuver la clémence royale. Elle n'aimait pas qu'on maltraitât les femmes, sans doute; mais elle avait composé un *Dictié de la Vierge Marie*[1], peut-être celui-là même qui plaisait tant à Arnoulet Cochet, pauvre maçon de Paris, et elle ne dut guère plaindre le sort de la peu recommandable Lorence.

A. Thomas.

Lettres de rémission pour Arnoulet Cochet, maçon de Paris, meurtrier de sa femme.

Paris, mars 1402.

Charles, etc. Savoir faisons a tous presens et a venir Nous avoir receu l'umble supplicacion des amis charnelz de Arnoulet Cochet, povre maçon chargié d'un enfant de huit ans ou environ, demourant a Paris en la rue de Beaurepaire[2], contenant comme, le dimenche iiij. jour de decembre derr. passé, le dit Arnoulet soupoit en son hostel en la dite rue en la compaignie de deux hommes et une femme, ses voisins, le quel Arnoulet tenoit en sa main un dittié de la Vierge Marie qu'il vouloit lire, et quand Lorence, nagaires sa femme, vit qu'il le vouloit lire, il lui en desplut moult fort, et se voult venir seoir a la table entre le dit Arnoulet et l'un des diz deux hommes, mais, pour ce qu'elle se chargoit bien souvent et oultrageusement de vin, elle chut, en buvant a la dite table, a terre, et a grant peine se releva et s'en ala seoir; et commencierent a soupper. Et ainsi qu'ilz souppoient, ycellui Arnoulet dist ces parolles ou en substance : « Je vouldroie

1. *Œuvres poétiques*, éd. Roy, t. III, p. 1.
2. La rue *de Beaurepaire* actuelle, située dans le Xe arrondissement de Paris, est dédiée à la mémoire du célèbre défenseur de Verdun (mort en 1792), mais le souvenir de la vieille rue *de Beaurepaire* est encore conservé par la cité *de Beaurepaire*, qui donne dans la rue Grenéta, IIe arrondissement.

bien qu'il m'eust cousté une pinte de vin que je sceusse le dit dictié bien par cuer, et je le vueil recorder après soupper. » Et incontinent la dicte Lorence qui, comme dit est, estoit abuvree de vin, dit qu'elle regnioit Dieu s'il en disoit ja dictié; et icellui Arnoulet dist que si feroit. Et tantost icelle Lorence, meue et eschauffee, dist que, par la char Dieu! qu'elle le dessireroit si elle le pouoit tenir. Et lors le dit Arnoulet lui dist par pluseurs fois : « Tu m'as argüé et argües le plus que tu puez, et sçay bien que tout ce qui me plaist te desplaist »; et en ce disant lui donna une arrieremain par la poitrine en lui disant : « Va te coucher, de par le diable! » La quelle Lorence, elle veue estre frappee par son dit mary, print une escuelle d'estain ou il y avoit moustarde et d'icelle frappa le dit Arnoulet, son mary, sur l'euyl. Et quant il vit que sa dicte femme l'ot frappé, il la refrapa d'une autre arrieremain par la poitrine en disant de rechief : « Va te couchier, de par le diable! » Et incontinent la dicte Lorence se leva de la table et s'en ala seoir aux fenestres sur la rue et en ouvry deux et commença a appeller son dit mary *chien matin*, le quel les dictes parolles oy et luy gecta une escuelle d'estain et l'assigna par mi la fesse en lui disant : « Fermez ces fenestres et venez quaqueter dedens, se vous voulez. » Et lors ycelle Lorence en ferma une et s'assist sur une selle au travers de la fenestre en disant au dit Arnoulet : « M'as tu admené ces ribauds et ribaudes? » Et lors le dit Arnoulet, meu de eschaufeture par temptacion d'Ennemy et aussy pour ce que sa dicte femme disoit en la presence de ses diz voisins qui souppoient avecques lui injurieuses paroles d'eulx, print un chandellier de cuivre a trois piez, lequel il getta a la dicte Lorence, sa femme, et d'icellui l'assigna par la teste et en cheut a terre incontinent; mais elle fut relevee et portee en son lit et y fu jusques au mercredi. Et pour ce que le dit Arnoulet n'avoit de quoy la gouverner, elle fut portee a l'Ostel Dieu le dit jour de mercredi, et y fut jusques au samedi après, qu'elle alla de vie a trespassement, sanz parler ne fere testament. Pour occasion du quel fait le dit Arnoulet, doubtant rigueur de justice, s'est absenté du pays et doubte que, pour ce, il ne soit banni de nostre royaume et de la terre de nostre amé et feal conseillier l'evesque de Paris...

Donné a Paris, ou mois de mars, l'an de grace mil CCCC et un, et de nostre regne le XXII[e].

Par le Roy, a la relacion du Conseil,

MERCIER.

(Arch. nat., JJ 156, pièce n° 448.)

III.

CHRONIQUE DE L'ANNÉE 1906.

JANVIER.

7 janvier. — Inauguration, rue des Quatre-Fils, 20, du siège social de la Fédération des Unions des Sociétés de secours mutuels et de

retraites du département de la Seine (cf. *Bulletin municipal* du 15 janvier).

17 janvier. — A Versailles, congrès de l'Assemblée nationale pour l'élection du président de la République.

25 janvier. — Arrêté préfectoral nommant M. Marcel Poëte conservateur en chef de la bibliothèque Le Peletier de Saint-Fargeau, à dater du 1er octobre suivant.

27 janvier. — Adjudication aux enchères, moyennant 1,440,000 fr., sur une mise à prix d'un million, des bâtiments de l'Abbaye-aux-Bois, rue de Sèvres.

28 janvier. — A Neuilly, en face de la porte des Ternes, inauguration du monument aux Aéronautes du siège, œuvre de Bartholdi.

Février.

1er février et jours suivants. — Opération de l'inventaire des biens des paroisses parisiennes (voir les journaux pour le détail des faits graves qui en ont résulté).

Du 5 au 10 février. — Réception des membres du County-Council de Londres invités par le Conseil municipal et installés au Grand-Hôtel par les soins de la municipalité :

5 février. — Arrivée à cinq heures du soir; banquet et concert à l'Hôtel-de-Ville.

6 février. — Promenade dans Paris : les Halles, la Chambre de commerce, le Palais de Justice, la Monnaie; déjeûner au Palmarium; bois de Boulogne, hôpital Boucicaut, tombeau de Napoléon Ier; soirée de gala à l'Opéra.

7 février. — Visite de la manufacture de Sèvres, du château et du parc de Versailles; bal à l'Hôtel-de-Ville.

8 février. — Visite des Abattoirs et du Marché-aux-Bestiaux, des travaux du Métropolitain au pont d'Austerlitz, du Jardin des Plantes, du Panthéon, de la Sorbonne.

9 février. — Visite du gymnase municipal, boulevard Voltaire, de l'école Boulle et de l'école Edgar-Quinet, du collège Chaptal et de différents établissements municipaux du XVIIe arrondissement; soirée à l'Alhambra.

10 février. — Départ de Paris à 11 heures 50 du matin pour Londres.

12 février. — Arrêté ministériel (sous-secrétariat des Beaux-Arts) prononçant le classement comme monument historique de l'hôtel Lauzun.

— Interdiction de la circulation sur le pont d'Asnières, qui va être démoli pour être reconstruit. Établissement d'une passerelle provisoire.

23 février. — Inauguration de la statue d'Alfred de Musset, œuvre d'A. Mercié, donnée à la Ville de Paris par M. Osiris et érigée sur la place du Théâtre-Français, dans l'angle rentrant de la colonnade du théâtre, sur la rue de Richelieu.

— Décret déclarant d'utilité publique l'agrandissement de la bibliothèque Le Peletier de Saint-Fargeau. La dépense est évaluée à 2,050,000 francs (*Bulletin municipal*, 5 mars.)

MARS.

4 mars. — Inauguration au Père-Lachaise du monument, œuvre de Marqueste, élevé à la mémoire de Falguière.

8 mars. — Arrêtés préfectoraux nommant MM. Marius Barroux archiviste et Lucien Lazard archiviste-adjoint du département de la Seine.

26 mars. — Contrat aux termes duquel la Ville de Paris rétrocède l'hôtel Lauzun au baron Pichon (fils du précédent et feu cessionnaire), pour entrer en jouissance à dater du 1er avril suivant.

— Le premier numéro du *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie du VIIe arrondissement* de Paris paraît avec la date « Mars 1906 ».

AVRIL.

3 avril. — Loi ratifiant l'accord passé entre l'État, l'Université et la Ville de Paris pour : 1° l'acquisition d'un terrain de 9,000 mètres environ situé entre les rues d'Ulm, Saint-Jacques et Gay-Lussac et appartenant à la congrégation des Dames de Saint-Michel; 2° la construction sur ce terrain d'un Institut chimique, qui dépendra de la Faculté des sciences. La dépense totale est évaluée à trois millions environ.

11 avril. — Décret déclarant d'utilité publique l'agrandissement du Palais de Justice de Paris, et, comme conséquences, prescrivant le déclassement des rues de la Sainte-Chapelle et Mathieu-Molé, ainsi que la modification des alignements du quai des Orfèvres.

15 avril. — Destruction partielle de l'église du Bourget par un incendie dû à la malveillance (nuit du 15 au 16).

23 avril. — Transfert dans les bâtiments neufs de la rue de l'Arbre-Sec de l'école communale des garçons, dite de l'Impasse des Provençaux, située rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 6, et qui a été achetée à la Ville de Paris par les magasins de la *Samaritaine*, qui la font démolir pour s'agrandir (voy. 16 juin). — Par conséquence, absorption dans le terrain de démolition de l'impasse des Provençaux, située rue de l'Arbre-Sec, 14.

— Interdiction de l'exercice du culte dans l'église de Suresnes, en

raison de l'état de vétusté de l'édifice et des dangers que courait la sécurité des fidèles. — L'ordre de démolition est virtuellement donné. — Provisoirement, les services religieux se font dans un local situé rue de Seine, nº 25.

21 avril. — Inauguration sur la place du Panthéon, en avant du péristyle du monument, du *Penseur*, de Rodin.

24 avril. — Mise en service de la partie de la ligne métropolitaine 2 sud comprise entre Passy et la place d'Italie. Toutes les stations sont desservies, sauf celle de la place Saint-Jacques.

27 avril. — Inauguration, rue Franklin, à l'angle de la place du Trocadéro, de la statue de Benjamin Franklin, offerte à la Ville de Paris par M. John Harjes à l'occasion du bi-centenaire de la naissance de l'illustre savant.

Mai.

1er mai. — Il est impossible, malgré le caractère exclusivement documentaire de ces notes, de ne pas préciser d'un trait le souvenir de la journée du 1er mai à Paris, journée qui devait être historique si l'on en juge par les précautions prises : renfort de la garnison, exode des Parisiens, craintes de famine, etc. En réalité, les historiens de l'avenir, en contrôlant sévèrement les assertions des journaux, pourront établir que cette journée a été aussi calme que possible, sauf quelques bagarres qui se sont produites sur la place de la République et dans les environs. Ils devront aussi rappeler l'aspect lugubre et désert de la ville. Le soir, les théâtres subventionnés restèrent les seuls ouverts; la circulation des fiacres fut à peu près nulle toute la journée; celle des omnibus cessa dès huit heures du soir. Les administrations publiques, les grands établissements financiers n'avaient qu'entrouvert leurs portes. Les musées demeurèrent fermés.

5 mai. — Effondrement partiel du pont de Joinville (Seine) au cours de travaux qui s'y effectuaient.

10 mai. — Inauguration à Bagatelle, par le président de la République, d'une exposition rétrospective d'œuvres d'art.

11 mai. — Dans la nuit du 11 au 12 mai, destruction par un incendie de la Halle-aux-Cuirs, située rues Santeuil et du Fer-à-Moulin.

12 mai. — Inauguration par le président de la République de l'Exposition rétrospective de l'art du XVIIIe siècle, installée dans les nouveaux bâtiments de la Bibliothèque nationale, en façade sur les rues Vivienne et Colbert.

27 mai. — Place du Panthéon, inauguration de la statue de Pierre Corneille, œuvre du sculpteur Allouard.

— Inauguration des bassins filtrants installés sur le territoire de Nanterre (versant nord du Mont-Valérien).

Juin.

2 juin. — Ouverture à l'exploitation du tronçon de la ligne métropolitaine n° 5 compris entre la place d'Italie et la gare d'Orléans-Austerlitz.

7 juin. — Ordonnance de police prescrivant les mesures nécessaires pour la navigation en vue des travaux de construction d'un pont sur la Seine à Issy-les-Moulineaux.

11 juin. — Création du premier service régulier d'omnibus automobiles, appliqué sur la ligne Montmartre-Saint-Germain-des-Prés.

— Au jardin du Luxembourg (partie est), inauguration de la statue de l'économiste Le Play, œuvre du sculpteur Allar.

12 juin. — Inauguration sur la place Malesherbes de la statue d'Alexandre Dumas fils, œuvre du sculpteur Saint-Marceaux.

14 juin. — Inauguration au square Lamartine du monument, œuvre du sculpteur Champeil, élevé à la mémoire de Benjamin Godard. Le square Lamartine a été choisi pour rapprocher le poète et le musicien, auteurs de *Jocelyn*.

16 juin. — Adjudication aux enchères de la démolition des bâtiments de l'école communale des garçons sise impasse des Provençaux et rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 6 (voir 23 avril).

16-17 juin. — A Rambouillet, conférence des Sociétés savantes de Seine-et-Oise.

24 juin. — Inauguration à Neuilly (rond-point de la porte Maillot) de la statue d'Alfred de Musset, œuvre du sculpteur Pierre Granet.

— A Colombes, inauguration d'une exposition des Beaux-Arts.

— A Marly-le-Roi, inauguration d'un Théâtre de la nature.

Juillet.

1er juillet. — Interdiction absolue de la circulation (voitures et piétons) sur le pont du Carrousel, en raison des travaux de réfection et d'agrandissement qui y sont entrepris (voy. 13 et 27 septembre).

8 juillet. — A Corbeil, inauguration du nouvel Hôtel-de-Ville.

— Mise en exploitation d'un service d'omnibus automobiles entre Saint-Germain, Orgeval et Ecquevilly (route dite de Quarante-Sous).

14 juillet. — Prolongement de l'exploitation de la ligne métropolitaine n° 5 entre les stations d'Austerlitz et Mazas, et création d'un service « navette » provisoire entre cette dernière station et celle de la gare de Lyon.

15 juillet. — Inauguration officielle du pont-viaduc de Passy.

22 juillet. — Inauguration d'un médaillon artistique du sculpteur Fraisse, à la mémoire de Félix Arvers, sur la maison natale du poète, à l'angle de la rue Budé et du quai d'Orléans.

24 juillet. — Loi ratifiant la convention passée entre le syndicat des Chemins de fer de Ceinture et la Compagnie d'Orléans pour l'établissement d'un raccordement entre Choisy-le-Roi et Massy-Palaiseau par les voies de la section stratégique de Massy-Palaiseau à Villeneuve-Saint-Georges.

25 juillet. — A Pont-aux-Dames (commune de Couilly, arrondissement de Meaux), inauguration par le président de la République de la maison de retraite des comédiens.

29 juillet. — Inauguration du buste de Gustave Larroumet sous la colonnade du Théâtre-Français, près de l'entrée de la galerie de Nemours.

— A Gentilly, fête littéraire organisée par les hugophiles en commémoration du séjour que fit Victor Hugo dans cette localité durant ses fiançailles (1822). La maison occupée par la famille Foucher et le poète existe toujours (cf. *Correspondance hist. et archéol.*, 1906, p. 292).

Aout.

1er août. — Établissement du service direct entre les lignes 5 et 1 du chemin de fer métropolitain sans transbordement à la station de Mazas (voy. 14 juillet).

11 août. — Mise en vente, par les soins de l'ambassade d'Espagne, du château d'Épinay (Seine), où mourut naguère don François d'Assise. Sur une mise à prix de 100,000 francs, il est adjugé 187,000 francs à un anonyme.

— Décret donnant à la commune de Verneuil (arrondissement de Melun, canton de Mormant) la dénomination de Verneuil-l'Étang.

20 août. — Mise en service de la seconde ligne d'omnibus automobiles : Porte de Neuilly-Hôtel-de-Ville[1], constituant le rétablissement de la ligne d'omnibus C : Hôtel-de-Ville-Porte-Maillot, supprimée le 24 août 1902 en raison de la concurrence du Métropolitain.

Dans le courant du mois a été achevée la démolition de l'église de Suresnes.

Septembre.

13 septembre. — Le pont du Carrousel est rendu à la circulation des piétons.

---

1. Les affiches de la Compagnie annonçant l'ouverture de la ligne employaient ce terme plus précis : Grille de Neuilly.

19 septembre. — Inauguration du champ de courses du Tremblay, à Champigny-sur-Marne.

23 septembre. — Inauguration du square Trousseau, ouvert sur l'emplacement de la chapelle de l'hôpital qui portait ce nom, au faubourg Saint-Antoine.

27 septembre. — Le pont du Carrousel est rendu à la circulation des voitures (voir 1er juillet et 13 septembre).

— Décret aux termes duquel la commune de Nogent-les-Vierges (Oise, arrondissement de Senlis, canton de Creil) prend le nom de Nogent-sur-Oise (cf. *Journal officiel* du 4 octobre suivant).

28 septembre. — Substitution de la traction électrique par trolley à la traction à air comprimé sur la ligne de tramways Louvre-Versailles, entre les fortifications de Paris et le terminus de Versailles, reporté de l'origine de l'avenue de Saint-Cloud à l'origine de l'avenue de Paris.

Octobre.

1er octobre. — Extension du réseau de distribution des correspondances pneumatiques aux circonscriptions postales suivantes : Asnières (centre), Asnières (Chanzy), Aubervilliers (centre), Aubervilliers (Quatre-Chemins), Billancourt, Bois-Colombes, Boulogne, Charenton-le-Pont (centre), Charenton (Magasins généraux), Clichy-la-Garenne, Courbevoie, Levallois-Perret, les Lilas, Malakoff, Montrouge, Neuilly (Saint-James), Pantin (centre), Pantin (Quatre-Chemins), le Pré-Saint-Gervais, Saint-Denis (centre), Saint-Denis (plaine), Saint-Maurice. Jusque-là, ce service ne fonctionnait dans la banlieue qu'en faveur de Neuilly (centre), Saint-Mandé et Vincennes.

2 octobre. — On entreprend la démolition des bâtiments de l'Abbaye-au-Bois, rue de Sèvres.

7 octobre. — Inauguration du nouvel Hôtel-de-Ville de Montmorency, du Musée municipal et du Musée Jean-Jacques Rousseau dans l'hôtel de M. Rey de Foresta, acquis à cet effet par la municipalité et aménagé pour sa nouvelle destination sur les plans de M. Ponsin fils. — Le parc de l'immeuble est converti en jardin public.

8 octobre (lundi). — A la suite d'un manque d'entente entre les patrons boulangers de Paris et leurs ouvriers sur l'application de la loi pour le repos hebdomadaire, les premiers décident la fermeture de leurs boulangeries tous les lundis. Cette décision, observée unanimement le 8 octobre, a cessé de l'être les lundis suivants.

13 octobre. — Arrivée à Paris du lord-maire et des membres de la Corporation de la Cité de Londres, invités par le Conseil municipal. Ils séjournent dans la capitale jusqu'au 18.

14 octobre (dimanche). — Émeute à l'hippodrome de Longchamp. La foule des parieurs, estimant non valable un signal de départ des

chevaux, incendie les bâtiments du pari mutuel installés sur la pelouse du champ de courses.

28 octobre. — Au cimetière ancien de Neuilly-sur-Seine, inauguration par les soins du « Souvenir français » d'un monument à la mémoire des Enfants de la ville morts au service de la France en 1870-1871.

31 octobre. — Inauguration, au Cours-la-Reine, du monument élevé à la mémoire d'Armand Silvestre.

— Mise en service de voitures automobiles sur la ligne d'omnibus J : Montmartre (rue du Poteau)-Place-Saint-Michel.

Novembre.

4 novembre. — Installation au sommet de la butte Montmartre, en avant du portail principal de la basilique du Sacré-Cœur, du monument élevé à la mémoire du chevalier de La Barre, œuvre du sculpteur Bloch.

— A la Boissière, arrondissement de Rambouillet, inauguration d'un monument, œuvre du sculpteur Carlès, à la mémoire du commandant Hériot, dans la cour d'honneur de l'orphelinat fondé par lui en ce lieu.

18 novembre. — A Châtenay (Seine), inauguration d'un monument en l'honneur de Voltaire, qui passe, sans preuves certaines, pour être né en cette localité.

— Inauguration de la crèche Sainte-Marguerite, rue Saint-Bernard, 18 (XIe) (cf. *Bulletin municipal* du 1er décembre).

26 novembre. — Au cimetière de Compiègne, inauguration sur la sépulture du comte A. de Marsy, ancien directeur de la Société française d'archéologie, d'un monument, œuvre du sculpteur Emmanuel Fontaine, élevé par souscription à sa mémoire.

Décembre.

2 décembre. — A Mantes, inauguration d'un monument à la République.

7-23 décembre. — Exposition de l'Automobile-Club au Grand-Palais des Champs-Élysées, avec annexe construite spécialement sur l'esplanade des Invalides.

13 décembre. — Application de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État : contraventions dressées contre soixante-neuf paroisses parisiennes sur soixante et onze pour avoir continué l'exercice public du culte sans avoir fait la déclaration prescrite, les deux seules paroisses de Saint-Jean-l'Évangéliste et de Saint-Germain-de-Charonne ayant fait cette déclaration.

14 décembre. — Déclarations de demande d'exercice de culte faites pour plusieurs paroisses par des particuliers laïcs.

15 décembre. — Loi prescrivant la translation des cendres d'Émile Zola au Panthéon et stipulant que la date de la cérémonie sera fixée par décret (*Journal officiel*, 18 décembre).

17 décembre. — Par ordre du gouvernement et comme conséquence de la loi de séparation des Églises et de l'État, le cardinal-archevêque de Paris rend libres les bâtiments de l'archevêché et se retire rue de Babylone, 53, où M. Denys Cochin lui offre l'hospitalité de son hôtel.

— Ouverture à l'exploitation de la section de la ligne métropolitaine nº 5, comprise entre la place Mazas et la rue de Lancry.

20 décembre. — Évacuation, par ordre administratif, des séminaires de Saint-Sulpice et de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

26 décembre. — Vœu émis par le Conseil général de la Seine en faveur de la création à Colombes d'un chef-lieu de canton. — Colombes fait actuellement partie du canton de Courbevoie.

— Dans le courant du mois a été construite et installée sur la place Pasdeloup, devant le Cirque d'hiver, la fontaine monumentale dont feu François-Eugène Dejean, architecte de la Ville de Paris, mort en 1898, a doté le XIe arrondissement. Le donateur a prescrit l'établissement de onze autres fontaines (quatre par quartiers), mais d'aspect plus modeste, dans le même arrondissement.

Fernand Bournon.

IV.

CHRONIQUE DES ARCHIVES

(1905-1906).

Aisne.

Rapport de M. Souchon pour 1905. — Impression du tome V de l'*Inventaire* des archives des communes : cantons d'Anizy, Aubenton, Bohain, Braine, Charly, Château-Thierry, Chauny, Condé-en-Brie et Coucy-le-Château. — Classement et inventaire des archives communales de Chauny ; les délibérations vont de 1517 à 1790 et les comptes de 1531 à 1770. — Classement des archives des sous-préfectures de Soissons et de Château-Thierry.

Inspection des archives communales :

	État civil	Délibérations
Beuvardes,	1707	an III
Brécy,	1630	1788
Bruyères-sur-Fère,	1618	1816
Cierges,	1583	1840
Cohan,	1663	1812
Coincy,	1581	an VIII
Coulonges,	1660	1788
Courmont,	1636	1790
Dravegny,	1638	an VIII
Fère-en-Tardenois,	1567	»
Fresnes-en-Tardenois,	1639	1792
Goussancourt,	1667	1846
Le Charmel,	1626	1788
Mareuil,	1600	1788
Nanteuil,	1688	an II
Ronchères,	1550	1790
Saponay,	1665	an VIII
Sergy,	1597	1813
Seringes et Nesles,	1628	1836
Vezilly,	1623	an II
Villeneuve-sur-Fère,	1572	1788
Villers-Agron-Aiguizy,	1634	1814
Villers-sur-Fère,	1608	1788

Rapport pour 1906. — Achèvement du tome V de l'*Inventaire* (table et introduction) et impression du début du tome VI : archives des communes du canton de Craonne. — Classement et inventaire des archives communales de Chauny.

Inspection des archives communales :

	État civil	Délibérations
Ailles,	1793	1832
Aizelles,	1675	1788
Aubigny,	1640	1788
Beaurieux,	1668	1792
Berrieux,	1658	1789
Bouconville,	1680	1788
Bourg-et-Comin,	1683	1793
Braye-en-Laonnois,	1674	1787
Cerny-en-Laonnois,	1689	1820
Chamouille,	1658	1788
Chaudardes,	1685	an VIII
Chermizy,	1649	1788
Chivy-Beaulne,	1681	1834
Colligis,	1654	1788
Concevreux,	1647	1831
Corbeny,	1668	1791
Courtecon,	1707	1857
Crandelain,	1668	an IX
Craonnelle,	1665	1792
Cury-les-Chaudardes,	1673	an II
Cussy et Geny,	1655	1788
Goudelancourt,	1679	an II
Jumigny,	1675	1788
Lierval,	1655	1845
Maizy,	1668	1821
Martigny-en-Laonnois,	1630	an VIII
Meurival,	1681	1848
Monthenault,	1695	1837
Moulins,	1692	an X
Moussy-sur-Aisne,	1700	1788
Muscourt,	1793	1862
Neuville-en-Laonnois,	1656	1817

	Etat civil	Délibérations		État civil	Délibérations
Œuilly,	1664	1790	Trucy,	1654	1788
Oulches,	1676	1820	Vassogne,	1668	1822
Paissy,	1652	1820	Vauclerc,	1698	1832
Pancy,	1692	1831	Vendresse,	1674	1843
Pargnan,	1676	1842	Verneuil-Courtonne,	1672	1791
Sainte-Croix,	1668	1788			
Saint-Thomas,	1676	an IX			

Oise.

Rapport de M. E. Roussel pour 1905. — Don par M. le marquis de Luppé des livres de raison des Borel (1744-1833), et par la Société académique de l'Oise des cahiers de doléances en 1789 de la paroisse de La Houssoye et des hameaux de Pierrefitte et du Détroit, paroisse de Savignies. Acquisition grâce à un crédit extraordinaire accordé par le Conseil général de la plus grande partie des documents réunis par MM. Deladreue et François; l'archiviste donne un état sommaire dans l'ordre des séries des nombreuses pièces des XVIIe et XVIIIe siècles de cette collection. A la même vente, l'archiviste a acquis pour les archives hospitalières de Beauvais un cartulaire (XIIe-XIIIe s.) et un obituaire (XIVe s.) de l'Hôtel-Dieu.

Rapport pour 1906. — Don par M. Vuilhorgne d'un dossier sur Hodenc-en-Bray, de pièces sur Beauvais, Martincourt, etc. Acquisition de pièces provenant du fonds de l'officialité. — Rédaction et impression de l'*Inventaire* série G, pouillé de 1707; classement dans la série G des titres des fabriques.

Seine-et-Marne.

Rapport de M. A. Hugues pour 1905. — Réintégration par le greffe du Tribunal de Melun des documents de l'époque révolutionnaire des cantons de Nemours et de Boissise-la-Bertrand, et acquisition d'une importante partie de la collection de documents historiques concernant la Seine-et-Marne formée par M. Lhuillier. — Classement et inventaire des archives de l'Hôtel-Dieu de Provins. — Les délibérations remontent à l'époque révolutionnaire à Voulton et Rouilly (1790), Saint-Hilliers (1792), Courchamp, Melz, Hermé (1791), Chalmaison, Chalautre-la-Petite (1790), Poigny (1793), Sainte-Colombe (1791). — On demande la réintégration du livre des cens de la famille du Tillet (1751), à Courchamp; des comptes de fabrique de 1610 à 1697, à la Chapelle-Saint-Sulpice; de minutes de la maîtrise des eaux et forêts du bailliage de Provins, à Sainte-Colombe (1766-

1775). — A signaler un inventaire du mobilier de l'église (1790), à Courchamp.

Rapport pour 1906. — Acquisition du procès-verbal de la criée de la terre de la Ferté-Gaucher en 1671 et de diverses cartes anciennes de la Brie. Dans la bibliothèque du grand séminaire récemment inventoriée sont susceptibles d'être revendiqués : 1° Terrier de Douc, Mauroy et Villers (1780), in-fol., 363 ff.; 2° Livre du couvent des Récollets de Melun (1669-1790); 3° Antiphonaire et graduel à l'usage de l'hôpital de Meaux (1716); 4° Obituaire de Marchemoret, canton de Dammartin (XIII[e] s.); 5° Cartulaire et nécrologe de Faremoutiers (XIII[e] s.), in-4°.

Classement définitif des séries L et Q et, dans la série B, des papiers des bailliages de Fontainebleau et Moret. — Inventaire des archives de l'Hôtel-Dieu de Provins.

Dans les archives des communes, sont à réintégrer divers documents provenant des anciennes fabriques ou d'origines diverses : à Aubepierre, procès-verbal d'arpentage de 1787, avec plan; à Ouzouer-le-Voulgis, registre de délibération de 1775-1801; à Andrezel, dossiers du XVI[e] au XVIII[e] siècle et cueilloir de la seigneurie; à Quiers, minutes du greffe de la justice du lieu; à Guignes, registre de confrérie (1757-1814).

Des registres de délibérations remontant à l'époque révolutionnaire existent à Andrezel (1787), Aubepierre (1790), Grez-sur-Loing (an II), Fromonville (1790), Larchant (1777), Fontainebleau (1790), Champdeuil (1791), Nemours (1792), Guignes (1790).

Seine-et-Oise.

Rapport de M. Coüard pour 1905. — Réintégration du registre des procès-verbaux des séances de l'administration municipale du canton de Luzarches du 17 prairial an V au 1[er] floréal an VII conservé à la mairie de Marly-la-Ville. Réintégration à la mairie de Louvres du registre des délibérations de l'assemblée municipale de cette paroisse de janvier 1790 au 30 septembre 1794, également égaré à la mairie de Marly-la-Ville. Don par M. Grave de registres concernant Prunay-le-Temple et Septeuil, par M. de Magnanville d'un dossier concernant les fiefs de Magnanville et de Soindres. Impression des sept premières feuilles du t. II de l'*Inventaire* de la série D (temporalité de la maison royale de saint Louis à Saint-Cyr); rédaction de l'inventaire de la série L, l'archiviste, à cette occasion, fait dans son rapport l'historique de l'administration départementale de Seine-et-Oise. — Classement dans la série judiciaire : 1° du fonds du bailliage, baronnie et châtellenie de Soucy (22 registres, 1621-1757, avec

lacunes; 53 liasses du greffe, 1614-1749, avec lacunes); 2° du fonds de la prévôté et châtellenie de Fontenay-lez-Briis (23 registres, 1531-1789, avec lacunes; 1 registre des prisons, 1765-1770; 26 liasses de papiers du greffe, 1718-1790, avec lacunes; 1 liasse de feuilles d'audience, 1783-1785).

Archives communales :

Ablis. État civil depuis 1629, délibérations depuis 1853. — Archives hospitalières depuis le XIVe siècle, 5 fonds : Hôtel-Dieu d'Ablis, maladrerie de la Madeleine d'Ablis, Hôtel-Dieu Saint-Cosme et Saint-Damien d'Auneau, maladrerie de Saint-Maur de Sainville, hospice d'Ablis (fonds moderne).

Allainville. État civil d'Allainville depuis 1700, état civil d'Hattonville depuis 1693; notes météorologiques sur le registre d'Hattonville (1774-1791) reproduites dans le rapport.

Clairefontaine. État civil depuis 1669. Pièces des XVIe-XVIIIe siècles provenant de l'ancienne Fabrique et de l'ancienne Charité, inventaires des titres et du mobilier, 1646-1681.

Corbreuse. Un inventaire des titres, 1791. État civil depuis 1687; répertoire des actes de baptême, mariage et sépulture depuis 1635, délibérations de 1790 au 15 brumaire an IV.

Richarville. État civil depuis 1701; terrier de la seigneurie de Breau-Saint-Lubin-des-Champs (1639-1645).

	État civil	Délibérations		État civil	Délibérations
Authon-la-Plaine,	1599	»	Paray-Donaville,	1542	an III
Boinville-le-Gallard,	1643	1790	Ponthevrard,	1692	»
Chatignonville,	1641	1831	Prunay-sous-Ablis,	1577	»
Craches,	1628	1789	Saint-Arnoul,	1616	»
La Forêt-le-Roi,	1674	an II	Saint-Escobelle,	1582	»
Les Granges-le-Roi,	1672	»	Saint-Martin de Brethencourt,	1638	»
Merobert,	1640	»	Saint-Mesme,	1617	»
Orphin,	1594	»	Sonchamp,	1669	1790
Orsonville,	1645	»			

Rapport pour 1906. — Don par Mme la baronne de Crisenoy de huit caisses de documents non encore classés concernant la région d'Étampes. Rédaction et impression de l'*Inventaire* des séries D (Instruction publique, sciences et arts, mense abbatiale de Saint-Denis) et L (administration du département de 1790 à l'an VIII, délibérations du Conseil général, 1791-1792). Dépouillement méthodique de la série B, où l'on a reconnu les fonds suivants : 1° prévôté royale

de Saint-Germain-en-Laye; 2° bailliage du prieuré de Saint-Germain-en-Laye; 3° bailliage du Pecq; 4° gruerie, maîtrise des eaux et forêts et capitainerie de Saint-Germain-en-Laye. Le premier de ces fonds, celui de la prévôté royale de Saint-Germain-en-Laye, a été classé et comprend : 1° papiers du greffe, de 1548 à 1790, 324 liasses; 2° registres du greffe, de 1524 à 1683, 41 registres; 3° audiences ordinaires, de 1544 à 1790, 203 registres; 4° audiences extraordinaires, de 1612 à 1719, 21 registres; 5° registres divers, xvie siècle à 1790, 117 registres. De nombreux documents étrangers à ces juridictions ont été rencontrés dans leurs papiers et réintégrés dans leurs fonds respectifs, bailliages ou prévôtés de la même série B ou série E, notariats de Chevreuse, de Saint-Cyr et de Sainte-Gemme; le plus important des documents ainsi reclassés est un inventaire du mobilier du château de Versailles en 1630 que M. Coüard a publié dans la *Revue de l'histoire de Versailles*, année 1906. M. Coüard remarque dans le fonds de la prévôté de Saint-Germain-en-Laye et signale dans son rapport des documents nouveaux sur le séjour des Stuarts et des Jacobites dans cette localité, et sur l'histoire même de la ville. — Classement dans la série C (administrations provinciales) des papiers du contrôle des actes de notaires et sous-seings privés pour les bureaux d'Ablis (1703-1743, 13 reg.), d'Arpajon (1728-1762, 2 reg.), de Dourdan (1693-1790, 76 reg.), d'Étampes (1699-1791, 77 reg.), de Limours (1730-1732, 2 reg.), de Rochefort (1693-an II, 22 reg.).

L'inspection des archives des communes a permis de reconnaître la date initiale des registres de l'état civil à Méréville (1627), Abbeville-la-Rivière (1652), Angerville (1575), Arrancourt (1690), Blandy (1610), Bois-Herpin (1655), Boissy-la-Rivière (1604), Chalou-la-Reine et Moulineux (1629), Congerville (1690), Estouches (1749), Fontaine-la-Rivière (1656), la Forêt-Sainte-Croix (1653), Guillerval (1635), Marolles-en-Beauce (1692), Monnerville (1692), Pussay (1604), Roinvillers (1661), Soclas (1610), Saint-Cyr-la-Rivière (1644), Thionville (1669).

A. Vidier.

V.

RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ.

(Exercice 1905.)

Recettes.

Cotisations de l'année 1905		5,565 »»
Vente de publications		150 80
Revenus de la Société. Rente 3 °/₀	446 »»	1,018 65
— Intérêts des fonds disponibles	572 65	
Reçu du Ministère : Subvention annuelle	600 »»	1,110 »»
— Souscription annuelle : 34 exempl. des publications de 1904	510 »»	
Recettes extraordinaires :		
Trois souscriptions perpétuelles		450 »»
Total des recettes pour 1905		8,294 45

Dépenses.

Administration :		
Frais de perception	171 25	365 45
Papeterie, correspondance, menus frais et impressions diverses	194 20	
Honoraires du secrétaire du Comité de publication.		600 »»
Indemnité annuelle au libraire de la Société		200 »»
Publications :		
Bulletin de 1905. Impression et papier	2,186 80	2,765 45
— Planches	320 »»	
— Tirages à part	258 65	
Mémoires. T. XXXII. Impression et papier	2,095 80	2,957 80
— — Planches	230 »»	
— — Honoraires des auteurs.	632 »»	
Dépenses extraordinaires :		
Achat de 13 francs de rente 3 °/₀		431 65
Total des dépenses pour 1905		7,320 35

Des recettes ci-dessus, pour 1905, il résulte un excédent de	974 10
Mais le fonds de réserve formé au moyen d'excédents provenant des exercices précédents (*Bulletin* de 1905, p. 214) s'élevait à	20,767 »»
Ce qui porte la réserve actuelle à	21,741 10

Le trésorier, Paul Lacombe.

VI.

BIBLIOGRAPHIE.

10. — Allemagne (Henry-René). Les cartes à jouer, du xive au xxe siècle. Ouvrage contenant 3,200 reproductions de cartes, dont 956 en couleurs, 12 planches hors texte, coloriées à l'aquarelle, 25 phototypies, 116 enveloppes illustrées pour jeux de cartes et 340 vignettes et vues diverses. Paris, Hachette et Cie, 1906. 2 vol. in-4°, ii-504 et iv-640 pages.

L'histoire des cartes à jouer est intéressante à plus d'un titre, et c'est ce qu'a fort bien compris et exposé l'érudit auteur de ces deux beaux volumes. Elle embrasse l'histoire de l'industrie du papier aussi bien que l'histoire de la gravure sur bois; elle touche à l'histoire des mœurs par la part importante que la passion du jeu a prise, à toutes époques, dans la vie des nations; elle fait partie de l'histoire financière de tous les pays, le fisc n'ayant pas manqué de tirer le meilleur parti d'une passion facile à exploiter. Le sujet, on le voit, est des plus touffus, et bien fait pour effrayer le travailleur le plus courageux; mais notre savant confrère, dès longtemps préparé par les consciencieuses études qui nous ont valu tant d'excellents travaux analogues à celui-ci, n'a reculé ni devant l'immensité de la tâche, ni devant l'infinie variété des documents que sa sagacité a su découvrir; de là ce bel ouvrage qui fera époque dans l'histoire de l'illustration du livre.

Si la publication de M. Henry d'Allemagne s'impose à l'attention par son importance iconographique (excellent moyen d'enseignement que, dans ce genre, on ne saurait trop préconiser), il faut louer sans réserves la science de l'auteur, l'érudition critique dont il a fait preuve, et la méthode avec laquelle il a su se rendre maître de son sujet. Si la place ne m'était limitée, je voudrais suivre l'historien dans l'exposition, qu'il nous présente, de l'origine des cartes en France, en Allemagne, en Espagne et en Italie; je regrette que cela ne me soit pas permis. Je ne puis même pas énumérer ici quelques-unes des villes de France où existèrent des fabriques de cartes à jouer (M. d'Allemagne nous donne l'historique de près de cinquante de ces fabriques), mais je veux insister sur l'intérêt parisien que présentent plusieurs chapitres de ce monumental ouvrage.

A l'époque où les cartes étaient faites entièrement à la main et traitées dans le goût des miniatures, les cartiers se confondaient avec les relieurs, les enlumineurs et les papetiers; il est donc difficile de déterminer l'origine de la corporation des cartiers, qui, pourtant, remonte certainement à une époque très reculée. Cette ancienneté semble prouvée par le rang qu'ils occupaient (le troisième) dans les cinq catégories divisant les métiers de Paris vers la fin du xvie siècle. La profession est expressément mentionnée dans les rôles des corporations arrêtés au Conseil d'État du roi le 5 juillet 1582, où elle voisine avec les armuriers, les balanciers, les gantiers, etc. La situation

des cartiers devait donc être assez importante; elle continua de s'accroître pendant les deux siècles suivants.

L'auteur des *Cartes à jouer* nous a montré l'importance de son sujet au point de vue artistique, industriel et commercial; il n'en a pas négligé le côté moral, qui lui a fourni l'occasion de remarques fort curieuses, non plus que le côté historique (les cartes ayant été souvent le reflet des événements politiques qui se produisirent au moment de leur adoption), malgré l'excessive rareté des séries de jeux qui se rattachent à cette dernière catégorie.

Je ne saurais terminer ce trop rapide aperçu sans redire qu'on ne pourrait souhaiter un instrument d'étude qui soit, mieux que ce livre, fait pour initier les curieux à l'ensemble d'un sujet. Science et conscience, érudition et méthode, connaissance approfondie des meilleures sources, tout concourt à faire de l'ouvrage de M. d'Allemagne un ouvrage qui fait le plus grand honneur à l'auteur. Les travailleurs y trouveront une bonne bibliographie du sujet et un index général très développé; les bibliophiles, en admirant le luxe avec lequel est présenté ce magnifique ensemble, se réjouiront de posséder un ouvrage qui ne le cède à aucun autre par l'abondance et la variété de sa décoration.

P. L.

11. — CROŸ (duc DE). Journal inédit (1718-1784), publié d'après le manuscrit autographe conservé à la bibliothèque de l'Institut, avec introduction, notes et index, par le vicomte de Grouchy et Paul Cottin. Paris, E. Flammarion, 1906. 2 vol. in-8°, LXIV-528 et 527 pages; portraits et fac-similé.

Emmanuel, duc de Croÿ, prince du Saint-Empire, de Solre et de Mœurs, né en 1718, nous a laissé un *Journal* en 41 volumes in-4° qui sont conservés à la bibliothèque de l'Institut. On n'en avait publié jusqu'à présent que de très courts fragments, et nous sommes heureux de la publication incomparablement plus étendue qui vient d'en être entreprise par MM. de Grouchy et Paul Cottin. Ce ne sont pas, à proprement parler, des *Mémoires*, mais plutôt la *mise au net* de notes prises quotidiennement, ou à peu près, qui constituent un véritable *Journal*. On ne pouvait pas, évidemment, songer à publier ce recueil dans toute son étendue; c'est là que les éditeurs ont fait preuve d'un excellent esprit critique, en extrayant du manuscrit toute la partie relative à Versailles et à Paris. Maints passages ont une importance capitale pour l'histoire des séjours de Louis XV et de Louis XVI; mêlé à la vie de la Cour, quand, dans l'intervalle de ses campagnes, l'auteur prenait un repos bien mérité, il nous trace des tableaux fort vivants, avec accompagnement de réflexions qu'on ne lira pas sans plaisir.

La fin du second volume nous conduit jusqu'en 1771 : c'est dire que la terminaison de l'ouvrage nécessitera au moins encore un ou deux volumes où se trouvera l'index général. Cet ensemble constituera, pour le *Paris du XVIIIe siècle* un répertoire de sources aussi intéressantes que curieuses.

P. L.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

Pour l'année 1906.

COMMUNICATIONS.

VARIÉTÉS.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.